



Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EXERCICE 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 23/09/2025 sous la référence EN/EM/018/2025.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Avertissement

Enregistrement du document de référence

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

AABM :	ABN Amro Bank Maroc
AGO :	Assemblée Générale Ordinaire
ALCO :	Asset Liability Committee
ALM :	Asset Liability Management
AMMC :	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANAPEC :	Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des Cadres
AWB :	Attijari Wafa Bank
BAM :	Bank Al Maghrib
BCP :	Banque Centrale Populaire
BDSI	Banque des Systèmes d'Information
BDDI	Banque de Détail à l'International
BERD :	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMCI :	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNP :	Banque Nationale de Paris
BNCIA :	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie Afrique
BNPI :	Banque Nationale de Paris Intercontinentale
BNPP IRB :	BNP Paribas International Retail Banking
CA :	Chiffre d'affaires
CAM :	Crédit Agricole du Maroc
CDG :	Caisse de dépôt et de Gestion
CD :	Certificats de Dépôts
CDM :	Crédit du Maroc
CIH :	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNRGE :	Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise
COO :	Chief Operating Officer
DAT :	Dépôts à terme
EC :	Etablissements de crédit
EPS :	Evaluation Prudente des Sûretés

GAB :	Guichet Automatique Bancaire
GPBM :	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IR :	Impôt sur les Revenus
IS :	Impôts sur les Sociétés
ISO :	Organisation Internationale de Normalisation
IVT :	Intervenant en Valeurs de Trésor
KMAD :	Milliers de Dirhams
MAD :	Dirhams
MASEN :	Agence Marocaine de l'Energie Solaire
MMAD :	Millions de Dirhams
MD MAD :	Milliards de Dirhams
NDOD :	New Definition of Default
OPCI :	Organisme de Placement Collectif Immobilier
OPCVM :	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
NPS :	Net Promoter Score
PAM :	Partie Authenticité et Modernité
PWM :	Private Wealth Management
PNB :	Produit Net Bancaire
ROA :	Return On Assets
ROE :	Return On Equity
SICAV :	Société d'Investissement à Capital Variable
SLA :	Service Level Agreement
TPME :	Très Petite et Moyenne Entreprise
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UFAC :	Union Africaine de Crédit
UMT :	Union Marocaine du Travail
USD :	Dollar américain
WL :	Watch List

Définitions

Certificat de Dépôt Standards :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Les intérêts sont perçus à l'échéance.
Certificat de Dépôt Structurés :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération dépendent d'un taux défini à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée en plus de la performance d'un sous-jacent.
Emetteur / Société :	Fait référence à la BMCI

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
ABRÉVIATIONS	3
DEFINITIONS.....	5
SOMMAIRE	6
I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
1. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	8
2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
3. LE CONSEILLER FINANCIER	10
4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
5. L'AGENCE DE NOTATION	12
II. INFORMATIONS RELATIVES A LA BMCI.....	13
1. PRESENTATION GENERALE DE LA BMCI.....	14
2. GOUVERNANCE DE BMCI.....	29
3. ACTIVITE DU GROUPE BMCI.....	49
4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	137
5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....	153
6. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE BMCI.....	163
7. PERSPECTIVES DU GROUPE BMCI	225
8. FAITS EXCEPTIONNELS.....	229
9. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	229
10. FACTEURS DE RISQUE	232
III. ANNEXES	241

I. Attestations et coordonnées

1. Le Président du Directoire

1.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCI
Représentant légal	M. Hicham SEFFA
Fonction	Président du Directoire
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Hicham.seffa@bnppparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.11.59
Numéro de fax	05.22.22.46.04

1.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hicham SEFFA
Président du Directoire
BMCI

2. Les Commissaires aux Comptes

2.1 Identité des Commissaires aux Comptes de la BMCI

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	PwC Maroc	BDO Audit, Tax & Advisory	Fidaroc Grant Thornton
Représentant	M. Hicham BELEMQADEM	M. Mohamed RQIBATE	M. Abderrahim Grine	M. Faiçal Mekouar
Fonction	Associé	Associé	Associé	Associé
Adresse	La Marina Casablanca Bâtiment C/Ivoire III, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah.	Lot 57, Tour CFC, Etage N19, Quartier Casa-Anfa, Hay Hassani, Casablanca	AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15, Hay Ryad Rabat 10100	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.22.47.34	05.22.99.98.02	05.37.63.37.02/06	05.22.54.48.00
Numéro de fax	05.22.22.47.59	05.22.23.88.70	05.37.63.37.11	05.22.29.66.70
Adresse électronique	hbelemqadem@deloitte.com	mohamed.rqibate@pwc.com	agrine@bdo.ma	faical.mekouar@ma.gt.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2014	2017	2023	2023
Date d'expiration du mandat	AGO ayant statué sur l'exercice 2022	AGO ayant statué sur l'exercice 2022	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024.

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que ceux audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.
- Les états financiers annuels consolidés en norme IAS/IFRS tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que ceux audités par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory

M. Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton

M. Faiçal Mekouar
Associé

3. Le Conseiller Financier

3.1 L'identité

Dénomination ou raison sociale	Red Med Corporate Finance
Représentant légal	M. Amine Alami
Fonction	Directeur Général
Adresse	57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat
Adresse électronique	r.oumzil@redmedcapital.com (Secrétariat général de la Direction)
Numéro de téléphone	05.37.63.20.46/44
Numéro de fax	05.37.63.98.15

3.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de la BMCI.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de la BMCI et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les statistiques du GPBM au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports de gestion de la BMCI relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les liasses fiscales de la BMCI pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les comptes sociaux et consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les comptes annuels sociaux des filiales de la BMCI relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la BMCI pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BMCI relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance, des AGO et des AGE tenues durant les exercices 2022, 2023 et 2024 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les indicateurs financiers relatifs aux premiers et deuxièmes trimestres 2024 et 2025.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la BMCI hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Amine Alami
Directeur Général
Red Med Corporate Finance

4. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Mme. Sophia LAHLOU
Fonction	Directeur de Communication et d'engagement (par intérim)
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Sophia.lahlou@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.12.72
Numéro de fax	05.22.29.94.06

5. L'Agence de notation

Agence	FitchRatings
Adresse	Fitch Ratings, 30 North Colonnade, London E14 5GN
Adresse électronique	jamal.elmellali@fitchratings.com
Numéro de téléphone	+44 (0)79 83 55 31 57

II. Informations relatives à la BMCI

1. Présentation générale de la BMCI

1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Banque Marocaine pour le Commerce & l'Industrie, par abréviation « BMCI »
Siège social	26, place des Nations Unies- Casablanca- Maroc
Téléphone	(212) 5 22 46 10 00
Télécopie	(212) 5 22 29 94 06
Site Internet	www.bmci.ma
Forme juridique	SA à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	1940
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	RC N° 4091 – Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social (extrait article 3 des statuts)	En Référence aux dispositions de l'Article 3 des Statuts, la Banque a pour objet : ▪ de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc et à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ; ▪ de proposer au public et sous réserve de l'agrément de Bank Al Maghrib, à travers une fenêtre cantonnée et autonome, les activités et produits prévus par le titre III de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que les opérations commerciales, financières et d'investissements jugées conformes au conseil supérieur des Ouléma (CSO) ; ▪ et de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement.
Capital social au 30 juin 2025	1 327 928 600 MAD, composé de 13 279 286 actions de 100 MAD de valeur nominale chacune.
Documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société. Textes régissant la forme juridique de la BMCI : ▪ La loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Textes régissant l'activité de la BMCI : ▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). Textes régissant le recours de la BMCI à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions : ▪ Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ;
Textes législatifs et réglementaires applicables	

Régime Fiscal

Tribunal compétent en cas de litige

- La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
- La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. Textes régissant le recours de la BMCI à l'émission de certificats de dépôt ;
- La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, tel que modifié et complété et l'arrêté du ministère des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
- Les circulaires et directives de Bank Al-Maghrib.

En tant qu'établissement de crédit, la BMCI est soumise à la TVA au taux de 10 % et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40 % en 2026.

En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75%.

En 2024, le taux de l'impôt en vigueur est de 38,5%.

En 2025, le taux de l'impôt en vigueur est de 39,25%

La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.

Tribunal du Commerce de Casablanca.

1.2 Renseignements sur le capital de l'émetteur

1.2.1 Composition du capital social

Le capital social de la BMCI à fin juin 2025 s'établit à 1 327 928 600 MAD. Il est intégralement libéré et se compose de 13 279 286 actions d'un nominal de 100 MAD, toutes de même catégorie.

1.2.2 Historique du capital social de la BMCI

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Capital social (avant opération) KMAD	Nombre d'actions émises	Valeur nominale en MAD	Montant nominal de l'opération en KMAD	Prix d'émission en MAD	Capital après opération en KMAD
2004	Conversion d'obligations en actions	775 173	534 259	100	53 426	100	828 599
2005	Conversion d'obligations en actions	828 599	1 596	100	159,6	100	828 759
2006	Conversion d'obligations en actions	828 759	390	100	39	100	828 798
2006	Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions	828 798	1 657 595	100	165 760	100	994 557
2006	Conversion d'obligations en actions	994 557	57 145	100	5 715	438	1 000 272
2007	Conversion d'obligations en actions	1 000 272	32	100	3	438	1 000 275
2007	Conversion des dividendes	1 000 275	346 451	100	34 645	1000	1 034 920
2008	Conversion d'obligations en actions	1 034 920	202 149	100	20 215	420	1 055 135
2008	Conversion des dividendes	1 055 135	145 248	100	14 525	1000	1 069 660
2008	Souscription en numéraire avec droit préférentiel	1 069 660	2 139 319	100	213 932	701,15	1 283 592
2009	Conversion des dividendes	1 283 592	442 925	100	44 293	720	1 327 884
2014	Apport en nature	1 327 884	443	100	44	784	1 327 929

Source : Groupe BMCI

Depuis sa création, la BMCI a procédé à de nombreuses augmentations de capital par souscription en numéraire, par incorporation de réserves, par règlement optionnel de dividendes en actions, par conversion d'obligations en actions et à l'occasion d'un apport-fusion.

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

- L'AGE, tenue le 30 juillet 1999, a décidé la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions BMCI d'un montant maximum de 400 millions de MAD en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 3 ans. Le Directoire dans sa réunion du 23 décembre 2004 a constaté la première période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 775 173 KMAD à 828 599 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 14 décembre 2005 a constaté la 2ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 599 KMAD à 828 759 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 avril 2006 a constaté la 3ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 759 KMAD à 828 798 KMAD ;
- L'AGE dans sa réunion du 26 mai 2006 a décidé de l'augmentation du capital de la BMCI par incorporation de réserves et par attribution gratuite d'actions nouvelles portant le capital de 828 798 KMAD à 994 557 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 Septembre 2006 a constaté la 4ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital social de la BMCI à 1 000 272 KMAD ;

- Le Directoire dans sa réunion du 11 avril 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 000 272 KMAD à 1 000 275 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 26 juin 2007 a constaté l'augmentation de capital social par règlement optionnel du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI portant le capital de 1 000 275 KMAD à 1 034 920 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 12 décembre 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 034 920 KMAD à 1 055 135 KMAD ;
- Dans sa réunion du 28 mai 2008, l'AGE a :
 - Confirmé la décision d'augmentation du capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2007 portant ainsi le capital de 1 055 135 KMAD à 1 069 660 KMAD ;
 - Autorisé une nouvelle augmentation par la souscription en numéraire d'un montant maximum de 1 500 000 KMAD prime d'émission comprise à réaliser en une seule fois. Le Directoire, tenu le 31 décembre 2008, a constaté l'augmentation de capital de 213 932 KMAD portant ainsi le capital social à 1 283 592 KMAD.
- L'AGE, tenue le 26 mai 2009, a autorisé l'augmentation de capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2008 portant ainsi le capital de 1 283 592 MMAD à 1 327 884 KMAD ;
- L'AGE, tenue le 30 juin 2014, a décidé de la fusion par voie d'absorption de la société BMCI Crédit Conso (BCC). Par conséquent, le capital de la BMCI a été augmenté de 44 KMAD le portant de 1 327 884 KMAD à 1 327 929 KMAD, par la création de 443 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale, entièrement libérées à attribuer aux actionnaires de BCC autres que BMCI, en rémunération des apports effectués par BCC.

1.2.3 Actionnariat de la BMCI

Actionnariat au 30 juin 2025

Le capital social de la BMCI est entièrement libéré. La répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du Capital	% des Droits de Vote
BNP Paribas IRB Participations	8 861 017	66,73%	66,74%
Membres du conseil de surveillance*	1 000	0,01%	0,01%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%	8,44%
Divers actionnaires **	2 115 221	15,93%	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%	100%

* Les membres du Conseil de Surveillance et en l'occurrence les membres appartenant au Groupe BNP Paribas, détiennent conformément aux statuts de la BMCI 100 actions de fonctions. Les membres indépendants ne détiennent pas d'actions.

** La rubrique « Divers actionnaires » comprend les actionnaires détenant moins de 3%, cf. la circulaire de l'AMMC n° 03-19.

Source : Groupe BMCI

Chaque action détenue confère un droit de vote simple à son propriétaire (une action est égale à une voix).

Evolution de l'actionnariat de la BMCI

L'évolution de l'actionnariat de la BMCI au cours des cinq dernières années se présente comme suit :

A fin 2024 :

Actionnaires	Déc-2024	
	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Participations	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 697	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 120 351	8,44%
Divers actionnaires	2 115 221	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Entre 2020 et 2023 :

Actionnaires	Déc-2020		Déc-2021		Déc-2022		Déc-2023	
	Actions	En %*	Actions	En %*	Actions	En %*	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Part.	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%
Atlantasanad assurance	1 034 867	7,79%	1 035 367	7,80%	1 035 367	7,80%	1 035 367	8,44%
Divers actionnaires	2 200 786	16,57%	2 200 286	16,57%	2 200 286	16,57%	2 200 286	15,93%
TOTAL	13 279 286	100%	13 279 286	100%	13 279 286	100%	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Franchissement de seuil

En 2019 aucun franchissement de seuil n'a été enregistré sur l'action BMCI.

En 2020, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société Atlantasanad Assurance (absorbante) a reçu un transfert de 451 542 actions BMCI de la part de la société Sanad (absorbée), et a de ce fait franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BMCI. Suite à ce transfert, Atlantasanad Assurance détenait 1 035 367 actions BMCI, soit 7,8% du capital de la banque.

Pendant toutes les années 2021, 2022, 2023 et 2024, aucun franchissement de seuil de participation n'a été enregistré sur l'action BMCI.

1.2.4 Renseignements relatifs aux principaux actionnaires (sur base individuelle) :

■ BNP Paribas IRB Participations

Activité	Société de Prise de Participation
Adresse	1, Bd Haussmann 75009 – Paris
Capital social au 31/12/2024	46 MEUR
Produit Net Bancaire au 31/12/2024	26 MEUR
Résultat net au 31/12/2024	17 MEUR
Fonds propres au 31/12/2024	122 MEUR
Actionnariat au 31/12/2024	100% BNP Paribas

Source : Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2024 - BNP Paribas

▪ **AXA Assurances Maroc**

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	120 - 122, Avenue Hassan II - Casablanca
Chiffre d'affaires global en 2024	6 816 MMAD
Résultat net 2024	510 MMAD
Fonds propres au 31/12/2024	4 478 MMAD
Actionnariat au 31/12/2024	AXA Holding Maroc : 100%

Source : Axa Assurances Maroc

▪ **Atlantasanad Assurance**

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	181- Boulevard d'Anfa - Casablanca
Chiffre d'affaires global en au 31/12/2024	5 260 MMAD
Résultat net consolidé 31/12/2024	456 MMAD
Fonds propres de l'ensemble consolidé au 31/12/2024	2 367 MMAD
Actionnariat au 31/12/2024	Holmarcom Insurance Activities (55,92%), Holmarcom (5,21%), CIH (10%), CDG (9,6%), divers actionnaires (18,59%), Famille Bensalah (0,68%)

Source : Atlantasanad Assurance

1.2.5 Pactes d'actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de la BMCI.

1.2.6 Capital potentiel de la BMCI

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération potentielle ou en cours pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

1.2.7 Négociabilité des titres

Les actions BMCI sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BMCI.

La valeur BMCI est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 10 811.

A fin décembre 2024, le flottant du titre BMCI est de 15.93% du capital, soit 2115 390 actions.

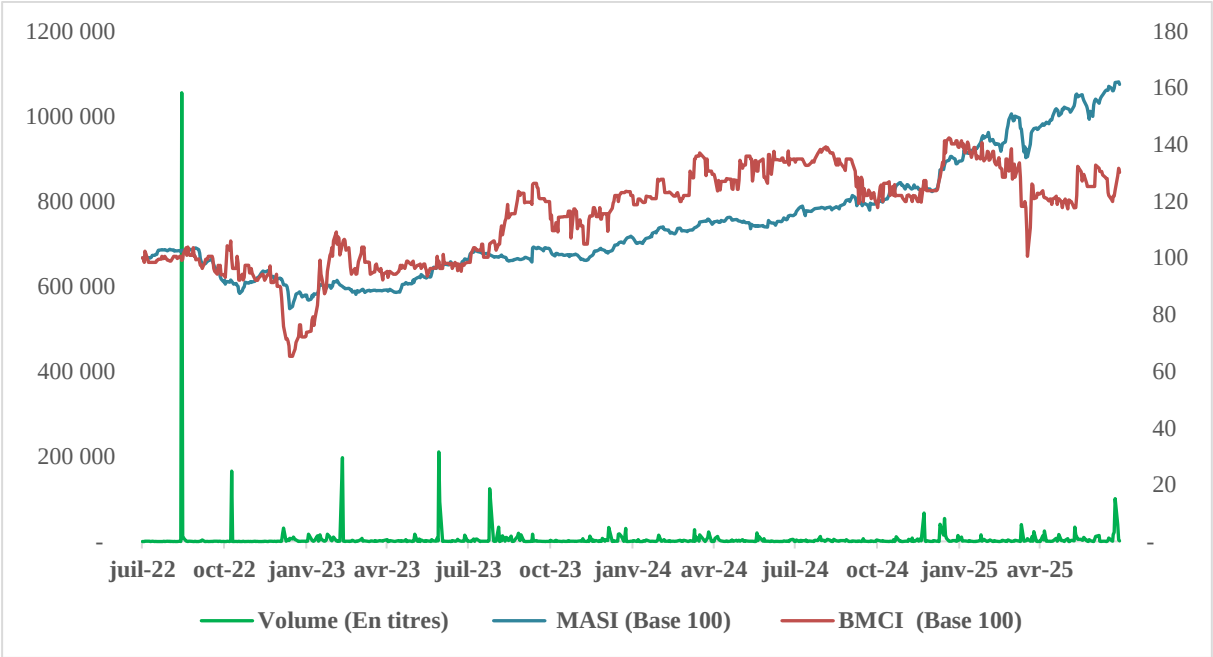
La performance boursière périodique réalisée par l'action BMCI depuis le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ressort à +7.41%.

Caractéristiques des actions BMCI

Date de Cotation des actions	28 février 1972
Libellé	BMCI
Ticker	BCI
Code ISIN	MA0000010811
Compartiment	Principal A
Secteur	Banques

Source : Groupe BMCI

Le graphique ci-dessous retrace l’évolution de l’action BMCI du 22 juillet 2022 au 23 juillet 2025, en comparaison avec l’indice MASI (Moroccan All Shares Index) :



Source : Bourse de Casablanca

Critère	Période	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des transactions	Volume quotidien moyen
Sur les trois années	2022	668	354	944 326 772	3 717 822
	2023	590	305	583 916 937	2 345 048
	2024	650	549	334 135 836	1645989
Par trimestre	T1 2024	610	549	85 602 369	1 358 768
	T2 2024	640	577	113 912 662	1 930 723
	T3 2024	650	610	50 680 429	844 674
	T4 2024	600	550	83 940 377	1 332 387
	T1 2025	679	566	150 695 117	2 470 411
	T2 2025	624	470	178 233 591	2 921 862
Par mois sur les 12 derniers mois	Juillet-24	644	620	13 615 871	618 903
	Août-24	650	619	24 840 327	1 307 386
	Sep-24	640	610	12 224 230	643 381
	Oct-24	600	550	11 957 952	519 911
	Nov-24	593	560	14 642 533	770 660
	Dec-24	595	559	57 339 892	2 606 359
	Janv-25	679	566	118 908 392	5 662 304
	Fév-25	650	625	21 090 623	1 054 531
	Mar-25	647	588	10 696 100	534 805
	Avr-25	624	511	75 320 468	3 586 688
	Mai-25	569	547	29 283 146	1 394 435
	Juin-25	620	549	73 629 960	3 875 261

Source : Bourse de Casablanca

Au cours des trois dernières années, le cours de la BMCI a évolué entre un maximum de MAD 668 en 2022 et un minimum de MAD 305 en 2023.

Après l'année 2022, les années 2023 et 2024 ont connu un retour à la normale, le titre enregistrant des performances annuelles positives de respectivement +52.37% et de +7.41%. Il est à noter que la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 ont été marquées par un contexte international particulier lié notamment à la guerre en Ukraine qui a engendré des variations importantes sur la bourse de Casablanca.

En 2024, le titre de la BMCI a clôturé l'année avec une performance annuelle positive de +7.41% à 580 MAD, mettant en évidence le succès du plan stratégique structurel de la banque.

Le volume global des transactions sur le titre BMCI de janvier 2024 à fin décembre 2024 s'est élevé à 334 MMAD sur le marché central.

La valeur BMCI n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les trois dernières années.

Au titre des deux premiers trimestres 2025, le cours de la BMCI a évolué entre un maximum de MAD 679 atteint en janvier 2025 et un minimum de 470 MAD atteint en avril 2025.

1.2.8 Politique de distribution des dividendes

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts de la Banque, les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période de tous amortissements et de toutes provisions généralement quelconques constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation de la réserve légale et de toute autre réserve rendue obligatoire par la loi et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge opportun d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau. Le reliquat est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Conformément à l'article 30, relatif au paiement des dividendes, les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même ou à défaut, par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Directoire.

Lorsque la société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la société au bout de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants-droits ne portant pas intérêt à l'encontre de la société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêts à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; Toutefois, le produit de la distribution de réserve, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Le taux de distribution des dividendes de la BMCI entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

Eléments (En KMAD)	2022	2023	2024
Dividendes distribués au titre de l'exercice	239 027	239 027	239 027
Résultat net social	244 340	193 922	291 892
Dividende par action	18	18	18
Bénéfice par action	18,4	14,6	22,0
Taux de distribution	97,8%	123,3%	81,9%

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'année 2023, BMCI enregistre un résultat net social de 292 MMAD contre 184 MMAD en 2023 et 244 MMAD en 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 mai 2025 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale mixte tenue le 26 juin 2023 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2022.

Le Comité Capital, dans le cadre de ses prérogatives, suit l'évolution des ratios de solvabilité et anticipe les besoins en capital de la Banque. A cet effet, il émet des recommandations sur la politique de distribution des dividendes de la Banque afin de respecter les ratios prudentiels et de faire face au développement de l'activité.

1.3 Endettement

1.3.1 Dette privée

1.3.1.1 Certificats de Dépôt

Depuis 1999, la BMCI émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

A fin juin 2025, l'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BMCI s'élève à 5 605 800 KMAD.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de Dépôts
Plafonds	12 000 000 KMAD
Encours du programme au 30/06/2025	5 606 800 KMAD
Valeur Nominale des Titres	100 KMAD
Nombre de Titre	56 058

Source : Groupe BMCI

Le Conseil de Surveillance de la BMCI a autorisé, en date du 19 mars 2025 l'extension de l'enveloppe du programme d'émission de certificats de dépôts à 14 milliards de dirhams, incluant une augmentation d'un milliard de dirhams sur le programme de CD structurés et d'un milliard de dirhams sur le programme de CD classiques

Caractéristiques des émissions de CD standards (à taux fixe) en cours à fin juin 2025

A fin juin 2025, l'encours des Certificats de Dépôts Standards de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 5 607 MMAD.

Code ISIN	Maturité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominal en KMAD	Nombre de titres	Montant en KMAD	Taux	Nature du taux
MA0001530924	12 mois	26/06/2025	30/06/2026	100	557	55 700	2,60%	fixe
MA0001530890	12 mois	16/06/2025	16/06/2026	100	887	88 700	2,35%	fixe
MA0001530866	12 mois	28/05/2025	29/05/2026	100	270	27 000	2,75%	fixe
MA0001530858	12 mois	26/05/2025	27/05/2026	100	862	86 200	2,45%	fixe
MA0001530775	12 mois	29/04/2025	30/04/2026	100	350	35 000	2,80%	fixe
MA0001530734	12 mois	25/04/2025	28/04/2026	100	1 074	107 400	2,50%	fixe
MA0001530759	12 mois	28/04/2025	29/04/2026	100	370	37 000	2,65%	fixe
MA0001530700	12 mois	04/04/2025	07/04/2026	100	1 940	194 000	3,50%	fixe
MA0001530692	12 mois	27/03/2025	27/03/2026	100	560	56 000	2,95%	fixe
MA0001530684	12 mois	26/03/2025	26/03/2026	100	401	40 100	2,85%	fixe
MA0001530676	12 mois	25/03/2025	25/03/2026	100	327	32 700	2,70%	fixe
MA0001530650	12 mois	10/03/2025	10/03/2026	100	195	19 500	2,95%	fixe
MA0001530593	12 mois	25/02/2025	26/02/2026	100	1 187	118 700	2,7%	fixe
MA0001530619	12 mois	27/02/2025	27/02/2026	100	455	45 500	2,8%	fixe
MA0001530601	12 mois	27/02/2025	27/02/2026	100	184	18 400	2,95%	fixe
MA0001530460	12 mois	30/12/2024	31/12/2025	100	239	23 900	3,20%	fixe
MA0001530544	12 mois	30/01/2025	31/01/2026	100	798	79 800	2,95%	fixe
MA0001530528	12 mois	29/01/2025	30/01/2026	100	558	55 800	2,75%	fixe
MA0001530478	12 mois	30/12/2024	31/12/2025	100	617	61 700	3,00%	fixe
MA0001530452	12 mois	27/12/2024	30/12/2025	100	2 139	213 900	2,90%	fixe
MA0001530437	4 ans	16/12/2024	16/12/2028	100	3 000	300 000	3,36%	fixe
MA0001530403	12 mois	29/11/2024	01/12/2025	100	327	32 700	3,20%	fixe
MA0001530395	12 mois	28/11/2024	28/11/2025	100	2 442	244 200	2,90%	fixe
MA0001530270	12 mois	30/10/2024	31/10/2025	100	1 576	157 600	2,90%	fixe
MA0001530106	12 mois	10/10/2024	10/10/2025	100	1 601	160 100	2,90%	fixe
MA0001530080	12 mois	08/10/2024	09/10/2025	100	700	70 000	3,00%	fixe
MA0001530064	12 mois	30/09/2024	30/09/2025	100	310	31 000	3,30%	fixe
MA0001529983	12 mois	13/09/2024	16/09/2025	100	1 136	113 600	2,90%	fixe
MA0001530007	12 mois	19/09/2024	04/09/2025	100	18 000	1 800 000	2,98%	fixe
MA0001529975	12 mois	04/09/2024	05/09/2025	100	400	40 000	3,00%	fixe
MA0001529892	12 mois	26/08/2024	27/08/2025	100	110	11 000	3,20%	fixe
MA0001529876	12 mois	06/08/2024	08/08/2025	100	140	14 000	3,20%	fixe
MA0001529868	12 mois	06/08/2024	06/08/2025	100	1 337	133 700	3,00%	fixe
MA0001529702	12 mois	09/07/2024	10/07/2025	100	1 729	172 900	3,20%	fixe
MA0001529694	12 mois	09/07/2024	10/07/2025	100	435	43 500	3,30%	fixe
MA0001528951	23 mois	15/03/2024	13/02/2026	100	1 729	172 900	3,60%	fixe
MA0001528910	23 mois	08/03/2024	06/02/2026	100	1 199	119 900	3,60%	fixe
MA0001528902	23 mois	06/03/2024	05/02/2026	100	1 820	182 000	3,45%	fixe
MA0001528654	12 mois	17/01/2024	16/12/2025	100	1 987	198 700	3,60%	fixe
MA0001528621	12 mois	12/01/2024	11/12/2025	100	277	27 700	3,60%	fixe
MA0001528415	12 mois	16/11/2023	15/10/2025	100	682	68 200	3,60%	fixe
MA0001528159	23 mois	09/10/2023	09/10/2025	100	1 000	100 000	3,70%	fixe
MA0001527854	12 mois	11/08/2023	10/07/2025	100	151	15 100	3,60%	fixe

Source : Groupe BMCI

La BMCI procède au rachat à la demande de ses certificats de dépôts. Le montant des certificats de dépôts rachetés par la BMCI s'élève à 680,6 MMAD à fin juin 2025.

Caractéristiques des émissions de CD structurés à fin juin 2025

À fin juin 2025, l'encours de certificats de dépôts structurés hors intérêts courus non échus s'élève à 67,5 MMAD.

Code ISIN	Maturité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominal en KMAD	Nombre de titres	Montant en KMAD	Taux	Nature du taux
MA0001530908	2 ans	17/06/2025	17/06/2027	100	116	11 600	0,10%	fixe
MA0001530346	2 ans	05/11/2024	05/11/2026	100	192	19 200	0,10%	fixe
MA0001530338	2 ans	05/11/2024	05/11/2026	100	367	36 700	0,10%	fixe

1.3.1.2 Emprunts Obligataires Subordonnés

En septembre 2018, la BMCI a procédé à un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 000 MMAD. Cet emprunt obligataire a été proposé en deux tranches (fixe et variable) dont seule la tranche variable a été souscrite. L'objectif de cet emprunt est de renforcer les fonds propres de la Banque pour améliorer son ratio de solvabilité et financer son développement.

En novembre 2019, la BMCI a réalisé une autre émission obligataire subordonnée d'un montant global de 500 MMAD et d'une maturité de 10 ans. Les deux tranches proposées (fixe et variable) ont été souscrites. Cet emprunt obligataire avait pour principaux objectifs l'optimisation des fonds propres de la BMCI en vue d'améliorer son ratio de solvabilité et le financement de la croissance de son activité.

En février 2023, la BMCI a réalisé une émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 750 MMAD. Cet emprunt avait pour objectif de renforcer les fonds propres réglementaires de la banque, notamment le Ratio Tier One et consolider le développement de son activité.

En septembre 2024, la BMCI a réalisé une émission obligataire subordonnée d'un montant de 1,5 milliard de dirhams. L'objectif destinée au rachat des anciennes lignes obligataires subordonnées émises en 2018 et 2019 est une première au Maroc.

Caractéristiques des emprunts obligataires subordonnés de la BMCI à fin juin 2025

A fin juin 2025, l'encours des emprunts obligataires de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 2 250 MMAD.

Date de jouissance *	Montant de l'EO (MMAD)	Tranches	Montant ¹ par tranche (MMAD)	Cotation	Nature du taux	Nominal en MAD	Taux d'intérêt en vigueur	Prime de risque (Pbs)	Maturité	Mode de remboursement	Date d'échéance
24/09/2024	1 500	Tranche A	734,5	Non cotée	Fixe	100 000	4,16% ²	75	10 ans	<i>In fine</i>	2034
		Tranche B	765,5	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,45% ³	70	10 ans	<i>In fine</i>	2034
17/02/2023	750	Tranche C	750,0	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	3,18% ⁴	250	Perpétuelle	<i>In fine</i>	-
Total	2 250		2 250								

Source : Groupe BMCI

(*) La date d'émission correspond à la date de jouissance

1.3.2 Dettes bancaires

Au regard de l'activité de la Banque, la BMCI a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés et dépôts de la clientèle pour se financer.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2022-2024 :

En MMAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
. A vue	899	1 832	>100%	1 534	-16,29%
. A terme	5 183	2 348	-54,70%	3 383	44,08%
Total	6 081	4 180	-31,25%	4 917	-17,62%

Source : BMCI – Comptes sociaux

¹ Encours hors intérêts courus non échus

² Conformément aux résultats de l'émission : https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/09/CP-relatif-aux-resultats-de-IEOS_BMCI.pdf

³ Conformément aux résultats de l'émission : https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/09/CP-relatif-aux-resultats-de-IEOS_BMCI.pdf

⁴ Conformément à la dernière révision du taux facial de ladite tranche : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/02/CP-taux-EMISSION-OBLIGATAIRE-SUBORDONNE%CC%81E-FEV-2024.pdf>

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 4 917 MMAD à fin décembre 2024 contre 4 180 MMAD à fin décembre 2023 en hausse de 737 MMAD (soit +17,62%). Elles sont constituées à hauteur de 31% de dettes à vue et 69% de dettes à terme fin décembre 2024.

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 4 180 MMAD à fin décembre 2023 contre 6 081 MMAD à fin décembre 2022 en baisse de 1 901 MMAD (soit -31,25%). Elles sont constituées à hauteur de 44% de dettes à vue et 56% de dettes à terme fin décembre 2023.

A la date d'enregistrement du document de référence, la BMCI ne dispose pas de covenants sur ses dettes bancaires.

1.3.3 Engagements hors bilan

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2022 et fin 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Engagements donnés	18 371	17 326	-5,69%	20 263	16,95%
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	50	-	-100%	710	>100%
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	7 097	6 211	-12,48%	6 593	6,14%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	5 355	4 613	-13,86%	5 113	10,85%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	5 869	6 501	10,78%	7 845	20,66%
Autres titres à livrer	-	-	n/a	2	>100%
Engagements reçus	5 535	5 145	-7,05%	8 458	64,39%
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	3 806	3 257	-14,42%	6 593	>100%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 684	1 888	12,10%	1 865	-1,18%
Autres titres à recevoir	45	-	-100%	-	-

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, les engagements donnés s'élèvent à 20 263 MMAD contre 17 326 MMAD à fin 2023 soit une hausse de 16,95%. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse combinée de l'ensemble des types d'engagements de financement : Engagements donnés en faveur de la clientèle en hausse de 6,14% à 6 593 MMAD contre 6 211 MMAD à fin 2023, engagements de garantie de l'ordre d'établissement de crédit & assimilés en hausse de 10,85% passant de 4 613 MMAD à fin 2023 à 5 113 MMAD à fin 2024 et hausse des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle de 20,66% à 7 845 MMAD à fin décembre 2024 contre 6 501 MMAD à fin décembre 2023.

A fin 2024, les engagements reçus s'affichent à 8 458 MMAD contre 5 145 MMAD à fin 2023 en hausse de 64,39% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 3 335 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés.

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, les engagements donnés s'élèvent à 17 326 MMAD contre 18 371 MMAD à fin 2022 soit une baisse de 5,69%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 12,48% à 6 211 MMAD contre 7 097 MMAD à fin 2022 et celle des engagements de garantie de l'ordre d'établissement de crédit & assimilés qui a baissé de 13,86% passant de 5 355 MMAD à fin 2022 à 4 613 MMAD à fin 2023. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 11,9% en décembre 2022 en hausse de 220 points de base par rapport à 2021.

A fin 2023, les engagements reçus s'affichent à 5 145 MMAD contre 5 535 MMAD à fin 2022 en baisse de 7,05% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 549 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 204 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

1.3.4 Nantissement d'actions

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actions BMCI détenues par BNP Paribas IRB Participations, Atlantasanad Assurance et AXA Assurance Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

1.3.5 Nantissement d'actifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de la BMCI ne font pas l'objet d'un nantissement.

1.3.6 Notation

La mission de notation est menée annuellement par l'agence internationale Fitch Ratings.

L'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale⁵, en janvier 2025 les ratings de la BMCI. Ces ratings témoignent de la solidité financière de la Banque, reflétant une rentabilité sous-jacente solide portée par une liquidité élevée et un financement stable.

Critère	Janvier 2025
Note Nationale à long terme	AAA (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable
Note Nationale à court terme	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

La version du texte intégral de la notation est publiée sur le site de l'agence de notation Fitch et se détaille comme suit :

Principaux facteurs de notation

Les notes de BMCI reposent sur le soutien potentiel de BNP Paribas S.A. (BNPP ; A+/Stable) qui détient 66,7 % du capital de BMCI. L'appréciation du soutien par Fitch tient compte de la forte capacité de BNPP (comme reflétée par sa notation de défaut de l'émetteur – IDR) et de sa volonté de soutenir BMCI.

Filiale Stratégiquement Importante : BMCI dispose d'une franchise modeste au Maroc, représentant 5 % des prêts du secteur. Toutefois, BMCI est la plus grande filiale africaine de BNPP et contribue au renforcement de la présence du groupe dans la région Méditerranée.

Faible Coût du Soutien : BMCI représentait moins de 0,3 % des actifs consolidés de BNPP à fin septembre 2024. Sa petite taille rend tout soutien éventuel financièrement absorbable pour BNPP.

Forte Intégration avec BNPP : BMCI est fortement intégrée à BNPP, partageant la même marque commerciale, les systèmes de gestion des risques, les procédures internes ainsi que les plateformes informatiques. La direction générale de BMCI est nommée par BNPP, qui contrôle également le conseil d'administration et définit la stratégie de la banque.

Pas d'Historique de Soutien Extraordinaire : BMCI n'a jamais nécessité de soutien extraordinaire de la part de BNPP. Toutefois, un soutien ordinaire est fourni sous forme de contre-garanties, permettant à BMCI d'accorder des prêts de montants plus importants aux entreprises marocaines sans dépasser ses limites réglementaires d'exposition.

Franchise Modeste : BMCI détient une part de marché limitée, mais bénéficie de l'expertise de BNPP dans la banque d'entreprise en France et en Afrique, ce qui lui confère un avantage concurrentiel ainsi qu'un accès à une clientèle multinationale. Les prêts aux entreprises représentaient 64 % du portefeuille total de crédits à fin juin 2024.

⁵ Les notations nationales ne peuvent être comparées aux notations internationales, dont les paramètres de rating diffèrent sensiblement de celles retenues pour les sociétés locales.

Capitalisation Juste Adéquate : Le ratio CET1 de BMCI s'élevait à 9,7 % à fin juin 2024, en baisse depuis fin 2021 (11,1 %) en raison de distributions de dividendes plus élevées et d'une reprise de la croissance des crédits. Ce ratio reste toutefois supérieur au minimum réglementaire de 8 %. Nous considérons que les coussins de capital sont seulement adéquats, compte tenu de l'importance du stock de créances douteuses non provisionnées (15,7 % du capital CET1 à fin juin 2024) et d'une forte concentration par contrepartie unique.

Facteurs de sensibilités des notes

Facteur pouvant, de manière individuelle ou collective, mener à une action de notation négative/dégradation :

Les notes nationales de BMCI pourraient être abaissées en cas de dégradation de plusieurs crans de l'IDR de BNPP, ou si la volonté de BNPP de soutenir BMCI diminuait.

Facteur pouvant, de manière individuelle ou collective, mener à une action de notation positive/amélioration :

Les notes nationales de BMCI sont au niveau le plus élevé de l'échelle nationale et ne peuvent donc être relevées.

Evolution de la notation BMCI sur la période entre 2023 et 2025

L'agence Fitch Ratings a maintenu stable, sur son échelle de notation nationale, la notation de la BMCI entre 2023 et 2025 :

Critère	2023	2024	2025
Note à long terme	AAA (mar)	AAA (mar)	AAA (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable	Stable	Stable
Note à court terme	F1+ (mar)	F1+ (mar)	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

III. Gouvernance de la BMCI

1. Gouvernance de BMCI

1.4 Dispositions régissant les assemblées générales

1.4.1 Assemblées d'actionnaires

Selon l'article 19 des statuts de la BMCI, les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée, lesquelles sont qualifiées d'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les incapables, les opposants ou les actionnaires privés du droit de vote.

1.4.2 Convocations des assemblées

Selon l'article 20 des statuts de la BMCI, l'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, et en cas d'urgence elle peut être également convoquée :

- Par le ou les commissaires aux comptes ;
- Par un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la banque ;
- Par le Conseil de Surveillance.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

En cas de pluralité de commissaires aux comptes, ils agissent d'accord entre eux et fixent l'ordre du jour. S'ils sont en désaccord sur l'opportunité de convoquer l'assemblée, l'un d'eux peut demander au président du tribunal, statuant en référé, l'autorisation de procéder à cette convocation, les autres commissaires aux comptes et le président du Conseil de Surveillance et du Directoire dûment appelés. L'ordonnance du président du tribunal, qui fixe l'ordre du jour, n'est susceptible d'aucune voie de recours. Les frais entraînés par la réunion de l'assemblée sont à la charge de la Banque.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé ; cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et/ou le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, le texte de résolutions qui sera présenté à l'assemblée par le Directoire, ainsi que le délai pendant lequel les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. L'avis de convocation doit préciser une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

Lors de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- a. La Banque publiera dans le journal d'annonces légales et sur le site internet de la BMCI (rubrique « Communication Financière ») ainsi que sur tout autre support qui serait exigé par la réglementation applicable aux établissements de crédit au Maroc, en même temps que l'avis de convocation visé à l'alinéa précédent, les états de synthèse de l'exercice écoulé en indiquant clairement s'ils ont été vérifiés ou non par les commissaires aux comptes.
- b. À partir de la date de convocation, les actionnaires ou leurs mandataires pourront consulter les documents suivants au siège social :
 - L'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et l'exposé des motifs ;

- L'inventaire et les états de synthèse de l'exercice écoulé ;
- Le rapport de gestion du Directoire ;
- Le Rapport du Conseil de Surveillance incluant entre autres les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion que le Directoire établit ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- La liste des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- La liste des actionnaires.

L'assemblée se réunit aux jours et à l'heure désignés dans l'avis de convocation, soit au siège social soit en tout autre lieu de la ville où ce siège est situé.

1.4.3 Ordre du jour

Selon l'article 21 des statuts de la BMCI, l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation, à savoir l'un des intervenants indiqués à l'article 20 des statuts (cf. section 1.4.2. du présent Document de Référence).

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant la proportion du capital social prévue par la loi ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée adressée au siège social dix jours au plus tard à compter de l'avis de convocation.

Sous réserves des questions diverses qui ne doivent présenter qu'une importance minimale, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement sans qu'il ait lieu de se reporter à d'autres documents.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

1.4.4 Composition

Selon l'article 22 des statuts de la BMCI, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

1.4.5 Vote

Selon l'article 24 des statuts de la BMCI, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions^[1].

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

^[1] Les statuts de la Banque ne prévoient pas l'attribution d'actions ayant un droit de vote double (une action est égale à une voix)

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec les actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

1.4.6 Assemblées Générales Ordinaires

L'article 26 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions excédant la compétence du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Une assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social.

Cette assemblée entend notamment le rapport du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les rapports des commissaires aux comptes ; elle discute, redresse, et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle nomme les commissaires aux comptes.

Quorum et majorité

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

1.4.7 Assemblées Générales Extraordinaires

L'article 27 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la société en société de toute autre forme, sa fusion avec une autre société, sa scission en deux ou plusieurs entités distinctes ou l'apport d'une partie de son actif, avec ou sans prise en charge de passif, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

Elle est seule habilitée à autoriser la ou les cessions de plus de 50% des actifs de la société, conformément aux dispositions de l'article 104 de la loi n° 20-19, complétant et modifiant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Quorum et majorité

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la Banque.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être reportée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour pour lequel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la Banque a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

1.5 Organes de surveillance

1.5.1 Le Conseil de surveillance

L'article 15 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus.

Le Conseil de Surveillance est composé d'un tiers de membres indépendants.

La proportion des membres du Conseil de surveillance de chaque genre doit respecter le seuil prévu par la loi. Ainsi :

- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à trente pour cent (30%) au 1er janvier 2024 ;
- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à quarante pour cent (40%) au 1er janvier 2027.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La ou les nominations faites par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont soumises à l'approbation de Bank al Maghrib conformément à la loi Bancaire n° 103-12.

La durée de leurs fonctions est fixée à trois (3) années. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut cependant être élu ou réélu pour un terme dépassant l'année pendant laquelle il atteint l'âge de quatre-vingt (80) ans.

1.5.2 Composition du Conseil de Surveillance

A fin juillet 2025, le Conseil de Surveillance de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. François BENAROYA	Vice-Président Responsable Territoire Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	22-févr-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Soumaya TAZI	Présidente du Comité d'Audit Membre indépendant	08-mars-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Dounia TAARJI	Présidente du Comité des Risques Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Yves MARTRENCAR	Président du CNRG Membre	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Abdelmajid FASSI-FIHRI	Membre	28-juin-24	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Gilbert COULOMBEL	Membre	16-dec-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre Responsable des risques Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Philippe DUMEL	Membre	24-mai-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mme Wafa BELMAACHI	Membre indépendant	01-févr-25	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
AXA Assurance Maroc	Représentée par M. Gilles FROMAGEOT, Directeur Général de AXA Assurance Maroc	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
BNP Paribas IRB Participations	Représentée par M. Seyf ISMAIL	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Source : Groupe BMCI

1.5.3 Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

À fin juin 2025, les curriculum vitae des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que leurs mandats dans d'autres sociétés, sont présentés ci-dessous :

M. Jaouad HAMRI

Diplômé d'un Master en Economie & Finance à l'université de Grenoble avant d'obtenir ses certificats supérieurs (juridiques et fiscaux et de révision comptable) à l'Institut des Etudes Commerciales.

Fonctions précédentes :

- Evolution dans le secteur privé et l'entrepreneuriat en France et au Maroc depuis 1981 ;
- Conseiller du ministre de l'Économie et des Finances du Maroc (2008-2010) ;
- Directeur de l'Office des Changes au Maroc (2010-2015).

Autres mandats :

- Université Internationale de Rabat :
 - o Administrateur indépendant
 - o Membre du Comité nomination et rémunération et de gouvernance
 - o Président du comité d'audit
- Groupe Ateliers de Haute Garonne Toulouse (Secteur de l'aéronautique) :
 - o Consultant du groupe pour les investissements au Maroc
- Président du conseil d'administration de BMCI FINANCE
- Président du conseil de surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur indépendant BMCI LEASING
- Administrateur indépendant BMCI OFFSHORE
- Administrateur PROCANEQ Maroc
- Administrateur PAY 10 MAR

M. François BENAROYA

Diplômé de l'école Polytechnique, de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et de l'Université de Tilburg (Pays-Bas).

Fonctions précédentes :

- Intégration du Groupe BNP Paribas en 2004 en tant que responsable de la stratégie du Groupe au sein du Développement Groupe ;
- De 2007 à 2011, Directeur Général Adjoint de la filiale ukrainienne du Groupe BNP Paribas en charge de la banque de détail ;
- Membre du Comex d'IRB, en charge de la ligne de métier Retail et SME, intervenant sur l'ensemble des géographies d'IRB ;
- En 2014, Directeur général adjoint de la filiale polonaise du Groupe BNP Paribas en charge de l'intégration de la banque BGZ ;
- En 2017, membre du Comex d'IRB et responsable de la région Europe Centrale et Orientale – Turquie ;
- Octobre 2021 – décembre 2022, Adjoint du responsable d'IRB,
- Depuis janvier 2023, Responsable d'Europe Méditerranée, et à ce titre responsable de l'ensemble des banques des régions Afrique et Europe Centrale et Orientale/ Turquie au sein de BNP Paribas ;

Autres mandats :

- Responsable Europe Méditerranée dans BNP Paribas S.A.
- Vice-Président du Conseil de TEB AS
- Vice-Président du conseil d'administration de BNP Paribas Bank Polska (Pologne)

- Président du conseil d'administration d'Ukrsibbank (Ukraine)
- Président de BNP Paribas IRB Participations

Mme Soumaya TAZI

Bachelor in Business Administration de l'Institut Franco-Américain de Management de Paris ; Double major : Finance & Marketing

MBA à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées – Ecole Hassania des Travaux Publics

Fonctions précédentes :

- Gérante d'un fonds de fonds diversifié - Banque Cortal, Groupe BNP Paribas (2000-2002)
- CFG Bank Corporate finance, Directeur exécutif (2002-2018)
- Gérante Idraj (2010-2015)
- Immorente Invest, Président Directeur Général (2011-2021)
- Fondateur d'Arkhe Real Estate (Depuis 2022)

Autres mandats :

- Administratrice, CGEM
- Administratrice, Alliances Darna
- Administratrice, Chêne Capital SA

Mme Dounia TAARJI

Diplômée en option Finance de l'ESC Paris en 1987 et de la Sorbonne en 1992 en droit des affaires et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) en 1995.

Fonctions précédentes :

- Chargée d'affaires en financement de projets au Crédit Lyonnais (1987 - 1990) ;
- Chargée de missions chez Clinvest, la Banque d'affaires du Crédit Lyonnais (1990 – 1995) ;
- Directeur Général de CDMC, société de bourse de Crédit du Maroc (1995 – 1998) ;
- Associée au sein de CFG Finance (1998 – 2001) ;
- Directeur Général du CDVM (2001 – 2009) ;
- Directeur Général de Malya Conseil (2009 – 2010) ;
- Directeur Général du Cabinet International de Conseil en Stratégie Monitor Group (2011 – 2013) ;

Autres mandats :

- Depuis février 2019, Présidente du Directoire du Fonds Hassan II ;
- Administrateur indépendant-membre du comité d'audit ALLIANCES ;
- Administrateur indépendant au sein d'Auto-Hall ;
- Administrateur-Président du conseil d'administration de MAGHREB HOSPITALITY COMPANY ;
- Administrateur dans les sociétés : TMSA, ADM, CASA TRANSPORT, ITHMAR AL MAWARID, MARCHIKA, MASEN, NADOR WEST MED, SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE, SONADAC, TMPA, ROYAL AIR MAROC, SOCIETE LA MAMOUNIA.

M. Yves MARTRENCAR

Diplômé de l'école polytechnique de Paris.

Fonctions précédentes :

- Divers postes en régions dans le Réseau BNP Paribas en France (1980 – 1993) ;

- Directeur du Département des particuliers et professionnels à la Direction Centrale des Réseaux Métropolitains (1993 – 1996) ;
- Directeur de distribution, produits et marchés à la Banque de détail en France chez BNP Paribas (2000 – 2003) ;
- Directeur de BDDF Retail (2003 – 2009) ;
- Responsable de Distribution, Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking (2009 – 2012), et à partir de 2010 Chief Operating Officer de BNP Paribas Retail Banking ;
- Directeur des Ressources Humaines Groupe BNP Paribas depuis 2012 jusqu’au 1er novembre 2020 ;
- Senior Advisor de BNP Paribas de novembre 2020 à juin 2021.

Autres mandats :

- Administrateur BNL (Italie)
- Président du Conseil d’administration de BNP Paribas (Suisse) SA
- Président du conseil d’administration de l’association Foyer de Grenelle à Paris
- Administrateur Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer
- Président de la fondation BNP Paribas

M. Abdelmajid FASSI-FIHRI

Executive Master in Management de Sciences Po Paris

Fonctions précédentes :

- Associate au sein de CIB Export & Project Finance (1998-2001)
- Vice-Président en charge de l’Europe, le Moyen Orient et l’Afrique à CIB Export Finance North America (2001-2005)
- Head of Strategy & Business Development à CIB Export Finance (2006-2007)
- Manama Managing Director, Regional Head of Corporate & Transaction Group for the Middle East (2007-2010)
- BNP Paribas Casablanca CEO, BNP Paribas Regional Investment Company, Managing Director for CIB Africa (2011-2022)

Autres mandats:

- CEO « BNP Paribas Regional Investment Company »
- Managing Director et CIB Country Head en Afrique

M. Gilbert COULOMBEL

Maîtrise de Sciences Economiques- Gestion Financière des Entreprises

Fonctions précédentes :

- Responsable du service marketing de la Succursale de Strasbourg de la Banque Nationale de Paris (1983)
- Divers postes à BNP puis à BNP Paribas (1983- 2014)
- Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas (2014-2022)

Autres mandats :

- Administrateur TEB Holding (filiale du Groupe BNP Paribas en Turquie).

M. Christian DE CHAISEMARTIN

Diplômé de l’IHEDREA à Paris en économie Gestion et Finance en 1987.

Fonctions précédentes :

- A occupé plusieurs postes à la BBL entre 1988 et 1999 ;
- Responsable du Département Particuliers et professionnels puis Directeur du département Transport, Logistique, automobile et services à ING Banque France (1999 – 2006) ;
- Directeur du département automobile et équipements industriels chez BNP Paribas Fortis (2006 – 2009) ;
- Directeur adjoint du crédit management puis Senior Manager chez BNP Paribas CIB (2010 – 2014) ;
- Senior Manager et membre de la plateforme Corporate Debt et Export Finance chez BNP Paribas puis Directeur du département Risque (2014 – 2017) ;
- Directeur des Risques de BNP Paribas IRB (depuis 2017).

Autres mandats :

- Pas d'autres mandats

M. Philippe DUMEL

Ingénieur Civil des Mines et Docteur en Economie

Fonctions précédentes :

- Ingénieur à Renault en industrialisation des nouveaux véhicules (1982-1985)
- Responsable de l'engineering et de la maintenance à CEET (1985-1987)
- Plusieurs postes occupés à UCB (BNP Paribas) ; membre du comité de Direction générale, en charge des plateformes de servicing et Directeur Général d'UCB Entreprise (1998-2003)
- Banca UCB : Directeur commercial puis Administrateur Directeur général (2003-2007)
- BNP Paribas Personal Finance : Directeur des activités France et DOM et membre du Comité Exécutif (2007-2010)
- TEB Turquie : Head of Integration puis COO et membre du Comité Exécutif (2010-2014)
- Ubsibank, Ukraine : Responsable du territoire Ukraine puis Directeur Général (2015-2020)
- Président du Directoire de la BMCI (2020-2023)

Autres mandats

- Administrateur au sein de Crédit X-Mines

Mme Wafa BELMAACHI

Diplômée de l'école des cambistes de Paris et Titulaire d'une maîtrise en informatique appliquée à la gestion à l'Université Paris IX Dauphine et d'un certificat d'administrateurs de sociétés

Fonctions précédentes :

- Analyste financier à l'ingénierie financière chez Attijariwafa Bank (2 ans)
- Chargée de mission à l'Organisation chez Attijariwafa Bank (3 ans)
- Responsable de la Salle des Marchés chez Attijariwafa Bank (3 ans)
- Responsable Contrôle de Gestion et ALM chez Attijariwafa Bank (4 ans)
- Consultante Banque et Finance chez Millenium Ventures apportant son expertise au service de divers programmes de transformation dans le secteur financier (depuis 2006)

Autres mandats :

- Administrateur indépendant, Présidente du Comité des Risques et des Comptes à Fénie Brossette
- Présidente du Conseil d'administration de Réseau Entreprendre Maroc
- Administrateur à la fédération réseau entreprendre France

M. Giles FROMAGEOT

Ingénieur Industriel de l'Université Polytechnique de Catalogne et titulaire d'un MBA de l'Instituto de Empresa Business School de Madrid

Fonctions précédentes :

- Manager à Mazars Paris (2000-2005) ;
- Senior manager à Mazars Madrid (2005-2007) ;
- Directeur du Contrôle de gestion chez AXA Seguros à Madrid (2007-2009) ;
- Directeur Financier chez Direct Seguros Espagne et Portugal (Groupe AXA) à Madrid (2009-2012) ;
- Directeur Financier et Secrétaire Général chez AXA Korea à Séoul (2012-2015) ;
- Directeur Financier chez AXA Global Direct à Paris (2015-2017) ;
- Directeur Général de AXA Korea à Seoul (2017-2021) ;
- Directeur Régional Asie de AXA XL à Singapour (2021-2024) ;
- Directeur Général AXA Assurance Maroc (depuis janvier 2025).

Autres mandats :

- Administrateur chez AXA Holding Maroc
- Représentant permanent d'AXA Assurance Maroc chez : AXA Crédit SA ; CFG Bank ; C.A.T et SCR
- Président du Conseil d'Administration de AXA Cameroun
- Représentant permanent d'AXA SA chez AXA Sénégal
- Président du Conseil d'Administration de AXA Côte d'Ivoire
- Représentant permanent d'AXA SA chez AXA Gabon.

M. Seyf ISMAIL

Ingénieur polytechnicien et diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie en Finance quantitative

Fonctions précédentes :

- Plusieurs postes en trading à BNP Paribas : Trader de produits dérivés de crédit et arbitrage obligataire et trader options de change (2006-2010)
- Stratégiste banque d'investissement à BIAT Tunisie (2010-2011)
- Directeur ALM trésorerie et marché de capitaux à UBCI – Groupe BNP Paribas, Tunisie (2012-2016)
- Directeur de la Banque d'investissement & de l'ALM Trésorerie UBCI (2016-2018)
- Responsable adjoint de la région Afrique à IRB et directeur général de BNP Paribas IRB Participations (depuis 2019)
- Responsable stratégie à Europe méditerranée EM (depuis 2023)

Autres mandats :

- Administrateur, TFI (Société de gestion d'actifs, Pologne)
- Administrateur, PROPARCO (Groupe AFD, France)
- Administrateur du CIAN (Conseil des Investisseurs en Afrique, France)
- Administrateur, BNP Paribas El Djazaïr (Algérie)

1.5.4 Critère d'indépendance et parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la BMCI compte quatre membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 08 mars 2023, de nommer un quatrième membre indépendant, pour un mandat arrivé à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette nomination a été soumise à l'approbation de Bank Al Maghrib et a été ratifiée par l'assemblée Générale mixte du 26 juin 2023. Ledit mandat a été renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024, pour une durée de trois exercices.

Ainsi, à fin décembre 2024, et suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil de Surveillance de la BMCI est composé de quatre membres indépendants, dont les mandats ont tous été renouvelés pour une durée de trois exercices, soit 2024, 2025 et 2026. Lesdits mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

La qualité du membre indépendant du Conseil de Surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BMCI, avec quatre grands axes d'actions pour favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring.

La nomination et la promotion de plusieurs collaboratrices au sein du Conseil de Surveillance s'inscrivent dans le cadre de la politique mise en œuvre afin de favoriser l'égalité professionnelle.

Le nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance s'élève à quatre à fin juillet 2025, ce qui représente 25% de l'effectif total du Conseil de surveillance, contre 33% en 2023 et 27,3% en 2022. La BMCI prend pleinement conscience des dispositions de l'article 105-1 introduit par la loi, qui stipule que « la proportion des membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30% dans les sociétés faisant appel public à l'épargne ». La BMCI s'engage fermement à respecter cette obligation légale et à prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer, renforçant ainsi son attachement aux principes de diversité et d'égalité de genre au sein de ses instances de gouvernance.

1.5.5 Comités rattachés au Conseil de Surveillance

a. Comité d'audit

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, une semaine avant la tenue du Conseil de Surveillance, le Comité d'audit est composé d'un président et de trois membres permanents dont un membre est indépendant. Le président et les membres permanents sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit.

- Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BMCI.

Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;

- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil de Surveillance et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

A fin juin 2025, le comité d'audit est composé de :

- Mme Soumaya TAZI, Présidente et Membre indépendant ;
- M. Gilbert COLOUMBEL, Membre ;
- M. Gilles FROMAGEOT, Membre ;
- M. Philippe DUMEL, Membre ;
- Mme Wafa BELMAACHI, Membre indépendant ;
- M. Seyf ISMAIL, Membre.

b. Comité des risques

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité des risques est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance dont le Président est membre indépendant.

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank-Al-Maghrib sur le contrôle interne.

La mission du comité porte sur les risques de toute nature : de crédit, de marché, opérationnel, de taux d'intérêt, de la concentration de crédit, de liquidité, de règlement-livraison, pays et de transfert, ainsi que des risques liés aux activités externalisées.

Le comité a notamment pour attributions :

- De conseiller le Conseil de Surveillance concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques ;
- De s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixés par le directoire conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques de la BMCI et de son groupe ;

- De s’assurer de l’adéquation des systèmes d’information eu égard aux risques encourus ;
- D’apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de gestion et de contrôle des risques et de veiller à leur indépendance.

A fin juin 2025, le Comité des risques est composé des membres suivants :

- Mme Dounia TAARJI, Présidente, Membre indépendant ;
- M. Abdelmajid FASSI-FIHRI, Membre ;
- M. Christian de CHAISEMARTIN, Membre ;
- Mme Wafa BELMAACHI, Membre indépendant ;
- M. Philippe DUMEL, Membre.

c. Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d’entreprise

Instance émanant du Conseil de Surveillance, le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d’entreprise est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance, dont un indépendant. Ce Comité se réunit quatre fois par an et chaque fois que nécessaire à la discrétion des membres du Comité.

Au titre de sa compétence sur les nominations, ce comité est chargé d’assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l’organe de direction. Ce comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé d’une manière objective, professionnelle, et transparente.

Au titre de sa compétence sur les rémunérations, ce comité est chargé d’accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu’il soit approprié et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l’environnement de contrôle ainsi qu’avec les exigences législatives et réglementaires.

Au titre du gouvernement d’entreprise, la mission du comité est de veiller à la bonne application de la directive de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance des établissements de crédit, ainsi que sur la conformité des règles de gouvernance de la BMCI avec les principes généraux du groupe BNP Paribas dans ce domaine.

A fin juin 2025, le comité des nominations, rémunérations et gouvernance est composé de :

- M. Yves MARTRENCAR, Président ;
- M. Jaouad HAMRI, Membre indépendant ;
- Mme Soumaya TAZI, Membre indépendant ;
- M. François BENAROYA, Membre.

1.5.6 Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance

1.5.6.1 Jetons de présence

Les jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices est détaillé ci-après :

En MMAD	2022	2023	2024
Jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance	4,3	3,9	3,9

Source : BMCI

Lors de l’Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 mai 2025, une décision a été prise concernant l’allocation des jetons de présence pour l’exercice 2024. Le montant total brut s’élève à 3,9 MMAD.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

1.5.6.2 Prêts accordés

Les prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance sont réalisés aux conditions de marché et de garanties d'usage.

Aucun prêt n'a été accordé par la BMCI aux membres⁶ du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices.

1.6 Le Directoire

1.6.1 Composition du Directoire

BMCI est dirigée par un Directoire qui assume ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et aux dispositions statutaires (art. 14), les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dont le nombre est compris entre deux et sept.

La durée de fonctions des membres du Directoire est fixée à trois années à compter de la date de réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés. Leur mandat expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'Assemblée Générale annuelle ayant statué sur les comptes du 3ème exercice suivant (i) la nomination et/ou (ii) le renouvellement dudit Conseil de Surveillance dont la réunion doit se tenir, au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire.

En matière de composition, le Conseil de Surveillance de la BMCI réuni en date du 03/02/2023, a nommé M. Hicham Seffa, au poste de Président de Directoire de la BMCI à compter du 1^{er} mars 2023 en remplacement de M. Philippe Dumel, appelé à occuper d'autres fonctions au sein du Groupe BNP Paribas.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance réuni en date du 24 mai 2023, a nommé M. Samir Mezine au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI, à compter du 1^{er} juin 2023.

Enfin, le Conseil de Surveillance tenu en date du 29 novembre 2024, a nommé M. Sebastien Rollet au poste de Chief Transformation Officer et membre du Directoire, à partir du 1^{er} janvier 2025.

A fin juin 2025, le Directoire de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Fonctions au sein de la BMCI	Date du début du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Hicham SEFFA	Président du Directoire	01-mars-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Samir MEZINE	Directeur Général	01-juin-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Karim BELHASSAN	Secrétaire Général	01-janv-21	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
M. Sebastien ROLLET	Chief Transformation Officer	01-janv-25	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

⁶ Personnes physiques membres du Conseil de Surveillance et représentants des sociétés membres du Conseil de Surveillance.

1.6.2 CV des membres du Directoire

– **Hicham SEFFA, Président du Directoire depuis le 1er mars 2023**

Ingénieur de l'école centrale de Paris, 28 ans d'expérience bancaire

Fonctions précédentes :

2019 – 2022 : Directeur Général de Attijariwafa bank Egypt

2011 – 2019 : Directeur Général de Attijariwafa bank Tunisie

2005 – 2011 : Directeur des services et traitement clientèle de Attijariwafa bank

2002 – 2005 : Directeur de la direction des flux et des transactions chez Crédit du Maroc

1995 : Début de carrière bancaire au Crédit du Maroc.

Autres mandats en juin 2025 :

- Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING
- Président du Conseil d'Administration de BMCI OFFSHORE
- Membre du Conseil de Surveillance de BMCI Bourse
- Représentant Permanent de la BMCI qui est membre du Conseil de Surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur ARVAL

– **Samir MEZINE, Directeur Général de la BMCI depuis le 1^{er} juin 2023**

Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers en 2001, il a été nommé au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 24 mai 2023.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas :

- 2001 – 2003 : Head of CRM Project
- 2003 – 2005: Deputy Head of Trade Finance Europe
- 2005 – 2008 : Inspection Générale
- 2008 – 2010 : Deputy Head of Maghreb
- 2010 – 2012: Head of Financing Corporate Algérie & Maroc
- 2012 – 2017 : Head of Corporate BICICI
- 2017 – 2021 : Administrateur Directeur Général – BICIM
- 2012 – Octobre 2022 : ESG Program Manager IRB
- Octobre 2022 – Mai 2023 : Directeur Général, BICIS Groupe BNP Paribas

Autres mandats en juin 2025 :

- Membre du Conseil d'Administration de BMCI Offshore
- Représentant de la BMCI qui est l'associé unique de BMCI Assurance
- Membre du Conseil de Surveillance de BMCI Bourse
- Administrateur au sein du Conseil d'Administration de BMCI Leasing
- Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Arval

– **Karim BELHASSAN, Secrétaire Général de la BMCI depuis le 1^{er} janvier 2021**

Titulaire d'un DESS en commerce extérieur de l'université Paris IIX et d'une maîtrise AES (Finances et comptabilité) de l'IAE Lyon III, il a été nommé au poste de Secrétaire Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 27 novembre 2020.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas Suisse :

- 1997 - 2000 : Responsable Organisation Métier Business Management Métier Energy & Commodities ;
- 2000 - 2005 : Responsable Management Support Métier Energy Commodities Export & Project ;
- 2005 - 2009 : Responsable Centre Opérationnel ;
- 2009 - 2011 : Responsable Centre Opérationnel et Responsable Organisation CIB ;
- 2011 - 2013 : Responsable Centre Opérationnel et Co-responsable Country Business Project & Support ;
- 2013 - 2014 : Responsable Centre Opérationnel et Collateral Control Team ;
- 2014 - 2015 : Responsable Management Support & Continuous Improvement ;
- 03/2015 - 09/2015 : Responsable Expertise opérationnelle ;
- 2015 - Novembre 2020 : COO Conformité.

Autres mandats en juin 2025 :

- Représentant de BMCI dans AKAR REAL ESTATE

– **Sebastien ROLLET, Chief Transformation Officer depuis le 1^{er} janvier 2025**

Diplômé de l'Université Pierre Mendès-France d'un master en management en ingénierie et d'un master en affaires internationales, il a été nommé au poste de Chief Transformation Officer et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 29 novembre 2024, pour un mandat prenant effet à partir du 01^{er} janvier 2025.

Fonctions précédentes :

- 2005 – 2008: Branch Manager, BNP Paribas Leasing Solutions;
- 2008 – 2009: Regional Sales Manager, BNP Paribas Leasing Solutions;
- 2009 – 2013: Head of Project Office and Crisis Manager, BNP Paribas Egypt;
- 2013 – 2018: Chief Transformation Officer, Crisis Manager & BCP Officer, BNP Paribas Ukraine;
- 2018 – 2022: Chief Operating Officer for Remote Operations and Personal Finance Business, BNP Paribas Bank Polska;
- 2022 - 2024 : Directeur de la Transformation et de l'Innovation, BMCI.

Autres mandats en juin 2025 :

- Pas d'autres mandats

1.6.3 Comités rattachés au Directoire

a. Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit à une fréquence bimensuelle. Il assure le suivi de la feuille de route de la banque dans sa globalité, le respect des objectifs transversaux mis en place et l'échange autour de sujets majeurs pour plus d'efficience.

En juin 2025, il est composé des membres du Directoire, des responsables des principales fonctions centrales en plus de ceux des lignes de métier Retail et Corporate. En plus du Directoire de la banque, il s'agit notamment de :

- Mme Soumaya ABBADI, Directrice ALM Trésorerie,
- Mme Mariem ABDALLAOUI MAAN, Directrice des Affaires Juridiques,
- M. Othmane ARHMIR, Directeur des Ressources Humaines,
- M. Hubert CAPELLE, Directeur Financier,
- Mme Cecile DANTAN, Directrice Expérience Client,
- M. El Mehdi EL MESBAHI, Directeur de la Conformité,
- M. Pierre FONTENEAU, Directeur Capital Markets,
- Mme Elise-Anne FOURNIER MONTGIEUX, Directrice des Risques,
- M. Benallal GADA, Directeur Stratégie, Transformation et Gouvernance,
- M. Jérôme GAUBICHER, Directeur des Systèmes d'Information,
- Mme Aalya GHOULI, Directrice Banque Privée,
- M. Jalal JDAINI, Directeur Retail Banking,
- M. Frederic KOUMROUYAN, Directeur BUCC,
- M. Younes LAIDI, Directeur de la Production et de l'Appui Commercial,
- M. Eric RACINEUX, Inspecteur Général,
- M. Zakaria SOUKRI, Directeur Corporate Banking.

b. Comité ALCO

Le comité ALCO a pour mission :

- Analyser les indicateurs de risque de taux, de liquidité et de change ;
- Analyser les besoins de liquidité et valider la politique de gestion et de couverture des risques proposée par l'ALMT ;
- Prendre le cas échéant les décisions suite à l'activation du Liquidity Contengy Plan (LCP) ;
- Valider les méthodologies et les modèles utilisés pour mesurer et gérer les risques financiers de taux et de liquidité dont les hypothèses comportementales employées (remboursements anticipés, etc.).

Le comité ALCO se réunit au cours du 2^{ème} mois de chaque trimestre.

En juin 2025, il se compose des membres permanents suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général ;
- Le Directeur Finance ;
- Le Directeur des Risques ;
- Le Responsable de l'ALM Trésorerie et des activités de Marchés.

Les autres personnes habituellement invitées au comité ALCO sont :

- Les membres du Directoire ;
- Les responsables des lignes Métiers ;
- Le Responsable des Risques de Marchés ;
- Les Représentants EM de l'ALMT, des Risques de marchés, de la LMR et la LMC.

Le comité peut inviter à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions inscrites à l'ordre du jour du comité.

c. Comité Directoire Ressources Humaines

Le Comité Directoire des Ressources Humaines se réunit une fois par mois.

En juin 2025, ce comité est composé de l'ensemble des membres du Directoire et du Directeur des Ressources Humaines. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Ce Comité traite des sujets concernant la gestion des ressources humaines de la Banque, tant sur le plan de la rémunération, de la mobilité, des recrutements, que de la formation.

d. Comité de Crédit

Le Comité de Crédit se réunit une fois par semaine (chaque jeudi), et en fonction du volume des dossiers à traiter.

Le Directoire soumet à ce Comité composé du Président du Directoire, et/ou du Directeur Général (selon le besoin), du Directeur des Risques et/ou du Directeur des Crédits et des membres du Directoire représentant les lignes de clientèle concernées, tous les dossiers de crédits présentés par le réseau d'exploitation. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Le Comité est présidé par le Président du Directoire ou par le Directeur Général. Les décisions d'octroi de crédit sont prises par le Président du Comité conjointement avec le Directeur des Risques ou en leur absence par le Directeur Général et le délégué du Directeur des Risques.

Le Comité de Crédit peut déléguer s'il le juge nécessaire tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes agissant seules ou conjointement.

Pour tous les dossiers de crédits dont les montants sont supérieurs à des seuils fixés, les décisions sont prises, après avis technique de la Direction des Risques de BNP PARIBAS.

e. Comité de la Conformité

Le Comité de la Conformité se réunit une fois par mois. En mars 2025, ce dernier est composé des membres suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur de la Conformité ;
- Les responsables des domaines conformité.

La présence de l'ensemble des membres est obligatoire sauf empêchement porté à la connaissance du Président du comité.

Ce Comité a pour mission d'examiner tous les sujets liés à la Conformité, et de faire le point notamment sur :

- Son activité pendant le mois précédent ;
- Les principales statistiques et les alertes remontées ;
- Les relations avec le régulateur : nouveautés réglementaires, missions menées par les régulateurs ... ;
- Les décisions à prendre sur les dossiers qui sont présentés au Comité.

f. Comité de Sécurité

Le Comité de Sécurité se réunit, d'une manière régulière deux fois par an. Conformément aux dispositions du Code du Travail, le Comité peut se réunir en urgence, en cas d'accident grave ou pouvant avoir des conséquences graves. En juin 2025, il est composé des membres suivants :

- Le Chief Transformation Officer ;
- Le Directeur d'IMEX (Immobilier d'Exploitation) ;
- Le Responsable Sécurité globale ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Le Directeur SI ;
- Le Directeur de l'IG ;
- Le Directeur des Risques

La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire. Le membre absent peut désigner une personne pour le représenter.

Le comité peut inviter, à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions à l'ordre du jour.

Le comité Sécurité a pour principales missions de dresser l'état de la sécurité au sein des locaux de la BMCI ainsi que sur la protection de son système d'information.

Ce comité passe en revue tous les sujets qui ont été traités au cours du trimestre passé et donne un aperçu sur les sujets à venir. Il met en exergue le niveau de sécurité atteint et attire l'attention sur les risques auxquels la banque est exposée.

g. Comité capital

Le Comité Capital se réunit une fois par semestre. Cependant, le comité peut être convoqué exceptionnellement à la demande du président du comité ou de la direction finance pour traiter des sujets et/ou événements importants touchant les exigences réglementaires minimums du capital de la Banque.

Le Comité Capital est chargé de suivre l'évolution des ratios de solvabilité et d'anticiper les besoins en capital de la Banque.

En juin 2025, le Comité Capital se compose des membres suivants :

- o Le Président du Directoire - BMCI
- o Le Directeur Général - BMCI
- o Le Directeur Finance - BMCI
- o Le Directeur des Risques - BMCI
- o Le Responsable ALMT & CAPM (Capital Market) - BMCI
- o Le Directeur Afrique – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- o Directeur Finance – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- o Directeur des Risques – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- o Responsable Gestion du Capital – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- o Directeur ALMT – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- o Responsable Contrôle de Gestion – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- La présence du président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Finance de la BMCI et du Directeur Finance IRB est obligatoire. En l'absence de ces membres, la réunion ne se tient pas.

h. Comité Monétique

Le comité monétique se réunit trimestriellement. Il a pour objectifs de :

- ✓ Valider et ajuster la stratégie monétique de la BMCI et de la feuille de route y afférente ;
- ✓ Etablir une Vision 360° de l'activité monétique à travers un suivi périodique de la rentabilité et des indicateurs de performance et de qualité ;
- ✓ S'enquérir de l'état d'avancement des projets structurants de l'activité monétique.

En juin 2025, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- Le Président du Directoire, le Secrétaire Général et le Chief Transformation Officer ;
- Le Responsable de la ligne de métier Retail ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;

- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction SI ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Marketing Innovation & Digital « MID » ou un délégué désigné par lui ;
- Le responsable de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial « DPAC » ou un délégué désigné par lui.

i. Comité Tarification

Le Comité a pour objectif de challenger la tarification appliquée dans la banque en s'appuyant sur la veille concurrentielle et en établissant un suivi sur l'impact de l'évolution tarifaire sur la rentabilité. Le comité Tarification se réunit une fois par année.

En juin 2025, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- L'ensemble des membres du Directoire ou un quorum équivalent à celui de la tenue d'un Directoire ;
- Le Responsable de la ligne de métier *Retail* ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Asset Liabilities Market Treasury ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Marketing ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction juridique ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Stratégie ;
- Le Responsable de la Direction de la conformité et de la DPAC.

1.6.4 Rémunérations et prêts accordés aux membres du Directoire

1.6.4.1 Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de la BMCI au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Directoire	15,4	14,4	15,2

Source : BMCI

1.6.4.2 Prêts accordés aux membres du Directoire

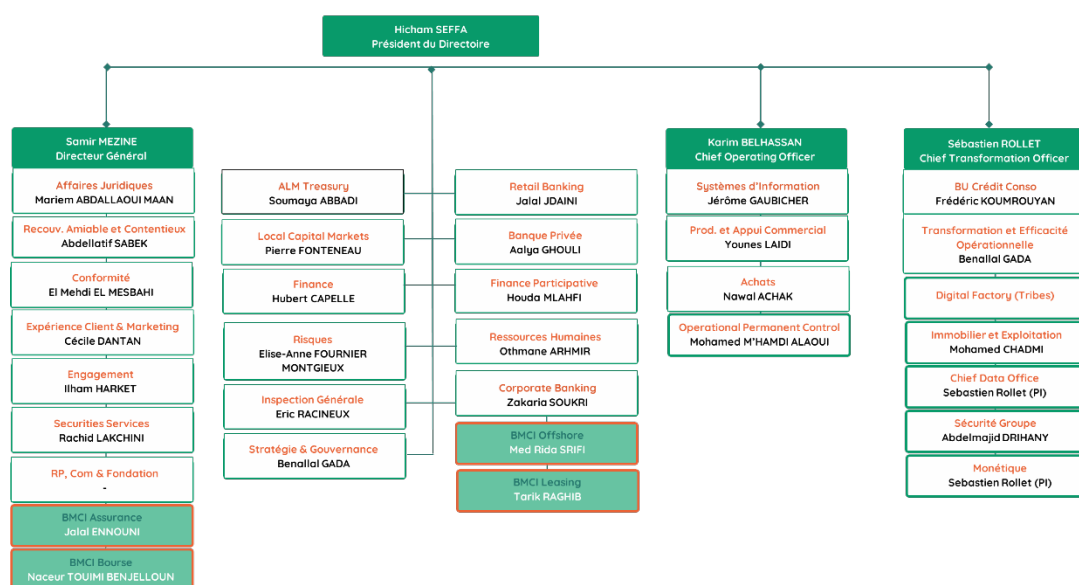
Les prêts accordés aux membres du Directoire sont réalisés conformément aux normes définies par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

L'encours des prêts accordés aux membres du Directoire sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024
Encours des prêts accordés aux membres du Directoire	-	-	-

Source : BMCI

1.7 Organigramme fonctionnel de la BMCI à fin juin 2025



Source : Groupe BMCI

Depuis 2022, et dans une optique d'optimiser son fonctionnement interne et d'accroître les synergies entre ses services, la BMCI a entrepris l'intégration du pôle « Digital » au sein de la Ligne de métier Retail et du pôle « Innovation » au sein de la Direction Transformation. Cette réorganisation a pour objectif de capitaliser sur les expertises des deux entités afin d'accompagner le métier Retail, et la banque de manière plus générale, dans la déclinaison de ses ambitions stratégiques.

En juin 2023, une réorganisation des périmètres des membres du Directoire a été mise en place. Les métiers du Commerce ont été placés sous la supervision directe du Président du Directoire. Parallèlement, la Direction de l'Expérience Client, de la Conformité, de l'Engagement et de la Communication, ainsi que les filiales BMCI Assurance et BMCI Bourse, sont désormais placées sous la responsabilité du Directeur Général.

Fin 2023, le périmètre Marketing Retail a été intégré à la Direction Expérience Client, qui est désormais nommée « Direction Expérience Client & Marketing », afin de mieux accompagner les ambitions des lignes de métiers.

En avril 2024, émanant de la « Direction de la Communication et de l'Engagement », la Direction de l'Engagement a été créée afin d'assurer un meilleur soutien aux lignes de métiers au sujet de leurs ambitions ESG et finance durable. Cette réorganisation s'est également accompagnée par le rattachement de la Communication Institutionnelle au Directeur Général, au transfert de la communication externe chez la Direction Expérience Client et Marketing, et de la communication interne au niveau de la Direction des Ressources Humaines.

En novembre 2024, et suivant la nomination de M. Sébastien Rollet au poste de Chief Transformation Officer et membre du Directoire, prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2025, une refonte de l'organisation a été opérée. Le nouveau périmètre du Chief Transformation Officer intègre désormais les activités de crédit à la consommation, la Transformation et efficacité opérationnelle, la Digital Factory, l'Immobilier et Exploitation, le Chief Data Office, la Sécurité Groupe et la Monétique.

2. Activité du Groupe BMCI

2.1 Historique de l'émetteur

1940	Implantation au Maroc de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie via sa filiale la BNCIA dont le siège était installé à Alger.
1943	Création de la BMCI avec apport par la BNCIA de ses biens immeubles.
1964	Marocanisation de la BMCI et augmentation de son capital social à 8.000.000 MAD
1972	Introduction en bourse des actions BMCI
1977	Filialisation de l'activité du crédit à la consommation et création de la société Union Africaine de Crédit (UFAC)
1986	Création d'InterLeasing (BMCI Leasing) spécialisée dans le crédit-bail.
1994	Mise en place du « Plan de restructuration 1994-97 » et augmentation du capital de la Banque. Réorganisation de la Banque par métiers et re-engineering de la force de vente par segments de clientèle.
1995	- Restructuration de l'actionnariat de la BMCI à travers la consolidation de la part d'Al Amané à 20% et l'entrée de deux nouveaux actionnaires, la SANAD et le Groupe Holmarcom, à hauteur de 6% chacun. - Développement de l'activité financière à travers : ➤ La filialisation de l'activité d'intermédiation boursière par la création de la société de Bourse BMCI Securities (actuelle BMCI Bourse), ➤ La mise en place de la Salle des Marchés spécialisée dans les opérations de trésorerie et de changes ➤ La création de deux Sicav dans le but de répondre au besoin de diversifier les produits de placement de la clientèle capitaliste.
1996	- Mise en place du département « Trade Finance », spécialisé dans les relations internationales. - Exploitation d'une structure Off-Shore à Tanger précédemment gérée par la BNP. - Création du département de l'Ingénierie Financière spécialisé dans les opérations de haut de bilan.
1997	- Achèvement du plan de redressement et élaboration d'un plan de développement « Horizon 2000 ».
1998	- Réorganisation du réseau et spécialisation des sièges par filière : Agences Entreprises, Agences Particuliers et Professionnels. - Regroupement de l'ensemble des activités financières au sein de la « Banque Financière » - Création de BMCI Finance, Banque d'affaires de la BMCI - Filialisation de la gestion des OPCVM par la création de BMCI Gestion.
1999	- Lancement de BMCI Net, site boursier transactionnel. - Lancement du programme Prêt Habitat, une nouvelle formule du crédit immobilier à taux variable. - Changement de dénomination de la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation. UFAC devient ainsi BMCI Salaf.
2000	- Emission du premier emprunt obligataire convertible en actions, coté en bourse, au Maroc (400 MMAD). - Désignation de la BMCI par le Trésor comme IVT (Intervenant en Valeurs du Trésor). - Obtention de la certification ISO 9002 pour les activités de crédit et de remise documentaires. - Création du Pôle Factoring. - Augmentation du capital de BMCI Off-Shore de 500 000 USD à 5,5 millions USD. - Obtention des notes F1 à court terme et de A+ à long terme par l'agence Maghreb Rating, filiale régionale de l'agence internationale FITCH, et de la note BBp+ par Standard & Poor's.

	- Lancement d'une nouvelle version de BMCI Net, comportant pour la première fois au Maroc, un espace dédié aux entreprises : « BMCI Net Entreprise ».
	- Prise de participation majoritaire de CETELEM France dans le capital de BMCI SALAF - La BMCI participe à la création de la société Maroc Télécommerce
2001	- Première opération de paiement de dividendes en numéraire ou en actions pour une société cotée au Maroc. - La Fusion-Absorption avec l'ex-AABM devenue effective le 2 novembre 2001.
2002	- Reconduction de la certification ISO 9002 des activités documentaires. - BNP Paribas - BMCI et Merrill Lynch - BMCE, désignées Banque-conseil du gouvernement marocain pour l'émission d'un emprunt obligataire international - L'agence de rating FITCH relève les notes attribuées à la BMCI de F1 à F1+ et de A+ à AA-, confirmant la solidité financière de la Banque après le rachat de l'ex-ABN AMRO Bank Maroc. - Inauguration d'Arval PHH Maroc, filiale spécialisée dans la location de longue durée, - La BMCI devient membre du Comité de Soutien Permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. - Transfert de la totalité de la participation de la BNPI dans le capital de la BMCI à BNP Paribas BDDI - Participations, dans le cadre de la réorganisation des participations de BNP Paribas à l'international.
2003	- Changement du mode de gouvernance à une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. - Reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.
2004	- La BMCI a obtenu la reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000. - Conversion de 410 968 obligations en actions pour un montant nominal global de 287 677 600 MAD. - La BMCI change de logotype et adopte l'identité visuelle de la "courbe d'envol" de son actionnaire de référence, BNP Paribas. - Nouvelle émission de Certificats de Dépôt BMCI pour un montant de 275 MMAD sur 3 et 5 ans. - La BMCI est chef de file associé pour le placement des actions Maroc Telecom à l'occasion de son introduction en Bourse.
2005	Février : La BMCI est chef de file du syndicat de placement des obligations de la Société Financière Internationale (SFI), première émission obligataire en monnaie locale initiée par un organisme non-résident dans la région Afrique et Moyen-Orient. BMCI FINANCE a été le Conseil pour cette opération (1 Md de MAD émis sur 7 ans à 4.54%). Mai : La BMCI lance la première gamme de cartes affaires au Maroc, destinées exclusivement aux entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité. Composée de la carte VISA BUSINESS (valable au Maroc) et de la carte VISA CORPORATE (valable dans le monde entier). Juin : Reconduction de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000. Novembre : CETELEM Maroc, société spécialisée dans le crédit à la consommation absorbe par voie de fusion la société BMCI Salaf opérant dans le même secteur. Décembre : Nomination de M. Rachid MARRAKCHI au poste de Directeur Général de la BMCI en remplacement de M. Etienne BAREL, rappelé pour d'autres fonctions au sein de BNP Paribas Paris.
2006	Mai : M. Mourad CHERIF succède à M. Mustapha FARIS à la présidence du Conseil de Surveillance de la BMCI. M. Faris demeure membre du Conseil de Surveillance de la BMCI et est nommé Président d'Honneur de la Banque. Juin : - La BMCI lance en avant-première au Maroc les premières cartes à puce à usage national. Elles présentent un niveau de sécurité élevé. Toutes les cartes bancaires de la BMCI sont désormais dotées de la technologie de la carte à puce. - La BMCI a reconduit la certification ISO 9001 de ses activités de crédits et de remises documentaires.
2007	Février : La BMCI étend la technologie des cartes à puce à sa gamme des Cartes Affaires et remplace ainsi les cartes magnétiques VISA Business et VISA Corporate par des cartes à puce. Juin : Augmentation du capital de la BMCI par conversion totale ou partielle du paiement du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI.

Novembre : La BMCI certifie les virements internationaux et reconduit la certification ISO 9001 (version 2000) de ses activités documentaires.

2008

Janvier : Fitch Ratings confirme les notes attribuées à la BMCI en novembre 2006, à savoir :

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

Février : BMCI Bourse est la première société de bourse marocaine et la première filiale du Groupe BMCI à avoir obtenu la certification ISO 9001 (version 2000).

Septembre : M. Jacques ARDANT succède à M. Joël SIBRAC à la Présidence du Directoire de la BMCI.

Décembre : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 1 069 659 900 MAD à 1 283 591 800 MAD par apport en numéraire réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs des droits de souscription de la BMCI.

2009

Juillet : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 44 292 500 MAD par conversion de dividendes en actions. Le Capital social de la BMCI est ainsi porté de 1 283 591 800 MAD à 1 327 884 300 MAD.

Décembre : Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale, les notes attribuées à la BMCI, à savoir :

- Note à long terme : AAA (mar)
 - Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
 - Note à court terme : F1+ (mar)
 - Note de soutien extérieur : 2
-

2010

Janvier : Lancement officiel de l'activité de Banque privée baptisée « BMCI BNP Paribas Banque Privée ». - Le Bureau Veritas a renouvelé la certification ISO 9000/2000 de la BMCI pour ses opérations de crédit et remises documentaires ainsi que les virements internationaux.

Mars : Un nouveau site Internet de la BMCI, www.bmci.ma, est né de la fusion des deux anciens sites : www.bmcinet.com et www.bmcinet.net.

Décembre : L'agence de notation internationale Fitch a confirmé les notations de la BMCI en 2010 sur l'échelle nationale, à savoir AAA (mar) et F1+ (mar) respectivement pour les notes à long et à court terme.

2011

Janvier : Lancement du Corporate Banking.

Février - Mars : Mise en place progressive de la nouvelle organisation de la filière Entreprise.

- Lancement des plans d'épargne Actions, Logement et Education.

Mai - Juin : Opération de fusion-absorption entre Cetelem Maroc (société absorbante), dont le capital est détenu à 80% par BNP Paribas Personal Finance et 20% par la BMCI, et BMCI Crédit Conso, dont le capital est détenu par la BMCI à hauteur de 51% et par Cetelem Maroc à hauteur de 49%. Après la réalisation de l'opération de fusion absorption, opérée en juin 2011, la BMCI a procédé à l'acquisition de la totalité des actions détenues par BNP Paribas Personal Finance dans Cetelem Maroc pour détenir 99,87% du capital social de Cetelem Maroc. Un changement de dénomination sociale a eu lieu : Cetelem Maroc est devenu BMCI Crédit Conso.

- Lancement par BMCI en synergie avec BNPP Développement de l'activité Private Equity « BMCI Développement ».

- Mise en place de l'outil E-jobs, destiné à la gestion de la mobilité internationale et de l'évolution de carrière.

2012

Janvier : Ouverture du Trade Center de BMCI à Tanger.

Février : BMCI s'est vue décerner, par VIGEO, le trophée de la meilleure performance sur le critère « Gestion des carrières, formation et promotion de l'employabilité ».

Mars : L'agence internationale de rating Fitch a reconduit les notes attribuées l'année dernière sur son échelle de notation nationale. L'agence confère à la BMCI la notation suivante :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 2

Juin : Lancement de BMCI-BNP Paribas Banque Privée à Marrakech.

Décembre : Ouverture du Centre d'Affaires Meknès couvrant les régions du Centre et de l'Oriental auquel seront rattachées les Agences Entreprises de Fès et Oujda.

- Lancement par BMCI 2S d'une nouvelle solution de vote à distance « Proxy Voting » à l'intention des actionnaires situés à l'étranger et qui sont dans l'incapacité d'assister physiquement aux assemblées générales.

2013

Février :

- FITCH confère à la BMCI la notation suivante :
 - Note à long terme : AAA (mar)
 - Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
 - Note à court terme : F1+ (mar)
 - Note de soutien extérieur : 2
 - La BMCI lance pour la 1ère fois une campagne Corporate Banking.
- Avril** : La BMCI adopte la démarche Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) du Groupe BNP Paribas.

Juillet :

- la Fondation BMCI reçoit le prix de la citoyenneté et de l'engagement décerné par l'association Al Jisr pour son engagement tout au long de l'année scolaire 2012-2013.
- BMCI Gestion devient BMCI Asset Management

Septembre : BMCI Asset Management reçoit la confirmation de la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmf (mar)' de BMCI Trésorerie, par Fitch ratings.

Octobre : Laurent DUPUCH succède à Jacques ARDANT en tant que président du Directoire.

Décembre : BMCI BNP Paribas Banque Privée lance son premier certificat de dépôt à taux révisable sur le Forex.

2014

Janvier : Idriss BENSMAIL succède à Najib RAIHANI en tant que membre de Directoire en charge du Corporate Banking.

Février : BMCI BNP Paribas Banque Privée ouvre un nouveau centre à Tanger

Mai : Fusion absorption de BMCI Crédit Conso

Aout : La notation locale à long terme de la BMCI a été maintenue à « AAA » avec des perspectives stables par l'agence internationale de rating Fitch pour l'année 2013.

Octobre : BMCI devient la première Banque à recevoir le label de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le comité d'attribution du Label CGEM.

2015

Janvier : Lancement d'une nouvelle capsule « Les Experts Banque » sponsorisée par la BMCI

Mai :

- Lancement du « Coffre-fort intelligent - Crédit sur fichier », solution innovante permettant aux entreprises de sécuriser la gestion de leurs flux espèces et d'optimiser leur trésorerie
- L'ouverture du 3eme Trade center à Agadir
- BMCI a conseillé la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dans son émission obligataire.

Juin : Démission de M. Mourad CHERIF et nomination de M. Jaouad HAMRI en tant que président du conseil de surveillance de la BMCI.

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Aout : lancement de la nouvelle application BMCI Mobile permettant aux clients de gérer leurs comptes au quotidien.

2016

Février :

- La Fondation BMCI inaugure à Tétouan le programme bibliothèques de classe pour les 8 écoles primaires publiques parrainées.
- En partenariat avec l'association Al Jisr et les AREF, la Fondation BMCI équipe chaque année 20 écoles primaires publiques en bibliothèques de classe à travers tout le Maroc.
- Nomination de M. Didier DUFOUR en tant que Directeur Général Adjoint de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance.

Aout : L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 02 août 2016 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale.

Octobre : lancement pour la première fois au Maroc d'un certificat de dépôt à taux révisable dont le rendement est associé à la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care.

2017

Janvier :

- Fitch Ratings confirme la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmf (mar)' de la SICAV « BMCI Trésorerie » gérée par BMCI Asset Management pour la 7e année consécutive.
- Obtention de l'agrément de BAM pour exercer la finance participative

Mars : La BMCI annonce qu'elle allait déployer ses activités sous la dénomination "Najmah". Une quinzaine d'agences ont ainsi été retenues pour la commercialisation de ces produits.

Juin : Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2017 de la part de Vigeo Eiris⁷.

Juillet : L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 05 juillet 2017 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Novembre : La BMCI a reçu le prix Spécial du Jury, à l'occasion de la première édition des Trophées Défis RSE Maroc 2017. Ce prix récompense l'ensemble de la politique RSE de la BMCI et notamment sa responsabilité auprès de ses collaborateurs, de ses clients et de la société dans sa globalité.

2018

Janvier :

- Première application de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018
- Signature d'une convention de partenariat entre le Kluster CFCIM et la BMCI
- Inauguration du Programme bibliothèques de classes 2017 avec 11 écoles primaires de quartiers défavorisés soutenues et lancement du Concours des bibliothèques de classes dans la DPMEN (Direction Provinciale du Ministère de l'Education Nationale) de Nouaceur – Casablanca à l'école Ibn Battouta

Février : Démarrage de l'activité Finance Participative à travers la fenêtre BMCI Najmah

Mars : Obtention du renouvellement du Label RSE de la CGEM

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Septembre : La BMCI signe un contrat de partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme WIB (Women In Business)

Décembre : La BMCI clôture son programme « open innovation 2018 », et s'engage avec 3 start-Ups.

2019

Janvier : BNP PARIBAS précise dans un communiqué de presse que son implantation en Afrique fait pleinement partie de son dispositif international et n'entend pas se retirer du continent.

Février : BMCI signe un partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme GEFF Morocco en sa qualité de leader dans ce segment.

- Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

- BMCI sacrée « Meilleure Banque Privée au Maroc » pour l'année 2019 par le magazine Global Finance

- Migration et mise en production du Lot 1A du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Mars : BMCI classée 1^{ère} entreprise au classement du Trophée 2018 de l'égalité professionnelle Femme-Homme, organisé au niveau national par le ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Juin : Obtention d'une demande d'agrément auprès de BAM pour la création d'un établissement de paiement mobile⁸.

Juillet : La BMCI a signé avec la BERD une ligne de financement pour soutenir les transactions internationales des exportateurs et importateurs marocains.

- BMCI clôture de la 2^{ème} phase du programme « Open Innovation » et accompagne les trois startups finalistes du Hackathon 2018 sur le plan technique et financier (BSENSEI, BIFREE et HR Advisor).

- BMCI a signé une convention avec le Réseau Entreprendre Maroc pour le soutien de l'entreprenariat social, solidaire et féminin avec pour objectif de contribuer au financement et au lancement des projets d'entrepreneurs.

- Création de la nouvelle filiale de paiement DIGIFI détenue à 51% par BMCI et 49% par BNP Paribas et qui portera le lancement de l'établissement de paiement « Smart Flous », une solution de paiement innovante de la banque.

Octobre : Lancement de plusieurs services digitaux non financiers à travers la filiale DIGISERV pour faciliter les besoins des particuliers (dans un 1er temps les services Dayra et Bricall).

- Bascule du Lot 1B du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Décembre : BMCI a rouvert l'agence Historique Mohammed V qui a été entièrement repensée et conçue dans une optique « Nouvelle génération ».

- Lancement de l'application mobile « Crédit F'yidi » pour faciliter l'octroi du crédit à la consommation pour les clients et non clients de la banque (possibilité d'effectuer des simulations et des demandes d'octroi de crédit et obtention d'un accord de principe).

2020

Février : Annonce de la nomination de M. Philippe DUMEL en tant que nouveau Président du Directoire à partir du 1^{er} mars 2020.

⁷ Vigeo Eiris est une agence internationale d'analyse des entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

⁸ Lancement de la filiale DIGIFI spécialisée dans le paiement mobile suite à l'accord de Bank al Maghrib le 21 juin 2019

- Mise en place du dispositif BMCI pour l'accompagnement et l'appui des porteurs de projets et TPME dans le cadre du programme INTELAKA.
- L'agence internationale de rating Fitch a confirmé sur son échelle de notation nationale les notations suivantes de la BMCI traduisant sa solidité financière :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 3

Mars : Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus.

- Déclenchement du Plan de Continuité d'Activité de la BMCI suite à la crise sanitaire.
- Contribution du Groupe BMCI au fonds spécial pour la gestion de la pandémie au Maroc d'un montant de 85 MMAD.

Juin : Lancement des crédits « Damane Relance » et « Relance TPE » dans le cadre des mesures de relance mises en place par le Comité de Veille Économique (CVE) pour la relance de l'économie Marocaine. Ce financement est adossé à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

- Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE et de gestion de ses risques de durabilité, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2020 de la part de Vigeo Eiris.

Novembre : Lancement du « Smart Flouss » de la filiale DIGIFI.

Décembre :

- Obtention de l'agrément par l'AMMC relatif au projet de règlement de gestion de la SPI – RFA « CLEO PIERRE » de la BMCI sous la référence n° AG/SPI/005/2020.
- Nomination de M. Karim BELHASSAN en tant que COO en charge des fonction support de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Didier Dufour, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Février : BMCI-BNP Paribas Banque Privée se positionne dans le top 10 du classement « Euromoney Private Banking & Wealth Management Survey 2021 » en Afrique.

Mars : Signature d'un partenariat stratégique entre la BMCI et Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI dans le capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5% d'une part et l'acquisition par Aradei Capital de l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

- La BMCI reçoit le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme – Homme organisé au niveau national par le Ministère du Travail et de l'insertion Professionnelle.

- BMCI Asset Management obtient la distinction internationale BB+ par Fitch Ratings pour les fonds « BMCI Trésor Plus » et « Instiobligations État ».

- La BMCI devient la première entreprise marocaine signataire de la charte #JamaisSansElles.

Avril : La BMCI a reçu les prix de la meilleure stratégie digitale et la meilleure expérience client pour son application BMCI Connect. Ces récompenses ont été attribuées à la BMCI, à l'issue d'une étude, réalisée par le cabinet Trusted Advisors, sur la transformation digitale des banques d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) selon une approche analytique, ayant concerné plusieurs banques de la région.

Août : à l'issue de la finalisation des travaux préparatoires du troisième et dernier lot du programme de refonte du système d'information, la banque a mis en production son dernier lot à partir du lundi 23 août 2021.

Décembre : La BMCI reçoit une seconde ligne de financement de la part de la BERD dans le cadre du MORGEFF, d'un montant de 25 millions d'Euros

2021

Février : BMCI a annoncé le lancement du premier bracelet NFC en partenariat avec Visa, ce bracelet vise à aider les clients à rester connectés grâce à une puce intégrée permettant aux utilisateurs d'effectuer les paiements en gardant les mains libres.

- BMCI a lancé un nouveau cycle de webinaires pour les activités de salle de marchés.

- La fondation BMCI soutient l'association JOOD via l'acquisition d'un camion solidaire.

Avril : La BMCI lance sa nouvelle solution innovante de paiement, la carte Visa Biométrique, mettant ainsi pour la première fois au Maroc un nouveau mode de paiement plus rapide et sécurisé à la disposition de ses clients.

2022

- La fondation BMCI soutient l'association Al Jisr dans le soutien scolaire via le lancement d'un nouveau bibliobus.

Mai : La BMCI a été récompensée pour son engagement en faveur de la mixité en recevant le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme-Homme au titre de l'année 2021, lors de la 6^{ème} édition du trophée de l'égalité.

- BMCI lance « Epargne Vie Multisupports » en partenariat avec Axa Assurance Maroc et Allianz

Juin : Organisation d'une convention G200 à Casablanca le 01^{er} juin 2022 entre les 200 managers de BMCI et divers représentants de BNP Paribas afin d'échanger sur le futur de la banque, la genèse de la transformation informatique, les nouveautés de la BMCI, la culture d'entreprise ainsi que le plan stratégique Twenty4change.

	- Organisation de la première édition du forum de la finance durable, marquant ainsi l'engagement de la banque dans les sujets de la finance durable au Maroc. - BMCI Factoring s'est vu décerner la 3^{ème} place au prix <i>Import and Export Factor of the year</i> pour la région Afrique et Moyen Orient. Cette dernière fait partie des trois entités récompensées par la FCI lors de son séminaire annuel qui s'est tenu à Washington en juin. Juillet : Inauguration de la BMCI Academy, après des travaux qui ont duré plus de 12 mois. Ce nouvel espace de 600 m2 a entièrement été remis aux normes pour offrir aux collaborateurs un espace de partage, de développement et de création de synergies Novembre : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Directeur Général, et membre du Directoire de la BMCI, à partir du 1^{er} novembre 2022. Décembre : Le Groupe BMCI décide la cessation de l'activité de la filiale DIGISERV.
2023	Février : BMCI clôture avec succès l'émission obligataire concernant l'emprunt obligataire perpétuel de 750 millions de MAD, sur trois différentes tranches. - Fitch confirme la notation AAA (mar) avec perspective stable pour le Groupe BMCI. - Le 17 février 2023, Le Groupe BMCI signe un accord de cession de BMCI Asset Management, filiale spécialisée en gestion d'OPCVM à CIH Bank. - Le 17 février 2023, le Groupe BMCI signe un accord de cession de ses parts dans la société DIGIFI à AB 15 Ventures. Mars : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Président du Directoire de la BMCI, en remplacement de M. Philippe Dumel appelé à occuper de nouvelles fonctions au sein du Groupe. Mai : Lancement de la nouvelle solution E-banking BMCI Connect Entreprises by Centric, un outil pensé pour faciliter aux clients Corporate la gestion de leurs liquidités. Juin : Nomination de M. Samir Mezine, en tant que Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI. Août : Le 1^{er} août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank. Septembre : Forte mobilisation de la BMCI face au séisme d'Al Haouz, dans la continuité de l'élan de solidarité national via l'accompagnement des clients et collaborateurs ainsi que la mobilisation de la banque à travers un soutien financier, des projets de reconstruction et des dons de sang. Décembre : Le Groupe BMCI obtient la certification ISO 37001 attestant de la qualité et de la pertinence des procédures internes visant à prévenir, détecter et lutter contre la corruption.
2024	Janvier : L'agence de notation Fitch confirme la notation AAA (mar) pour le Groupe BMCI avec perspective stable. Mars : BMCI inaugure son DesignLab, un accélérateur d'innovation dédié à la promotion de l'entrepreneuriat et à la transformation digitale. Avril : Lancement de Cap Access by BMCI, nouvelle solution de financement pour les entreprises marocaines, fruit d'un partenariat entre le FM6I, Tamwilcom et les banques marocaines Juillet : BMCI Factoring remporte le prix du Meilleur Factor pour la région Afrique et Moyen-Orient aux FCI Business Awards 2024. - Lancement de la carte Visa 3 fois permettant aux clients d'échelonner leurs paiements - Lancement d'un roadshow régional "Greentech roadshow régional" pour soutenir et accompagner les startups marocaines œuvrant dans les technologies vertes. Septembre : BMCI innove sur le marché en plaçant avec succès une émission obligataire subordonnée de 1,5 milliard de dirhams, destinée au rachat des anciennes lignes obligataires émises en 2018 et 2019. Octobre : BMCI met en place le premier financement sous forme d'ISLF + (Inclusive & Sustainability Linked Financing) d'un montant de 200 millions de dirhams en faveur de l'association Al Amana, spécialisée dans le micro-crédit. Décembre : BMCI renouvelle son partenariat avec Réseau Entreprendre Maroc et réaffirme son engagement en faveur de l'entrepreneuriat social et féminin au Maroc.
2025	Janvier : Organisation de la seconde édition du Sustainable Finance Forum avec trois thématiques majeures mises en avant : la décarbonation, la gestion durable de l'eau et l'entrepreneuriat féminin Mars : Autorisation par le Conseil de Surveillance de l'acquisition par BMCI de l'intégralité des actions détenues par BNP Paribas IRB Participations dans la filiale informatique marocaine BDSI Mars : Signature d'un partenariat stratégique entre la BMCI et le Groupe ISCAE afin de renforcer la collaboration entre le monde académique et le secteur bancaire. Juin : Réalisation définitive de la fusion-absorption de BDSI par BMCI du fait de la levée de l'ensemble des conditions suspensives de l'opération.

Source : Groupe BMCI

2.2 Appartenance de la BMCI au Groupe BNP Paribas

A fin 2024, et à travers BNP PARIBAS IRB Participations, le Groupe BNP Paribas détient 66,74% du capital de la BMCI.

A travers la filiale BNP Paribas IRB Participations (anciennement BNP Paribas BDDI Participations) contrôlée à 100% par le Groupe BNPP, la BMCI fait partie de l’ensemble opérationnel Réseaux Marchés Émergents, rebaptisé Europe Méditerranée.

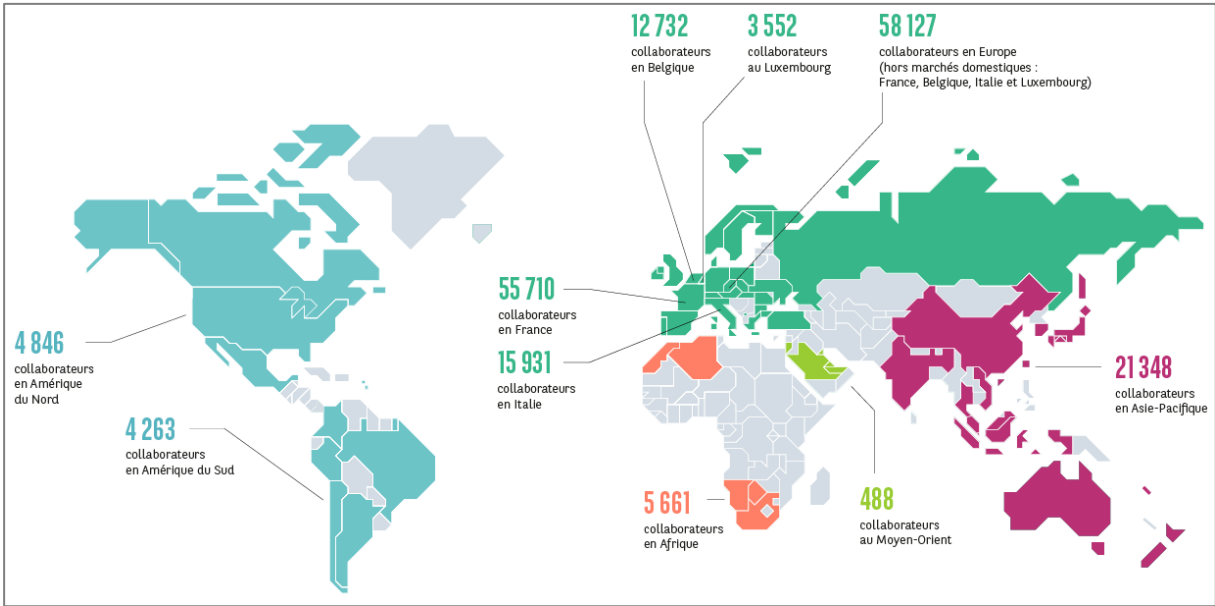
2.2.1 Présentation du groupe BNP Paribas⁹

BNP Paribas est la première banque de l’Union européenne et un acteur bancaire international majeur. Présent dans 64 pays, le Groupe rassemble près de 178 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe.

- Un Groupe européen d'envergure internationale

Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d’une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d’un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique.

En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l’Est et en Afrique.



Source : Groupe BMCI

Une structure financière solide (chiffres à fin 2024)

48,8 milliards d'euros de Produit Net Bancaire	11,7 milliards d'euros de Résultat net part du Groupe	12,9% RATIO CET1
--	---	------------------------

Source : Groupe BMCI

Fort de ces atouts et conformément à sa raison d’être, le Groupe joue pleinement son rôle de financeur de l’économie, d’investisseur responsable et d’accélérateur dans la nécessaire transition vers une économie durable.

⁹ Source : BNP Paribas

a. Une gamme complète de solutions adaptées aux besoins de tous les clients

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur **trois pôles opérationnels** :

- Commercial, Personal Banking & Services (CPBS),
- Investment & Protection Services (IPS),
- Corporate & Institutional Banking (CIB).

Les pôles opérationnels de BNP Paribas sont organisés pour intensifier la coopération entre les métiers et répondre ainsi aux attentes évolutives des clients, des collaborateurs, des investisseurs et de l'ensemble des parties prenantes. Une approche globale et conjointe permet d'enrichir les expertises proposées aux clients afin de les accompagner de façon continue sur le long terme, dans l'ensemble de leurs projets. Le Groupe BNP Paribas continue ainsi à leur proposer le meilleur de la technologie, un accompagnement personnalisé de proximité dans le cadre d'une relation de confiance de long terme, et des solutions durables et incitatives.

La complémentarité entre ces trois pôles de BNP Paribas permet de combiner les capacités de banque de financement et d'investissement avec l'expertise en banque de détail, en gestion d'actifs, en assurance, en crédit à la consommation et en immobilier, afin de créer des solutions durables et efficaces à travers les secteurs, les typologies de clients et les stratégies.

- Commercial, Personal Banking & Services

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) fédère les réseaux des banques commerciales de BNP Paribas et des métiers spécialisés dans le crédit, le financement et la mobilité.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) s'appuie sur le modèle diversifié et intégré de BNP Paribas et sur les expertises de ses équipes pour proposer à ses clients une large gamme de produits et services. Chacune de ses entités place l'innovation, la sécurité et le conseil au cœur de son modèle.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble les réseaux de banques commerciales : France, Belgique avec BNP Paribas Fortis, Italie avec BNL BNP Paribas, au Luxembourg avec BGL BNP Paribas et dans neuf autres pays (Turquie, Ukraine, Pologne, Sénégal, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Chine et Etats-Unis).

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble aussi des métiers spécialisés dans : (i) La mobilité avec Arval, (ii) les solutions de financement et de location d'équipements avec BNP Paribas Leasing Solutions, (iii) les financements aux particuliers avec BNP Paribas Personal Finance, (iv) des services bancaires digitaux en Allemagne et en Inde avec l'entité BNP Paribas Personal Investors ou encore, (v) le compte courant ouvert à tous avec Nickel.

- Investment & Protection Services

Le pôle Investment & Protection Services (IPS) regroupe les activités de BNP Paribas dédiées à la protection, à l'épargne, à l'investissement et aux services immobiliers.

Le pôle Investment & Protection Services rassemble quatre métiers spécialisés :

- L'assurance, la protection et la retraite avec BNP Paribas Cardif ;
- La gestion d'actifs avec BNP Paribas Asset Management ;
- La banque privée pour les clients fortunés avec BNP Paribas Wealth Management ;
- Les services et l'investissement immobiliers avec BNP Paribas Real Estate

Ces quatre métiers spécialisés conçoivent des solutions d'épargne, d'investissement et de protection à valeur ajoutée et responsables, à destination des clients particuliers, entreprises, associations, ONG, Etats et institutionnels. Cette offre est distribuée en direct ou via des partenaires tels que les réseaux de banque commerciale, d'assurance et de Banque Privée du Groupe BNP Paribas, des conseillers indépendants ou encore des partenaires industriels hors secteur financier.

- **Corporate & Institutional Banking**

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) propose aux entreprises et aux institutions à travers le monde une large gamme de produits et services financiers adaptés à leurs besoins, en combinant les indispensables exigences d'un développement durable avec une rigoureuse maîtrise des risques et de la réglementation.

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) s'appuie sur trois grands domaines d'activité pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels dans le monde entier avec une gamme complète de solutions et d'expertises :

- Les services de financement et le conseil stratégique pour les entreprises et les investisseurs institutionnels, avec Corporate Banking ;
- L'investissement et le financement sur les marchés de capitaux, avec Global Markets ;
- La conservation des titres, avec Securities Services.

En tant que leader européen dans le domaine de la finance durable, les équipes de CIB collaborent étroitement avec leurs clients et partenaires, pour répondre aux besoins d'une économie en mutation.

2.2.2 Conventions réglementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas¹⁰

2.2.2.1 Conventions conclues entre BMCI et BNP Paribas S.A

2.2.2.1.1 Contrat de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) /BMCI et BNP Paribas (Applicatif CENTRIC) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (BUILD & RUN) porte sur les conditions de réalisation pour le compte de la BMCI, des prestations de services de Build et de Run sur l'application CENTRIC.

CENTRIC est une plateforme qui englobe plusieurs applications, dont Connexis Cash. Il vient en remplacement de BNPNET et OPF décommissionnés.

La convention s'inscrit ainsi dans le cadre du projet de déploiement de la solution Groupe CENTRIC, comme Solution E-BANKING sur les sites Maroc et Algérie, en remplacement des applications BNPNET et OPF (Solution E-Banking de l'éditeur FIS-C2P). Ce projet vise à :

- Répondre aux besoins métiers à travers une interface unifiée, une richesse fonctionnelle et un système ouvert, compatible avec SAB et Atlas.
- Sortir des solutions BNPNET & OPF, dont l'échéance du support éditeur était prévue pour fin 2023. Les services fournis dans le cadre de cette convention consistent en l'implémentation et la distribution de la plateforme, la gestion des incidents et la prestation de support des solutions électroniques pour les clients ainsi que d'autres services de support dont les parties pourraient convenir le cas échéant.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance le 08 mars 2023, prend effet à compter du 16 mai 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes:
 - Coût RUN : 27 € par abonnement par an majoré d'un mark-up de 5% ;
 - Coût de BUILD : 163,620 € majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 42.580 MAD

Sommes versées en 2024 : Néant.

¹⁰ Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023

2.2.2.1.2 Convention de prestations de services « SLA » conclue entre BMCI et BNP PARIBAS REGIONAL INVESTMENT COMPANY (BRIC) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP PARIBAS REGIONAL INVESTMENT COMPANY (BRIC) et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Le contrat porte sur les conditions de réalisation pour le compte de BRIC (Client), des prestations de services par BMCI (Prestataire), entrant dans son domaine de compétences, et ce, suite au transfert à BMCI des prestations fournies par CIB Bahrein en faveur de BRIC. Ce contrat récapitule les domaines de compétences où les services du Prestataire sont sollicités par le Client, et pour lesquels le Prestataire déclare disposer des compétences et du savoir-faire nécessaires à leur exécution.

Les domaines de prestations en question sont : Conformité - Ressources Humaines – Finance – Légal – IMEX – Sécurité – Achats – Risk ORM.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties soussignées.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 08 mars 2024.

- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1 272 600 MAD.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.3 Convention de prestation de service intragroupe conclue entre BNP Paribas Fortis NV et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la documentation contractuelle conclue entre le prestataire à travers le Global Factoring Compétence Center (GFCC) et les bénéficiaires des prestations telles que définies dans le « CHARTE DU GLOBAL FACTORING COMPETENCE CENTRE » dans l'objectif de mieux refléter les récents changements dans l'organisation de la filière Factoring, et intégrer les travaux de construction, de développement et de migration du nouveau SI. Il décrit ainsi les missions, les responsabilités du Global Factoring Compétence Center (GFCC) vis-à-vis de BMCI en tant qu'entité d'affacturage, et remplace tous contrats antérieurs entre les parties, en relation avec le même sujet.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 09 mai 2024 et prend effet à compter du 01 janvier 2024 et est conclue pour une durée de 3ans, tacitement renouvelable une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention est déterminée sur la base du taux de jour/homme pour toutes prestations, de 449,27€ hors TVA, majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.4 Convention de prestation de services informatiques intragroupe conclue entre BMCI et BNP Paribas (Applicatif QUANTEXA) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (Application Quantexa) s'inscrit dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent dans les opérations de Trader Finance, en réponse aux exigences du groupe BNP Paribas.

A ce titre, le contrat a pour objet d'arrêter les conditions particulières de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des services de Run en faveur de la BMCI sur l'application QUANTEXA.

Le service Quantexa est responsable de la :

- Surveillance des produits et chaînes d'approvisionnement liés au commerce ;
- Attribution de scores basés sur le risque ;
- Détection des tendances inhabituelles et/ou suspectes nécessitant une analyse approfondie (ex : Corruption, Blanchiment d'argent, ...).

La méthodologie utilisée se présente comme suit :

- Recueil des données à partir des systèmes opérationnels ;
- Enrichissement par des sources de données certifiées externes ;
- Etablissement des liens commerciaux et sociaux avec le client ;
- Affichage de données fiables.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 mai 2024 et est conclue en date du 06 août 2024 (dernière signature) pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur tacitement renouvelable une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :
 - Facturation sur la base de volume de MT700 généré par BMCI dans IVISION ;
 - Méthodologie du calcul du prix unitaire : (Volume MT700 généré par BMCI dans IVISION / Volume de MT700 total généré dans IVISION) * (Budget BAU Quantexa + coûts du Support Quantexa) + Mark-up 5% ;
 - Le volume de MT700 généré par BMCI pour calculer la facturation de 2024 est de 1519 ;
 - Le montant de la facturation 2024 est de 75K€ : Coût de RUN 40K€ & Coût de Projet 35K€.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.5 Convention de prestation de services informatiques intragroupe conclue entre BMCI et BNP Paribas Partners For Innovation Global Connect (Service BACKBONE) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques porte sur les conditions de prestation de services de télécommunication et services accessoires.

Le service BACKBONE est un réseau informatique international du Groupe BNP Paribas (Backbone : Support ITGP Télécom & services centraux Télécom) et permet l'accès aux datacenters globaux du Groupe et aux datacenters régionaux ainsi que la connexion vers les fournisseurs autorisés du Cloud.

- Le service comprend :

- Le cryptage du réseau entre les datacenters Marne et Bastogne ;
- Support 24/24, 7/7 ;
- Monitoring de la capacité et de la consommation ;
- Test annuel de résilience.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 mai 2024 et est conclue en date du 13 novembre 2024 (dernière signature) avec date d'effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention est calculée à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes (méthodologie Cost+ Pricing) :
 - Le coût de l'infrastructure du backbone est directement affecté à chaque POP. Le coût de chaque POP est ensuite alloué aux entités connectées sur ce POP ;
 - L'effectif des collaborateurs permanents de BMCI est utilisé comme clé d'allocation des coûts des POPs sur lesquels BMCI est connectée.
 - Mark-up (%) : 5% sur les coûts.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 422 669 MAD.

Sommes versées en 2024 : 216 464 MAD.

2.2.2.1.6 Convention de prestation de services informatiques intragroupe conclue entre BMCI et BNP Paribas Partners For Innovation Global Connect (Service CAMPUS) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques porte sur les conditions de prestation de services de télécommunication et services accessoires.

Les prestations de support réalisées consistent en la gestion des incidents, gestion de la maintenance et l'obsolescence, configuration, service client dans le contexte de renforcement des normes de sécurité du groupe : CAMPUS POP est une infrastructure de sécurité obligatoire entre les réseaux WIN et les bâtiments locaux du LAN, qui inclue les firewalls de sécurité, les switches d'hosting et serveurs DNS/DHCP.

CAMPUS INET : Support des Firewalls, Proxies et DNS (serveurs de management exclus).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 mai 2024 et est conclue en date du 05 novembre 2024 avec date effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 an renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention est calculée à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes :
 - Les services CAMPUS POP et CAMPUS INET sont facturés sur la base des équipements installés sur le territoire. Pour chaque équipement, sont facturés :

L'amortissement et la maintenance ;

Le support 24/7 de cet équipement, la gouvernance et l'administration du service.

- Clé d'allocation :

Pour les services CAMPUS POP & CAMPUS INET : Liste des équipements identifiés et validés par BMCI ;

Pour les autres services : Nombre de collaborateurs permanents de BMCI (source : Refog) pour CAMPUS LAN & WIFI support.

- Mark-up (%) : 5% sur les coûts.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges 953 904 MAD.

Sommes versées en 2024 : 763 158 MAD.

2.2.2.1.7 Convention de prestation de services informatiques intragroupe conclue entre BMCI et BNP Paribas Partners For Innovation Global Connect (Service WIN CONNECT) (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques porte sur les conditions de prestation de services de télécommunication et services accessoires.

- Le service Win Connect (Service WIN DATA lien de 2x160 M) se compose de :
 - 2 circuits reliant les sites du Bénéficiaire au Réseau WIN Backbone POP
 - 2 routeurs (CPE)/switches
 - Support 24h/24 et 7j/7
 - Supervision de la capacité et de la consommation
- La notification de livraison « WIN Ready letter » détaille le service technique, le niveau de service et les contacts de support en cas d'incidents.

Modalités essentielles :

Date et durée : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 mai 2024 et est conclue en date du 02 décembre 2024 avec date effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même.

Rémunération : Le prix est calculé à partir des coûts totaux suivants et des clés d'allocation suivantes (méthodologie Cost+ Pricing) :

- **Mark-up (%) :** 5% sur les coûts ;
- **Clé d'allocation :** Nombre de collaborateurs permanents de BMCI (source : Refog) ;
- Coût total de l'infrastructure constitué des éléments suivants :
 - o Le coût des deux liaisons internationales raccordant le territoire au backbone en Europe ; Le coût d'amortissement et de maintenance des équipements d'extrémité installés sur le territoire marocain (routeurs) ;
 - o Le coût du support 24/7, de la gouvernance et de l'administration du service.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 956 470 MAD.

Sommes versées en 2024 : 603 823 MAD.

2.2.2.1.8 Avenant à la convention d'assistance et de prestations de services conclue entre BMCI et BMCI Banque Offshore (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : La convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2006, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore.

L'avenant conclu en 2024 a été complété par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury.

Ainsi, les annexes de la convention initiale ont été complétées suivant les termes ci-après :

- Définition des activités confiées par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury ainsi que les indicateurs de performance et la tarification ;
- Fourniture d'une manière permanente des prestations de pilotage du risque de taux et du risque de liquidité.

Modalités essentielles :

- **Date de conclusion :** Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 29 novembre 2024 et conclu en date du 12 décembre 2024.
- **Date d'effet de l'avenant :** Le 1^{er} janvier 2025.
- **Rémunération :** La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante tenant compte d'un coût JH de 3.800,00 dirhams HT :
 - **Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations**

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024: Néant.

2.2.2.1.9 Avenant à la convention d'assistance technique conclue entre BMCI et BMCI Leasing (Convention écrite)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : La convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2013, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Leasing.

L'avenant conclu en 2024 a été complété par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Leasing dans le domaine ALM/Treasury.

Ainsi, l'Annexe 11 de la convention initiale a été annulée et remplacée suivant les termes ci-après :

- Définition des activités confiées par BMCI au profit de BMCI Leasing dans le domaine ALM/Treasury ainsi que les indicateurs de performance et la tarification ;
- Fourniture d'une manière permanente des prestations de pilotage du risque de taux et du risque de liquidité.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 29 novembre 2024 et conclu en date du 12 décembre 2024.
- **Date d'effet de l'avenant :** Le 1^{er} janvier 2025.
- **Rémunération :** La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante tenant compte d'un coût JH de 3.800,00 dirhams HT :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations
Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.10 Convention de prestations de services intragroupe conclue entre BMCI, BNP Paribas S.A et BNP Paribas London Branch (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités BMCI et BNP Paribas London Branch (indirect dans la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services ayant pour objet de fixer les conditions de surveillance des opérations et des communications (E-com et Voice com) remontées via différents outils Groupe, à travers le renforcement de la E-com et Voice surveillance, ainsi que la Trade surveillance réalisées entre les opérateurs front office (vendeurs, traders, trésoriers) et leurs contreparties extérieures (clients, bancaires et finales).

Les prestations seront assurées par BNP Paribas ou BNP Paribas SA. London Branch. Les services seront répartis entre ces derniers conformément à leur organisation interne (affectation selon la langue, ou complexité, type de communication...)

Les prestations objet du contrat, se présentent comme suit :

- **Service 1 :** Surveillance des opérations
- **Service 2 :** Surveillance des communications
- **Service 3 :** Supervision et contrôles sur le dispositif de surveillance par la conformité

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 novembre 2024 et est conclue en date du 12 décembre 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération :** La méthodologie Cost+Pricing est utilisée. Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivantes :
 - Nombre d'alertes clôturées par les prestataires pour le compte du Bénéficiaire par rapport au nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.
 - Nombre d'employés monitorés par les prestataires pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'employés monitorés au cours de la période.
 - Coût indicatif lié à la E-com et Trade surveillance de 285 € HT par an et par employé faisant l'objet de la surveillance, soit sur la base de 18 employés, 5.130 € HT par an y compris le mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8 101 899 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.11 Avenant à la convention cadre « Offre assistance cartes et packs BMCI » conclue entre BMCI, BMCI Assurance et Cover Edge (anciennement dénommée AXA Assistance Maroc) (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI ASSURANCE.

Nature et objet de la convention : BMCI et Cover Edge (anciennement « AXA ASSISTANCE ») ont conclu, en date du 28 juillet 2015, un contrat-cadre de partenariat intitulé « Offre assistance cartes et packs BMCI », ayant pour objet la distribution, par la BMCI, de produits d'assistance proposés par AXA ASSISTANCE MAROC aux clients détenteurs de cartes et de packs BMCI.

Un premier avenant a été signé en date du 16 septembre 2016 modifiant la périodicité du paiement de la prime relative à la carte Infinite suivi d'un deuxième avenant daté du 25 décembre 2024 intégrant BMCI ASSURANCE, en tant qu'intermédiaire, et élargissant le périmètre du contrat-cadre à une nouvelle offre d'assistance applicable aux crédits à la consommation.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 04 septembre 2024 avec date effet à compter du 01 janvier 2025.
- **Rémunération :** BMCI prélève chaque mois les primes sur les comptes des souscripteurs ayant contracté des crédits à la consommation et souscrit aux produits d'assistance, à la même date de prélèvement de leur échéance du crédit à la consommation (montant de la prime en TTC : 60 MAD, 120 MAD et 180 MAD en fonction de la formule souscrite).

BMCI reverse mensuellement la totalité de ces primes à BMCI assurance qui paiera à Cover Edge, de manière mensuelle, le montant des primes lui revenant (37,00 MAD/TTC) ainsi que le montant des taxes et de TVA y afférentes.

La différence entre la prime prélevée et la prime reversée à la société d'assistance, représente la marge commerciale de BMCI Assurance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.12 Convention de prestations de services de notation de cadrage des règles de Risque conclue entre BMCI et BNP Paribas Group Service Center (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (indirect dans BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Le contrat porte sur les conditions de réalisation et de fourniture par le prestataire au bénéficiaire des services de notation et de codage des règles de risque :

- Développement de modèles de risque (Notation, Octroi, Arbre de décision)
- Développement de modèles sans risque (Recouvrement, Fraudes, Marketing)
- Backtesting (modèles nouvellement développés et existants)
- Révision indépendante de modèles et validation
- Support technique pour le déploiement des modèles
- Autres sujets analytiques

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 04 septembre 2024 et est conclue pour une durée de 3ans, tacitement renouvelable trois fois pour une période de 1an chacune, à condition qu'avant la fin de la période de validité du contrat en cours, les parties s'entendent sous la forme d'un avenant au contrat sur le coût du Jour-Homme (JH) pour la prochaine période d'un an.
- **Rémunération :** Le prix est calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation suivants (méthodologie Cost+ Pricing) :

Mark-up (%) : 10%

- **Clé d'allocation :** Tous les coûts directs et indirects liés à l'équipe Risk Hub Team, engagés par BNP Paribas Group Service Center pour rendre les services plus une majoration, qui pourra être périodiquement revue afin d'assurer une rémunération respectant le principe de non-dépendance.

Le nouveau taux de majoration sera appliqué sous réserve d'un commun accord entre les parties et de la signature d'un avenant par les représentants de chaque partie.

Le coût du JH est de 570 € hors TVA.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.13 Convention de gestion du contrat d'Assurance Décès-Invalidité des emprunteurs du crédit à la consommation conclue entre BMCI, BMCI Assurance et AXA Assurance Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire de la société BMCI ASSURANCE.

Nature et objet de la convention : Couverture via Assurance Décès Invalidité (ADI) des risques de non-remboursement des crédits à la consommation. L'objectif étant de garantir à BMCI le remboursement du capital restant dû à la date du décès ou de l'invalidité absolue et définitive de l'adhérent.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 novembre 2024 et est conclue en date du 05 décembre 2024 avec date effet à compter du 01 octobre 2024, pour une durée d'une année.
- **Rémunération :** AXA Assurance Maroc versera à BMCI Assurance une commission équivalent à 60 % des primes encaissées au titre du contrat ADI, applicables aux produits de prêts personnels et de distribution.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produit.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.14 Convention de gestion du contrat d'Assurance Décès-Invalidité des emprunteurs du crédit privé et Intelaka conclue entre BMCI, BMCI Assurance et AXA Assurance Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire de la société BMCI ASSURANCE.

Nature et objet de la convention : Couverture via Assurance Décès Invalidité (ADI) des risques de non-remboursement des crédits privés et Intelaka. L'objectif étant de garantir à BMCI le remboursement du capital restant dû à la date du décès ou de l'invalidité absolue et définitive de l'adhérent.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 04 septembre 2024 et est conclue en date du 05 décembre 2024 avec date effet à compter du 01 octobre 2024, pour une durée d'une année.
- **Rémunération :** AXA Assurance Maroc versera à BMCI Assurance une commission équivalent à :
 - 60 % sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits privés ;
 - 40% sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits privés In Fine ;
 - 0% sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits Intelaka.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.15 Convention de prestations de services conclue entre BMCI, BNP Paribas London Branch et BNP Arbitrage SNC – FOCS (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les trois entités (indirect dans la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention s'inscrit dans le cadre du programme de remédiation officiel FRB / DMA Conduct et définit les conditions de surveillance des opérations et des communications (E-com et Voice com) ainsi que les risques de Fraude Interne de trading (Rogue Trading) remontées via différents outils Groupe.

Il vise à renforcer la E-com et Voice surveillance, ainsi que la Trade surveillance réalisées entre les opérateurs de front office (vendeurs, traders, trésoriers) et leurs contreparties extérieures (clients bancaires et finals).

Les prestations seront assurées par BNP Arbitrage S.N.C et/ou BNP Paribas London Branch. Les services seront répartis entre ces derniers conformément à leur organisation interne (affectation selon la langue, ou complexité, type de communication...)

Les prestations objet du contrat, se présentent comme suit :

- Service 1 : Surveillance des opérations
- Service 2 : Surveillance des communications
- Service 3 : Surveillance des risques de Fraude de trading (Rogue Trading)

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 novembre 2024 et est conclue en date du 12 décembre 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération :** Le prix est calculé, suivant la méthodologie Cost+Pricing, à partir des coûts totaux avec un Mark-Up de 5% et des clés d'allocation suivantes :
 - **Service 1 Surveillance des opérations :** Nombre d'alertes clôturées par le prestataire pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'alertes clôturées au cours de la période
 - **Service 2 Surveillance des communications :** Nombre d'employés monitorés par le prestataire pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'employés surveillés au cours de la période
 - **Service 3 Surveillance des risques de Fraude de trading (Rogue Trading) :** Nombre d'alertes clôturées par les prestataires pour le compte du bénéficiaire par rapport au nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Le coût indicatif lié à la E-com et Trade surveillance est de 1 980 € HT par an et par employé faisant l'objet de la surveillance, soit sur la base de 18 employés, 35 640€ HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.16 Avenant à la convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) périmètre GM (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques Périmètre GM a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs objet de cette convention et aux services y afférents en faveur de la BMCI.

L'avenant a pour objet de (i) retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS « Atlas/Orion » et « Case » du champ d'application du Contrat, (ii) de préciser l'ensemble des facturations des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023 et (iii) supprimer la facturation liée à l'utilisation des applicatifs « Atlas/Orion » et « Case » suite à leur décommissionnement.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 et conclue le 21 mars 2022 avec effet rétroactif le 1er janvier 2021, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24 mai 2024 et conclu le 26 mai 2024 avec effet rétroactif le 1er mai 2024.
- **Rémunération** : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.
Le prix est calculé sur la base des coûts totaux majoré d'un mark-up de 5%. La clé d'allocation est le nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 20 461 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.17 Avenant à la convention de prestation de services informatiques RUN sur l'application « Record Keeping » conclue entre BNP Paribas et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Il a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulières de réalisation par BNP Paribas, via sa filière CIB, des services de RUN et de concession de Licences en faveur de BMCI, de l'application « Record Keeping ».

Record Keeping enregistre et archive les E-Com (communications électroniques : message, chat) sur une liste convenue de canaux et/ou d'utilisateurs d'E-Com à des fins réglementaires et de monitoring.

L'avenant vient d'amender le contrat initial et d'élargir la prestation de record keeping en incluant également les communications vocales des Front Officers.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : La convention initiale a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 24 mai 2023, est conclue en date du 08 mars 2023 et est complétée par avenant autorisé par conseil de surveillance le 04 septembre 2024.
- **Rémunération** : Le prix est calculé à partir des coûts totaux suivants et de la clé d'allocation suivante (méthodologie Cost+ Pricing) :
 - **Mark-up (%)** : 5% sur les coûts ;
 - **Clé d'allocation** : Nombre d'employés faisant l'objet de la surveillance ;
 - **Coût indicatif** selon l'avenant de 850€ par an par employé faisant l'objet de la surveillance, sur la base de 18 employés (14 employés CPBS, 4 employés ALMT) à 15 300€ HT par an, au lieu de 810€ par an par employé faisant l'objet de la surveillance, selon le contrat initial, sur la base de 17 employés (13 employés CPBS, 4 employés ALMT) à 13 770€ HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 156 355 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.18 Avenant à la convention de prestations de services intragroupe et de licence d'utilisation d'œuvres développées de BNP Paribas conclue entre BNP Paribas & BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les services IT et licences d'utilisation des œuvres développées de BNP Paribas. Les avenants modifiant la convention initiale porte sur :

- **Avenant N° 1 :** La mise à disposition de BMCI du nouveau master de Core Banking.
- **Avenant N° 2 :** Des précisions sur l'ensemble de la facturation au titre de l'exercice 2021 (hors Master Core Banking couvert par l'avenant N°1) ;
- **Avenant N° 3 :**
 - L'introduction des prestations et services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas dûment utilisées par la BMCI mais non indiquées au niveau de la convention.
 - L'explicitation des règles de facturation des prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas.
 - Le décommissionnement de l'outil NEOS.
- **Avenant N° 4 :** La modification des conditions financières applicables au titre de l'exercice 2022.
- **Avenant N° 5 :** La mise en place des nouvelles clauses contractuelles types de l'Union Européenne en vue de garantir le respect des exigences applicables en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'avenant vise également à détailler l'ensemble des typologies de traitements opérés sur les applicatifs (AML NET REVEAL/ATLAS2/...)
- **Avenant N° 6 :**
 - L'introduction des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir E Banking et Home Banking, JIRA et Confluence, utilisées par la BMCI.
 - Le retrait des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir ATLAS, du champ d'application de la convention.
 - La mise à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023.
- **Avenant N° 7 :**
 - Le retrait des prestations de service IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS « BNPINET » du champ d'application du contrat et ce, suite à son décommissionnement.
 - La suppression de la facturation liée à l'utilisation de l'applicatif « EBANKING » tout en maintenant son utilisation par le bénéficiaire.
 - La mise à jour des montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2024 (AML NET REVEAL – CONFLUENCE – HOME BANKING – JIRA – SONAR – SWIFT SIBES – VINCI – WEBDOC)

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention initiale conclue entre BNP Paribas et BMCI en date du 1er janvier 2016 a été modifiée par des avenants, le dernier a été autorisé par le conseil de surveillance le 08 mars 2024.
- **Rémunération :** Versement des redevances par BMCI à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et de prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (AML NET REVEAL/ BNPINET/ CONFLUENCE/ EBANKING/ HOME BANKING...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 119 710 277 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.19 Convention de fourniture de services intragroupe COMET, conclue entre BMCI et BNP Paribas (convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur la gestion :

- des principaux processus d'éthique professionnelle (transactions personnelles, cadeaux, invitations et autres avantages, conflits d'intérêts privés) qui peuvent concerner les collaborateurs et les assistants extérieurs. Selon la réglementation locale, les assistants externes peuvent être exclus ;
- de certains processus réglementaires qui peuvent concerner des collaborateurs et des candidats (processus SEC, personnes associées).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 19 décembre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 29 novembre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** Le Prestataire facturera le Bénéficiaire chaque année après la fin de chaque période de facturation. Le prix sera calculé à partir des coûts totaux et des clés d'allocation pour les modules d'Ethique professionnelle.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 312.200 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.20 Convention de l'émission par le garant BNP Paribas SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention est conclue détermine les conditions et modalités de l'émission par le garant BNP PARIBAS SA des garanties bancaires internationales en faveur du bénéficiaire BMCI en réponse aux exigences de la circulaire BAM N° 8/G/12.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BNP Paribas et la BMCI datée du 02 octobre 2023 et autorisée par le conseil de surveillance tenu 1^{er} septembre 2023, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juin 2023, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les commissions à verser par la BMCI au profit de BNP PARIBAS SA au titre des garanties émises, correspondent à 0,20% l'an du montant des garanties émises. Ces commissions devront être versées trimestriellement et à terme échu dans un délai d'un mois.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.21 Contrat de couverture de crédit non confirmé conclu entre BMCI Banque Offshore et BMCI (Convention écrite)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : Crédit non confirmé accordé par BMCI à BMCI Banque Offshore.

Modalités essentielles:

- **Date et durée :** Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 31 mai 2022 et a été conclue en date du 28 juin 2022 et a pris effet à partir de la date de sa signature par les parties pour une durée indéterminée sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties sur notification écrite avec un préavis de trois mois.
- **Rémunération :** En tant qu'emprunteur, BMCI Banque Offshore verse une rémunération en fonction de la durée de chaque avance, du montant par type de produit, du taux d'intérêts tel qu'établi par une grille publiée mensuellement par l'ALMT et du montant minimum du remboursement anticipé.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1.623.880,91 USD soit 16.173.529,09 MAD.

Sommes reçues en 2024 : 1.623.880,91 USD soit 16.173.529,09 MAD.

2.2.2.1.22 Avenant à la convention instituant une commission d'apport et de partage de risque conclue entre BMCI et BMCI Leasing (Convention écrite)

Personne concernée : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI ainsi que d'une commission de partage de risques.

L'avenant a porté sur la modification/suppression des termes de l'article 4.2 de la convention intitulé « Participation en risque ».

Ainsi, l'Article 4.2 de la convention a été annulé et remplacé suivant les termes ci-après :

- La participation en risque de la BMCI ne s'appliquera pas pour les dossiers conclus et mis en loyers par BMCI Leasing avec les clients ou prospects BMCI, à compter de la date de la signature de cet avenant.
- En revanche, cette participation en risque de la BMCI continuera à s'appliquer à tous les contrats de crédit-bail conclus antérieurement à cet amendement.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Cet avenant conclu en date du 6 avril 2022 a été autorisé par le Conseil d'Administration le 22 février 2022.
- **Rémunération :** Au titre d'apport d'affaire, BMCI Leasing verse à BMCI 0,35% du montant HT de l'investissement.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8.123.606,77 MAD HT.

Sommes versées en 2024 : 12.256.793,19 MAD TTC.

2.2.2.1.23 Convention de prestations de services conclue entre BMCI et ARVAL MAROC (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.

Nature et objet de la convention : Convention d'assistance technique conclue entre BMCI et ARVAL, qui annule et remplace la convention de prestation de services conclu entre les parties en date du 13 juin 2019, inscrite dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et portant sur un seul domaine d'activité, à savoir la gestion des Ressources Humaines.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 14 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022

- **Rémunération** : ARVAL procède au règlement des prestations fournies par BMCI Paribas au titre des services objet de la convention de prestations de services RH relatifs à l'établissement des bulletins de salaires. Les prestations sont facturées annuellement sur la base d'un coût mensuel par bulletin de salaire émis.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 75.000 MAD.

Sommes reçues en 2024 : 78.480 MAD.

2.2.2.1.24 Convention d'apport d'affaires au profit d'ARVAL Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.

Nature et objet de la convention : Convention de Collaboration entre BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc et de participation au risque au cas par cas et à la décision de BMCI (pour le stock accordé avant le 31/12/2017).

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 23 janvier 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération** :
 - Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement versée flat à la mise en route du véhicule, ne portant que sur les contrats concrétisés ;
 - Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, qu'il s'agisse d'un client ou d'un prospect, calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2.509.020 MAD.

Sommes reçues en 2024 : 2.830.935 MAD.

2.2.2.1.25 Contrat d'assistance et de prestations de services conclu entre BMCI Leasing et BMCI (Convention écrite)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : Cette convention annule et remplace le contrat d'Assistance Technique datant de 2013 et porte sur la revue du périmètre et domaines d'intervention de la BMCI ainsi que le catalogue de services y afférents.

Ainsi, les domaines couverts par la présente convention sont :

- Finances et Contrôles ;
- Ressources Humaines ;
- Achats ;
- Contrôle Permanent Groupe ;
- Assistance Juridique ;
- Sécurité ;
- Système d'Information ;

- Immobilier d'Exploitation ;
- Risques ;
- Conformité.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Cette convention conclue en date du 6 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 26 novembre 2021.
Le contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.
- **Rémunération :** La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante :
Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 4.396.617 MAD HT.

Sommes reçues en 2024 : 5.275.940 MAD TTC.

2.2.2.1.26 Convention de prestation de services conclue entre BMCI et DIGISERV (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournies par la BMCI au profit de DIGISERV et portant sur les périmètres suivants : la finance, la gestion des ressources humaines, le contrôle permanent, la sécurité groupe, la communication et publicité, l'immobilier d'exploitation (IMEX), les achats, la conformité, l'assistance juridique et l'assistance informatique.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 6 décembre 2021 et autorisée par le Conseil de Surveillance le 26 novembre 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base Tarif journalier moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.27 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGISERV (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.

Nature et objet de la convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGISERV pour un montant de 46 000 000 à hauteur d'un montant de 36 400 000 MAD.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance le 16 novembre 2022.
- **Rémunération :** L'avance en compte courant d'actionnaire selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance est réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGISERV en faveur de la BMCI, attribuées lors de la plus proche augmentation de capital réalisée par DIGISERV.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.28 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et administrateur dans la société DIGIFI.

Nature et objet de la convention : Convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGIFI à hauteur d'un montant de 108 500 000 MAD.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance le 16 novembre 2022.
- **Rémunération :** L'avance en compte courant d'actionnaire est rémunérée selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance est réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGIFI en faveur de la BMCI, attribuées lors de la plus proche augmentation de capital réalisée par DIGIFI.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.1.29 Convention de prestation de services informatiques (RUN et licences d'utilisation sur les œuvres développées) / périmètre ALMT entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue entre la BMCI et BNP Paribas datée du 15 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2021.
- **Rémunération :** BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.30 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre DBCE (Digital Banking Clients and Employees) entre BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations)

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue le 1^{er} juillet 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de cette convention.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.916.374 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.31 Convention de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'utilisation sur les œuvres développées) / périmètre GB entre BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention de prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GB (Global Banking) a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs ci-après et aux services y afférant :

- CONNEXIS TRADE
- IVISION
- TRS
- GBS TRADE
- RMA
- NOSTRO LORO
- CASE
- CONNEXIS CASH
- ATLAS2/ORION2

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue le 13 avril 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 22 février 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er février 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** BMCI verse les redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (CONNEXIS TRADE/IVISION/TRS/GBS TRADE/RMA/CASE...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges 20.074.398 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.32 Convention d'application intragroupe entre BMCI et BNP Paribas relatif à la prestation de services de filtrage – SHINE (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Fourniture par BNP Paribas à la BMCI, des services de filtrage des flux sur l'outil SHINE suivants :

- Filtrage des transactions de BMCI par rapport aux listes des sanctions financières
- Gestion des alertes générées par le filtrage conformément aux engagements réglementaires en matière de sanctions financières internationales et à la politique du Groupe BNP Paribas.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 31 août 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** La BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention et portant sur la facturation des services filtrage. La facturation est basée sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.) majorés d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.464.678 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.33 Convention d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI relatif à la prestation de services de criblage régulier des bases de données relations - SUN (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de services de centralisation et d'automatisation du criblage des bases de données Relations à des fins de conformité aux obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption et de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à des fins de respect des embargos et sanctions de nature financière.

Ce processus de Groupe met en œuvre les éléments nécessaires au respect de la réglementation locale ainsi que les normes et les standards internationaux applicables en la matière.

Les services comprennent l'accès à l'Outil logiciel en mode SaaS et son utilisation, ainsi que sa maintenance et son support. Cet outil SUN fournit :

- Un algorithme de détection permettant le criblage régulier et automatique des relations par rapport aux listes FS applicables ainsi que la génération d'alertes, selon les règles mises en place ;
- Un workflow à BMCI pour gérer les alertes générales (assignation, rapport, levée, blocage ou rejet, messages de l'historique, stockage) ;
- Une solution de stockage des alertes clôturées.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 04 octobre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 31 août 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet de la convention. La facturation se base sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.584.972 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.34 Avenant à la convention de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvre développées par BNP Paribas – OMR conclue entre BMCI et BNP Paribas (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestation de services informatiques BUILD et RUN par BNP Paribas pour le compte de la BMCI, pour l'outil OMR, outil de BackOffice dédié aux activités de la salle de marchés et de l'ALMT, en remplacement de l'outil Arpson. Placé entre l'outil Front Office (Kondor) et l'outil comptable SAB, OMR permet aux utilisateurs de la DPAC de recevoir le flux des opérations traitées dans ces activités en effectuant l'ensemble des paiements et des confirmations y relatives, avec un STP (Straight through processing) élevé et un risque opérationnel réduit. L'objectif de la convention est :

- La transformation du dispositif actuel de façon à faciliter les évolutions métiers et se mettre en conformité avec les pratiques de CIB ;
- L'utilisation des outils standard de CIB pour les activités considérées ;
- La réduction des tâches manuelles du Back Office en visant un STP élevé et un risque opérationnel réduit ;
- L'amélioration des procédures de réconciliation ;
- Le respect des normes comptables de Finance Groupe.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.
- **Rémunération :** BMCI rémunère BNP Paribas pour les services objet de la convention. Le prestataire facturera les coûts supportés correspondant aux phases d'étude, de développement et de déploiement majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.35 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 1 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services DMA - Provider 1 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques (LCAPM et ALMT) et du Trade (Activités ALMT uniquement).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 1.
La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :
 - Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
 - Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.36 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 2 conclue entre la BMCI et BNP Arbitrage S.N.C (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services DMA - Provider 2 ayant pour objet la surveillance des communications électroniques à travers l'outil Groupe « RedOwl » et le paramétrage et maintien IT de l'interface de Trade Surveillance (pour l'ALMT)

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 2.
La facturation prend en considération les coûts totaux (majoré d'un mark-up de 5%) réparti en fonction des clés d'allocations suivantes :
 - Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
 - Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.37 Convention de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 3 conclue entre la BMCI et BNP Paribas

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet la réalisation par BNP Paribas à la BMCI, à travers les équipes de BNP Paribas London Branch, des services suivants :

- Les FOCS analysent les alertes non clôturées au niveau du FOCS local nécessitant une escalade pour de plus amples investigations ;
- La conformité supervise des contrôles du FOCS en tant que LOD2, examine les alertes remontées par le FOCS, traite les alertes liées au périmètre géré par la conformité exclusivement, fait le lien avec la Conformité locale en cas d'alertes avérées et de réalisation des contrôles.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 mars 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des prestations de services DMA Provider 3.

La facturation prend en considération les coûts totaux (majorés d'un mark-up de 5%) répartis en fonction des clés d'allocations suivantes :

- Nombre d'effectif affecté à BMCI, objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période.
- Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.38 Convention d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI, rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intragroupe (MSA)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet l'accompagnement et le conseil par BNP Paribas au profit de la BMCI sur les périmètres suivants :

- Retail and SME Client Segment Activity
- IRB Corporate Client Segment Activity
- IRB Procurement Support

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 09 février 2023 et autorisée par le conseil de surveillance du 16 décembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2025.
- **Rémunération :** BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet de cette convention. La facturation prend considération un taux jour/homme par périmètres mentionnés ci-dessus, déterminé sur la base de la répartition des coûts complets sur le nombre d'employés, et majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 82.891.873 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.1.39 Convention de Funding en devise accordé par BNP Paribas SA à BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI.

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les termes et conditions du funding, accordé par BNP PARIBAS SA à BMCI, notamment les conditions financières applicables à BMCI en tant qu'emprunteur (emprunts en devises dans le cadre des enveloppes validées/accordées par BNP PARIBAS à BMCI).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 17 décembre 2021 et autorisée par le conseil de surveillance du 26 novembre 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** Le taux d'emprunt est calculé par devise, sur la base des courbes de taux internationales et les coûts de liquidité de BNP Paribas. Le taux d'emprunt correspond au taux de référence de la durée concernée majoré du coût de liquidité intragroupe de la maturité concernée.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 18.599.093 MAD.

Sommes versées en 2024 : 19.267.373 MAD.

2.2.2.1.40 Convention de prestation de service pour la fourniture de services intragroupe entre BNP Paribas SA (par l'intermédiaires de sa succursale portugaise) et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La présente convention permettra à la BMCI de bénéficier de l'analyse des alertes de niveau 1 d'abus de marché réalisée par la succursale portugaise de BNP Paribas et s'appuyer sur une équipe mutualisée basée à Lisbonne, rattachée hiérarchiquement au « Head of Alert Management Portugal Compliance Hub » et fonctionnellement au domaine « Market integrity » (respect de l'intégrité des marchés).

Le premier niveau de gestion des alertes vise à traiter les alertes « faux positifs » et à faible risque émanant de l'outil de surveillance.

Ce traitement des alertes de niveau 1 sera complété par l'outil d'abus de marché « Lookout » qui permettra de renforcer le dispositif de la BMCI en matière d'intégrité des marchés en réponse aux exigences du Groupe et du régulateur local.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et prend effet à compter du 12/07/2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation objet de la convention est déterminée sur la base du prix calculé à partir des coûts totaux (Coûts directs et indirects) majoré d'un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.2 Conventions entre BMCI et filiales étrangères de BNP Paribas S.A.

2.2.2.2.1 Avenant aux conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe maintenance SICLID entre BMCI et CENTRAL EUROPE TECHNOLOGIES (CET)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les conditions de fourniture par le prestataire CET des services de maintenance de l'outil SICLID. Les services de maintenance réalisés dans le cadre de cette convention sont :

- La maintenance de mise à jour ;
- La maintenance corrective et support ;
- La maintenance évolutive / implémentation projet.

Les avenants conclus portent sur :

- **Avenant N°1** : La modification, au regard de l'inflation, du prix du TJM applicable aux services suivants :
 - Services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets ;
 - Services de maintenance corrective et support.
- **Avenant N°2** : la modification du TJM des services suite à une meilleure négociation et optimisation des coûts moyens pour le TJM passé de 354€ à 350€ :
 - Services de maintenances et développement de l'application SICLID, système de gestion des crédits à la consommation utilisée par la BUCC ;
 - Services de maintenance corrective et support.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : La convention initiale a été conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même période et modifiée par deux avenants, le premier daté du 09 juin 2023 et autorisé par le conseil de surveillance le 24 mai 2023 et le deuxième avenant conclu en juillet 2024 et autorisé par le conseil de surveillance le 29 mai 2024.
- **Rémunération** : La rémunération des prestations objet de la convention fait l'objet des règles suivantes :
 - Au titre des services de développement / maintenance évolutive / implémentation projets : CET soumet à la BMCI une proposition de devis indiquant le nombre J/H nécessaires à la réalisation du projet.
 - Au titre des service de maintenance corrective et support : le budget est révisé annuellement en fonction du nombre des demandes traitées l'année précédente.

Le taux journalier appliqué au nombre de JH est désormais de 354 € / JH hors TVA, incluant un mark-up de 5%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 353 041 MAD.

Sommes versées en 2024 : 3 353 041 MAD.

2.2.2.2.2 Convention des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe DiligenSE conclu BMCI et BNP Paribas Personal Finance

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet la fourniture de services intragroupe DiligenSE conclue entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance, l'acquisition des licences, de prestation d'hébergement et maintenance évolutive de l'outil DiligenSE.

DiligenSE est un outil de développement des Systèmes Experts (SE), en fonction des besoins des clients, sur l'octroi, le recouvrement, la fraude (édition, modification, certification), comprenant entre autres la conception des règles, la simulation de la production, la génération de SE.

Les maintenances réalisées dans le cadre de cette convention se présentent comme suit :

- **Maintenance applicative/corrective** : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
- **Maintenance préventive** : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention conclue en date du 12 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération** : BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance en contrepartie des licences, des services d'hébergement et des services de maintenance.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 271.392 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.2.3 Convention de fourniture de services intragroupe KYIS conclue entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet l'acquisition de droit d'utilisation, de prestation d'hébergement et de maintenance de l'outil KYIS.

KYIS est un outil de gestion des intermédiaires (Know Your Intermediary) qui permet de :

- Agréer les nouveaux partenaires ;
- Collecter les informations et documents nécessaires à l'évaluation du niveau de risque LCB-FT des intermédiaires ;
- Calculer le score et le niveau de Risk Compliance ;
- Gérer le processus de certification ;
- Piloter la certification/re-certification régulière du stock d'intermédiaires ;
- Piloter l'activité opérationnelle ;
- Identifier les PPE et les personnes sous sanctions (filtrage via SUN) ;
- Gérer les droits d'accès.

Les types de maintenance réalisées dans le cadre de cette convention sont :

- **Support applicatif :** suivi de production et diagnostic des incidents ;
- **Maintenance applicative :** Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
- **Maintenance préventive :** Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence-Administration des paramètres de la solution.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 22 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 années renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.
- **Rémunération :** BMCI verse les redevances à BNP Paribas Personal Finance au titre des droits d'utilisation, des services d'hébergement, des services de maintenance ainsi qu'au titre des développements spécifiques.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 271.392 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.2.4 Avenant à la convention tripartite RATANET IT Services master agreement entre BMCI, BNP Paribas Groupe Service Center S.A. et BNP Paribas Personal Finance (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

L'avenant porte sur la modification des tarifs des prestations de services techniques réalisées dans le cadre du contrat initial liant BMCI, BNPP PF et BNPP GSC (augmentation de 325€ à 382€ par jour, soit une hausse de 18%).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 02 mars novembre 2018 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2018. L'avenant entre en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2024 et autorisé par le conseil de surveillance le 08 mars 2024.
- **Rémunération :**
 - Au titre des prestations de développement : suivant un devis arrêté sur la base du nombre de J/H et d'un coût J/H de 382 € HT.
 - Au titre de la maintenance :
 - Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53 000 EUR HT, qui représente 15% du coût de la licence acquise et des développements initiaux ;
 - Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût dudit lot ;
 - Les développements inférieurs à 1 J/H sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
 - La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91 KEUR, couvrant une enveloppe de 60 J/H.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 580 715 MAD.

Sommes versées en 2024 : 580 715 MAD.

2.2.2.2.5 Convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique entre BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) et BMCI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Factoring IT Services et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de mise à la disposition de BMCI d'un logiciel de gestion informatique de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 30 juin 2013 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS.
Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services, sont refacturés à la BMCI, majoré d'un mark-up de 8%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2.180.002 MAD.

Sommes versées en 2024 : 1.932.442 MAD.

2.2.2.2.6 Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance entre Coficabail et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Coficabail à travers Personal Finance et BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations d'hébergement et d'infogérance du logiciel SICLID, intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des batchs de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par des avenants, successivement le 1^{er} décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2009, pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :
 - Un forfait HT annuel de 90 000 EUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :
 - Mise à disposition et maintenance des environnements ;
 - Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;
 - Procédures de back-up ;
 - Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).
 - Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, appliqué au nombre de dossiers de clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - A la puissance des processeurs ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services.
 - Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, appliqué au nombre de dossiers des clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2.928.921 MAD.

Sommes versées en 2024 : 1.483.325 MAD.

2.2.2.2.7 Convention Cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires entre BNP Paribas Net Limited et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de prestations de services fournis par BNP Paribas NET LIMITED portant sur :

- Services DATA : mise à disposition de BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;
- Services à valeur ajoutée sur le réseau international, en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc ...), les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 07 juillet 2011 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** Les frais au titre des services sont facturés comme suit :
 - Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire,

- *Téléphonie par commutation et RAN* : tarif variable,
- *Autres services* : tarif forfaitaire.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.2.8 Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de l'outil SICLID, utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation, et de ses composantes à savoir :

- STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales ;
- TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

Modalités essentielles :

- **Date et durée** : Convention conclue en date du 1er décembre 2001 avec effet rétroactif à compter du 1er juillet 2001 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération** : Les coûts de base par dossier de chaque année sont indexés le 1^{er} janvier de l'année en cours en fonction des variations de l'indice SYNTEC.
Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement, après accord entre les parties.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 890.037 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.2.9 Convention d'assistance technique conclue entre BMCI Banque Offshore et BMCI (*Convention écrite*)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit l'assistance apportée par BMCI à BMCI Banque Offshore, dans les aspects suivants :

- Finances et contrôles
- Ressources humaines
- Assistance juridique
- Contrôle Permanent Groupe
- Système d'information
- Sécurité
- Production et appui commercial
- Conformité
- Risques
- Immobilier d'exploitation

- Achats

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2006 et modifiée en date du 18 mars 2019 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties moyennant une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 180 jours avant la date de prise d'effet de la résiliation.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base de la formule suivante :

$$\text{Le coût total de la prestation} = \text{Tarif journalier moyen} * \text{Nb JH annuel défini pour la réalisation des prestations}$$

Les coûts directs et indirects imputables dans le cadre des prestations rendues sont majorés de 10%.
- **Conditions de paiement :** Le paiement des factures est effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2.091.691,83 MAD HT.

Sommes reçues en 2024 : 2.510.030,20 MAD TTC.

2.2.2.2.10 Convention portant sur la télématique entre BNP Paribas Personal Finance et BMCI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans BNP Paribas Personal Finance et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : Convention de fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU crédit conso.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 12 mai 2014 avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2013 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** Les modalités de rémunération par service se présentent ainsi :
 - Services télématiques : Rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) de 0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques est calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation ;
 - Développements télématiques : redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 € par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support dans les limites suivantes :
 - 10 mois/homme/année pour les développements Corporate ;
 - 3 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
 - 3 mois/homme/année pour le support.

La tarification est réajustable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC. La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (fixée en 2008) à 686 EUR HT J/H.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.2.11 Conventions de « Procurement Technology » (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans Procurement Technology et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention permet de faire bénéficier BMCI de conditions contractuelles et financières avantageuses, négociées par Procurement Technology avec les éditeurs de logiciels pour le compte de BNP Paribas et de l'ensemble de ses filiales dans le monde.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 26 février 2020 pour une durée indéterminée avec effet à partir de la date de signature des conditions particulières.
- **Rémunération :** Les conditions financières applicables à chaque commande sont prévues dans les conditions particulières et prises fermes.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 17.832.043 MAD.

Sommes versées en 2024 : 19.138.083 MAD.

2.2.2.3 Conventions entre BMCI et filiales marocaines de BNP Paribas S.A.

2.2.2.3.1 Avenant à la convention de prestations de services entre la BMCI et BNP Paribas Méditerranée Business & Process (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BNP Paribas Méditerranée Business & Process.

Nature et objet de la convention : Suite à l'évolution de la situation de MED BP à savoir la baisse du volume de factures et celle des effectifs, les parties ont décidé de conclure le présent avenant. La revue de la convention porte sur la suppression des comités de pilotage et sur la mise à jour du périmètre et de la volumétrie des prestations assurées par la BMCI au profit de Med BP dans les domaines concernés par le SLA, à savoir les finances, les ressources humaines ainsi que la facturation associée, et la suppression des comités de pilotage.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 et conclue en date du 8 juin 2021, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 08 mars 2023 et conclu le 1^{er} avril 2023. Cet avenant demeurera en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2025 correspondant à la date d'arrêt d'activité de Med BP.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 76.519 MAD.

Sommes reçues en 2024 : 981.720 MAD.

2.2.2.3.2 Avenant à la convention de services conclue entre BMCI et BDSI (*Convention écrite*)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.

Nature et objet de la convention : La convention s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et au regard des normes légales et réglementaires applicables en matière de secret professionnel, protection des données.

Les services fournis par BMCI à BDSI sont relatifs aux domaines de gestion suivants :

- Finances et Gestion Comptable ;
- Gestion des Ressources Humaines ;
- Conseil et Assistance Juridique ;
- Contrôle Permanent ;
- Pôle Immobilier.

L'avenant conclu en 2023 a pour objet de fournir à BDSI une prestation en matière de supervision du dispositif de contrôle permanent sur les risques ICT et non ICT de BDSI. Ces travaux de supervision consistent en :

- Des contrôles de second niveau et Check and Challenge du RCSA ;
- Le déroulement des Independent Testing selon le planning annuel défini qui consiste à la vérification et re-performance des contrôles (1LdD) ;
- La réalisation de Check and Challenge des incidents historiques et potentiels ;
- La revue des procédures liées au contrôle permanent ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- La supervision des arrangements / SLA de BDSI ;
- L'évaluation du dispositif NAC/TAC.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022 et conclue en date du 8 juin 2022, modifiée par avenant autorisé par le conseil de surveillance du 24 mai 2023 et conclu le 05 juin 2023 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2023. Cet avenant demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base du Tarif Journalier Moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations majoré d'un mark-up de 10%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2.629.633 MAD.

Sommes reçues en 2024 : 3.155.560 MAD.

2.2.2.3.3 Avenant à la convention de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les services IT et licences d'utilisation des œuvres développées de BNP Paribas. Les avenants modifiant la convention initiale porte sur :

Avenant N° 1 : La mise à disposition de BMCI du nouveau master de Core Banking.

Avenant N° 2 : Des précisions sur l'ensemble de la facturation au titre de l'exercice 2021 (hors Master Core Banking couvert par l'avenant N°1) ;

Avenant N° 3 :

- L'introduction des prestations et services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas dûment utilisées par la BMCI mais non indiquées au niveau de la convention ;
 - L'explicitation des règles de facturation des prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP Paribas ;
 - Le décommissionnement de l'outil NEOS.
- **Avenant N° 4 :** La modification des conditions financières applicables au titre de l'exercice 2022.

- **Avenant N° 5 :** La mise en place des nouvelles clauses contractuelles types de l'Union Européenne en vue de garantir le respect des exigences applicables en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'avenant vise également à détailler l'ensemble des typologies de traitements opérés sur les applicatifs (AML NET REVEAL/ATLAS2/...).
- Avenant N° 6 :
 - L'introduction des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir E Banking et Home Banking, JIRA et Confluence, utilisées par la BMCI ;
 - Le retrait des prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, à savoir ATLAS, du champ d'application de la convention ;
 - La mise à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2023.
- Avenant N° 7 :
 - Le retrait des prestations de service IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS « BNPINET » du champ d'application du contrat et ce, suite à son décommissionnement ;
 - La suppression de la facturation liée à l'utilisation de l'applicatif « EBANKING » tout en maintenant son utilisation par le bénéficiaire ;
 - La mise à jour des montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2024 (AML NET REVEAL – CONFLUENCE – HOME BANKING – JIRA – SONAR – SWIFT SIBES – VINCI – WEBDOC).

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** La convention initiale conclue entre BNP Paribas et BMCI en date du 1^{er} janvier 2016 a été modifiée par des avenants, le dernier a été autorisé par le conseil de surveillance le 08 mars 2024.
- **Rémunération :** Versement des redevances par BMCI à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et de prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs (AML NET REVEAL/ BNPINET/ CONFLUENCE/ EBANKING/ HOME BANKING...).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 77 748 325 MAD et en immobilisations de 73 278 991 MAD.

Sommes versées en 2024 : 155 940 920 MAD.

2.2.2.3.4 Convention de crédit à long terme entre BMCI et BDSI (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société BDSI.

Nature et objet de la convention : convention portant sur une autorisation pour un crédit long terme de 50 millions MAD, sans garanties.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le conseil de surveillance du 02 mars 2018
- **Rémunération :** Remboursement sur 10 ans au taux d'intérêts de 5,62%.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré un montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : Néant.

2.2.2.3.5 Convention d'application intra-groupe entre BRIC et BMCI rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intra -groupe (Convention écrite)

Personne concernée : BNP Paribas en tant qu'actionnaire dans BRIC et d'actionnaire indirect dans BMCI (à travers BNP Paribas IRB Participations).

Nature et objet de la convention : BRIC via son HUB Capital Markets (ci-après « HUB »), fournit à BMCI les prestations suivantes :

- Définition de la stratégie globale : IRB Capital Markets (Hub logé au sein de BRIC) co-définit avec le management local LCAPM de BMCI la stratégie des activités de Capital Markets qui s'inscrivent dans la stratégie globale d'IRB. Le Hub accompagne LCAPM dans sa mise en œuvre localement.
- Pilotage des activités Capital Markets : ce pilotage comprend la gestion prudentielle, le développement commercial et la structuration des activités de marché d'IRB.
- Accompagnement du développement commercial : le Hub favorise le développement commercial de l'activité de Capital Markets et veille à ce que les produits offerts soient en cohérence avec les business lines d'IRB, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte des spécificités locales (réglementaire, besoin des clients, concurrence, etc...)
- Application des règles de conformité : l'équipe veille au respect des règles de conformité et du code de conduite relatif aux activités de Capital Markets et imposés par le groupe et par les régulateurs locaux et globaux.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 avec effet rétroactif à compter du janvier 2021.
- **Rémunération :** Les coûts de la prestation sont facturés sur la base des éléments ci-après :
 - Le Taux J/H Moyen (TJM) : 16 538 MAD ;
 - Le nombre d'experts affectés pour la prestation : 4 ;
 - Le nombre de jour de prestation.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 2.122.825 MAD.

Sommes versées en 2024 : Néant.

2.2.2.3.6 Convention de partenariat entre le BMCI et réseau entreprendre Maroc (Convention écrite)

Personne concernée : M. Jaouad Hamri en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de BMCI et membre du Conseil de Surveillance de l'Association Réseau Entreprendre Maroc.

Nature et objet de la convention : Convention de partenariat qui prévoit :

- Une contribution financière de 100 KMAD annuelle, pendant une durée de trois ans, pour une enveloppe totale de 300 KMAD ;
- Un prêt de 1 million MAD au taux de remboursable sur 4 ans avec un différé de 24 mois, sans recueil de garanties.

Modalités essentielles :

- **Date et durée :** Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 mai 2019.
- **Rémunération :** prêt à un taux préférentiel de remboursable sur 4 ans avec un différé de 24 mois.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Sommes reçues en 2024 : 500 000 MAD.

2.3 Filiales de la BMCI

Parallèlement à son activité de banque commerciale, la BMCI est présente dans de nombreux métiers à travers des filiales ou des sociétés spécialisées qui se présentent comme suit :

- ✓ BMCI Leasing (Crédit-bail) ;
- ✓ BMCI Bourse (Intermédiation boursière) ;
- ✓ BMCI Finance (Prise de participations) ;
- ✓ BMCI Banque Offshore (présente sur la place Offshore de Tanger) ;
- ✓ BMCI Assurance (Courtier en Produits d'Assurances) ;
- ✓ Arval Maroc (Location Longue Durée) ;
- ✓ AKAR Real Estate (Ex Immobilière Sidi Maârouf- Société immobilière).

Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

Les filiales DIGISERV et DIGIFI ont été liquidées en avril 2025.

En 2023, la cession de DIGIFI n'a pas abouti en raison de la non-réalisation des conditions suspensives par l'acquéreur potentiel, ce qui a conduit à la mise en liquidation de la filiale.

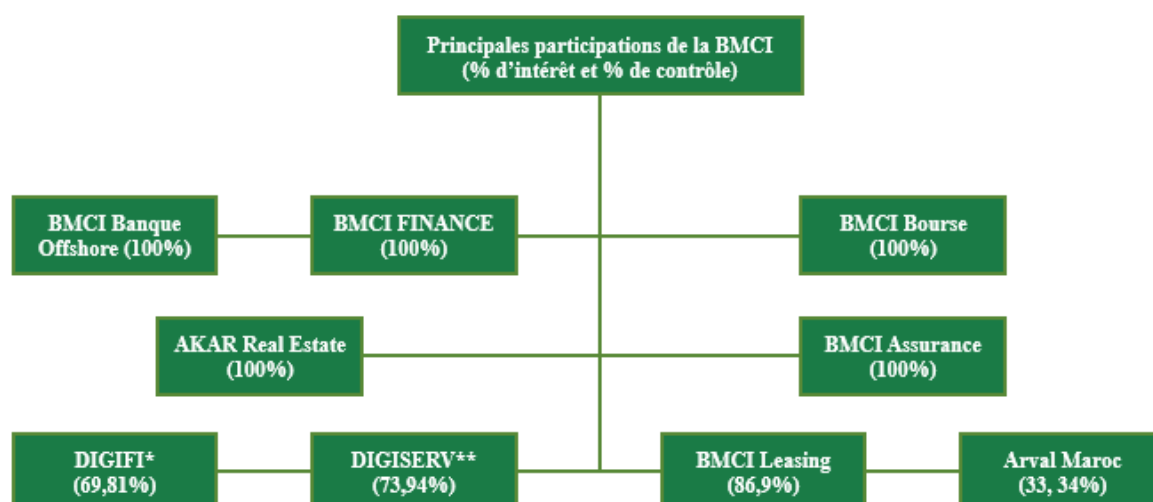
Le désengagement de BMCI vis-à-vis de sa filiale BMCI Asset Management s'inscrit dans une stratégie de recentrage et de consolidation de son activité de banque.

Afin d'accroître la maîtrise par BMCI de ses propres développements informatiques, à travers l'internalisation/intégration des prestations informatiques jusqu'alors externalisées auprès de BDSI. La BMCI a procédé à la fusion absorption de la BDSI au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, l'intégration des effectifs BDSI permettra à BMCI de disposer de compétences et d'expertise clés, et d'asseoir une gouvernance IT simplifiée. Ceci sera de nature à optimiser les processus, en étant plus proche des Métiers, tout en réduisant les coûts générés par l'externalisation de ces prestations. Etant précisé que BDSI était détenue à 100% par la BMCI, cette opération n'a donné lieu à aucune émission de nouveaux titres.

2.3.1 Structure des participations à fin juin 2025

A fin juin 2025, la structure des principales participations de la BMCI se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

* La filiale DIGIFI liquidée en avril 2025.

** La filiale DIGISERV liquidée en avril 2025.

2.3.2 Présentation des principales filiales de la BMCI

■ BMCI Banque Offshore

En 1992, la promulgation de la loi 58-90 a permis la création d'une place financière offshore dans la ville de Tanger. Le Groupe BNP a été parmi les premiers à s'y installer, avant de céder son activité en 1995 à la BMCI, donnant ainsi naissance à BMCI Banque Offshore.

Bénéficiant de synergies avec le groupe BNP Paribas, BMCI Banque Offshore fait bénéficier sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international.

BMCI Banque Offshore est détenue à 100% par BMCI, et intervient en tant que banque offshore.

La filiale offshore propose une gamme complète de produits et services aux entreprises implantées dans les Zones Franches d'Exportation au Maroc :

- Financement en devises des investissements et des besoins en fonds de roulement pour la clientèle installée dans les zones industrielles accélérées (Zone Franche) et également les sociétés Marocaines et ce dans le respect de la réglementation de change ;
- Émission de cautions et avals en couverture des risques commerciaux et souverains ;
- Ouverture d'accréditifs ;
- Achat de créances sans recours sur les cédants (factoring, escompte, etc.) ;
- Opérations de leasing en devises ;
- Produits d'électronique Banking – Connexis Cash.

Activité	Banque Offshore : le financement et la gestion des opérations en devises
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	5 500 KUSD
Siège social	Zone Franche de Tanger – Route de Rabat – Tanger
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/24	11 291 KUSD –114* MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	5 225 KUSD – 51 MMAD**
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	3 113 KUSD – 31 MMAD**
Effectif	10

* Dividendes 2024 sous réserve de la validation lors de l'AGO prévue le 24 juin 2025 et sur la base du cours de clôture au 31-12-2024 USD/MAD 10,11

** Sur la base du cours de cession au 31-12-2024 USD/MAD 10,11

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022*	2023**	2024***	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	38	65	104	70%	60%
Résultat Brut d'Exploitation	28	55	91	95%	65%
Résultat net	15	31	52	109%	71%

* Sur la base du cours de clôture au 31-12-2022 USD/MAD 10,44

** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2023 USD/MAD 9,89

*** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2024 USD/MAD 10,11

Source : Groupe BMCI

Le PNB de la BMCI Banque Offshore s'est affiché à 104 MMAD en 2024 contre 65 MMAD à fin 2023, soit une hausse de 60%, Cette hausse est due principalement à l'effort commercial réalisé pour toutes les catégories de crédits ainsi par la souscription de divers DAT.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 91 MMAD à fin 2024 contre 55 MMAD en 2023, soit une hausse de 65%, expliquée par la hausse du PNB et la bonne maîtrise des frais de gestion.

Le Résultat Net Cumulé s'est stabilisé à 52 MMAD contre 31 MMAD en 2023, soit une forte augmentation de 71%, reflétant ainsi le dynamisme commercial et la maîtrise des frais généraux.

Le PNB de la BMCI Banque Offshore s'est affiché à 65 MMAD en 2023 contre 38 MMAD à fin 2022, soit une hausse de 70%, cette hausse est due principalement la hausse de l'activité commerciale, bien précisément les découverts en devises, les opérations de factoring et les opérations d'escompte sans recours.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 55 MMAD à fin 2023 contre 28 MMAD en 2022, soit une hausse de 95%, expliqué par la hausse du PNB et la bonne maîtrise des frais de gestion.

Le Résultat Net Cumulé s'est stabilisé à 31 MMAD contre 15 MMAD en 2022, soit une forte augmentation de 109%, reflétant ainsi le dynamisme commercial et la maîtrise des frais généraux.

■ BMCI Leasing

Créée en 1986, BMCI Leasing a développé une expertise dans l'activité du leasing, en profitant de l'expérience du groupe BNP Paribas et de l'appui du réseau de la BMCI. BMCI Leasing propose des solutions sur mesure pour le financement des projets d'investissement :

- Le crédit-bail immobilier, permet le financement de l'intégralité des investissements immobiliers pour l'acquisition de bureaux, sièges sociaux, locaux commerciaux, usines, hangars, etc. ;
- Le crédit-bail automobile, pour le financement de voitures en déduction de la TVA ;
- Le crédit-bail équipement, pour l'acquisition de matériel ou de véhicules utilitaires, tout en préservant les fonds propres de l'entreprise et en bénéficiant d'avantages fiscaux importants ;
- Ijara wa Iqtina, pour le financement des biens immobiliers à destination des particuliers.

Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	80 MMAD
Siège social	Lot N° 3, Lotissement La Colline II, Route de Nouasser Sidi Maârouf - Casablanca
% de détention et du droit de vote	(86,91%) BMCI - (12,90%) RMA - CBI (0,19%) - Divers (0,01%)
Capitaux propres au 31/12/24	214 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Effectif	31

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers de BMCI Leasing se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	135	95	18	-30%	-81%
Résultat Brut d'Exploitation	92	54	-23	-41%	<100%
Résultat net	9	25	-13	>100%	<100%

Source : Groupe BMCI

En 2024, la production du marché du crédit-bail a enregistré une hausse de 4% par rapport à 2023, s'établissant à 19 Mds MAD.

De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une hausse de (5%) en 2024 par rapport à 2023 pour s'établir à 56 Mds MAD en raison de la hausse de la production sur l'année.

Par rapport à BMCI Leasing, la production s'est établie à 1 481 MMAD en baisse de 14% avec un maintien de l'évolution de l'encours moyen avec un niveau qui a atteint 4 440 MMAD (Soit +8% vs 2023) boostés par la production du 1^{er} Semestre.

Le PNB s'est établi à 18 MMAD et un RBE de -23 MMAD. Le résultat net au titre de l'exercice 2024 s'élève à -13 MMAD contre 25 MMAD en 2023 soit une baisse de -38 MMAD.

La baisse du PNB de -77 MMAD s'explique principalement par la baisse de la marge sur immobilisations crédit-bail.

Le RN est en baisse de -38 MMAD expliquée principalement par :

- Baisse du PNB de -77 MMAD, soit -81%
- Bonne maîtrise des frais de gestion qui reste quasi stable
- Résultat non courant en baisse de -15 MMAD, à la suite du paiement effectué à la DGI (dénouement contrôle fiscal)
- Hausse des frais financiers de 25,6 MMAD expliquée principalement par l'effet taux
- Coût du risque en amélioration à la suite d'un bon pilotage de la réserve latente soit +27 MMAD
- Et baisse de l'IS suit à la constatation de la cotisation minimale.

La production du marché du crédit-bail enregistre une hausse de 11% entre 2022 et 2023, s'établissant à 18,2 milliards de dirhams. De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une hausse de (5%) en 2023 par rapport à 2022 pour s'établir à 53,1 milliards de dirhams en raison de la hausse de la production sur l'année. Dans ce contexte, BMCI Leasing a clôturée l'année 2023 avec une production en hausse de 12 %, en passant de 1 525 MMAD en 2022 à 1 712 MMAD en 2023.

Le PNB s'est établi à 95 MMAD et un RBE de 54 MMAD. Le résultat net au titre de l'exercice 2023 s'élève à 25 MMAD contre 9 MMAD en 2022 (Soit une hausse de 16 MMAD).

Le PNB est en baisse de 29,6% par rapport à 2022 expliquée principalement par la hausse des frais financiers de 42,3 MMAD expliquée par la revue du taux directeur à la hausse au cours du 4^{ème} trimestre de 2022 et le 1^{er} trimestre de 2023.

Malgré la baisse du PNB, le RN est en hausse de 16,6 MMAD expliquée principalement par :

- Amélioration des frais de gestion de 2 MMAD
- Amélioration du coût du risque de 40,2 MMAD

Et par la baisse de l'IS de 14,5 MMAD

Arval Maroc

Spécialisée dans la location longue durée et la gestion de véhicules d'entreprise, Arval Maroc a démarré ses activités en octobre 2002, en association et collaboration avec la BMCI, toutes les deux filiales du groupe BNP Paribas.

Arval propose une solution en location longue & moyenne durée accompagnée de tous les services à valeur ajoutée à savoir : maintenance, pneumatique, assurance, assistance & véhicule relais.

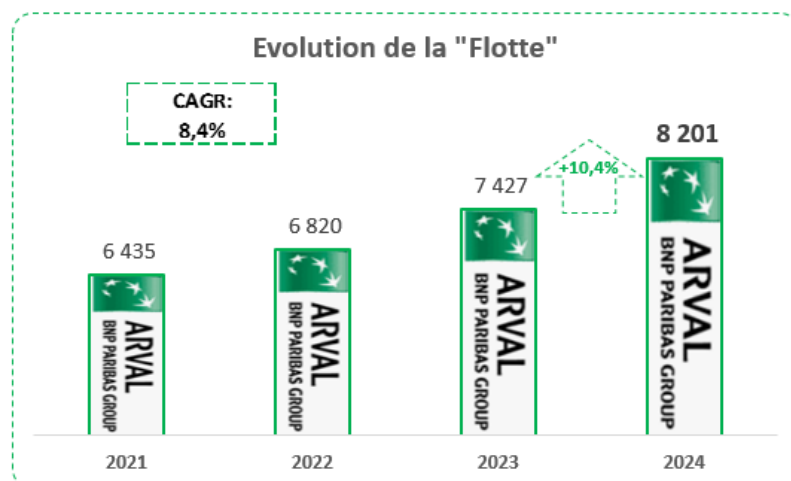
Activité	Location Longue Durée et gestion de véhicules d'entreprise
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	30 MMAD
Siège social	Lotissement TAOUFIK – Immeuble le Zénith Millénium ¾ 4ème étage 20190 Casablanca
% de détention et du droit de vote	33,34% BMCI – 66,66% Arval service lease
Capitaux propres au 31/12/24	20 067,91 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	3,9 MMAD
Effectif	56

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	113	88	100	-22.2%	+12.8%
Résultat Brut d'Exploitation	-100	-114	-137	-13.6%	-20,1%
Résultat net	17	12	-13	-33.3%	<-100%

Source : Groupe BMCI



En 2024, Arval Maroc a poursuivi et accéléré sa trajectoire de croissance. Sa flotte a en effet augmenté de plus de 10% par rapport à 2023, s'établissant à 8.201 véhicules loués à fin 2024, et ce malgré un contexte industriel toujours perturbé, marqué par des problèmes d'approvisionnement persistants sur la chaîne logistique automobile et un contexte macro-économique plus favorable caractérisé par un léger rebond de la croissance, un retour de l'inflation à des niveaux plus normaux accompagné d'une baisse tendancielle des taux d'intérêt.

Les prises de commandes de 2024 se situent à un niveau légèrement inférieur à celui de 2023, tandis que nos livraisons de véhicules neufs ont progressé de +2%, une belle performance dans un contexte stratégique de focalisation sur les contrats les plus rentables.

ARVAL Maroc a donc consolidé en 2024 sa place de leader sur le marché de la Location Longue Durée de véhicules, et en particulier sur la clientèle des entreprises privées. Le résultat net de l'année est en baisse du fait notamment du niveau bas des cessions des véhicules d'occasion. En effet, en 2024 Arval a vendu 218 unités de moins qu'en 2023 suite à la non-restitution de ces véhicules par les clients ce qui impacte négativement le résultat social de 20 MMAD. Cette marge étant décalée dans le temps car les véhicules seront de facto vendus lors de la restitution.

■ BMCI Bourse

Créée en 1995, BMCI Bourse est une société de bourse au capital social de 5 Millions de Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Elle doit sa création à la volonté de la banque d'être un acteur de première importance dans le marché boursier marocain.

BMCI Bourse a pour principales missions l'exécution de transactions sur les valeurs mobilières, le conseil en placement boursier pour le compte de la clientèle, la réalisation des opérations de contrepartie et la participation au placement de titres.

Elle s'adresse à une clientèle qui présente un profil d'épargnant dynamique mais aussi aux institutionnels, notamment les compagnies d'assurances, les caisses de retraite et les OPCVM.

Enfin, BMCI Bourse offre la possibilité à ses clients d'agir directement sur le marché boursier par téléphone ou par mail.

L'offre BMCI Bourse s'adresse à :

- Des clients directs : Particuliers, Institutionnels, Entreprises ayant formalisé la relation commerciale par la signature d'une Convention d'intermédiation avec BMCI Bourse
- Des clients du réseau BMCI : Les ordres de bourse de cette catégorie de clientèle sont transmis directement aux agences BMCI.

Activité	Intermédiation boursière
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	5 MMAD
Siège social	Bd Bir Anzarane, Quartier Maârif, Imm. Romandie I – Casablanca
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/24	11,6 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Effectif	7

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	5,90	4,02	7,64	-31,7%	90,0%
Résultat Brut d'Exploitation	-0,38	2,44	0,80	>100%	-67,2%
Résultat net	-0,42	-2,62	0,83	<-100%	>100%

Source : Groupe BMCI

La reprise du marché boursier enclenchée en 2023 (+12.80% pour le MASI) s'est accélérée en 2024 avec une hausse de 22,16% de l'indice MASI atteignant durant cette année un niveau historique de 14 986,56 points le 20/11/2024, supérieur à celui de 2008, et établissant un nouveau record de capitalisation boursière à 765,1 Mds MAD.

Cette évolution positive s'explique principalement par

- La dynamique économique induite par l'annonce de l'organisation de la CAN 2025 et la coupe du monde, réconfortée
- Les résultats solides des sociétés cotés notamment ceux des banques et des opérateurs BTP.
- Le ralentissement de l'inflation qui est passée de 6,6% en 2022 et 6,1% en 2023 à un niveau de 0,9% en 2024
- Ainsi que l'adoption par Bank AL-Maghreb d'une politique d'assouplissement monétaire reflétée par la baisse de son taux directeur de 25 pdb deux fois sur l'année (en juin et en décembre 2024) a contribué à accélérer la tendance haussière du marché.

Cette hausse des indices s'est accompagnée d'une nette progression des volumes : +82% sur le marché central passant de 33.3 Mds MAD à 60.8 Mds MAD.

L'évolution du Chiffre d'affaires de BMCI Bourse a surperformé l'évolution du marché en enregistrant une progression de +90,0% passant de 4,02 MMAD à 7,64 MMAD et ce grâce à la reprise des volumes sur le marché et aux synergies au sein du groupe notamment avec la Banque Privée, le Corporate Banking, mais aussi grâce à l'ancrage de la force commerciale de BMCI Bourse auprès de la clientèle institutionnelle hors du groupe.

En perspective, BMCI Bourse continuera à renforcer son positionnement grâce au reprofilage de sa clientèle et en capitalisant sur les opérations stratégiques menées en synergie avec le groupe.

■ BMCI Finance

BMCI Finance, filiale de la BMCI agissant en tant que véhicule de participation depuis 2014, n'exerce plus d'activité depuis la vente de sa dernière participation en 2023. Par conséquent, le groupe BMCI a décidé de liquider

cette structure et a entamé les démarches en ce sens, accompagné d'un conseil juridique externe qui agira en tant que liquidateur.

Activité	Capital investissement - Placements financiers
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	8,5 MMAD / 85 000 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/24	10,3 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	8,4 MMAD
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	0	0	0,11	NA	NA
Résultat Brut d'Exploitation	0,3	11,2	-0,1	>100%	<-100%
Résultat net	0,3	8,4	-0,4	>100%	-95%

Source : Groupe BMCI

La filiale n'exerçant pas d'activité autre que le capital investissement, ses revenus proviennent principalement des dividendes ainsi que des produits de cession éventuels de ses participations.

A ce titre, en 2024 aucune vente de participation n'a été actée vue que la dernière a été effectuée en 2023. En effet, l'exercice 2023 a été marquée par la vente de la dernière participation de BMCI Finance, qui consistait en une part d'environ 9% dans le capital de la société Doc 'Archives, pour un montant total de plus de 19 MMAD.

■ BMCI AKAR Real Estate

Créée en juillet 2005, BMCI AKAR Real Estate est une société de promotion immobilière au capital social de 10 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Activité	Promotion immobilière
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	10,1 MMAD / 10 100 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/24	16,98 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	-
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	-
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	2,6	9,6	8,1	>100%	-15,7%
Résultat Brut d'Exploitation	4,5	4,7	4,6	6,0%	-3,8%
Résultat net	1,8	2,4	2,6	29,3%	8,0%

Source : Groupe BMCI

La filiale a enregistré une baisse de 15,7% de son chiffre d'affaires entre 2024 et 2023 passant de 9,6 MMAD à 8,1 MMAD en 2024. Le résultat net de la filiale s'est établi à 2,6 MMAD en 2024 contre de 2,4 MMAD en 2023 soit une évolution de 8,0% expliquée principalement par :

- La diminution des charges d'intérêts
- L'optimisation des charges d'exploitation
- Et l'augmentation des intérêts perçu sur OPCVM

La filiale a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires passant ainsi à 9,6 MMAD en 2023 contre 2,6 MMAD en 2022 soit une hausse de 2,28%. Le résultat net de la filiale s'est établi à 2,4 MMAD en 2023 contre 1,8 MMAD en 2022 soit une évolution de 29,3%

- La baisse des charges financières de 0,3 MMAD soit 12% ;
- La revue triennale des loyers.

■ BMCI Assurance

Créée en septembre 2005, BMCI Assurance est une société de courtage en produits d'assurances au capital social de 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

BMCI Assurance a permis au groupe BMCI de développer l'activité bancassurance et de commercialiser des produits dommages tels que l'assurance multirisque habitation, multirisque professionnelle, moyens de paiement, automobile...

BMCI Assurance a pour mission de proposer en tant que courtier d'assurances, des produits d'assurances de personnes, des dommages, d'assistance, de Crédit – Caution et de réassurance.

La Clientèle BMCI Assurance est constituée de Particuliers, de Professionnels & Micro-Sociétés, de PME/PMI et des Grandes Entreprises à potentiel.

Activité	Courtier en Produits d'Assurances
Capital Social au 31/12/24 / Nombre d'actions	0,1 MMAD
Siège social	Immeuble Romandie I, Boulevard Bir Anzarane - Casablanca
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/24	30,25 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2025 au titre de l'exercice 2024	29,98 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2024 au titre de l'exercice 2023	28,6 MMAD
Effectif	11

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	43,2	50,2	50,8	16,20%	1,19%
Résultat Brut d'Exploitation	35,1	42,9	43,2	22,22%	0,70%
Résultat net	22,2	28,9	30,0	30,18%	3,80%

Source : Groupe BMCI

En 2024, l'activité de BMCI Assurance a connu plusieurs événements significatifs, comprenant :

- Le lancement des travaux d'automatisation concernant les produits d'assurances commercialisées au niveau de la BMCI.
- La création de la fonction PMO afin d'accompagner le développement de l'activité Assurance au sein de BMCI/BMCI Assurance ;
- L'élargissement du plan de transformation notamment sur la partie Sinistre

Pour ce qui est du résultat net, ce dernier a connu une hausse de 3,8 % soit 30,0 MMAD en 2024 contre 28,9 MMAD en 2023 et ce, grâce à une légère hausse du PNB (1,19%). Cette hausse s'explique essentiellement par :

- Des commissions Assurance Carte et MRH grâce à l'amélioration continue du suivi rapproché
- Des produits financiers grâce à une optimisation de la politique de placement.
- Des commissions générées par la flotte ARVAL.

En 2023, BMCI Assurance a connu une série d'événements significatifs, comprenant :

- Le changement de Directeur Général au mois de mai ;
- Le lancement d'une analyse en profondeur, en vue de la mise en place d'un plan de transformation pour la branche assurance. Il s'agit d'un plan de transformation qui vise à développer l'activité assurance pour accompagner les besoins de la clientèle et répondre aux recommandations des autorités marocaines notamment l'Acaps sur les plans suivants :
- Le digital : Commercialisation de nouveaux produits d'assurance via BMCI Connect.
- Gestion de sinistres : Centralisation de tous les sinistres au niveau du Back office assurance pour une meilleure gestion des demandes des clients
- L'introduction de nouvelles offres adaptées aux besoins de la clientèle BMCI et filiales (« Secours Maroc » et « Pack Auto-Leasing ») ;
- Une réorganisation a été entreprise, au niveau du SAV, pour assurer un meilleur suivi des sinistres depuis le séisme d'AL HAOUZ.

A fin 2023, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 16,20% pour atteindre 50,2 MMAD en 2023 contre 43,2 MMAD à fin 2022. Cette évolution s'explique par :

- La hausse des commissions générés par l'activité crédit consommation, ainsi que les commissions ADI et dommage du crédit Habitat ;
- Le lancement de nouveaux produits notamment l'Assistance Maroc qui a permis une croissance des commissions d'intermédiation.

Tout en assurant une nette progression du CA, BMCI Assurance a mis en place un plan d'action visant à améliorer son coefficient d'exploitation et baisser les charges. Ainsi, le résultat net de la filiale est passé de 22,2 MMAD en 2023 à 28,9 MMAD en 2024, soit une évolution de 30,18%.

2.3.3 Relations financières entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Les conventions régissant les relations entre BMCI et ses filiales concernent principalement les domaines de l'assistance technique, le conseil et de placement de TCN, les prestations informatiques, le louage de services, la commission d'apport, les missions d'inspection générales etc.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

3.3.3.0 Avenant à la convention d'assistance et de prestations de services conclue entre BMCI et BMCI Banque Offshore (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention** : La convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2006, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore.

L'avenant conclu en 2024 a été complété par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury.

Ainsi, les annexes de la convention initiale ont été complétées suivant les termes ci-après :

- Définition des activités confiées par BMCI au profit de BMCI Banque Offshore dans le domaine ALM/Treasury ainsi que les indicateurs de performance et la tarification ;

- Fourniture d'une manière permanente des prestations de pilotage du risque de taux et du risque de liquidité.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de conclusion :** Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 29 Novembre 2024 et conclu en date du 12 décembre 2024.
 - **Date d'effet de l'avenant :** Le 1^{er} janvier 2025.
 - **Rémunération :** La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante tenant compte d'un coût JH de 3.800,00 dirhams HT :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024:** Néant.

3.3.3.1 Avenant à la convention d'assistance technique conclue entre BMCI et BMCI Leasing (Convention écrite)

- **Personnes concernées :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention :** La convention initiale, annulant et remplaçant le contrat d'Assistance Technique datant de 2013, régit les prestations de services fournies par BMCI au profit de BMCI Leasing.

L'avenant conclu en 2024 a été complété par l'intégration des prestations fournies par BMCI au profit de BMCI Leasing dans le domaine ALM/Treasury.

Ainsi, l'Annexe 11 de la convention initiale a été annulée et remplacée suivant les termes ci-après :

- Définition des activités confiées par BMCI au profit de BMCI Leasing dans le domaine ALM/Treasury ainsi que les indicateurs de performance et la tarification ;
- Fourniture d'une manière permanente des prestations de pilotage du risque de taux et du risque de liquidité.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 29 Novembre 2024 et conclu en date du 12 décembre 2024.
 - **Date d'effet de l'avenant :** Le 1^{er} janvier 2025.
 - **Rémunération :** La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante tenant compte d'un coût JH de 3.800,00 dirhams HT :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024 :** Néant.

3.3.3.2 Avenant à la convention cadre « Offre assistance cartes et packs BMCI » conclue entre BMCI, BMCI Assurance et Cover Edge (anciennement dénommée AXA Assistance Maroc) (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI ASSURANCE.
- **Nature et objet de la convention :** BMCI et Cover Edge (anciennement « AXA ASSISTANCE ») ont conclu, en date du 28 juillet 2015, un contrat-cadre de partenariat intitulé « Offre assistance cartes et packs BMCI », ayant pour objet la distribution, par la BMCI, de produits d'assistance proposés par AXA ASSISTANCE MAROC aux clients détenteurs de cartes et de packs BMCI.

Un premier avenant a été signé en date du 16 septembre 2016 modifiant la périodicité du paiement de la prime relative à la carte Infinite suivi d'un deuxième avenant daté du 25 décembre 2024 intégrant BMCI ASSURANCE, en tant qu'intermédiaire, et élargissant le périmètre du contrat-cadre à une nouvelle offre d'assistance applicable aux crédits à la consommation.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Avenant autorisé par le conseil de surveillance le 04 Septembre 2024 avec date effet à compter du 01 janvier 2025.
 - **Rémunération :** BMCI prélève chaque mois les primes sur les comptes des souscripteurs ayant contracté des crédits à la consommation et souscrit aux produits d'assistance, à la même date de prélèvement de leur échéance du crédit à la consommation (montant de la prime en TTC : 60 MAD, 120 MAD et 180 MAD en fonction de la formule souscrite).

BMCI reverse mensuellement la totalité de ces primes à BMCI assurance qui paiera à Cover Edge, de manière mensuelle, le montant des primes lui revenant (37,00 MAD/TTC) ainsi que le montant des taxes et de TVA y afférentes. La différence entre la prime prélevée et la prime reversée à la société d'assistance, représente la marge commerciale de BMCI Assurance.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024** : Néant.
- 3.3.3.3 Convention de gestion du contrat d'Assurance Décès-Invalidité des emprunteurs du crédit à la consommation conclue entre BMCI, BMCI Assurance et AXA Assurance Maroc (Convention écrite)**
 - **Personne concernée** : BMCI en sa qualité d'actionnaire de la société BMCI ASSURANCE.
 - **Nature et objet de la convention** : Couverture via Assurance Décès Invalidité (ADI) des risques de non-remboursement des crédits à la consommation. L'objectif étant de garantir à BMCI le remboursement du capital restant dû à la date du décès ou de l'invalidité absolue et définitive de l'adhérent.
 - **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 29 Novembre 2024 et est conclue en date du 05 décembre 2024 avec date effet à compter du 01 octobre 2024, pour une durée d'une année.
 - **Rémunération** : AXA Assurance Maroc versera à BMCI Assurance une commission équivalant à 60 % des primes encaissées au titre du contrat ADI, applicables aux produits de prêts personnels et de distribution.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produit.
 - **Sommes reçues en 2024** : Néant.
- 3.3.3.4 Convention de gestion du contrat d'Assurance Décès-Invalidité des emprunteurs du crédit privé et Intelaka conclue entre BMCI, BMCI Assurance et AXA Assurance Maroc (Convention écrite)**
 - **Personne concernée** : BMCI en sa qualité d'actionnaire de la société BMCI ASSURANCE.
 - **Nature et objet de la convention** : Couverture via Assurance Décès Invalidité (ADI) des risques de non-remboursement des crédits privés et Intelaka. L'objectif étant de garantir à BMCI le remboursement du capital restant dû à la date du décès ou de l'invalidité absolue et définitive de l'adhérent.
 - **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : La convention a été autorisée par le conseil de surveillance le 04 Septembre 2024 et est conclue en date du 05 décembre 2024 avec date effet à compter du 01 octobre 2024, pour une durée d'une année.
 - **Rémunération** : AXA Assurance Maroc versera à BMCI Assurance une commission équivalant à :
 - 60 % sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits privés ;
 - 40% sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits privés In Fine ;
 - 0% sur primes encaissées au titre du contrat ADI pour les crédits Intelaka.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
 - **Sommes reçues en 2024** : Néant.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2024

- 3.3.3.5 Contrat de couverture de crédit non confirmé conclu entre BMCI Banque Offshore et BMCI (Convention écrite)**
 - **Personnes concernées** : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.
 - **Nature et objet de la convention** : Crédit non confirmé accordé par BMCI à BMCI Banque Offshore.
 - **Modalités essentielles** :
 - **Date et durée** : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 31 mai 2022 et a été conclue en date du 28 juin 2022 et a pris effet à partir de la date de sa signature par les parties pour une durée indéterminée sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties sur notification écrite avec un préavis de trois mois.
 - **Rémunération** : En tant qu'emprunteur, BMCI Banque Offshore verse une rémunération en fonction de la durée de chaque avance, du montant par type de produit, du taux d'intérêts tel qu'établi par une grille publiée mensuellement par l'ALMT et du montant minimum du remboursement anticipé.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1.623.880,91 USD soit 16.173.529,09 MAD
 - **Sommes reçues en 2024** : 1.623.880,91 USD soit 16.173.529,09 MAD.
- 3.3.3.6 Avenant à la convention instituant une commission d'apport et de partage de risque conclue entre BMCI et BMCI Leasing (Convention écrite)**

- **Personne concernée :** BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI ainsi que d'une commission de partage de risques.

L'avenant a porté sur la modification/suppression des termes de l'article 4.2 de la convention intitulé « Participation en risque ».

Ainsi, l'Article 4.2 de la convention a été annulé et remplacé suivant les termes ci-après :

- La participation en risque de la BMCI ne s'appliquera pas pour les dossiers conclus et mis en loyers par BMCI Leasing avec les clients ou prospects BMCI, à compter de la date de la signature de cet avenant.

En revanche, cette participation en risque de la BMCI continuera à s'appliquer à tous les contrats de crédit-bail conclus antérieurement à cet amendement.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Cet avenant conclu en date du 6 avril 2022 a été autorisé par le Conseil d'Administration le 22 février 2022.
 - **Rémunération :** Au titre d'apport d'affaire, BMCI Leasing verse à BMCI 0,35% du montant HT de l'investissement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8.123.606,77 MAD HT.
- **Sommes versées en 2024 :** 12.256.793,19 MAD TTC.

3.3.3.7 Convention de prestations de services conclue entre BMCI et ARVAL MAROC (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.
- **Nature et objet de la convention :** Convention d'assistance technique conclue entre BMCI et ARVAL, qui annule et remplace la convention de prestation de services conclue entre les parties en date du 13 juin 2019, inscrite dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et portant sur un seul domaine d'activité, à savoir la gestion des Ressources Humaines.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 14 décembre 2022 et autorisée par le conseil de surveillance le 25 novembre 2022
 - **Rémunération :** ARVAL procède au règlement des prestations fournies par BMCI Paribas au titre des services objet de la convention de prestations de services RH relatifs à l'établissement des bulletins de salaires. Les prestations sont facturées annuellement sur la base d'un coût mensuel par bulletin de salaire émis.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 75.000 MAD.
 - **Sommes reçues en 2024 :** 78.480 MAD.

3.3.3.8 Convention d'apport d'affaires au profit d'ARVAL Maroc (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société ARVAL MAROC.
- **Nature et objet de la convention :** Convention de Collaboration entre BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc et de participation au risque au cas par cas et à la décision de BMCI (pour le stock accordé avant le 31/12/2017).
- **Modalités essentielles :**
 - **Date et durée :** Convention conclue entre BMCI et Arval Maroc datée du 23 janvier 2013 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :**
 - Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement versée flat à la mise en route du véhicule, ne portant que sur les contrats concrétisés ;
 - Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, qu'il s'agisse d'un client ou d'un prospect, calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.
 - **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2.509.020 MAD.
 - **Sommes reçues en 2024 :** 2.830.935 MAD.

3.3.3.9 Contrat d'assistance et de prestations de services conclu entre BMCI Leasing et BMCI (Convention écrite)

- **Personnes concernées** : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Leasing, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans la société BMCI Leasing et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans la société BMCI Leasing et Directeur Général de BMCI.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention annule et remplace le contrat d'Assistance Technique datant de 2013 et porte sur la revue du périmètre et domaines d'intervention de la BMCI ainsi que le catalogue de services y afférents.

Ainsi, les domaines couverts par la présente convention sont :

- Finances et Contrôles ;
- Ressources Humaines ;
- Achats ;
- Contrôle Permanent Groupe ;
- Assistance Juridique ;
- Sécurité ;
- Système d'Information ;
- Immobilier d'Exploitation ;
- Risques ;
- Conformité.

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée** : Cette convention conclue en date du 6 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance le 26 novembre 2021.

Le contrat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

- **Rémunération** : La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 4.396.617 MAD HT.

- **Sommes reçues en 2024** : 5.275.940 MAD TTC.

3.3.3.10 Convention de prestation de services conclue entre BMCI et DIGISERV (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.
- **Nature et objet de la convention** : Convention de prestations de services fournies par la BMCI au profit de DIGISERV et portant sur les périmètres suivants : la finance, la gestion des ressources humaines, le contrôle permanent, la sécurité groupe, la communication et publicité, l'immobilier d'exploitation (IMEX), les achats, la conformité, l'assistance juridique et l'assistance informatique.

- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée** : Convention conclue en date du 6 décembre 2021 et autorisée par le Conseil de Surveillance le 26 novembre 2021 avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération** : La facturation est établie annuellement sur la base Tarif journalier moyen et du nombre de JH annuel défini pour la réalisation des prestations.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024** : Néant.

3.3.3.11 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGISERV (Convention écrite)

- **Personne concernée** : BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et d'administrateur dans la société DIGISERV.
- **Nature et objet de la convention** : convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGISERV pour un montant de 46 000 000 à hauteur d'un montant de 36 400 000 MAD.
- **Modalités essentielles :**

- **Date et durée :** Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance le 16 novembre 2022.
- **Rémunération :** L'avance en compte courant d'actionnaire selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance est réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGISERV en faveur de la BMCI, attribuées lors de la plus proche augmentation de capital réalisée par DIGISERV.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024 :** Néant.

3.3.3.12 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI (Convention écrite)

- **Personne concernée :** BNP Paribas en sa qualité d'actionnaire indirect dans les deux entités (Indirect dans la BMCI à travers BNP Paribas IRB Participations) et BMCI en sa qualité d'actionnaire et administrateur dans la société DIGIFI.
- **Nature et objet de la convention :** Convention d'avance en compte courant d'actionnaire par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit accordée à DIGIFI à hauteur d'un montant de 108 500 000 MAD.
- **Modalités essentielles :**
- **Date et durée :** Convention conclue en date du 19 décembre 2022 et autorisée par le Conseil de Surveillance le 16 novembre 2022.
- **Rémunération :** L'avance en compte courant d'actionnaire est rémunérée selon un taux d'intérêt réglementaire fixé et actualisé annuellement par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances Marocain. Le remboursement de l'avance est réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGIFI en faveur de la BMCI, attribuées lors de la plus proche augmentation de capital réalisée par DIGIFI.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.
- **Sommes reçues en 2024 :** Néant.

3.3.3.13 Convention d'assistance technique conclue entre BMCI Banque Offshore et BMCI (Convention écrite)

Personnes concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCI Banque Offshore, Monsieur Hicham SEFFA en sa qualité du Président du Conseil d'Administration dans BMCI Banque Offshore et Président du Directoire dans BMCI et Monsieur Samir MEZINE en sa qualité d'Administrateur dans BMCI Banque Offshore et Directeur Général de BMCI.

- **Nature et objet de la convention :** Cette convention prévoit l'assistance apportée par BMCI à BMCI Banque Offshore, dans les aspects suivants :
 - Finances et contrôles
 - Ressources humaines
 - Assistance juridique
 - Contrôle Permanent Groupe
 - Système d'information
 - Sécurité
 - Production et appui commercial
 - Conformité
 - Risques
 - Immobilier d'exploitation
 - Achats
- **Modalités essentielles :**
- **Date et durée :** Convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2006 et modifiée en date du 18 mars 2019 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation expresse faite par l'une ou l'autre des parties moyennant une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 180 jours avant la date de prise d'effet de la résiliation.
- **Rémunération :** La facturation est établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations
Les coûts directs et indirects imputables dans le cadre des prestations rendues sont majorés de 10%.

- **Conditions de paiement :** Le paiement des factures est effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2024 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 2.091.691,83 MAD HT.

- **Sommes reçues en 2024** : 2.510.030,20 MAD TTC.

3.3.3.14 Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre BMCI et filiales du Groupe BMCI

Les transactions opérées entre BMCI et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

Relation entre les sociétés consolidées du groupe entre 2022 et 2024 :

(En MMAD)	2022		2023		2024	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Actif						
Prêts, avances et titres	32	3 817	42	5 263	20	4 446
Comptes ordinaires	32	80	42	1 086	20	71
Prêts	-	3 737	-	4 177	-	4 375
Titres	-	-	-	-	-	-
Actifs divers	-	22	-	8	-	4
Total	32	3 838	42	5 271	20	4 451
Passif						
Dépôts	-935	80	- 1 094	1 086	1 204	71
Comptes ordinaires	-	80	-	1 086	-	71
Autres emprunts	-935	-	-1 094	-	1 204	-
Passif divers	-2	3 758	-2	4 186	4	4 380
Total	-936	3 838	-1 096	5 271	1 207	4 451
Engagements de financement et de garantie						
Engagements donnés	-	2 181	-	1 769	-	1 397
Engagements reçus	-	2 181	-	1 769	-	1 397

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

Eléments de résultat relatif aux opérations réalisées avec les parties liées entre 2022 et 2024 :

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers (dénommée "l'entité présentant les états financiers" dans IAS 24).

* Les parties liées déclarées ci-dessous concernent les filiales qui font partie du périmètre de consolidation du Groupe BMCI :

(En MMAD)	2022		2023		2024	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Intérêts et produits assimilés	-	121	-	-3 937	-	195
Intérêts et charges assimilés	25	121	34	-1 123	41	194
Commissions (produits)	-	33	-	-521	-	18
Commissions (charges)	-	10	-	-65	-	0
Prestations de services données	-	-	-	-	-	-
Prestations de services reçues	2	32	2	-2 173	3	28
Loyers reçus	3	10	3	10	0	10

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

2.3.4 Synergies entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Dans le cadre des plans stratégiques Twenty4change et GTS 2025, la Banque a fait du développement des synergies inter-métiers sa priorité et a opéré une évolution de son organisation dans l'optique d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Les filiales ont renforcé leur dynamique commerciale et ont accentuées leur présence sur le marché grâce à l'accroissement des synergies avec les diverses entités du Groupe BMCI.

Les filiales du Groupe BMCI ont également profité de la performance commerciale de la BMCI pour améliorer leur présence sur le marché et bénéficier du réseau d'agences de la Banque.

2.3.5 Participation hors filiales de la BMCI

La situation nette sur la période entre 2022 et 2024 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de la BMCI se présentent comme suit :

Société	Actions détenues en %	Valeur Comptable Nette 2022 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2023 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2024 (KMAD)
Centre Monétique Interbank	13,20%	13 000	13 000	13 000
Société Interbank	22,00%	2 530	2 530	2 530
BDSI	11,00%	1 760	1 760	1 760
Société Immobilière Interbancaire GPBM	13,30%	2 050	2 050	2 050
SOGEPOS	13,00%	4 622	4 622	4 622
ECOPARC	18,20%	3 660	3 616	3 616
SOGEPIB	5,00%	900	900	900
BNP PARISBAS MED BUSINESS Process	4,00%	584	584	584
SCI Romandie		2 930	2 930	2 930
FGCP	5,00%	5 000	5 000	5 000
Bourse de Casablanca	3,00%	11 765	11 765	11 765
NOVEC	2,80%	725	725	725
SETTAPARK	16,33%	3 290	3 415	3 415
Divers		2 319	2 319	4 723
ARADEI	4,00%	171 380	171 380	171 380
Total		226 515	226 596	229 00

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'exercice 2024, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 229,0 MMAD, en hausse de 1,06% par rapport à 2023 qui s'établit à 226,6 MMAD.

Au titre de l'exercice 2023, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 226,6 MMAD, en hausse de 0,03% par rapport à 2022 qui s'établit à 226,5 MMAD.

Au titre de l'exercice 2022, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 226,5 MMAD, en baisse de 5,6% par rapport à 2021 qui s'établit à 240 MMAD.

2.4 Secteur d'activité de la BMCI

2.4.1 Cadre législatif et réglementaire¹¹

Les établissements bancaires sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank-Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

¹¹ Source : Le rapport annuel 2024 de Bank al-Maghrib sur la supervision bancaire.

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macroprudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Sur le plan microprudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Bank Al-Maghrib a mené, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macroprudentielle.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Par ailleurs, la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés a permis de renforcer le cadre légale et réglementaire du secteur bancaire. Adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 mars 2015, cette loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

En juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la

titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.

Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.

Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Au cours de l'exercice 2019, la Bank Al Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur :

- Elle a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, elle a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.
- Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE.
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT¹², afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.
- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

En 2020, afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, Bank Al-Maghrib a adopté plusieurs mesures monétaires et prudentielles visant à renforcer les capacités de

¹² Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

refinancement des établissements de crédit et soutenir ainsi l'accès au crédit bancaire au profit des ménages et des entreprises. Les mesures mises en œuvre par Bank Al-Maghrib comprennent notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêt de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;

Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-2 relative au programme de soutien au financement des TPME.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-3 relative au programme de soutien au financement des banques participatives.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-4 relative au programme de soutien au financement des associations de micro-crédit.
- La circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- La directive n°4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

Bank Al-Maghrib a introduit à fin 2023 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.
- La circulaire n° 6/W/2023 relative aux conditions spécifiques d'applications à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre comptable prévues par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Bank Al-Maghrib a introduit en 2024 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau actuel du taux directeur reste approprié pour renforcer l'ancrage des anticipations d'inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix. En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et de l'inflation.
- Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BKAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME. La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n'ayant pas bénéficié d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d'un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Bank Al-Maghrib a introduit en janvier 2025 la Directive n°2/W/2025 visant à renforcer les exigences de la directive n°5/W/2021 concernant la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. Les principales dispositions incluent :

- **Collecte de données** : les banques doivent recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les risques physiques et de transition liés au changement climatique.
- **Analyse des risques physiques** : Evaluation de l'exposition des actifs physiques des grands emprunteurs aux risques climatiques.
- **Evaluation des risques de transitions** : analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) des grands emprunteurs, couvrant les scopes 1,2 et 3.
- **Examen des politiques climatiques des emprunteurs** : Les banques doivent examiner les stratégies de gestion des risques climatiques de leurs principaux clients.
- **Reporting à Bank Al-Maghrib** : Transmission périodique d'un rapport sur l'exposition des grands emprunteurs aux risques climatiques. Ces directives illustrent l'engagement de Bank al-Maghrib à renforcer la résilience du secteur financier marocain face aux défis climatiques.

Dispositif relatif au NSFR et à l'ILAAP :

La gestion de la liquidité à long terme s'appuie sur deux piliers structurants : le **Net Stable Funding Ratio (NSFR)** et le **processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)**. Le NSFR, ratio structurel introduit par le cadre réglementaire Bâle III, a pour objectif d'assurer une couverture adéquate des besoins de financement à long terme par des ressources stables, en alignant de manière durable les échéances des actifs et passifs figurant au bilan. Son intégration contribue au renforcement de la stabilité du profil de financement de la BMCI face à des chocs de liquidité prolongés.

Par ailleurs, le dispositif **ILAAP**, mis en place conformément aux exigences prudentielles, constitue un outil stratégique d'évaluation interne des risques de liquidité. Il repose sur une approche holistique, intégrant des analyses quantitatives et qualitatives, ainsi que des scénarios de stress. Ce processus vise à démontrer, auprès des

autorités de supervision comme des instances de gouvernance, la capacité de la BMCI à faire face à des conditions de marché dégradées tout en maintenant un niveau adéquat de liquidité.

Ces deux mécanismes, pleinement intégrés au dispositif global de gestion des risques et de gouvernance prudentielle, témoignent de l’engagement de la BMCI en matière de conformité réglementaire, de résilience financière et de gestion rigoureuse de la liquidité.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits marquants du secteur sur la période depuis 2016 se résument comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- L’octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l’exercice de l’activité bancaire participative et émission d’avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L’entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l’Octroi d’agréments pour l’exercice de l’activité d’établissement de paiement en 2018.
- La mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l’IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 ;
- L’allègement¹³ des niveaux des ratios prudentiels décidé dans le contexte de la crise sanitaire en 2020 par Bank Al-Maghrib ;
- La baisse par Bank Al-Maghrib de son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2,00% suivi d’une réduction de 50 points de base en juin 2020 à 1,50% ;
- La suppression par Bank Al-Maghrib en juin 2020 du taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2% à 0%.
- La loi de finance 2023 a introduit un taux d’IS à appliquer au titre de chacun des exercices ouverts entre 2022 et 2026 pour les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d’assurance et de réassurance Les taux d’IS à appliquer sont présentés ci-après

Etablissements concernés	2023	2024	2025	2026
Les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d’assurance et de réassurance	37,75%	38,50%	39,25%	40%

- Entrée en vigueur en 2023 de la directive fixant les modalités d’information des demandeurs de crédit.
- En vertu de la nouvelle circulaire de 2023, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d’intérêt n’excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1.
- Le lancement du virement bancaire instantané en juin 2023.
- Les changements du taux directeur opérés par Bank Al-Maghrib :
 - Augmentation de 50 points de base en septembre 2022 pour s’établir à 2% ;
 - Augmentation de 50 points de base en décembre 2022 pour s’établir à 2,5% ;
 - Augmentation de 50 points de base en mars 2023 pour s’établir à 3% ;
 - Maintien du taux directeur à 3% en décembre 2023 ;

¹³ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio Tier 1 est ramené exceptionnellement de 9% à 8.5% jusqu’en juin 2022. Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio de solvabilité est ramené exceptionnellement à 12% à 11.5% jusqu’en juin 2022.

BMCI – Document de référence relatif à l’exercice 2024

- Baisse de 25 points de base en juin 2024 pour s'établir à 2,75%.
- Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2024, passant de 3,00% à 2,75%.
- Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en décembre 2024, passant de 2,75% à 2,50%.
- Abaissement par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base en mars 2025, passant de 2,50% à 2,25%.

2.4.2 Dispositif prudentiel

Afin de renforcer la solidité du système bancaire marocain et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio	Définition	Taux
Ratio Tier1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés	=> 9%
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	=> 12%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	=> 100%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires.	=> 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	=< 20%
Règles relatives à la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : Les créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés.	=>20% ; 50% ou 100%
Ratio de levier Bale III.	Le ratio Levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total des expositions de la banque bilan et hors bilan	=> ≥ 3%
Ratio NSFR	A pour objectif d'assurer une couverture adéquate des besoins de financement à long terme par des ressources stables, en alignant de manière durable les échéances des actifs et passifs figurant au bilan.	=> ≥ 100%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : Ce sont les fonds propres de base	=> ≥ 8%

2.4.3 Paysage bancaire ¹⁴

En 2024 le secteur financier marocain continue de faire preuve de solidité et de résilience, malgré le contexte économique difficile.

Ainsi, après une année 2023 marquée par la hausse de la rentabilité des banques, l'exercice 2024 a confirmé ce rebond grâce à une hausse de 24,1% du résultat net cumulé des banques à 15,7 milliards de dirhams, contre 12,7 milliards de dirhams en 2023 en lien principalement avec le rétablissement des revenus sur les portefeuilles des titres de créances.

En 2024, le paysage bancaire a connu l'agrément par Bank Al-Maghrib de deux nouveaux établissements de paiement et 3 sociétés de financement collaboratif (crowdfunding).

L'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

¹⁴ Source : Le rapport annuel 2024 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire.

- Structure et actionnariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 en 2024, notamment, 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 institutions de microfinance, 18 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie de financements.

Sur les 53 établissements de crédit, 5 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public ressort à 12, sans changement, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

Suite à l'introduction en Bourse d'une banque de la place en 2023, la population des établissements de crédit cotés en bourse reste stable à 11 en 2024, répartie entre sept banques et quatre sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 35% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

- Evolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire poursuit sa tendance baissière, bien qu'à un rythme moins soutenu, sous l'effet de la digitalisation croissante des services bancaires et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 113 unités pour ressortir à 5.692 à fin 2024. Cette évolution reflète une baisse de 120 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 7 agences pour les banques participatives.

La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants âgés de 15 ans et plus par guichet, ressort à 4.709 contre 4.791 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants est resté stable à 2,1 agences.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d'agences et espaces dédiés progresser à 206 agences contre 199 en 2023. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et est concentré à hauteur de 64% au niveau de 3 régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès- Meknès.

2.4.4 Evolution du secteur bancaire

Dans le cadre de la croissance que connaît l'économie marocaine, l'activité bancaire au royaume marque à son tour un développement.

A fin 2024, le volume d'activité des banques commerciales présentes au Maroc, a marqué une hausse. Du côté des ressources, la progression des dépôts collectés de la clientèle a été le principal élément ayant induit cette évolution. Du côté des emplois, cette évolution est reflétée principalement au niveau des crédits à la clientèle.

2.4.4.1 Les ressources

L'ensemble des ressources drainées par les banques de la place s'est établi à 1 358,1 Mds MAD à fin décembre 2024 (Périmètre : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BOA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMA, UMB) contre 1 203,8 Mds MAD deux ans plus tôt, soit en décembre 2022, ce qui nous conduit à un taux de croissance annuel moyen de 6,2% sur la période.

Ainsi, l'évolution des ressources du secteur sur la période allant de décembre 2022 à décembre 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
RESSOURCES	1 203 816	1 244 799	1 358 072	3,4%	9,1%
1- Dettes envers les Sociétés de Financement	3 346	3 329	2 473	-0,5%	-25,7%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 899	1 930	1 627	1,6%	-15,7%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	-	150	182	-	21,4%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	60	60	10	0,0%	-83,3%
Emprunt Financier SF	1 216	865	515	-28,8%	-40,4%
Autres Comptes Créiteurs et Dettes Diverses en Instance	103	159	2	54,4%	-98,7%
2- Dépôts de la clientèle	1 126 346	1 164 773	1 276 584	3,4%	9,6%
Comptes chèques	545 415	574 550	630 687	5,3%	9,8%
Comptes courants	218 681	234 524	270 179	7,2%	15,2%
Comptes d'épargne	178 679	181 914	186 762	1,8%	2,7%
Dépôts à terme	133 600	123 507	130 917	-7,6%	6,0%
Autres dépôts et comptes créditeurs	49 970	50 278	58 038	0,6%	15,4%
3- Emprunts Financiers Extérieurs	12 618	12 802	12 433	1,5%	-2,9%
4- Titres de créance émis	61 506	63 896	66 582	3,9%	4,2%
Certificats de Dépôts	52 631	55 804	59 385	6,0%	6,4%
Emprunts obligataires émis	8 835	8 092	7 198	-8,4%	-11,1%
Autres titres émis	41	0	0	-100,0%	-

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2024 - 2023

En 2024, les ressources collectées s'élèvent à 1 358,1 Mds MAD en progression de 9,1% par rapport à 2023. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (94,0%) et des titres de créance émis par les banques (4,9%). Cette augmentation s'explique par les effets conjugués de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 9,6% pour s'établir à 1 276,6 Mds MAD ;
- La hausse des titres et créances émis de 4,2% pour s'établir à 66,6 Mds MAD en raison de l'augmentation des émissions de certificats de dépôts de (+6,4%) conjuguée au recul des emprunts obligataires émis qui baissent de (-11,1%) ;

Les emprunts financiers extérieurs sont, par ailleurs, en baisse de (-2,9%) pour s'établir à 12,4 Mds MAD.

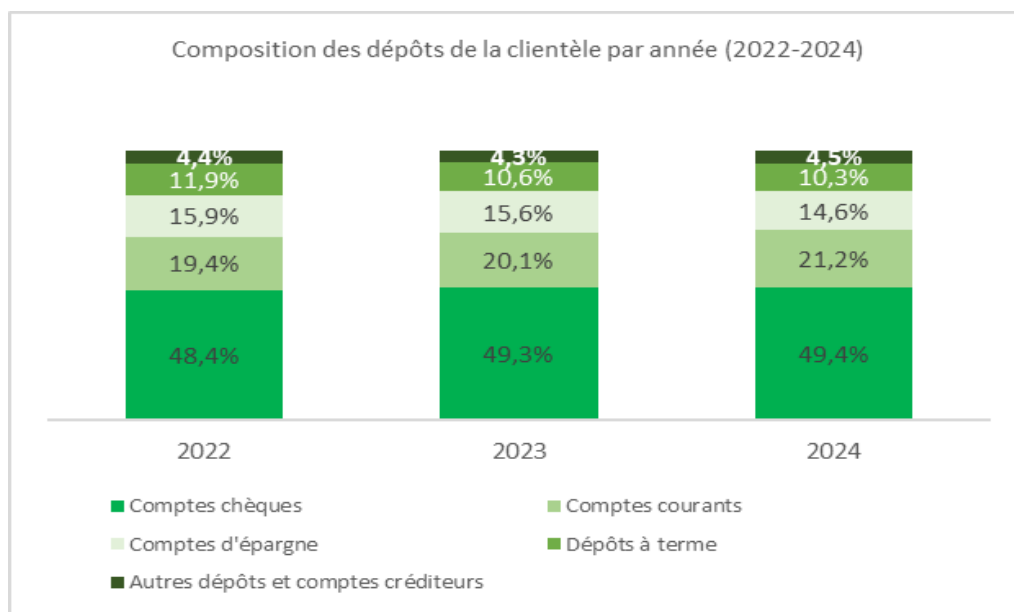
Evolution 2023 - 2022

En 2023, les ressources collectées s'élèvent à 1 244,8 Mds MAD en progression de 3,4% par rapport à 2022. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (93,6%) et des titres de créance émis par les banques (5,1%). Cette augmentation s'explique par les effets conjugués de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 3,4% pour s'établir à 1 164,8 Mds MAD ;
- La hausse des emprunts financiers extérieurs de 1,5% pour s'établir à 12,8 Mds MAD ;

La hausse des titres de créances émis de (+3,9%) en raison de l'augmentation des émissions de certificats de dépôts de (+6,0%) conjuguée au recul des emprunts obligataires émis qui baissent de (-8,4%).

Evolution de la structure des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2022 – 2024



Source : Statistiques GPBM

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2022-2024 fait ressortir une augmentation progressive des ressources non ou faiblement rémunérées dont la part a cru pour les comptes chèques de 48,4% en 2022 à 49,4% en 2024 et pour les comptes courants de 19,4% en 2022 à 21,2% en 2024. Parallèlement, les comptes d'épargne et les dépôts à terme ont contribué, en moyenne, à hauteur de 14,6% et 10,3% respectivement en 2024.

2.4.4.2 Les emplois

Les emplois du secteur bancaire marocain ont atteint 1 170,4 Mds MAD à fin 2024 contre 1 119,8 Mds MAD à fin décembre 2023 et 1 068,8 Mds MAD à fin décembre 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,6% sur la période.

L'évolution des emplois du secteur sur la période entre décembre 2022 et décembre 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
CREDITS A L'ECONOMIE	1 068 803	1 119 791	1 170 439	4,8%	4,5%
1 - Créances sur les Sociétés de Financement	63 745	68 651	70 463	7,7%	2,6%
Comptes ordinaires des SF	3 172	2 826	4 999	-10,9%	76,9%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des Sociétés de Financement	-	500	530	100,0%	6,0%
Comptes et prêts de trésorerie au SF	8 866	8 107	8 549	-8,6%	5,4%
Prêts financiers	51 707	57 218	56 385	10,6%	-1,5%
Créances en souffrance brutes sur SF	0	0	0,081	0.0%	-
2 - Créances brutes sur la clientèle	1 005 058	1 051 140	1 099 977	4,6%	4,6%
Comptes Chèques débiteurs	7 770	8 438	8 608	8,6%	2,0%
Comptes Courants débiteurs	74 050	82 496	80 684	11,4%	-2,2%
Crédits de trésorerie	180 844	172 230	179 965	-4,8%	4,5%
Crédits à l'équipement	210 053	228 354	272 058	8,7%	19,1%
Crédits à la consommation	55 689	55 660	56 142	-0,1%	0,9%

Crédits immobiliers	280 707	280 936	282 390	0,1%	0,5%
Autres crédits	106 486	129 566	122 812	21,7%	-5,2%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	89 459	93 460	97 318	4,5%	4,1%

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2024 – 2023

A fin 2024, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 170,4 Mds MAD, en progression annuelle de 4,5% par rapport à décembre 2023, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 2,6% pour atteindre 70,5 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 4,6% à 1 100,0 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en quasi-stagnation, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2024, avec une contribution de 25,7%, suivis des crédits à l'équipement (24,7%), puis les crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (24,5%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2024, s'élèvent à 97,3 Mds MAD contre 93,5 Mds MAD en 2023 en hausse de 4,1%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 80,0% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 12,1% aux créances sur les sociétés de financement.

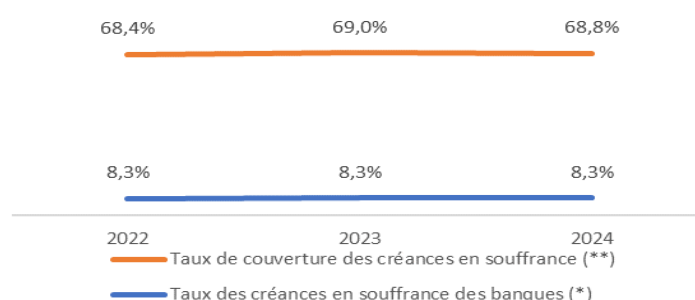
Evolution 2023 – 2022

A fin 2023, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 119,8 Mds MAD, en progression annuelle de 4,8% par rapport à décembre 2022, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 7,7% pour atteindre 68,6 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 4,6% à 1 051,1 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en quasi-stagnation, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2023, avec une contribution de 26,7%, suivis des crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (25,0%) puis les crédits à l'équipement (21,7%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2023, s'élèvent à 93,5 Mds MAD contre 89,5 Mds MAD en 2022 en hausse de 4,5%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 83,3% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 11,8% aux créances sur les sociétés de financement.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du taux des créances en souffrance sur la période 2022 – 2024 :



Source : Statistiques GPBM

* Taux des Créances en Souffrance = Créances En Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie (Calculs GPBM)

** Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle (Calculs GPBM)

2.4.4.3 Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent les engagements de financement ou de garanties donnés ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan donnés des acteurs sur le marché bancaire marocain se présentent comme suit sur la période considérée :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Engagements Hors Bilan Donnés	385 611	383 060	461 818	-0,7%	20,6%
Engagements de financement donnés	203 764	198 760	258 353	-2,5%	30,0%
Dont engagements de financement en faveur des EC	3 479	5 374	14 182	54,5%	163,9%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	200 284	193 387	244 171	-3,4%	26,3%
Engagements de garantie donnés	181 847	184 300	203 465	1,4%	10,4%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	61 371	56 589	58 479	-7,8%	3,3%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	120 476	127 711	144 986	6,0%	13,5%
Engagements Hors Bilan Reçus	162 592	165 824	175 740	1,9%	6,0%
Engagements de financement reçus	4 297	5 711	13 169	32,9%	>100%
Dont engagements de financement reçus des EC	1 515	3 578	4 849	>100%	35,5%
Engagements de garantie reçus	158 295	160 113	162 571	1,1%	1,5%
Dont engagements de garantie reçus des EC	109 919	104 534	103 430	-4,9%	-1,1%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	48 376	55 579	59 141	14,9%	6,4%
Engagements hors bilan en souffrance	4 723	4 401	5 169	-6,8%	17,5%
Pour info : provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	3 175	3 252	3 900	2,4%	19,9%

Source : Statistiques GPBM

Revue Analytique 2024-2023

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2024 se sont établis à 461,8 Mrds MAD, en hausse de 20,6% par rapport à décembre 2023. Cette variation est due à l'augmentation des engagements de financements donnés et des engagements de garanties donnés, respectivement de 30,0% et 10,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 6,0% s'établissant à 175,7 Mrds MAD, portés par la hausse des engagements de financement reçus de 130,6% pour s'établir à 13,2 Mrds MAD conjuguée à la hausse de 1,5% des engagements de garantie reçus à 162,6 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 92,5% du total des engagements hors bilan reçus.

Par ailleurs, les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une hausse de 17,5% entre 2023 et 2024.

Revue Analytique 2022-2023

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2023 se sont établis à 383,1 Mrds MAD, en baisse de -0,7% par rapport à décembre 2022. Cette variation est due aux évolutions des engagements de financements donnés et des engagements de garanties données, respectivement de -2,5% et 1,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 1,9% s'établissant à 165,8 Mrds MAD, portés par la hausse des engagements de financement reçus de 32,9% pour s'établir à 5,7 Mrds MAD conjuguée à la hausse de 1,1% des engagements de garantie reçus à 160,1 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 96,6% du total des engagements hors bilan reçus.

Par ailleurs, les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une baisse de -6,8% entre 2022 et 2023.

2.4.4.4 Le taux de transformation

Le taux de transformation des créances sur la clientèle du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se détaille comme suit :

En MMAD	déc-22	déc-23	déc-24	Var 23-22	Var 24-23
Prêts et créances sur la clientèle	54 488	58 854	59 194	8,0%	0,6%
Dettes envers la clientèle	44 269	47 464	48 393	7,2%	2,0%
Taux de transformation*	123%	124%	122%	1 pts	-1,7 pts

* Taux de transformation = Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Source : Groupe BMCI

Revue Analytique 2024-2023

Le taux de transformation est passé de 124% à fin décembre 2023 à 122% à fin décembre 2024. Cette baisse s'explique par une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 340 MMAD (soit +0,6%) combinée à une hausse des dettes envers la clientèle de 929 MMAD (+2,0%).

Revue Analytique 2023-2022

Le taux de transformation est passé de 123% à fin décembre 2022 à 124% à fin décembre 2023. Cette évolution s'explique par une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 4 366 MMAD (soit +8,01%) conjuguée à une hausse des dettes envers la clientèle de 3 195 MMAD (+7,2%).

2.5 Activités de la BMCI

Les lignes de Métiers Commerciales (Banque de l'Entreprise, Banque des Particuliers & Professionnels, Activités de Marchés et Crédit à la Consommation) rapportent directement au Président du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2021.

2.5.1 La Banque Commerciale

Le Corporate Banking

Le Corporate Banking de la BMCI propose à ses clients des solutions adaptées pour couvrir leurs besoins en matière de trésorerie. La ligne de métier se base sur une organisation solide qui repose sur un dispositif large.

Tout d'abord, un large réseau de Centres d'Affaires, dont l'animation est assurée par une équipe centrale expérimentée dans le domaine et maîtrisant parfaitement les enjeux du métier. Ensuite, une forte synergie entre les métiers et la force de vente du réseau, basée sur une coordination optimale entre les différentes unités, afin de stimuler le développement des Métiers Corporate et la vente de l'ensemble des produits et services des groupes BMCI et BNP Paribas auprès de la clientèle Corporate.

Enfin, une gamme complète d'expertises dédiées aux clients Entreprises : BMCI Leasing, Capital Market, BMCI 2S, le Trade Center, le Cash Management, les Financements Structurés, le Financement de la Promotion Immobilière et le Factoring.

Le nouveau dispositif commercial du corporate Banking repose sur des desks spécialisés par segment client :

Le Desk Large Corporate composée d'une équipe sénior de « Large Corporate Banker » pour apporter plus de valeur et d'expertise aux entreprises sur les différents secteurs (santé, énergie, industrie, céréales, etc.)

Le Desk MNC regroupe le Business Center Multinationales (BC MNC), dédié à la clientèle MNC de Casablanca a eu pour objectif d'améliorer l'expérience et le parcours au sein de la BMCI de cette clientèle hautement stratégique pour la BMCI et le groupe BNPP. En effet, ce BC a permis de :

- Consolider l'ensemble de l'expertise MNC et One Bank au sein d'une même équipe ;
- Favoriser les bonnes pratiques internes pour améliorer l'exécution des opérations quotidiennes ;
- Renforcer la visibilité du setup MNC auprès des Pilotes BNP Paribas ;
- Améliorer les synergies métiers sur les MNC.

Le Desk Institutionnels avec des commerciaux dédiés pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle

Et enfin le Desk PME récemment créé a pour objectif principal de contribuer au développement du tissu économique local.

Ces desks proposent à leurs clients 6 grandes familles de métiers :

- Les métiers de flux : Cash Management, Trade Finance, Factoring,
- Les métiers de financement : Financements structurés, Promotion Immobilière, Leasing
- Les métiers de banque de capitaux : Capital Markets pour les sujets liés au FX et Taux, BMCI Bourse pour le brokerage et BMCI 2S pour la gestion des titres et ingénierie d'épargne d'entreprise
- Les métiers de banque d'investissement : Project Finance, Export Finance, M&A et Advisory, notamment via le hub CIB situé au CFC
- Les métiers de services : Arval pour la Location Longue Durée et gestion de la flotte de véhicules, ainsi que BMCI Assurance
- Les métiers relatifs aux personnes physiques, situés au sein des Directions Retail Banking, Banque Privée et Crédit à la Consommation.

En 2024, la stratégie de banque universelle et diversifiée a permis aux clients de consommer la Banque auprès d'un seul et même opérateur. C'est la logique du One Stop Shop. Les Banquiers, accompagnent les clients, en leur apportant une expertise sur chaque pan de leur situation, tout en protégeant l'intérêt client.

Trois priorités ont déjà émergé de la stratégie Corporate Banking :

- Accompagner les clients dans leur stratégie ESG et transition énergétique
- Digitaliser les process/outils pour les clients, dans le but de les aider à rechercher une meilleure efficacité dans leur processus comptable et de trésorerie, tout en améliorant leur risque opérationnel généré par des opérations « papiers » ou parfois très manuelles.
- Continuer d'investir dans l'offre de solutions afin de les rendre innovantes et de mieux coller aux problématiques rencontrées par le tissu d'entreprises au Maroc. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une nouvelle solution d'affacturage en devise/export, un nouvel e-banking pour le cash management, ainsi qu'une plateforme FX électronique ont été développés.

Le développement durable est l'un des 3 principaux piliers du plan stratégique GTS/T4C : Growth, Technologies et Sustainability. Des solutions de financements durables, innovantes ont été mises en place en s'appuyant sur l'expertise du groupe BNPP ou en collaboration avec des partenaires locaux ou internationaux de grande expertise.

Enfin, le Service d'Assistance aux Entreprises (SAE) a été mis à disposition de la clientèle pour répondre à ses demandes d'assistance (par téléphone, fax, e-mail ou courrier), permettant ainsi aux Relationship Managers de se concentrer sur leurs activités commerciales.

En somme, le Corporate Banking de la BMCI continue de se positionner comme un partenaire de choix pour les entreprises en proposant une gamme complète de solutions adaptées à leurs besoins en matière de trésorerie, en mettant en place des structures de proximité et en poursuivant son engagement en faveur de la Finance Durable et de la transition énergétique.

Partenariat stratégique entre BMCI et CIH BANK

Le 17 février 2023, la BMCI et CIH BANK ont annoncé, la conclusion d'un accord de partenariat stratégique portant sur l'activité de gestion d'OPCVM, partenariat marqué par une volonté de proposer les meilleures offres à leurs clients et prospects sur le marché. A travers cet accord, la BMCI a finalisé, le 1er août 2023, la cession de sa filiale de gestion d'actifs BMCI Asset Management à CIH BANK.

Au 30 décembre 2022, BMCI Asset Management gère 40 OPCVM, affichant un total d'actifs sous gestion d'un montant de 7,966 milliards de MAD. Cet accord comprend également la conclusion d'un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM gérés par BMCI Asset Management.

Sur le plan opérationnel en 2023, de nombreux sujets d'intérêt commun sont suivis avec CIH dans le cadre de la gouvernance mise en place, en l'occurrence (i) l'apurement du référentiel clients pour l'identification et le suivi de l'encours et de la production OPCVM en temps réel ; (ii) l'animation et la formation de la force de vente ; (iii) la revue de la gamme actuellement distribuée par la BMCI au cours du 1er semestre 2024 ; (iv) la création et la distribution de nouveaux fonds lors du 2^{ème} semestre 2024 ainsi que (v) l'analyse des courants d'affaires potentiels avec les partenaires assureurs.

Le Retail Banking

Le Retail poursuit en 2024 le déploiement de son plan développement construit autour d'une stratégie ancrée dans un modèle Groupe plus global :

- Une croissance rentable de ses activités
Une évolution du modèle relationnel pour proposer aux clients le meilleur de l'humain et du digital
- Un impact positif avec des financements en faveur de l'inclusion sociale, professionnelle et financière.

L'évolution de 6% du PNB Retail est soutenue par une dynamique commerciale positive sur les dépôts, les crédits et les commissions. Les innovations sur les moyens de paiement et le digital permettent d'attirer et de fidéliser une clientèle mass affluente convoitée par les autres banques. Le développement du crédit reste maîtrisé avec une politique d'octroi rigoureuse.

Cette croissance prend appui sur :

- **La digitalisation de l'activité bancaire et l'accompagnement des clients à travers l'omnicanalité :**

BHCI poursuit la digitalisation de ses services bancaires à travers son application mobile BHCI Connect. Le nombre croissant de facturiers disponibles dans l'application ainsi que les nouvelles fonctionnalités livrées en 2024 telles que le virement instantané, les relevés de comptes ou la consultation produits d'assurance ont participé à l'intensification de l'usage de l'application avec un volume de transactions en forte croissance. Le nombre de clients digitaux a cru de près de 10% en 2024 et la satisfaction clients a progressé de 17 points.

L'année 2024 est marquée par l'accélération de son nouveau modèle de distribution avec l'ouverture de nouveaux services à distance, permettant ainsi aux clients d'accéder à la banque via le canal souhaité. La banque investit massivement pour fluidifier les passages d'un canal à l'autre sans impact visible pour le client.

- **Une sollicitation mieux ciblée**

Enjeu crucial, la fidélisation des clients repose sur un contact ciblé basé sur une analyse précise des besoins et habitudes du client. L'amélioration de la qualité des données clients, couplée à des outils de monitoring de la relation clients plus performants permettent de maintenir un niveau de sollicitation adéquat et de proposer une expérience client plus personnalisée et adaptée à leurs besoins.

- **Le développement ciblé du fonds de commerce :**

Pour attirer et fidéliser une clientèle mass affluente, le Retail continue à déployer sa stratégie autour i) des partenariats avec des entreprises réputées avec des salariés à fort potentiel, ii) d'une offre de produits et services haut de gamme, iii) de la réduction du time-to-cash sur les crédits et iv) d'un accompagnement de la clientèle professionnelle par des experts.

- **L'amélioration de la satisfaction client :**

Chaque échange, qu'il s'agisse d'un appel, d'une transaction sur une application bancaire mobile ou en agence, ou encore de l'utilisation d'un distributeur automatique de billets, façonne la perception du client sur sa banque. Pour mesurer la satisfaction client et apporter le changement nécessaire pour améliorer l'expérience client, la banque déploie des moyens modernes pour collecter les retours des clients. Grâce à ces efforts, le NPS progresse de 19 points en 2024.

- **Le développement responsable et maîtrisé du crédit :**

Plus responsable, le crédit demeure un enjeu majeur de développement pour la banque. L'offre se modernise et se diversifie pour proposer un accompagnement avec un impact environnemental et social positif.

Le Crédit à la Consommation

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte économique plus favorable, marqué par une reprise progressive de l'activité et une stabilisation des indicateurs macroéconomiques. Dans cet environnement, la ligne de métier Crédit à la Consommation de la BHCI a su maintenir une dynamique commerciale robuste et préserver sa part de marché à 5%, malgré une concurrence toujours intense.

Cette performance repose sur un modèle opérationnel agile, structuré autour de plusieurs leviers clés :

Des systèmes d'octroi réévalués à fréquence régulière, qui permettent de garantir une expérience client fluide tout en assurant une maîtrise efficace des risques. Cette rigueur dans l'évaluation contribue à une meilleure qualité du portefeuille de crédits.

- **Un réseau solide de partenaires historiques et nouveaux**, qui offre des opportunités de financement diversifiées et soutient la dynamique commerciale de la BU. Cette approche partenariale permet d'élargir la couverture du marché et de renforcer la capacité à répondre à des besoins variés.
- **Une présence forte sur le terrain des équipes commerciales**, qui reste un levier essentiel pour entretenir la proximité avec les clients, identifier rapidement leurs besoins et assurer une exécution efficace de la stratégie commerciale.
- **Des offres attractives et innovantes**, avec un accent particulier sur l'accessibilité de la transition environnementale. La BU poursuit ainsi son engagement à proposer des produits qui accompagnent les clients vers des choix responsables, en cohérence avec les objectifs RSE de la banque.

Grâce à l'articulation cohérente de ces leviers, la BU Crédit à la Consommation continue de se positionner comme un acteur clé du financement des particuliers, dans un environnement en évolution constante.

2.5.2 Autres métiers du commerce

La Banque Privée

La Banque Privée a continué à accroître son parc client de +20% et a enregistré une hausse de son PNB de +26%, en comparaison avec 2023.

Sur le plan développement et innovation, BMCI Connect a connu plusieurs enrichissements fonctionnels très attendus par les clients Banque Privée qui gagnent en autonomie sur plusieurs volets de la banque au quotidien.

En matière de placements financiers, la Banque Privée poursuit sa démarche d'accompagnement et de conseil client. Elle étoffe son offre produits en lançant de nouveaux Certificats de dépôt structurés sur des thèmes majeurs tels que l'Or jaune et l'Or bleu. Elle revoit et harmonise son offre OPCVM ainsi que son offre d'assurance vie en unités de compte.

Au niveau de l'événementiel, l'année 2024 a connu l'organisation de plusieurs événements majeurs, permettant ainsi la rencontre des clients autour de thématiques qui les intéressent, parmi lesquels :

- **Conférences « Meet The Expert »** : Des conférences dédiées à la clientèle Banque Privée au niveau des régions de Casablanca, Rabat et Marrakech autour de la thématique : « *Vers un nouveau régime économique* », avec la présence de Edmund Shing, Chief Investment Officer BNP Paribas Wealth Management.
- **Le salon de l'épargne** : Participation de la Banque Privée à la 2ème Edition du Salon de l'Epargne qui s'est tenu du 20 au 23 novembre à AnfaPark Casablanca sous le thème « *Investir : Maximiser vos opportunités et sécuriser votre avenir financier* »

La Banque Privée a également été partie prenante de différents événements sponsorisés par la BMCI à l'instar du BMCI Golf Cup, tournoi de golf réunissant des clients et des prospects Banque Privée ainsi que l'exposition Vogue en partenariat avec la Galerie 38.

Finance participative (BMCI Najmah)

En 2024, l'écosystème de la Finance Participative continue à évoluer en offre commerciale et à se développer en volume avec un encours global de financements participatifs de 34,2 Mds MAD, axé principalement sur le segment des financements immobiliers.

Les dépôts participatifs continuent d'évoluer avec un taux de croissance de 31% et un encours total de 16,7 Mds MAD en 2024.

Concernant BMCI NAJMAH, l'exercice 2024 a été marqué par les faits suivants :

- Déploiement progressif du Business Plan BMCI NAJMAH, avec des orientations stratégiques visant à repositionner NAJMAH dans le marché de la Finance Participative.
- Signature avec un Editeur pour doter BMCI NAJMAH d'une solution IT spécialisée en produits participatifs. Le déploiement est prévu pour 2025.

- Distribution en juin 2024, du 1er excédent au titre de l'exercice 2023 par notre partenaire Takafulia aux clients contributeurs.
- Déroulement d'une mission d'audit externe relative à la conformité de la BU aux Avis du Conseil Supérieur des Oulémas, menée par un cabinet spécialisé et transmission du rapport d'audit à BAM.
- Participation de NAJMAH dans plusieurs événements (Congrès des Cardiologues à Marrakech, Réunion avec le Conseil Supérieur des oulémas à Rabat, plusieurs JPO, etc.)
- Prolongement des ateliers liés à l'embarquement de BMCI NAJMAH dans les projets BMCI Connect et QlickEER.
- Transmission à BAM du rapport annuel d'évaluation sur la conformité des opérations / activités de la BU NAJMAH aux avis de conformité émis par le Conseil Supérieur des Oulémas, au titre de l'exercice 2023.

ALM (Assets Liabilities Management)

Le Maroc continue de démontrer sa résilience économique grâce à un cadre politique macroéconomique solide et des réponses gouvernementales proactives, et ce malgré une conjonction de chocs extérieurs majeurs (guerre Ukraine, renchérissement énergie etc). La politique monétaire engagée par le maroc a permis, entre autres, de maintenir la stabilité monétaire. Les chiffres de l'inflation ont baissé autour de 1% en 2024 au lieu de 6,1% en 2023. Cela a permis à la BAM de baisser son taux directeur de 25 pbs à trois reprises courant 2024 et 2025 pour se situer à 2,25%.

Le principe général de la politique de liquidité de la BMCI consiste à :

- Assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- Prioriser stratégiquement le refinancement via le développement des dépôts à vue et les Comptes sur Carnet ;
- Détenir un matelas d'actifs liquides de haute qualité pour faire face aux situations de stress et de sorties exceptionnelles de cash ;
- Respecter les indicateurs et limites de suivi du risque de liquidité, fixés par le régulateur, par le Groupe BNP Paribas et en interne.

Ce dispositif de gestion s'appuie également sur un plan d'urgence, qui prévoit les actions à mener en cas de crise de liquidité. Le LCR consolidé de la BMCI à fin décembre 2024 ressort à 140%, soit à un niveau largement supérieur au seuil minimum réglementaire de 100%. Les stress test de liquidité déroulés courant 2024 témoignent également de la résilience financière de la BMCI.

La gestion du risque de taux d'intérêt vise à préserver la marge d'intérêt prévisionnelle de la banque ainsi que la valeur des fonds propres contre les variations de taux d'intérêt.

En matière de pilotage et suivi des indicateurs de risque de taux, le Gap de taux fixe et la NII sensitivity de la BMCI ont évolué courant 2024 dans le cadre des limites calibrées et validées en début d'année.

Le ratio SOT, qui mesure la perte maximale générée par six scénarios de chocs de taux définis par la circulaire n°7/W/2021 de la BAM relative au dispositif de gestion de l'IRRBB, rapportée au niveau des Fonds propres de base, ressort à 7,74% fin décembre 2024 en vision stand alone et à 8,59% en vision consolidée, dans le respect de la limite de 15% fixée par la Banque Centrale.

Marchés des capitaux

Contexte économique

L'année 2024 a été marquée dans la plupart des économies par une poursuite du resserrement monétaire au premier semestre, suivie d'un début d'assouplissement progressif. Les taux américains ont atteint un pic de 5,5 % avant d'être abaissés à 4,5 % en fin d'année, tandis que les taux européens sont passés de 4,25 % à 2,5 % sous l'effet d'un ralentissement de l'inflation. Cette dernière a continué de baisser sans pour autant repasser sous

les 2 % : 2,8 % aux États-Unis ; 2,9 % dans la zone euro, laissant présager en 2025 la poursuite d'une stratégie de normalisation monétaire progressive.

Au Maroc, après trois hausses consécutives entre septembre 2022 et mars 2023 (+150 bps), la banque centrale a entamé une baisse de son taux directeur, ramené de 3 % à 2,25 % en mars 2025, dans un contexte de stabilisation de l'inflation. Cette dernière est en nette décélération, avec un taux moyen de 0,9 % en 2024. La croissance s'est renforcée pour atteindre 3,2 %, portée par les secteurs non agricoles, malgré une contraction de la valeur ajoutée agricole liée à des conditions climatiques défavorables.

Au niveau des matières premières, les prix de l'énergie ont légèrement augmenté en 2024, mais sont restés à des niveaux soutenables pour les économies importatrices. Néanmoins, les différents conflits géopolitiques (notamment au Moyen-Orient et en Ukraine) pourraient continuer à générer de la volatilité en 2025

Activité de change

En 2024, la tendance s'est inversée en partie avec la remontée relative du dollar sur les marchés internationaux, entraînant une dépréciation modérée du Dirham, qui a terminé l'année autour de 10,40 contre le USD. Côté euro, dans un contexte de volatilité accrue des devises, le Dirham est resté relativement stable, oscillant entre 11,00 et 11,40 tout au long de l'année, reflétant les mouvements croisés entre le panier de référence du Dirham et les taux directeurs européens.

Dans un contexte où les échanges commerciaux de marchandises marquent une baisse au niveau des importations, et une quasi-stabilité au niveau des exportations, la salle des marchés de la BMCI a atteint un niveau record de volume FX traité.

Cette performance repose sur le savoir-faire de la salle (Produits dérivés, solutions personnalisées) ainsi que le dispositif commercial Corporate pour accompagner ses clients, et leur permettre d'atteindre les meilleurs niveaux possibles.

Enfin, afin de fluidifier l'expérience client, la salle a déployé BMCI FX Trade, sa plateforme Corporate pour faciliter le traitement des opérations de change.

Activité de taux

En tant qu'intermédiaire du trésor, le desk a participé à l'animation du marché de la dette Marocaine en Dirham, sur les marchés primaire et secondaire, dans un contexte d'augmentation sensible des taux (150 bps). Grâce à ses solutions innovantes pour les institutionnels, Le desk a été très actif pour proposer des stratégies dans un marché propice au rendement intéressant.

2.5.3 Partenariat stratégique entre BMCI et Aradei Capital :

En mars 2021, la BMCI et Aradei Capital ont annoncé avoir scellé un partenariat stratégique qui porte sur une opération à deux volets.

La BMCI entre au capital d'Aradei Capital et Aradei Capital acquiert les actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

Aradei Capital acquiert l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » créé par la BMCI et géré par la société de gestion REIM Partners. Cet OPCI détient un portefeuille d'une centaine d'agences bancaires exploitées par la BMCI et a été constitué suite à l'agrément du projet de règlement de gestion par l'AMMC obtenu en date du 24 décembre 2020 et sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

Ce portefeuille d'agences a été valorisé à près de 620 MMAD¹⁵ par deux experts immobiliers indépendants agréés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Les agences sont situées dans 17 villes à travers le Royaume et sont louées à la BMCI au titre de contrats de bail long terme.

¹⁵ Sur la base des valeurs arrêtées par les experts immobiliers indépendants en date du 29 octobre 2020, ces valeurs étant valides pour une durée de 6 mois à compter de ladite date.

En constituant l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » en janvier 2021, la BMCI avait pour objectif de contribuer à l'émergence de cette nouvelle classe d'actif en apportant des agences stratégiques de ses métiers Retail et Corporate. Avec cette opération, la banque poursuit cet objectif tout en scellant un partenariat stratégique à long terme avec la foncière Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI au capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5%. La souscription par BMCI est réalisée à travers une opération d'acquisition de titres d'Aradei Capital sur le marché des blocs de la Bourse de Casablanca sur la base d'un prix de l'action de 400 MAD.

La souscription en numéraire par Aradei Capital des actions de « CLEO PIERRE SPI-RFA » est faite pour un montant de près de 557 millions de dirhams.

2.5.4 Principaux produits commercialisés par la BMCI

La BMCI se positionne sur les différents segments du marché et propose les différents produits suivants :

2.5.4.1 Les cartes

Carte Visa Reflex	Carte à puce de retrait et paiement domestique, à débit immédiat, qui offre au client une maîtrise totale de ses dépenses. Dotée de la technologie Contactless
Carte Visa Classic	Carte à puce à usage domestique et international qui permet une souplesse d'utilisation en paiement et en retrait grâce à des autorisations élevées. Dotée de la technologie Contactless.
Carte MasterCard Gold Privilège	Carte à puce à usage domestique et international aux capacités de paiement et retrait étendues, assortie d'une multitude de services, possibilité de débit différé dans certains packages. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Gold International	Carte à puce haut de gamme qui offre aux clients qui se déplacent à l'étranger des possibilités de retrait et de paiement importantes ainsi que des services à forte valeur ajoutée (assurance perte & vol en inclusion, assistance en cas de perte ou de vol de la carte, etc.). La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Platinum et Visa Platinum Priority	Carte de paiement et de retrait à usage domestique et international destinée aux clients VIP. Dotée de la technologie Contactless Les cartes Priority sont commercialisée uniquement en formule Package.
Carte Visa Alizé International	Carte à puce de retrait et de paiement domestique et international, à débit immédiat, qui offre au client une maîtrise totale de ses dépenses. Dotée de la technologie Contactless.
Carte MasterCard Ladies First	Carte de retrait et de paiement dédiée exclusivement aux femmes avec un programme associé faisant bénéficier d'avantages exclusifs dans de nombreuses enseignes. La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Pro	Carte de retrait et de paiement à usage local destinée aux clients Professionnels. Elle permet une grande souplesse d'utilisation grâce à des plafonds de retrait et de paiement adaptés aux dépenses professionnelles. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Infinite / Carte Infinite biométrique	Carte très haut de gamme de retrait et de paiement à usage domestique et international, mise à la disposition des clients de la BMCI détenteurs du Package Banque Privée. Dotée de la technologie Contactless. La carte Infinite avec option de biométrie permet au client d'utiliser son empreinte digitale en remplacement du code PIN.
Carte Mastercard Direct Epargne	Carte associée au compte sur carnet, permettant d'effectuer des retraits d'épargne sécurisés et gratuits depuis tous les Guichets Automatiques Bancaires BMCI.
Carte BFree	Carte associée au compte BFREE permettant d'effectuer des retraits. Le compte BFREE est un compte à vue rémunéré réservé aux mineurs
Carte Visa Business	Carte à puce à usage domestique associée au compte courant, destinée à tout type d'entreprises, qui permet une souplesse d'utilisation en paiement et en retrait grâce à des autorisations élevées. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Corporate	Carte à puce à usage domestique et international associée au compte courant, destinée à tout type d'entreprises, qui permet une souplesse d'utilisation en paiement grâce à des autorisations étendues et des retraits sans frais dans les GAB de la BMCI et des filiales du Groupe BNP Paribas en Europe et aux Etats-Unis. Dotée de la technologie Contactless.

2.5.4.2 Les Packages

Contrat ZEN	Le Contrat ZEN est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés) âgés de plus de 35 ans.
Energy 35	Le Contrat Energy 35 est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc en activité salariée âgés de moins de 35 ans.
Energy 25	Le Contrat Energy 25 est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques et des avantages extra-bancaires, destinée aux étudiants résidents au Maroc âgés entre 18 et 25 ans.
Pack Ladies First	Le Contrat LADIES FIRST est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux femmes exclusivement, clientes particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Pack Horizons	Le Contrat HORIZONS est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte en Dirhams convertibles et destinés à faciliter les transferts de fonds de leurs pays de résidence vers le Maroc, destinée aux Marocains Résidents à l'Etranger « MRE » ou aux Etrangers non-résidents au Maroc « ERM »
Pack Expert Pro	Offre globale de banque au quotidien destinée à la clientèle des professionnels, qui englobe un ensemble de produits et services regroupés autour d'un compte courant, qui permet au client de mieux gérer sa trésorerie.
Pack Priority	Pack de BAQ enrichi pour la clientèle résidente particulière et professionnelle (vie privée). Il comprend également l'accès à certains services (fast-track crédit, conciergerie Axa, etc.).
Options (en supplément de l'Offre Package choisie)	Facilité de Caisse : Elle permet à l'adhérent du contrat d'effectuer des règlements (chèques, prélèvements, virements, retraits) dans la limite d'un montant convenu au moment de la souscription même si le solde sur son compte est temporairement insuffisant pour les couvrir. Le client bénéficiaire de la facilité de caisse doit obligatoirement domicilier son salaire auprès de la BMCI. Pass Imagine International : Offre pour les jeunes étudiants à l'étranger âgés de 18 à 25 ans (possibilité de proroger à 27 ans sous conditions). Le Pass est rattaché au compte des parents et comprend un ensemble de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Assurprésence : Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, quelle qu'en soit la cause.

2.5.4.3 Assurance

Assur Plus-Vie	Cette offre garantit le versement d'un capital déterminé à l'avance par le souscripteur selon l'option choisie, en sa faveur s'il est atteint d'invalidité totale et définitive, ou en faveur des bénéficiaires désignés par lui ou à ses ayants droit, s'il décède.
Assur-Plus Protection Accidents	Ce produit d'assurance permet au client, ainsi qu'à sa famille, de bénéficier d'une couverture complète en cas d'accident de la vie quotidienne : une prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, une garantie d'assistance 24h/24 et 7j/7, et le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale ou partielle.
Assur-Plus Hospitalisation	Ce produit, dédié aux particuliers hors professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Santé International	Ce produit d'assurance, dédié aux particuliers ayant souscrit avant 65 ans, garantit, en cas d'hospitalisation à l'international la prise en charge ou le remboursement intégral des frais engagés dont le plafond varie selon l'option choisie.

Assur-Plus Indemnité Pro	Ce produit d'assurance, dédié aux professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Habitation	Ce produit d'assurance est une multirisque habitation, destinée à tout client particulier propriétaire, copropriétaire ou locataire d'un logement à usage d'habitation qu'il occupe à titre de résidence principale ou secondaire.
Assur-Plus Carte	C'est un contrat d'assurance qui permet au client de se faire rembourser les pertes pécuniaires subies, à concurrence des montants garantis, suite au vol ou à la perte de sa carte bancaire, ainsi que le retrait effectué par force et vol par agression des montants retirés. Ce contrat est également proposé aux salariés des entreprises clientes du Corporate Banking dans le cadre de conventions de partenariat.
Assur Plus Risques Pro	C'est un contrat d'assurance qui permet à l'assuré professionnel sous conditions, quel que soit son statut (propriétaire, copropriétaire, ou locataire) de disposer d'une protection complète pour ses biens. Ce contrat peut être souscrit lors de l'octroi des prêts professionnels ou immobiliers.
Assurance Santé Monde	Produit d'assurance couvrant l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger
Assurance Santé Maroc	Produit de couverture santé valable au Maroc incluant les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, maternité, les soins dentaires et optique selon l'une des 3 formules choisies.

2.5.4.4 Assistance

Assur-Plus Assistance MRE	Contrat, destiné aux MRE, regroupe un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre survenu lors des déplacements des bénéficiaires vers le Maroc ou à partir du Maroc dans les cas de « Perte et vol de bagages », « Panne, accident ou vol de véhicule », et « Maladie, décès ».
Secours Plus	Contrat destiné aux Résidents au Maroc, est un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 3.000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Secours Monde	Contrat destiné à toute personne résidant au Maroc, intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 30 000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Visa Europe	Produit regroupant un ensemble de prestations d'assistance complémentaires en Europe. Il est destiné à toute personne résidant au Maroc et intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas suivants : Maladie, hospitalisation décès, panne, accident ou vol de véhicule ou de document.

2.5.4.5 Télématic

BMCI Connect Particuliers	BMCI Connect permet aux clients particuliers de gérer à distance leurs comptes 24h/24 et 7j/7. La plateforme transactionnelle est accessible via le portail www.bmci.ma ou l'application mobile. BMCI Connect est également maintenu pour les professions libérales et les entreprises individuelles, tandis que BMCI Connect Entreprise (Connexis Cash) est proposé aux TPME, offrant des solutions d'e-banking adaptées à des besoins plus complexes.
BMCI Connect Entreprise By Centric	BMCI Connect Entreprise By Centric est un portail permettant aux clients Entreprises de gérer à distance les comptes 24h/24 et 7j/7 et de traiter les opérations bancaires à travers un accès unique aux applications disponibles :

	- CONNEXIS CASH : Solution de banque en ligne Hautement sécurisée, à signature électronique, Multi banque & Pays, visibilité en temps réel ... - CONNEXIS TRADE : Pour le traitement online des opérations à l'international - WEBDOC : Accès en ligne aux documents bancaires en bénéficiant d'un historique de 2 ans Applications Marchés : Currency Guide, Market News...
BMCI Net Entreprises	BMCI Net permet aux clients Entreprises de gérer à distance les comptes 24h/24 et 7j/7.
E-Valeurs	Une solution permettant la consultation des données relatives aux chèques, lettres de change normalisées, bordereaux de remise en compte et valeurs impayées.
Le Hub Pro (2442)	Service de banque à distance qui permet au client de d'accéder à certains services par téléphone.

2.5.4.6 Crédits

Crédit Habitat BMCI	Formule de crédit entièrement personnalisée, à taux fixe ou variable (classique, capé et dégressif), destinée à financer les investissements relatifs à des locaux exclusivement à usage habitation au titre d'une résidence principale ou secondaire.
FOGALEF	Fonds de Garantie Logement Education Formation mis en place par la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'éducation Formation au profit de ses adhérents pour leur permettre d'accéder à la propriété à des conditions avantageuses.
Financement Mourabaha particulier et professionnel	Contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur. La banque achète le bien au comptant et le revend à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les parties.
Prêt Perso BMCI	Formule de crédit destinée à répondre aux besoins de financement des ménages sur une durée allant jusqu'à 84 mois et sans limitation de montant. Le crédit à la consommation avec prise de gage est destiné à répondre aux besoins de financement et d'investissement à titre privé d'un montant supérieur à 300 000 MAD.
Prêt Auto	L'offre prêt bancaire automobile se compose principalement : ▪ D'un crédit Auto automobile classique ; ▪ D'une offre de financement via une Location avec Option d'Achat (LOA).
Crédits distribution	Forme de financement établis à travers des partenariats en distribution (partenaires exclusifs ou non). Ces crédits servent à couvrir des dépenses d'équipement : électroménager blanc et brun, produits high Tech, mobiliers.
Cartes « revolving »	Le Crédit Revolving est un compte permanent établi sur une carte. Il permet au client de réaliser des achats ou retraits d'espèces à crédit grâce à une réserve d'argent accessible à tout moment.

2.5.4.7 Epargne

Compte sur carnet	Compte d'épargne à vue réglementé qui combine rémunération Connue à l'avance et liquidité. Le plafond maximal du compte sur carnet est de 400 000 MAD, avec une retenue à la source sur les intérêts perçus trimestriellement.
Compte B FREE	Compte d'épargne à vue réglementé, pour les moins de 18 ans, productif d'intérêts, fonctionnant dans les mêmes conditions qu'un compte sur carnet mais ne donnant pas lieu à la délivrance d'un livret.
Dépôt à Terme (DAT)	Compte d'épargne avec blocage de liquidité sur une durée déterminée 3, 6 ou 12 mois avec une rémunération connue à l'avance par le client.
Plan Epargne Logement (PEL)	Epargne réglementée, réservée à toute personne physique résidente au Maroc ou MRE, qui permet de se constituer un apport personnel totalement défiscalisé pour le financement ou la construction d'une résidence principale, sur une durée minimale de trois ans.

Plan Epargne Education (PEE)	Epargne réglementée, réservée à toute personne physique, résidente au Maroc ou MRE au profit d'enfants à charge âgés au maximum de 18 ans à la souscription.
Plan Epargne en Action (PEA)	Enveloppe fiscale qui permet de constituer un capital, par des versements libres ou programmés, jusqu'à 600 KMAD par contribuable.
Assur-Plus Retraite	Contrat permettant au client de constituer une retraite complémentaire par capitalisation, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires, et qui prévoit en plus un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du client avant 65 ans (offerte gratuitement à l'assuré).
Assur-Plus Réussite	Contrat d'assurance permettant de constituer progressivement une épargne par capitalisation pour assurer le financement des études supérieures d'un enfant jusqu'à ses 25 ans maximums ou le doter d'un capital destiné à faciliter son entrée dans la vie active.
Plan Epargne Plus	Contrat permettant au client de constituer progressivement une épargne, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires qui génèrent des produits financiers.
Assure Plus Patrimoine	Contrat permettant au client de constituer un fond d'épargne moyennant un versement unique au moment de la souscription au minimum de 10 000 MAD et par d'autres versements à cadence libre pour faire fructifier un capital à moyen et long terme.

Source : Groupe BMCI

Autres produits

Paieement de créances

Dans la continuité de l'offre de services liés au paiement de créances, BMCI a lancé en 2019 l'offre de paiement des droits d'enregistrement au profit de l'ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière et de la Cartographie) et des droits d'immatriculation.

Services GAB

BMCI a enrichi l'offre de services GAB avec la mise en place de plusieurs services :

- Extension pour certains GAB de la fonctionnalité de cash-in ;
- Service de Visio avec le Business-center ;
- Changement du code PIN ;
- Paiement de factures et taxes ;
- Changement du Numéro de téléphone ;
- Virement compte à compte (BMCI) ;
- Retrait avec choix de billet ;
- Recharge téléphonique ;
- Consultation Solde ;
- Edition historique ;
- Commande chéquier ;
- Retrait sans carte ;
- Edition RIB.

Services BMCI Connect – Particuliers

BMCI a mis en place en 2020 son application « BMCI Connect » et qui offre aux clients plusieurs services :

- Consultation des soldes des comptes (compte chèque en dirhams ou dirhams convertibles, en devises, compte sur carnet, crédit habitat...) ;
- Consultation des opérations avec possibilité de téléchargement ;
- Consultation des Mouvements à Comptabilisation Future (MCF) et des transactions par carte à venir ;
- Virements de compte à compte : BMCI ;

- Commande de chèquiers ;
- Personnalisation du code secret ;
- Edition du RIB ;
- Virements vers tiers ;
- Paiement de factures et recharges téléphoniques.

2.5.5 Evolution des indicateurs d'exploitation

2.5.5.1 Evolution des crédits

L'encours net des crédits de la BMCI a évolué sur la période étudiée comme suit :

En MMAD		2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Créances sur les établissements de crédit		5 589	6 228	11,43%	6 755	8,46%
	Part	10,53%	11,16%	0,63%	12,62%	13,07%
A vue		1 245	1 505	20,85%	1 333	-11,43%
A terme		4 344	4 723	8,73%	5 422	14,80%
Créances nettes sur la clientèle		47 463	49 592	4,49%	49 149	-0,89%
	Part	89,47%	88,84%	-0,63%	87,38%	-1,64%
Crédits de trésorerie		12 749	13 231	3,78%	14 030	6,04%
	Part	24,03%	23,70%	-0,33%	26,21%	10,59%
Crédits à la consommation		5 295	5 414	2,25%	4 932	-8,99%
	Part	9,98%	9,70%	-0,28%	9,21%	-5,05%
Crédits à l'équipement		7 397	9 264	25,24%	8 962	-3,26%
	Part	13,94%	16,60%	2,66%	16,74%	0,84%
Crédits immobiliers		16 256	16 245	-0,07%	16 035	-1,29%
	Part	30,64%	29,10%	-1,54%	29,95%	2,92%
Autres crédits		1 487	1 548	4,10%	1 168	-24,55%
	Part	2,80%	2,77%	-0,03%	2,18%	-21,30%
Créances acquises par affacturage		2 923	2 437	-16,62%	2 355	-3,36%
	Part	5,51%	4,37%	-1,14%	4,40%	0,69%
Intérêts courus à recevoir		159	181	13,59%	216	19,60%
	Part	0,30%	0,32%	0,02%	0,40%	25,00%
Créances en souffrance		1 197	1 273	6,31%	1 450	13,90%
	Part	2,26%	2,28%	0,02%	2,71%	18,86%
<i>Dont créances pré-douteuses</i>		155	148	-4,47%	127	-14,41%
<i>Dont créances douteuses</i>		522	696	33,33%	957	37,47%
<i>Dont créances compromises</i>		520	428	-17,60%	366	-14,51%
Total Crédits		53 052	55 820	5,22%	55 904	0,15%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2024 - 2023

A fin 2024, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 55 904 MMAD en hausse de 0,15% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par :

- La baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 443 MMAD pour s'établir à 49 149 MMAD à fin décembre 2024. Cette évolution de -0,89% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ La hausse des crédits de trésorerie de 6,04% (soit +799 MMAD) qui se sont établis à 14 030 MMAD en 2024 ;
 - ✓ La baisse de 3,26% des crédits à l'équipement (soit -301 MMAD) dont l'encours s'élève à 8 962 MMAD en 2024 s'expliquant principalement par la baisse de la production nouvelle par rapport à 2023 ;
 - ✓ La baisse des crédits à la consommation de 8,91% (soit -482 MMAD) qui se chiffrent à 4 932 MMAD en 2024. Cette baisse s'explique par un niveau de sinistralité et un coût du Risque en augmentation par rapport à 2023 en raison notamment de déclassement de plusieurs dossiers.
- La hausse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 8,46% (soit +527 MMAD) qui s'affichent à 6 775 MMAD en 2024 contre 6 228 MMAD en 2023 portées par la hausse des créances à terme de 14,80% (soit +699 MMAD) dont valeurs données en pension à BAM (+700 MAD).

Les créances sur la clientèle représentent 87,38% du total de l'encours en 2024 contre 88,84% en 2022. Les créances sur les établissements de crédit représentent 12,62% du total de l'encours en 2024 contre 11,16% en 2023.

Revue analytique 2023 - 2022

A fin 2023, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 55 820 MMAD en hausse de 5,22% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de l'encours des créances sur la clientèle +2 129 MMAD pour s'établir à 49 592 MMAD à fin décembre 2023. Cette évolution de 4,49% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ L'augmentation des crédits de trésorerie de 3,78% (soit +482 MMAD) qui se sont établis à 13 231 MMAD en 2023 ;
 - ✓ La hausse de 25,24% des crédits à l'équipement (soit +1 867 MMAD) dont l'encours s'élève à 9 264 MMAD en 2023. Cette évolution est justifiée par le financement de projets structurants pour des clients corporate et entreprises publiques ;
 - ✓ L'augmentation des crédits à la consommation de 2,25% (soit +119 MMAD) qui se chiffrent à 5 414 MMAD en 2023 ;
 - ✓ La diminution des crédits immobiliers de 0,07% (soit -11 MMAD) qui s'élèvent à 16 246 MMAD à fin 2023.
- La hausse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 11,43% (soit +639 MMAD) qui s'affichent à 6 228 MMAD en 2023 contre 5 589 MMAD en 2022 portées par la progression des créances à vue de plus 20,85% (+260 MMAD) et la hausse des créances à terme de 8,73% (soit +379 MMAD).

Les créances sur la clientèle représentent 88,8% du total de l'encours en 2023 contre 89,5% en 2022 en baisse de 0,6 pts. Les créances sur les établissements de crédit représentent 11,16% du total de l'encours en 2023 contre 10,53% en 2022, soit +0,6 pts sur la période.

Par segment de clientèle, la structure des crédits de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD		2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Créances sur la clientèle		47 463	49 592	4,49%	49 149	-0,89%
Secteur public		2 565	3 949	53,95%	3 748	-5,08%
	Part	5,40%	7,96%	2,56%	7,63%	-4,19%
Secteur privé		44 897	45 643	1,66%	45 400	-0,53%
	Part	94,60%	92,04%	-2,56%	92,37%	0,36%
Dont entreprises financières		1 599	1 548	-3,16%	1 167	-24,59%
	Part	3,37%	3,12%	-0,25%	2,38%	-23,88%
Dont Entr. non fin.		22 810	22 607	-0,89%	20 151	-10,86%
	Part	48,06%	45,59%	-2,47%	41,00%	-10,07%
Dont autre clientèle		20 488	21 488	4,88%	24 082	12,07%
	Part	43,17%	43,33%	0,16%	49,00%	13,08%

Source : BMCI – Comptes sociaux

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître le fort engagement de la BMCI dans le secteur privé (soit 93% en moyenne des créances sur la clientèle entre 2022 et 2024).

Pour sa part, la contribution du secteur public au total des crédits à la clientèle sur la période étudiée ressort à 6,5% en moyenne.

A fin 2024, les créances envers le secteur public s'élèvent à 3 748 MMAD soit une baisse de 5,08% par rapport à fin 2023. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, baissé de 0,53% à fin pour s'établir à 45 400 MMAD.

A fin 2023, les créances envers le secteur public s'élèvent à 3 949 MMAD soit une hausse de 53,95% par rapport à fin 2022, cette hausse est due à des prêts accordés à des entreprises du secteur public. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 1,66 % à fin 2023 (soit + 746 MMAD vs 2022) pour s'établir à 45 643 MMAD.

En 2022, les créances envers le secteur public s'élèvent à 2 565 MMAD soit une baisse de 15,68 % (soit -477 MMAD) par rapport en 2021. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 8,52 % en 2022 (soit +3 524 MMAD vs 2021) pour s'établir à 44 897 MMAD.

2.5.5.2 Evolution des dépôts

En MMAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Dettes envers les établissements de crédit	6 081	4 180	-31,25%	4 917	17,62%
Part	12,37%	8,26%	-4,11%	9,72%	17,69%
A vue	899	1 832	>100%	1 534	-16,29%
A terme	5 183	2 348	-54,70%	3 383	44,08%
Dettes envers la clientèle	43 068	46 439	7,83%	45 662	-1,67%
Part	87,63%	91,74%	4,11%	90,28%	-1,59%
Compte à vue créditeurs	30 508	33 423	8,56%	32 946	-1,43%
Part	62,07%	65,43%	3,36%	65,14%	-0,45%
Compte d'épargne	6 262	5 946	-5,04%	5 781	-2,77%
Part	12,74%	11,75%	-0,99%	11,43%	-2,72%
Dépôts à terme	4 395	5 582	25,78%	4 933	-11,63%
Part	8,94%	10,92%	1,98%	9,75%	-10,69%
Autres comptes créditeurs	1 883	1 489	-4,88%	2 002	34,50%
Part	3,83%	3,54%	-0,29%	3,96%	11,82%
Total Dettes	49 150	50 620	2,99%	50 579	-0,08%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2024 – 2023

À fin 2024, les dépôts envers la clientèle enregistrent une légère baisse de 1,67% par rapport à 2023, soit -777 MMAD, pour s'établir à 45 662 MMAD. Cette évolution s'explique par :

- La baisse de 1,43% des comptes à vue créditeurs, soit une diminution de 476 MMAD ;
- La baisse de 2,77% des comptes d'épargne, qui passent de 5 946 MMAD à 5 781 MMAD ;
- La baisse de 11,63% des dépôts à terme, soit un repli de 649 MMAD ;
- En revanche, les autres comptes créditeurs progressent de 34,50%, atteignant 2 002 MMAD (+513 MMAD).

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une hausse de 17,62%, passant de 4 180 MMAD à 4 917 MMAD à fin 2024 (+737 MMAD). Cette hausse s'explique par :

- Une augmentation des dettes à terme de 44,08%, soit +1 035 MMAD, pour atteindre 3 383 MMAD ;
- Une baisse des dettes à vue de 16,29%, soit -298 MMAD, qui s'établissent à 1 534 MMAD.

À fin décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit représentent 9,72% du total des dettes, en hausse de 1,46 point par rapport à 2023, tandis que les dettes envers la clientèle représentent 90,28%, en baisse de 1,46 point par rapport à l'année précédente.

Revue analytique 2023 – 2022

A fin 2023, les dépôts envers la clientèle ont augmenté de 7,83% par rapport à 2022 (soit 3 371 MMAD) pour s'établir à 46 439 MMAD. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué des éléments suivants :

- La hausse de 8,56% des comptes à vue créditeurs (+2 612 MMAD).
- La hausse de 25,78% des dépôts à terme (+1 133 MMAD) et de plus de 100% des intérêts courus non échus (+33 MMAD).

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédits ont baissé de 1 901 MMAD pour s'établir à 4 180 MMAD en décembre 2023, soit une baisse de 31,25%. Cette baisse est expliquée par une situation confortable en termes de liquidité à fin 2023. Cette diminution est également le résultat de :

- La diminution des dettes à terme de 2 835 MMAD, (-54,70%) pour s'établir à 2 348 MMAD en 2023 ;
- La hausse des dettes à vue de 933 MMAD, qui passent de 899 MMAD en 2022 à 1 832 MMAD en 2023.

A fin décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédits représentent 8,26% du total des dettes contre 12,4% à fin 2022. Les dettes envers la clientèle représentent 91,74% du total des dettes en hausse de 4,11 points par rapport à 2022.

Par segment de clientèle, la structure des dépôts de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Dettes envers la clientèle	43 068	46 439	7,83%	45 662	-1,67%
Secteur public	1 346	966	-28,21%	214	-77,81%
Part	3,12%	2,08%	-1,04%	0,47%	-77,43%
Secteur privé	41 722	45 473	8,99%	45 448	-0,06%
Part	96,88%	97,92%	1,04%	99,53%	1,64%
Dont entreprises financières	1 227	976	-20,46%	1 277	30,79%
Part	2,85%	2,10%	-0,75%	2,80%	33,13%
Dont entreprises non financières	14 205	16 673	17,37%	17 546	5,23%
Part	32,98%	35,90%	2,92%	38,42%	7,03%
Dont autre clientèle	26 290	27 824	5,84%	26 626	-4,31%
Part	61,04%	59,92%	-1,12%	58,31%	-2,69%

Source : Groupe BMCI

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir l'importance du secteur privé, qui représente en moyenne 98,8% des dettes envers la clientèle de la BMCI sur la période 2022-2024.

La part du secteur public dans le total des dettes clientèle, après avoir atteint 3,12% en décembre 2022, a connu une baisse successive pour s'établir à 2,08% en 2023 (-1,04 pbs) puis 0,47% en 2024 (-1,61 pbs). Cette diminution s'explique notamment par l'arrivée à échéance d'un dépôt à terme souscrit par un établissement public.

Au sein du secteur privé, le segment « Autre clientèle », constitué principalement des particuliers, représente en moyenne 59,76% des dépôts sur la période 2022-2024, en repli par rapport à la moyenne de 63,2% observée sur 2021-2023. Cette évolution reflète une progression plus marquée des dépôts issus des entreprises, notamment non financières, dont la part passe de 32,98% en 2022 à 38,42% en 2024.

2.5.5.3 Evolution des engagements hors bilan donnés et reçus

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2022 et fin 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Engagements donnés	18 371	17 326	-5,69%	20 263	16,95%
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	50	-	-	710	>100%
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	7 097	6 211	-12,48%	6 593	6,14%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	5 355	4 613	-13,86%	5 113	10,85%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	5 869	6 501	10,78%	7 845	20,66%
Autres titres à livrer	-	-	n/a	2	>100%
Engagements reçus	5 535	5 145	-7,05%	8 458	64,39%
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	3 806	3 257	-14,42%	6 593	102,39%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 684	1 888	12,10%	1 865	-1,18%
Autres titres à recevoir	45	-	-	-	-

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, les engagements donnés s'élèvent à 20 263 MMAD, en hausse de 16,95% par rapport à fin 2023 (17 326 MMAD). Cette progression est principalement portée par la hausse des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle, qui augmentent de 20,66% pour atteindre 7 845 MMAD, contre 6 501 MMAD un an plus tôt, ainsi que par la reprise des engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés, qui s'établissent à 710 MMAD en 2024 après une absence d'encours en 2023.

Les engagements reçus enregistrent également une nette progression, atteignant 8 458 MMAD à fin 2024, soit une hausse de 64,39% par rapport à 2023 (5 145 MMAD). Cette évolution est principalement due au doublement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui passent de 3 257 MMAD à 6 593 MMAD.

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, les engagements donnés s'élèvent à 17 326 MMAD contre 18 371 MMAD à fin 2022 soit une baisse de 5,69%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 12,48% à 6 211 MMAD contre 7 097 MMAD à fin 2022 et celle des engagements de garantie de l'ordre des établissements de crédit & assimilés qui a baissé de 13,86% passant de 5 355 MMAD à fin 2022 à 4 613 MMAD à fin 2023.

A fin 2023, les engagements reçus s'affichent à 5 145 MMAD contre 5 535 MMAD à fin 2022 en baisse de 7,05% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 549 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés.

2.5.5.4 Parts de marché du secteur

Les parts de marché des principales banques commerciales, calculées sur la base des statistiques GPBM relatives aux données communiquées à fin 2024, sont reprises dans le tableau suivant :

2024- Parts de marché	AWB	BCP	BOA	CAM	SGMA	CIH	BMCI
Ressources Clientèle	26,2%	24,60%	12,60%	8,30%	6,10%	5,80%	3,60%
Dettes envers les Sociétés de Financement	35,6%	30,20%	1,20%	0,00%	12,50%	9,60%	9,00%
Dépôts de la clientèle	26,2%	24,60%	12,60%	8,30%	6,10%	5,80%	3,60%
Emprunts Financiers Extérieurs	30,1%	8,10%	7,30%	5,70%	2,20%	6,70%	0,00%
Titres de créance émis	10,9%	0,00%	11,60%	10,00%	9,80%	11,80%	12,60%
Crédits à l'économie	26,4%	20,40%	13,90%	9,30%	7,30%	7,10%	5,00%
Créances sur les Sociétés de Financement	26,3%	36,00%	15,60%	3,10%	3,00%	2,60%	7,10%
Créances sur la clientèle	26,4%	19,40%	13,70%	9,70%	7,50%	7,40%	4,90%

Source : Statistiques GPBM au 31/12/2024

La BMCI se positionne en 7^{ème} position du secteur bancaire marocain en termes d'emplois et en 8^{ème} place en termes de ressources à fin 2024. A ce titre, l'évolution des parts de marché BMCI entre fin 2023 et fin 2024 se présente comme suit :

- Evolution à la baisse de la part de marché sur les ressources clientèle passant de 4,0% en 2023 à 3,6% à fin 2024 ;
- Stabilisation de la part de marché des titres de créances émis à 12,6% en 2024 contre 13,4% en 2023 ;

- Léger recul de la part de marché des crédits à l'économie, en passant de 5,3% en 2023 à 5,0% en 2024.

Entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023, l'évolution des parts de marché BMCI se présente comme suit :

- Evolution à la hausse de la part de marché sur les ressources clientèle de (+17 points de base) passant de 3,8% en 2022 à 4,0% à fin 2023 ;
- Progression de la part de marché des titres de créances émis de (+225 points de base) en passant de 11,1% en 2022 à 13,4% en 2023 ;
- Léger recul de la part de marché des crédits à l'économie, en passant de 5,3% en 2022 à 5,2% en 2023.

2. Informations environnementales et sociales

La BMCI ambitionne d'être une banque marocaine de référence en termes de finance durable proposant des solutions innovantes pour accompagner l'écosystème dans sa transition écologique notamment vers une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie.

- Cette stratégie s'appuie sur les piliers suivants :
- Renforcement des compétences ESG et finance durable
- Renforcement du dispositif de gestion des risques ESG
- Renforcement du catalogue de produits et services ESG

Pour atteindre ces objectifs, la BMCI s'appuie sur sa démarche RSE, mise en place depuis 2012 et sur l'expertise du groupe BNP Paribas.

2.6 Approche RSE de la BMCI

Reporting Extra Financier

La BMCI publie annuellement son rapport ESG conformément à la circulaire n° 03/19 de l'AMMC et en référence aux standards de Global Reporting Initiative – GRI.

La BMCI, à l'instar de BNP Paribas, a publié sa charte de responsabilité sociale, actualisée en 2025, afin de rappeler ses engagements et préciser la façon dont le Groupe conçoit sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

La politique RSE de la BMCI et du groupe BNP Paribas se décline autour de 4 piliers et de douze engagements.

1- Responsabilité économique :

La BMCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière responsable et éthique les projets des particuliers, des professionnels et des entreprises, moteurs de la performance économique, de la création de richesse partagée et d'emplois directs et indirects. La BMCI intervient ainsi conformément à ses trois engagements : (i) les meilleurs standards d'éthique ; (ii) les financements et investissements à impact positif (iii) une offre et une gestion responsable de nos relations clients.

2- Responsabilité sociale :

La BMCI est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux fondamentaux du développement du capital humain ainsi qu'à la promotion de la diversité. La Banque consolide ainsi ses trois engagements volontaristes suivants : (iv) la promotion de la diversité et de l'inclusion ; (v) « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi et (vi) une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières.

3- Responsabilité civique :

La BMCI, banque citoyenne, soutient la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations. Elle veille à respecter les droits de l'homme dans sa chaîne de valeur et la Fondation BMCI œuvre en faveur de la solidarité et de la culture. Les actions menées par la banque sont en cohérence avec les engagements suivants : (vii) des produits et services accessibles au plus grand nombre ; (viii) la lutte

contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'homme ; et (ix) une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

4- Responsabilité environnementale :

Elle se traduit par l'engagement de la banque à réduire- son propre impact environnemental et à contribuer à une économie plus durable. La BMCI décline sa responsabilité environnementale en trois engagements : (x) l'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable ; (xi) la diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre et (xii) le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales.

La BMCI poursuit sa démarche RSE en développant plusieurs actions autour de ses 4 piliers :

- Les actions de Responsabilité économique

- Cette année, la BMCI a été la première banque marocaine à bénéficier de la ligne GEFF III, de 35 millions d'euros, pour soutenir les entreprises dans leurs projets visant à une meilleure gestion de l'eau ou participant à la transition énergétique. Cette ligne de financement est d'ailleurs complétée par une seconde, MID GEFF III de 15 millions d'euros.
- La BMCI a conclu un partenariat avec Ecovadis, agence de notation extra-financière partenaire du Groupe BNP Paribas, introduisant une offre de financement à impact, permettant aux entreprises clientes de bénéficier d'une bonification de taux indexée sur leur performance ESG.
- De plus, la BMCI a renouvelé son partenariat avec la BERD pour le programme Women in Business (WIB), signé en 2023, et réitère son soutien aux femmes entrepreneures. Ce programme propose une offre de financement adaptée aux TPME, un accompagnement technique sur mesure, des services digitaux en ligne, du coaching, des conseils personnalisés, des formations de développement etc. Cette deuxième ligne de financement comprend également un soutien aux projets portés par des femmes dans les régions sinistrées d'El Haouz (15% de la ligne sera dédiée pour aider les femmes directement ou indirectement touchées par le séisme). Les bénéficiaires de WIB peuvent également bénéficier d'un cashback (10%) en cas d'investissement dans le digital.
- Dans la continuité du soutien apporté aux femmes entrepreneures, la BMCI a annoncé, en 2024, une augmentation de son soutien financier à hauteur de 2 millions de dirhams (MDH) pour le renouvellement de son partenariat stratégique avec Réseau Entreprendre Maroc. Cet engagement vise à soutenir les jeunes femmes entrepreneures, en particulier celles portant des projets à fort impact social à travers le pays.

- Les actions de Responsabilité Sociale

- La BMCI veut promouvoir une gestion engagée et loyale des ressources humaines en favorisant la diversité, l'égalité des chances et le développement des compétences de ses collaborateurs. A ce titre, la BMCI a reçu en 2023 le certificat d'excellence pour l'égalité professionnelle, catégorie grandes entreprises, décerné par le ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La BMCI a publié en 2024 son rapport ESG 2023 en référence aux normes internationales de reporting de la Global Reporting Initiative (GRI). Cette démarche a été distinguée en 2024, notamment par le maintien de la BMCI dans l'indice boursier Masi ESG qui regroupe les 20 sociétés cotées les mieux notées par l'évaluateur Refinitiv en termes de performance extra-financière.

- Les actions de Responsabilité civique

- Cette année, plus de 1 030 heures de bénévolat ont été réalisées dans le cadre du programme #1MillionHours2Help. Ce programme de mécénat de compétences initié par le Groupe BNP Paribas et lancé en 2021 par la BMCI, a pour objectif de permettre aux collaborateurs de contribuer à l'effort des associations sur leur temps de travail pour un monde plus inclusif et écologique.
- La BMCI a pris part à la Global Money Week 2024. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement. Dans ce cadre, la BMCI a vu ses collaborateurs se mobiliser en proposant des visites en agences au cours desquelles les directeurs d'agences ont présenté aux jeunes les concepts financiers dans un

langage vulgarisé, ainsi que des conférences animées par les collaborateurs BMCI pour présenter les fondamentaux de la finance dans les lycées et collèges.

- En 2024, la BMCI a continué de promouvoir l'inclusion financière et faciliter l'accès aux produits et services financiers au plus grand nombre. Dans ce sens, elle a accordé des financements à des acteurs de la microfinance, notamment Al Amana et Attadamoune. Le financement d'Al Amana s'est concrétisé sous forme d'un Inclusive and Sustainability Linked financing (ISLF+), premier de son genre au Maroc. Dans le cadre de cet ISLF+, Al Amana s'engage à mettre en place un dispositif d'évaluation du risque climatique dans le secteur agricole. L'association bénéficiera d'un accompagnement pour la montée en compétences de ses commerciaux sur ce volet par JUST Institute, partenaire du Groupe BNP Paribas. Le respect de ces engagements permet à Al Amana une bonification annuelle du taux de son emprunt.
- La BMCI s'engage à être un acteur responsable de la société à travers une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Les actions de la Fondation BMCI sont détaillées plus bas.

- Les actions de Responsabilité Environnementale

Comme chaque année, la BMCI a participé à la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas. Cette campagne a eu pour objectif de calculer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, de déplacements professionnels et de déchets de la banque. Les émissions de carbone propres à la banque, qui sont mesurées actuellement, sont compensées par le Groupe à l'échelle mondiale.

Dans le cadre du suivi de ces remontées, la BMCI vise à réduire son empreinte écologique pour agir en propre contre le changement climatique et être exemplaire sur ce volet face à ses clients. En 2023, deux bâtiments de la BMCI ont été récompensés lors du concours international CUBE pour leurs efforts en matière de réduction de la consommation énergétique.

En conclusion, cette démarche proactive et volontaire inscrit les enjeux humains et environnementaux au centre de la stratégie de la Banque, en alignement avec les objectifs de Développement Durable des Nations Unies afin de favoriser une économie plus durable et inclusive.

Reconnaitances :

Cette démarche a été distinguée et primée par plusieurs organismes et institutions de renom :

- La BMCI fait partie de l'indice boursier MASI.ESG qui regroupe les 20 sociétés cotées à la bourse de Casablanca qui sont les mieux notées par l'évaluateur Refinitiv en termes de performance extra-financière.
- BMCI Factoring remporte le prix du Meilleur Factor pour la région Afrique et Moyen-Orient aux FCI Business Awards 2024.
- La BMCI décroche la 2ème place, parmi plus de 80 entreprises marocaines, de la 3ème édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprises (JMSE).
- Le Groupe BMCI est certifié ISO 37001. Cette certification atteste de la qualité et de la pertinence des procédures internes visant à prévenir, détecter et lutter contre la corruption. En effet, et dans le sillage du Groupe BNP Paribas, la BMCI a toujours tout mis en œuvre pour lutter contre ce fléau qu'est la corruption, à travers un dispositif de contrôle aux standards exigeants ainsi que des formations et séminaires de sensibilisation à destination de ses collaborateurs. Cette certification ISO 37001 vient donc récompenser ses efforts.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et reçoit en mars 2023 le certificat d'excellence, catégorie Grande Entreprise, pour l'Egalité Professionnelle, décerné par le ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- Deux bâtiments de la BMCI, le Siège Social et la Perna ont été récompensés en 2023 lors du concours CUBE organisée par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) à Paris et auquel ont participé plus de 200 bâtiments d'entreprises internationales. Ce dernier classe les bâtiments selon leur capacité à réduire leur consommation énergétique et leur impact environnemental. L'engagement des collaborateurs et les moyens déployés par la BMCI ont largement porté leurs fruits puisque, lors de cette édition, le Siège Social de la BMCI et LA PERNA ont remporté, dans la catégorie internationale,

respectivement la première place avec 21,6% d'économies d'énergie, et la 3ème place avec 2,9% d'économies d'énergie.

2.6.1 Fondation BMCI

L'année 2024 a été riche pour la Fondation BMCI qui a poursuivi son engagement sur les volets de la Solidarité, la Culture et l'Environnement, tout en focalisant son engagement vers la reconstruction post-tremblement de terre qui a touché le Maroc le 8 septembre 2023. La Fondation s'est ainsi évertuée à développer ses partenariats historiques tout en accompagnant de nouveaux projets qui s'inscrivent dans ses domaines d'intervention et en étant en phase avec la politique Mécénat du Groupe.

1- Volet Solidarité :

Help2Help

La Fondation a soutenu depuis 2009 environ 170 initiatives d'intérêt général et de solidarité portées par des associations dans lesquelles les collaborateurs BMCI sont directement impliqués à titre bénévole. Une synergie a débuté en 2022 et s'est poursuivie jusqu'en 2024 entre le programme Help2Help et le programme de bénévolat 1MillionHours2Help pour permettre à d'autres collaborateurs BMCI de participer à la concrétisation des projets Help2Help.

Sourire de Reda

La Fondation BMCI soutient depuis 2016 l'association Sourire de Réda pour la prévention du suicide chez l'adolescent en détresse à travers la mise en place d'une plateforme d'écoute anonyme et d'une application de chat en ligne "Stop Silence".

Banque Alimentaire

Créée en 2002, la Banque Alimentaire a pour principale mission la collecte de denrées alimentaires auprès de divers donateurs et leur redistribution en faveur des populations nécessiteuses via un tissu d'associations par la mise à disposition de ses moyens logistiques.

La Fondation BMCI soutient la Banque alimentaire depuis 2020 pour la prise en charge de 145 élèves de Dar Taleb & Taleba de Tinzert dans la région de Taroudant.

JADARA FOUNDATION

Depuis 2006 à aujourd'hui, la Fondation BMCI soutient Jadara Foundation, en prenant en charge chaque année 28 jeunes méritants issus de couches sociales défavorisées pour avoir accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur tout en contribuant à leur intégration socio-économique. En 2024, la Fondation BMCI a pris en charge 8 boursiers supplémentaires méritants. Au-delà de l'appui financier, la Fondation BMCI soutient le programme de parrainage des étudiants de Jadara via des cadres bénévoles de la BMCI. Des tuteurs de la BMCI accompagnent ainsi les étudiants tout au long de leur cursus dans leur développement moral et professionnel.

La BMCI a également été sponsor de la 2ème édition du Change Makers de Jadara Foundation, événement annuel de networking organisé pour leurs donateurs, bénévoles et partenaires, visant à célébrer leur contribution indispensable à la réalisation de leurs objectifs et à l'amélioration de vie des jeunes qu'ils soutiennent.

ANAÏS

Dans le cadre de son soutien depuis 2008, la Fondation BMCI prend en charge, annuellement, 15 apprentis âgés de 18 à 35 ans, souffrant du syndrome de Down, qui sont formés au métier de la blanchisserie.

AMI

Soutien annuel depuis 2008 aux enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMOC) avec le centre de jour AMI où ils bénéficient de services relevant du paramédical avec un apprentissage pédagogique et un éveil psychomoteur en vue de favoriser leur intégration sociale.

Association Al JISR

Depuis 2012, la Fondation BMCI soutient Al JISR pour différents projets dans le domaine de l'éducation. Depuis 2023, la Fondation BMCI soutient le programme de soutien scolaire de l'association AL JISR auprès des élèves de 4ème et 5ème année primaire dans des établissements scolaires publics.

Une trentaine de bénévoles collaborateurs de la BMCI ont participé cette année à ce programme à raison d'une séance par semaine par binôme.

CENTRE FIERES ET FORTS

Depuis 2022, la Fondation BMCI soutient le centre Fiers et Forts à Tamesloht dans la région de Marrakech pour la prise en charge de 105 enfants démunis en leur assurant tous leurs besoins primaires (nourriture, habillement, hygiène et scolarisation). Ce centre a pour objectif de protéger les enfants abandonnés ou orphelins victimes de pauvreté, de criminalité et/ou de violence.

Cette année, la Fondation BMCI a contribué également à l'aménagement de la salle de sport de l'association au profit des enfants et jeunes orphelins.

INSAF

La Fondation BMCI, partenaire historique d'INSAF a renforcé son soutien par le projet de lutte contre le travail des travailleuses domestiques de moins de 18 ans (47 filles), la protection des mères célibataires et la lutte contre le travail des enfants issus de la région de Casablanca /Settat (61enfants) afin de leur permettre d'accéder à leurs droits fondamentaux : scolarité, formation, soutien et suivi scolaire. Le projet s'étale sur une durée de 3 ans (2023 à 2025).

Fondation Oum Keltoum

Dream Up est un programme international d'éducation par l'art de la Fondation BNP Paribas. Présent dans 29 pays du Groupe, le but de ce programme est de donner accès à des enfants et adolescents défavorisés à la pratique d'une ou plusieurs activités artistiques.

Pour sa 4ème édition, la Fondation BNP Paribas a reconduit le programme Dream Up pour 3 années de 2024 à 2026 en faveur de l'inclusion des jeunes pour un budget par pays de 20.000 euros par an sur 3 ans. La Fondation Oum Keltoum a été sélectionnée pour son projet de classes de danse classique dans le cadre de ce programme.

La Fondation BMCI a également financé 4 projets d'animation dans le studio d'enregistrement de la Fondation Oum Keltoum (Studio Saguya du Centre culturel El Ghali) dans le but de promouvoir le développement des connaissances des jeunes.

Association Mobadarat Ikhir

L'association Mobadarat Ikhir, est partenaire de la Fondation BMCI depuis 2023, soutenue pour la réalisation des actions d'urgence face au séisme dans la région d'Al Haouz.

En 2024, la Fondation BMCI a soutenu Mobadarat Ikhir à travers 2 projets : la mise en place de bibliothèques scolaires dans 5 établissements publics de Casablanca et l'opération cartables avec fournitures scolaires lors de la rentrée scolaire 2024/2025 dans la région de Chichaoua dans 3 établissements scolaires au profit de 410 élèves orphelins ou issus de familles défavorisées.

Association TIBU Maroc

L'association TIBU est une ONG qui utilise la force du sport pour concevoir des solutions sociales et innovantes dans le domaine de l'éducation, de l'autonomisation et de l'inclusion socio-économique des jeunes et femmes par le sport. La Fondation BMCI soutient depuis 2023, le programme d'éducation à travers le tennis pour les enfants de la commune d'Ouled Azzouz, partenariat qui s'étendra jusqu'en 2025.

Fondation Académia

Créée en 1997, la Fondation Academia est une association à but non lucratif fondée à l'initiative de plusieurs entreprises marocaines pour soutenir les étudiants les plus méritants dans la poursuite de leurs études au sein d'écoles de renommée mondiale. Au cœur des ambitions fondatrices de la Fondation Academia, se trouve le souci de favoriser le retour au Maroc des étudiants marocains, afin qu'ils participent au développement économique et social du Royaume. BMCI à travers sa fondation soutient Academia depuis plusieurs années via une contribution financière aux élèves admis aux grandes écoles et universités marocaines et étrangères de renom.

Injaz Al Maghrib

Injaz Al Maghrib, est une association à but non lucratif affiliée à Junior Achievement Worldwide, ayant pour objet de stimuler l'esprit d'initiative de ses communautés, développer leurs compétences entrepreneuriales et assurer des sources de revenu pérennes aux porteurs de projets et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

La Fondation BMCI a financé en 2024 Injaz Al Maghrib pour faire bénéficier des jeunes et adultes aux programmes d'Injaz Al Maghrib, pour renforcer leurs compétences personnelles et professionnelles et les préparer aux challenges de la vie active et au monde des affaires.

La BMCI implique également ses collaborateurs à participer aux programmes de formation et d'accompagnement d'Injaz Al Maghrib, en qualité de conseillers bénévoles.

Amal Biladi

La Fondation BMCI a financé la 1ère phase du projet « Agir pour reconstruire » dans le cadre des actions d'urgence contre le Séisme dans la région Amez Miz, à travers la construction de 2 « Noualas » (maisons écologiques) en 2023.

Cette année, la Fondation BMCI a soutenu Amal Biladi pour la construction d'une maison de jeunes dans la région de Tafingoult à Taroudant en premier lieu, et pour la construction de 12 « Noualas » supplémentaires au niveau des régions affectées par le séisme, dans la province Chichaoua.

De surcroît, la Fondation BMCI, à côté de 3 autres fondations (ADP, Safran, Béatrice Schönberg), se sont mobilisées pour la construction d'un internat pour jeunes filles dans la ville d'Asni (région de Marrakech) à la suite des dégâts importants dans les différents bâtiments causés par le séisme de septembre dernier. Cet internat, toujours en cours de construction, aura la capacité d'offrir un environnement éducatif stable et sûr, essentiel pour la continuité des études de ces jeunes filles après le CM2. Ce projet aura un impact durable en offrant un accès continu et sécurisé à l'éducation pour les générations futures de jeunes filles.

2- Volet Culture :

Festival Tanjazz

La Fondation BMCI a soutenu la 22ème édition du festival de Jazz à Tanger, Tanjazz qui a eu lieu du 19 au 22 septembre 2024. La Fondation BMCI soutient cet événement, en tant que sponsor officiel, depuis 2012. Comme chaque année, des milliers de festivaliers se sont présentés dans les différentes scènes du festival, avec la présence de stars de renom tels que les Gipsy Kings, Hamid El Kasri, Hoba Hoba Spirit, etc.

Orchestre philharmonique du Maroc (OPM)

La Fondation s'investit également dans la musique classique via son soutien depuis 2018 de l'OPM. A chaque saison, l'Orchestre donne une cinquantaine de concerts, offrant au public une variété de programmes sur trois siècles de musique, du grand répertoire symphonique à la musique contemporaine, en passant par l'opéra et la musique de chambre.

Fondation TENOR pour la culture

La Fondation BMCI soutient l'Orchestre Mazaya des jeunes en tant que partenaire officiel. Le Programme Mazaya est un programme de la Fondation TENOR pour la culture, qui vient en aide à des enfants déscolarisés et défavorisés âgés de 6 à 18 ans, en leur offrant un moyen d'insertion socioprofessionnelle à travers la musique.

Enfance et Découvertes Maroc

Enfance et Découvertes Maroc est une association solidaire et sociale. Depuis 12 ans, l'association recueille, sauvegarde et édite, en 3 langues : arabe, amazigh et français, les plus beaux Contes, Légendes et Chansons traditionnels issus des Traditions Orales du pays. La Fondation BMCI soutient l'association en tant que « Partenaire Privilège Historique » du projet de sauvegarde de la tradition orale, à travers la récolte, région par région, des plus belles berceuses, comptines et chansons traditionnelles pour enfants, représentées par des élèves d'écoles du monde rural.

1. Volet Environnement :

Aquassistance Maroc

Créée en 2001, Aquassistance Maroc (Fondation Lydec, filiale du Groupe Suez) est une association à vocation caritative qui intervient dans les régions rurales enclavées du Maroc et vient en aide aux populations défavorisées en réalisant notamment les infrastructures collectives dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité.

La Fondation BMCI a réalisé 3 projets auprès d'Aquassistance Maroc :

- Construction d'un bloc sanitaire et d'un réservoir d'eau au sein du groupe scolaire Oualato – Province de Settat ;
- Equipements dans le Douar Tafjna, commune Wawla, Province d'Azilal, (Forage d'un nouveau puits, réhabilitation d'un réservoir de 25 m3, installation de panneaux photovoltaïques, branchement individuel des habitants) ;
- Réhabilitation des blocs sanitaires de l'Ecole Al Wahda – Région Al Haouz.

2.7 Capital humain

L'année 2024 pour la Direction des Ressources Humaines a été marquée par plusieurs événements et réalisations phares tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel.

D'un point de vue organisationnel, l'évènement le plus marquant de l'année 2024 reste la nomination de Monsieur Othmane ARHMIR en qualité de Directeur des Ressources Humaines. Cette nomination, vient couronner la volonté de la banque d'insuffler une nouvelle dynamique de gestion des Ressources Humaines, basée sur la performance, l'exemplarité et la proximité avec les collaborateurs.

Sur le plan opérationnel, et dans le cadre de sa stratégie SUPERH, la direction des Ressources Humaines a déployé plusieurs projets et chantiers de transformation et de remédiation dans les différents pôles (Recrutement, accompagnement RH, Administration & Paie, Développement social...).

2.7.1 Effectifs de la BMCI

L'évolution récente des effectifs¹⁶ de la banque se présente comme suit :

	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Effectif permanent	2 643	2 661	2 635	0,70%	-0,98%
ANAPEC	71	30	12	-57,70%	-60,00%
Effectif Global	2 714	2 691	2 647	-0,80%	-1,64%
Dont Hommes	46,40%	44,70%	43,52%	-1,7 pts	-1,18
Dont Femmes	53,60%	55,30%	56,48%	1,7 pts	1,18

Source : Groupe BMCI

L'effectif global s'est établi à **2 647** en 2024, en baisse de **1,64%** par rapport à l'exercice précédent.

2.7.2 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Gradés	46,50%	44,00%	44,65%	-2,5 pts	0,65
Cadres*	49,50%	50,80%	51,72%	1,2 pts	0,92
ANAPEC	2,60%	1,10%	0,45%	-1,5 pts	-0,65
Collaborateurs en période d'essai	1,40%	4,10%	3,17%	2,7 pts	-0,93

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la BMCI est principalement composé de cadres (**51,72%**) et de gradés (**44,65%**).

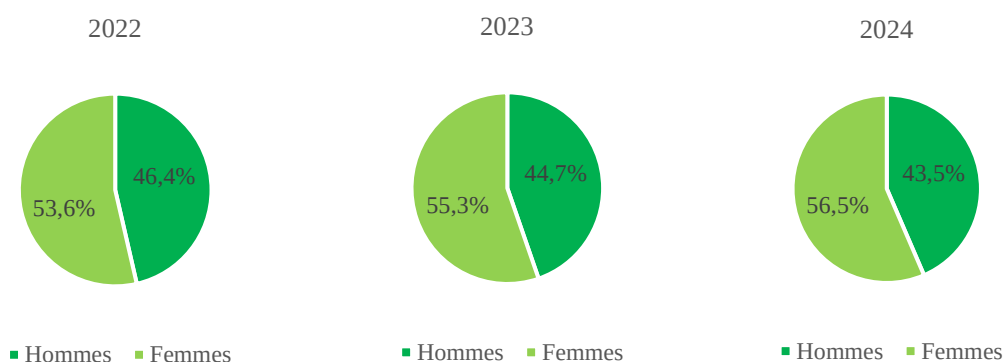
¹⁶ Effectifs de la BMCI

2.7.3 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

L'évolution de la structure des effectifs de la BMCI entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

Effectifs	2022	2023	2024
Effectif année précédente	2 797	2 714	2 691
Recrutement externe	217	227	303
<i>Dont ANAPEC</i>	53	20	11
Autres arrivées	15	26	18
Total recrutement	232	253	321
Démission	152	195	277
Retraite	28	27	34
Fin de contrat	26	21	27
Licenciements	16	18	13
Autres	93	15	14
Total Départs	315	276	365
Effectif année en cours	2 714	2 691	2 647

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre a évolué entre 2022 et 2024 comme suit :



Source : Groupe BMCI

2.7.4 Répartition des effectifs par tranche d'âge

La répartition de l'effectif de la BMCI par tranche d'âge a évolué entre 2021 et 2024 comme suit :

Tranches	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
< 25 ans	28	65	23	55	33	47
25 - 29 ans	162	275	144	275	127	288
30 - 34 ans	245	367	202	336	186	313
35 - 39 ans	321	361	293	369	267	359
40 - 44 ans	261	188	279	232	261	252
45 - 49 ans	97	93	125	111	134	123
50 - 54 ans	53	49	56	54	65	59
55 - 60 ans	88	55	77	53	73	52
60 - 65 ans	5	1	4	3	6	2
Total	1 260	1 454	1 203	1 488	1 152	1 495

Source : Groupe BMCI

2.7.5 Répartition par genre et par ancienneté des effectifs

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre et par ancienneté des effectifs BMCI a évolué entre 2021 et 2024 comme suit :

Tranches	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
Moins de 5 ans	233	340	216	345	265	428
De 5 à 9 ans	242	360	195	325	150	253
De 10 à 14 ans	401	441	379	453	312	431
De 15 à 19 ans	234	169	264	211	264	214
De 20 à 24 ans	51	60	61	73	79	95
De 25 à 29 ans	28	27	27	25	28	29
De 30 à 34 ans	64	53	53	51	45	40
De 35 ans et plus	7	4	8	5	9	5
Total	1260	1454	1 203	1 488	1 152	1 495

Source : Groupe BMCI

2.7.6 Répartition par genre et par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BMCI par branche d'activité de la BMCI a évolué entre 2022 et 2024 comme suit :

Répartition	2022	2023	2024
Effectif du réseau « Retail »	1 252	1 185	1 096
Effectif du réseau « Corporate »	210	203	231
Effectif « Central » (siège)	1 252	1 303	1 320
Total	2 714	2 691	2 647

Source : Groupe BMCI

2.7.7 Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines de la BMCI sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Eléments	2022	2023	Var 23-22	2024	Var 24-23
Fréquence des accidents de travail par 200 000 heures travaillées	2	2,84	41,9%	2,29	-19,2%
Nombre de représentants du personnel	56	56	0%	56	0%
Nombre de jours de grève	0	0	-	0	-
Nombre de litiges sociaux (Licenciements)	16	18	12,5%	13	-27,8%

Source : Groupe BMCI

2.7.8 Réalisation de la Direction des Ressources Humaines de la BMCI

L'année 2024 pour la direction des Ressources Humaines a été marquée par plusieurs événements et réalisations phares à savoir :

Marque Employeur :

Afin de s'affirmer en tant que banque attractive auprès des jeunes et d'alimenter son vivier de talents, la BMCI a participé, en 2024, à 4 forums de recrutement à l'ISCAE, l'ENSIAS, Mines Rabat et Forum Horizons.

En 2024, la BMCI a accueilli une centaine de stagiaires. Ainsi ce sont environ 115 stagiaires qui ont été accompagnés, dont 10 reconvertis en CDI pour des postes d'entrée au sein de la banque.

Enfin, le pôle développement RH et organisationnel a poursuivi le déploiement des initiatives internes permettant de favoriser une meilleure expérience pour les nouvelles recrues. Un guide onboarding (livret contenant les informations pratiques – outils et avantages sociaux – lors de l'intégration au sein de la BMCI), des packs de bienvenue (goodies) a été déployé, le processus d'attribution du matériel informatique a été optimisé, et des rencontres avec les membres du Directoire ont été organisées à cet effet.

Expérience collaborateur :

Dans la continuité du déploiement du guide onboarding à destination des nouvelles recrues et dans un souci de partage de l'information, la RH a déployé un portail, disponible sur l'intranet de la Banque. Ce portail regroupe l'ensemble des informations pratiques (avantages sociaux, bulletins de paie, absences, outils de travail etc.) dont les collaborateurs ont besoin afin de mieux comprendre leur environnement.

L'année 2024 a aussi été marquée par des rencontres hebdomadaires entre les membres du Directoire et les collaborateurs de la Banque. Ainsi ce sont une douzaine de collaborateurs, qui chaque semaine, rencontrent un membre du Directoire. Cela marque l'occasion d'échanger avec le Top management concernant la stratégie globale BMCI et les expériences de chacun au sein du groupe.

En 2024, la BMCI a connu une nette amélioration de son net promoter score interne (appelé net promoter employee – NPE) depuis la mise en place de ce dernier. Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction des collaborateurs par rapport à son environnement de travail.

Diversité et inclusion :

En 2024, BMCI a également lancé des capsules vidéo mettant à l'honneur différents parcours de collaboratrices et de femmes Directrices ainsi que leur expérience au sein de la BMCI à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

D'autres capsules ont également été lancées pour mettre en lumière le Programme Women In Business, fruit d'un partenariat de presque 7 ans entre la BMCI et la Banque Européenne de Reconstruction et Développement (BERD). Le programme Women In Business (WIB) s'adresse exclusivement aux femmes professionnelles opérant dans un cadre libéral ainsi qu'aux femmes dirigeantes de petites et moyennes entreprises marocaines ayant moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 550 Millions de MAD.

Aujourd'hui, la BMCI manifeste un engagement notable en faveur des femmes entrepreneures, en déclinant une offre de produits & services complète pour les accompagner, jusqu'à leur dédier des référentes spécialisées dans son réseau d'agences.

Learning & Developpment :

Le pôle L&D est le partenaire learning des entités afin de développer les compétences des collaborateurs. Pour ce faire, le pôle L&D, via son Academy a mis en place un programme de formation ambitieux dédié à la force de vente du réseau Retail. Ce programme met l'accent sur l'upskilling des collaborateurs pour atteindre une posture d'excellence, et s'appuie sur une nouvelle démarche d'accompagnement par compétence. Il offre au collaborateur :

- Une cartographie de ses compétences (Métiers, commerciales et comportementales)
- Une fine connaissance de ses forces et ses axes d'amélioration dans sa pratique professionnelle
- Un accompagnement dans une logique d'ingénierie de compétences
- Une ouverture pour imaginer des possibilités de mobilités interne et d'évolution de carrière.

Le pôle L&D a procédé également à une refonte des programmes de formation afin de répondre aux exigences des métiers pour les différentes cibles des collaborateurs en poste et à destination des nouvelles recrues.

Par ailleurs afin de contribuer à la transformation de la banque et accompagner les collaborateurs dans leur plan de développement personnel, le pôle L&D a lancé un catalogue de formation BMCI ACADEMY qui propose une offre de formation pour enrichir les connaissances techniques, comportementales et transversales des collaborateurs.

Performance management :

L'année 2024 marque davantage d'efforts et d'initiatives permettant de corréler la performance réalisée au Compensation Review Process (CRP).

En 2024, la BMCI a également déployé plusieurs contenus pour accompagner les managers et les collaborateurs à s'acculturer au Feedback continu et à construire leurs plans de développements personnels.

La DRH a réalisé une belle performance en affichant un taux de complétude des évaluations professionnelles annuelles de 99%.

Talent management :

Depuis 2023, la gestion des Talents a connu la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des talents. La BMCI compte désormais trois catégories de talents : les Leaders For Tomorrow (LFT, programme Groupe), les Key Local Ressources (programme BMCI) et les Dynamics (programme BMCI). En tout, ce sont près de 230 collaborateurs qui ont été identifiés comme talents à l'issue de la campagne 2023. La revue de la liste des talents se fera en 2025, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

En 2024, la BMCI a déployé le Leadership Program, un programme d'accompagnement de ses talents sur 4 modules : l'intelligence émotionnelle, l'intelligence sociale, l'intelligence organisationnelle et l'intelligence managériale. Et ce, afin de mieux les outiller pour monter en compétences et softskills et ainsi atteindre des évolutions sur des postes à plus haute responsabilité.

En 2024, la BMCI a organisé la 8ème édition des Mobility Days, un forum de recrutement interne où les collaborateurs peuvent découvrir de nouveaux métiers et ainsi postuler dans le cadre de leurs mobilités. Cette édition, était placée sous le signe de l'innovation et de la nouvelle culture RH.

Gestion de carrière :

La BMCI, dans sa politique de gestion des Ressources Humaines, apporte une attention particulière à la gestion de carrière de ses collaborateurs. A ce titre, les HRBP (Human Ressources Business Partner) assurent un accompagnement de proximité des collaborateurs et des managers à travers : les points RH tenus régulièrement avec les managers des directions, la tenue des entretiens de développement, de mobilités, de départs, ...

Organisation & Gouvernance :

La nomination de Monsieur Othmane ARHMIR en qualité de Directeur des Ressources Humaines a été le fait marquant de l'année. Animé par des ambitions de performance et d'exemplarité mais également de proximité avec les collaborateurs. Othmane a su dès sa prise de poste en juin 2024, insuffler une nouvelle dynamique aux Ressources Humaines, grâce à sa vision basée sur l'accompagnement et l'adaptation constantes aux évolutions d'un monde en pleine mutation. Une nouvelle posture qui permet à la DRH d'être au rendez-vous des challenges de la Banque,

Processus, contrôles et cadre de fonctionnement

L'année 2024 a été une année de transformation par excellence, celle-ci a été accompagnée par un renforcement de la culture de maîtrise du risque opérationnel à tous les niveaux, donnant lieu à des résultats de contrôles globalement satisfaisants. Par ailleurs, la cartographie des risques RH a été revue par le rajout/suppression de nouveaux risques.

Aussi, dans la continuité de la mise à jour du parc procédural de la RH, le taux d'obsolescence des procédures a été nettement amélioré en passant de 15% en mai 2024 à 5% à fin 2024.

Système d'information & data

L'année 2024 pour le SIRH, a été marquée par la finalisation du projet de rapatriement du serveur HR Access au Maroc. Projet phare pour la Direction des Ressources Humaines, il constitue un socle pour le lancement des projets de digitalisation des processus RH permettant une meilleure efficacité opérationnelle et une meilleure qualité de service aux collaborateurs.

En 2024, le processus de recrutement interne/externe a été digitalisé à travers le déploiement d'un nouvel outil Groupe, qui couvre ce processus end to end.

Par ailleurs, des tableaux de bord RH ont été mis en place de manière automatique afin de permettre le monitoring de l'activité RH en temps réel.

Politique sociale

La politique sociale de la BMCI touche à plusieurs volets notamment la couverture médicale (politique de couverture sociale diversifiée et étendue), le dialogue social (élections des délégués du personnel) ; le fonds de solidarité, l'organisation de plusieurs actions Médico-sociales, l'organisation de plusieurs activités sportives/culturelles.

Dans le cadre de son engagement envers la promotion de la santé et du bien-être au travail, plusieurs initiatives, actions de sensibilisation et de prévention Médico-Sociales ont été déployées par la BMCI durant l'année 2024 à savoir :

- Dépistage pulmonaire des collaborateurs à Casablanca et en Région (Tanger, Tétouan, Marrakech, Agadir, Fès et Meknès),
- Opération du don du sang (participation de 241 collaborateurs et 128 donneurs confirmés),
- Organisation avec succès d'une journée sans tabac, en présence de l'intervenante pneumologue et présidente de l'association Marocaine de Pneumologie Interventionnelle (AMPI), Docteur Hind JANAH (Participation de plus de 50 collaborateurs et collaboratrices),
- Organisation d'une journée de vaccination antigrippale dans le cadre de la prévention contre la grippe saisonnière avec l'accompagnement du centre Pasteur (Plus de 60 collaborateurs ayant bénéficié de cette campagne). De plus, dans le cadre de la journée mondiale contre le diabète, une journée de dépistage, sensibilisation et prévention contre le diabète a été organisée.
- Octobre Rose & Novembre Bleu : organisation d'une journée de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein dans la région de Rabat, animée par une grande spécialiste avec la participation de +70 collaboratrices, et d'une journée de sensibilisation contre le cancer de la prostate dans la région EST avec la participation de plus de 60 collaborateurs.
- Organisation de la semaine de bien être, avec un programme riche constitué de séances de sensibilisation et formation sur l'ergonomie au travail, de séances de naturopathie et sophrologie, de séances de yoga et méditation, de séances de massage avec différentes techniques....

En outre dans le cadre de ses actions sportives, la BMCI a remporté le label « Entreprise sportive de l'année » décerné par la Fédération Marocaine des professionnels du sport (FMPS) en février 2025. Ce prix témoigne de l'engagement de la BMCI dans la promotion du bien-être de ses collaborateurs par des initiatives sportives organisées tout au long de l'année.

Politique de rémunération

Au 1er janvier 2024, une nouvelle structure de rémunération de la BMCI a été mise en place. Elle vise à favoriser l'équité interne, rétribuer la compétence, la performance et le potentiel des collaborateurs. Par ailleurs elle répond parfaitement aux obligations réglementaires de la Direction Générale des Impôts et des pratiques du Groupe BNP Paribas.

L'année 2024 a également été marquée par quelques changements du système de commissionnement du Retail Banking : il est passé d'une fréquence trimestrielle à une fréquence quadrimestrielle et certains indicateurs ont été revus afin de valoriser davantage la performance commerciale. »

2.8 Stratégie RH de la BMCI

En 2024, la Direction des Ressources Humaines a dévoilé une stratégie ambitieuse pour 2027, constituant un véritable socle pour bâtir une organisation plus agile, performante et inclusive. Elle illustre l'engagement de la DRH à accompagner la BMCI dans sa transformation, en mettant les collaborateurs au cœur des priorités.

La stratégie vise à faire de la DRH un partenaire stratégique du business, en soutenant les ambitions de la banque à travers six axes prioritaires : Staffing, Upskilling, Performance Driving, Employee Experience, Retaining et HR Support.

- **Staffing** : Assurer une gestion efficace des recrutements et des effectifs internes et externes pour garantir l'efficacité opérationnelle.
- **Upskilling** : Favoriser la transformation des compétences, tant individuelles que collectives, afin de répondre aux enjeux d'un environnement en constante évolution.
- **Performance Driving** : Instaurer une culture de la performance au service des objectifs stratégiques de la banque.
- **Employee Experience** : Accompagner la transformation culturelle en renforçant l'adhésion des collaborateurs tout en développant une marque employeur engageante.
- **Retaining** : Améliorer l'attractivité et la fidélisation des talents grâce à des modèles de rétribution et d'accompagnement adaptés.
- **HR Support** : Optimiser les processus et outils RH pour garantir le succès des transformations à venir.

2.8.1 Politique sociale

La politique sociale menée par la BMCI concerne principalement les domaines suivants :

- Les prêts et avances au personnel (plus de la moitié du personnel de la banque bénéficie d'un encours de crédit immobilier) ;
- La couverture médicale (politique de couverture sociale diversifiée et étendue) ;
- Les activités sociales et ludiques (initiation à la programmation informatique en faveur des filles des collaborateurs, âgées de 8 à 15 ans, programme « Enfants méritants » qui offre une prime de mérite ainsi que l'ouverture d'un compte en banque pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien, prise en charge de vacances scolaires, tournois de sport) ;
- Le dialogue social (élections des délégués du personnel) ;
- Le service médico-social (médecine préventive, campagne de don du sang, sensibilisation et dépistage du diabète, campagne de vaccination antigrippe et anti-covid-19, sensibilisation au cancer du sein et au cancer de la prostate) ;
- Les centres de vacances ;
- Le fonds de solidarité ;

En 2022, la BMCI a maintenu sa présence dans le classement de l'agence de notation extra financière VIGEO EIRIS de Moody's Solutions ESG

- Au niveau national :
 - Top performers 2022 : la BMCI se distingue notamment en matière de développement de produits et services verts, de réduction des impacts environnementaux liés aux transports, de formation, d'employabilité, déroulement des carrières, non-discrimination et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, amélioration de l'impact social des produits et services, information des consommateurs, relation responsable avec les consommateurs, équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration et des audits et contrôles internes.
 - Maintien de la présence dans l'indice boursier ESG10 en 2022 : l'indice ESG 10 regroupe les 10 sociétés cotées les mieux notées par VIGEO EIRIS en termes de performances extra financières
- Au niveau International : TOP 5 des Best Emerging Market Performers parmi 843 émetteurs de 31 pays émergents ou en développement. La BMCI a été classée 2ème parmi les banques.

En 2023, la démarche RSE a été distinguée et primée en 2023 par plusieurs organismes et institutions de renom :

- Maintien dans l'indice boursier Masi.esg. L'indice Masi.esg regroupe les 20 sociétés cotées les plus performantes en termes de performance extra-financière.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et reçoit le Certificat d'excellence de l'Egalité Professionnelle, catégorie Grande Entreprise, remis par le ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La BMCI a reçu le prix d'Entreprise sportive de l'année 2023, 2ème édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprises (JMSE)
- Les bâtiments, Siège Social et La Perna se placent, respectivement en 1ère et 3ème place, catégories Bâtiments internationaux, du concours CUBE d'efficacité énergétique
- La BMCI a reçu la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption

En 2024, la démarche RSE a été distinguée et primée en 2023 par plusieurs organismes et institutions de renom :

- Maintien dans l'indice boursier Masi.esg. L'indice Masi.esg regroupe les 20 sociétés cotées les plus performantes en termes de performance extra-financière.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et reçoit le Certificat d'excellence de l'Egalité Professionnelle, catégorie Grande Entreprise, remis par le ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences.
- La BMCI a reçu le prix d'Entreprise sportive de l'année 2023, 2ème édition des Jeux Marocains du Sport en Entreprises (JMSE)
- Les bâtiments, Siège Social et La Perna se placent, respectivement en 1ère et 3ème place, catégories Bâtiments internationaux, du concours CUBE d'efficacité énergétique
- La BMCI a reçu la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption

2.8.2 Politique de rémunération

En application du Protocole d'accord entre le GPBM et l'USIP-UMT du 22 mai 2018, la structure de rémunération conventionnelle comprend désormais 4 rubriques :

- L'indice de base ;
- La Bonification Personnelle ;
- La prime d'ancienneté ;
- La gratification conventionnelle mensuelle.

La BMCI a par ailleurs constitué un pôle Compensation & Benefits au sein de la RH depuis 2019 afin d'assurer une meilleure gestion des rémunérations, d'aligner les processus internes BMCI sur les processus du Groupe, de mettre en place des outils d'analyse de rémunération au service de la stratégie du business et d'accompagner les équipes RH sur les sujets en lien avec la rémunération.

Les missions du pôle Compensation & Benefits sont les suivantes :

- Mettre en place une politique de rémunération et avantages sociaux qui supporte la stratégie de la BMCI et répondre aux attentes des collaborateurs ;
- Apporter conseil et accompagnement au top management dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ;
- Piloter, suivre et contrôler le budget en termes de masse salariale, effectifs et avantages sociaux ;
- Assurer un rôle de veille réglementaire et anticiper les impacts sur les pratiques et activités ;
- Former et accompagner les conseillers RH sur la politique de rémunération ;
- Communiquer sur la politique de rémunération vis-à-vis du top management, des managers et des collaborateurs ;
- Apporter un appui sur les processus annuels de gestion des rémunérations.

La fin de l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet de revue de la structure de rémunération de la BMCI. Ce projet vise 3 principaux objectifs : favoriser l'équité interne, rétribuer la compétence, la performance et le potentiel des collaborateurs et se mettre en conformité vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts et des pratiques du Groupe BNP Paribas.

Au 1er janvier 2024, une nouvelle structure de rémunération de la BMCI a été mise en place. Elle vise à favoriser l'équité interne, rétribuer la compétence, la performance et le potentiel des collaborateurs. Par ailleurs elle répond parfaitement aux obligations réglementaires de la Direction Générale des Impôts et des pratiques du Groupe BNP Paribas.

L'année 2024 a également été marquée par quelques changements du système de commissionnement du Retail Banking : il est passé d'une fréquence trimestrielle à une fréquence quadrimestrielle et certains indicateurs ont été revus afin de valoriser davantage la performance commerciale.

2.8.3 Intéressement et participation du personnel

Le personnel de la BMCI est invité régulièrement à participer aux programmes d'augmentations de capital réservées aux salariés de la maison mère BNP PARIBAS. Ces programmes, constituent un véhicule financier, permettant de fidéliser et de récompenser l'ensemble des collaborateurs de la maison mère, y compris au Maroc. Le dernier programme lancé par BNP Paribas date de 2012 et correspondant à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BNP (Dont les salariés BMCI).

2.8.4 Développement des ressources humaines

Le développement des Ressources humaines de la banque passe principalement par la formation des salariés et la gestion des carrières.

La gestion des carrières des collaborateurs s'effectue à travers plusieurs projets notamment l'encouragement des mouvements internes via les mobilités (géographiques, fonctionnelles, horizontales) ou encore le programme « Leaders For Tomorrow » (les collaborateurs ayant été identifiés comme Talents participent à un programme de formation dédié).

Concernant la formation des collaborateurs, plusieurs thématiques abordées en 2021 ont été reconduites en 2022, telles que :

- La mise en place d'un dispositif de mentoring pour développer les compétences des Talents de la banque. Ce programme permet aux collaborateurs de monter en compétences sur des aspects de management et de leadership ; de transmettre les différents types de savoirs et de préparer la relève ;
- La possibilité offerte à l'ensemble des collaborateurs de suivre l'Executive master en management bancaire dans le cadre des formations initiées par le GPBM afin de répondre à l'évolution permanente des métiers de la Banque ;
- La formation des collaborateurs aux nouvelles méthodologies de travail afin de leur permettre de s'approprier de nouvelles pratiques de travail agiles et innovantes ;
- La dispense de formations diplômantes ;
- La poursuite du programme de formation Soft skills, qui propose 3 parcours de formation à destination des Talents, des Managers et à l'ensemble des collaborateurs (l'un de ces parcours a été lancé en 2022) ;
- La dispense tout au long de l'année de formation à la conformité.

En 2022, la BMCI a organisé la 7^{ème} édition des Mobility Days. Cette édition, comme celle de 2021, était placée sous le signe de l'innovation et de la nouvelle culture RH.

En 2023 La gestion des carrières des collaborateurs s'articule autour de plusieurs axes avec la tenue de différents types d'entretiens : de développement, de mobilités, de départs, la gestion des mobilités et la gestion des besoins en recrutement des métiers. Cette année a été marquée par la refonte des processus RH afin de permettre durant 2024, le déploiement des projets de gestion de carrières structurants pour la RH et à destination des collaborateurs.

La gestion des Talents a connu en 2023 la mise en place d'une nouvelle procédure de gestion des talents. La BMCI compte désormais trois catégories de talents : les Leaders For Tomorrow (LFT, programme Groupe), les Key Local Ressources (programme BMCI) et les Dynamics (programme BMCI). En tout, ce sont près de 230 collaborateurs qui ont été identifiés comme talents à l'issue de la campagne 2023. La revue de la liste des talents se fera en 2025, chaque cycle ayant une durée de deux ans.

L'année 2023 marque une nouveauté en permettant de corréler la performance réalisée au Compensation Review Process (CRP) puisque ce dernier a démarré à la fin de la campagne d'évaluation annuelle. Deux autres axes de la gestion de la performance seront déployés sous forme de projets en 2024 dédiés à l'ensemble des managers de la banque.

En 2023, le pôle L&D a maintenu le cap du développement des soft skills pour l'ensemble des collaborateurs en mettant à disposition la 3^{ème} édition du « Catalogue All staff ». Ce catalogue propose 5 formations réparties selon 3 thèmes choisis par les métiers : le développement personnel, la communication et le management. Les 3 éditions du catalogue ont visé environ 1500 collaborateurs. Les autres programmes de formations sont plus opérationnels et visent notamment les collaborateurs du réseau d'agences (formations préalables à la prise de poste – FPPP). Ils ont connu une certaine modernisation avec de nombreux modules digitalisés. Les FPPP connaîtront une refonte en 2024 afin de mieux adresser les besoins des collaborateurs en agence et mieux servir, in fine, les clients.

L'année 2024 a été placée dans la continuité des réalisations de 2023. Ainsi, la BMCI a conçu des parcours de formation « mixtes » regroupant plusieurs méthodes d'apprentissage (e-learning, documentation en ligne, vidéo, formation présentielle...), permettant à chaque collaborateur de se former aux aspects réglementaires, métier, la conformité et de la sécurité. L'année 2024 a ainsi été riche pour l'équipe L&D, avec une revue du plan de formation dont la priorité a été la refonte de l'offre de formation, des programmes dédiés aux populations clés du front-office.

La BMCI a mis en place des procédures pour réussir la gestion de carrière et assurer aux collaborateurs une information précise sur les critères et les modalités de leur évaluation professionnelle. Afin de favoriser le développement de carrière des collaborateurs du Groupe, la BMCI donne la priorité à la mobilité interne sur le recrutement externe. Ainsi, la banque suit les principes suivants de mobilité :

- La mobilité est encouragée et facilitée afin de répondre aux besoins du Groupe et aux attentes des collaborateurs en ce qui concerne leur carrière ;

- Les responsables RH et les managers encouragent la mobilité transversale/horizontale qui permet de répondre aux besoins du Groupe en matière de ressources et aux besoins de développement des collaborateurs ;
- Les postes vacants sont pourvus en priorité grâce à la mobilité interne, avant de faire appel à tout recrutement externe ;
- Les postes disponibles doivent être publiés de manière ouverte et transparente ;
- Chaque collaborateur est acteur(actrice) de sa carrière ;
- Dans le processus de sélection, les responsables RH et les managers s'assurent que la shortlist de candidats retenus est suffisamment diversifiée et inclut au moins une femme ou un homme ;
- Si besoin, des formations appropriées et des programmes de développement sont prévus pour accompagner la mobilité.

2.8.5 Transformation digitale RH

En 2021, la Direction des Ressources Humaines de la BMCI a poursuivi la mise en œuvre de son plan de transformation digitale à travers la concrétisation de plusieurs chantiers et projets tels que :

- Projets SIRH :
 - Réalisation et déploiement des nouveaux processus comptables RH dans le cadre de la refonte du système d'information ;
 - Lancement du processus de rapatriement d'une des plateformes de la Direction au Maroc ;
 - Formation et accompagnement des équipes Recrutement et HR BP pour leur montée en compétences sur TALEO et la digitalisation des processus Recrutement et Mobilité ;
 - Lancement du projet BI RH à travers la rédaction d'un premier cahier des charges (projet toujours en cours) ;
- Management de la data RH :
 - Goldénisation de données critiques RH
 - Lancement d'un projet de Data Quality
 - Mise à niveau de l'interface Edgarh pour remédier aux anomalies de data quality (en cours)
 - Procédé au feeding journalier des données Edgarh au lieu d'un flux mensuel (en cours)
 - Lancement d'un interfaçage automatique entre HR Access et Refog pour éviter la double saisie et la désynchronisation entre les deux systèmes.
- Référentiels RH :
 - Lancement de la mise à jour des descriptifs de postes dans l'outil concerné après avoir procédé au recensement et l'état des lieux des besoins.
- Conformité RH :
 - Chantier des prestations externalisées :
 - Réalisation d'un état des lieux avec le recensement de l'ensemble des prestations et contrats avec la RH.
 - Réalisation de la saisie des contrats et évaluation des risques des prestations externes dans l'outil Groupe ORM360
 - Plan d'action de mise à jour des procédures RH : mis en œuvre sur l'ensemble des périmètres RH : obsolescence, déclinaison des procédures Groupe, impacts SAB, changements de processus, évolutions fonctionnelles ou réglementaires, etc.
- Conformité, risques RH et contrôle interne :
 - Une nouvelle cartographie des risques RH a été mise en place selon le nouveau référentiel des risques Groupe RCSA (Risks & Controls Self Assessments) pour l'ensemble des processus RH ;
 - Plan de contrôle PCG RH : Cette activité a été transférée vers une autre direction à partir de l'année 2021 (29 PSF dans le plan de contrôle 2021). Des modifications ont été apportées par le Groupe au plan de contrôle 2022.

En 2022, l'équipe SIRH, a poursuivi ses projets de transformation et a réalisé un chantier de fiabilisation de la data RH afin d'offrir une meilleure qualité de data aux équipes de pilotage.

En 2023 l'équipe SIRH en concertation avec les autres pôles RH, poursuit les projets de digitalisation des process RH et de fiabilisation de la data RH pour une meilleure efficacité opérationnelle ainsi qu'une meilleure qualité de service aux collaborateurs. Les réalisations l'équipe SIRH se présentent comme suit :

- Lancement effectif du projet de rapatriement du serveur HR Access ;
- Automatisation du traitement des indemnités journalières pour maladies (IJM) à travers la mise en place d'un Robot RPA ;
- Feeding journalier des données REFOG et hebdomadaire d'Edgarh au lieu d'un flux mensuel ;
- Goldénisation des données RH critiques : dictionnaire des données RH, ownership, cycle de vie de data, TDB de qualité des données RH, campagne de cleaning/assainissement, etc.

L'année 2024 pour le SIRH, a été marquée par la finalisation du projet de rapatriement du serveur HR Access au Maroc. Projet phare pour la Direction des Ressources Humaines, il constitue un socle pour le lancement des projets de digitalisation des processus RH permettant une meilleure efficacité opérationnelle et une meilleure qualité de service aux collaborateurs. Ainsi :

- Le processus de recrutement interne/externe a été digitalisé à travers le déploiement d'un nouvel outil Groupe, qui couvre ce processus end to end ;
- Par ailleurs, des tableaux de bord RH ont été mis en place de manière automatique afin de permettre le monitoring de l'activité RH en temps réel

3. Stratégie d'investissement et moyens techniques

2.9 Stratégie d'investissement de la BMCI

Le plan stratégique mis en œuvre par la BMCI lui a permis de se hisser au standard du marché en rendant ses clients autonomes à travers des fonctionnalités de self care.

L'ambition de la BMCI est désormais, d'investir dans la modernisation de ses assets numériques, dans la digitalisation des parcours de vente à distance rendant ses clients totalement autonomes.

Cette ambition se traduit par :

- La simplification et la convergence des parcours digitaux existants afin de garantir un dispositif Omnicanal
- L'enrichissement des assets numériques par de nouveaux parcours de vente à distance
- Mais aussi par l'ouverture au monde externe (Open Banking)

2.9.1 Digital Banking

Le développement de l'activité Digitale constitue un axe stratégique majeur avec notamment le renforcement du Selfcare clients et le lancement de nouveaux parcours digitaux plus fluides et plus intégrés.

BMCI Connect

Notre vision de la transformation s'inspire directement des attentes de nos clients, de nos actionnaires mais également de nos collaborateurs. Nos clients restent au cœur de nos préoccupations avec l'objectif de toujours mieux les servir.

Notre ambition est de faciliter la vie de nos clients, de repenser nos processus pour qu'ils soient plus légers et plus efficaces, d'investir en et former nos collaborateurs et développer une activité bancaire à impact positif sur notre environnement.

Lancée en novembre 2020, le nouveau service de banque en ligne BMCI Connect a été enrichi tout au long de l'année 2024 afin d'apporter toujours plus d'autonomie et de satisfaction à nos clients. A ce titre, de nouvelles fonctionnalités sont régulièrement déployées sur BMCI Connect :

1. Le virement instantané accessible à tous les clients, permettant l'exécution immédiate des transferts vers les banques partenaires au Maroc.
2. La consultation de la facilité de caisse et du découvert autorisé pour les clients particuliers et professionnels, leur offrant une vision claire et actualisée de leur situation financière.

3. L'enrichissement du module cartes, avec la possibilité de gérer les cartes "N fois" et "Revolving" pour les clients détenteurs de ces produits.
4. Le pré-remplissage automatique du code secret reçu par SMS lors des opérations digitales, visant à simplifier la validation et à réduire les risques d'erreur de saisie.
5. La mise à disposition des relevés de compte en ligne, permettant aux clients de consulter et de télécharger librement leurs relevés à tout moment.
6. La consultation des contrats d'assistance Secours Monde et Secours Maroc, avec téléchargement d'attestation pour les produits concernés.
7. Les virements immédiats entre comptes BMCI, pour une exécution instantanée des transferts internes, entre comptes propres ou vers les bénéficiaires BMCI.
8. L'intégration continue de nouveaux facturiers dans les catégories : Téléphonie & Internet, Eau & Électricité, Éducation (écoles & universités), Taxes & frais divers, Achats & Voyages.
9. Divers ajustements fonctionnels, notamment autour de la gestion du RIB, afin d'optimiser l'expérience utilisateur et fluidifier les parcours.

À travers ces évolutions, la BMCI réaffirme sa volonté de bâtir une relation client toujours plus digitale, intuitive et tournée vers l'avenir.

5.1.2 Accélération Digitale et modernisation des applicatifs opérationnels

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures dans le développement de nos parcours digitaux, avec une attention particulière portée à l'expérience utilisateur et à la satisfaction de nos clients et collaborateurs.

Ainsi, la Tribu Accélération Digitale a poursuivi l'élargissement du scope de l'outil QlicKEER. Ce dernier, basé sur des technologies de pointes telles que la reconnaissance optique des caractères (OCR), les API et l'Intelligence Artificielle, permet l'ouverture rapide et automatique des comptes clients, et ainsi de réduire de manière significative les délais de traitement des demandes clients, et d'améliorer la qualité de nos services.

Cette année a été aussi l'occasion de développer l'application BMCI ON, permettant aux clients particuliers d'ouvrir leurs comptes 100% à distance. Ainsi, les Marocains résidents, Marocains du monde et Etrangers résidents ont désormais la possibilité de réaliser leur entrée en relation en full remote, et de récupérer leur RIB instantanément, moyennant un entretien visioconférence avec nos conseillers à distance.

De plus, la stratégie de robotisation via la RPA (Robotic Process Automation) reste un contributeur solide de l'amélioration continue de l'expérience collaborateur, grâce à l'automatisation des tâches manuelles à faible valeur ajoutée.

Enfin, l'année marque l'initiation d'une solution de gestion des workflows qui permettra de modéliser, automatiser et superviser les Workflows internes de manière efficace. Cette solution vise à améliorer l'efficacité opérationnelle, à travers l'automatisation des tâches manuelles, et le suivi en temps réel des processus.

5.1.3 Le socle de l'accélération digitale à la BMCI

En 2024 la BMCI, à travers son pôle innovation, s'est attelée à la construction d'une base solide pour son accélération digitale à travers 2 axes principaux :

1. **Renforcement des liens avec l'écosystème**

- **Les Startups** : à travers la participation à des événements comme le « Gitex ». Cela a permis de faire du sourcing pour le Greentech Roadshow Challenge, mais aussi de se rapprocher des fintechs et autres startups technologiques (IA, Cybersécurité, etc.), des composantes essentielles à toute accélération digitale.
- **Les acteurs majeurs de l'innovation** : à travers la signature de partenariats avec le Kluster CFCIM et le Technopark.

2. **Construction d'un socle technologique solide**

Les 2 composants phares de ce socle sont la « Signature Électronique », et le « Tiers de confiance », des must-have dans cette volonté affichée de digitaliser des parcours end-to-end et sécurisés.

2.9.2 DESIGNLAB – L'accélérateur d'innovation BMCI

2023 a été l'année de relance de la stratégie Innovation de la BMCI. Acteur reconnu de la communauté « Tech » marocaine, la BMCI a participé à de nombreux Hackathons coorganisés avec les universités et grandes écoles du royaume. Le double enjeu étant de soutenir la culture innovation auprès des étudiants ainsi que de leur faire bénéficier de l'expertise dans la construction de leurs initiatives entrepreneuriales.

Quelques projets nés de l'Open Innovation ont également connu une accélération rapide sur la deuxième partie de l'année, permettant ainsi de reprendre le fil des collaborations prometteuses avec des startups Marocaines tout aussi prometteuses (Intelligence Artificielle, solutions plug and play, solutions financières à impact social...). L'Open Innovation est un levier prioritaire d'accélération de la Recherche et Développement de la BMCI.

Dans un double contexte d'évolutions technologiques rapides dans le Royaume et d'une stratégie de transformation digitale ambitieuse, la BMCI s'est dotée début 2024, d'un espace physique lui permettant d'accélérer encore les partenariats, la co-construction et l'intégration de solutions innovantes. Le « DesignLab » est un espace d'inspiration et un lieu de rencontres de différentes expertises (Internes, étudiants, incubateurs, startups, partenaires, ...) qui permettra de catalyser les idées innovantes.

Le DesignLab vise également à favoriser l'émergence et le succès de Startups, à travers des programmes d'accompagnement stratégique et opérationnel ainsi que d'acculturer les collaborateurs aux nouvelles méthodes de travail telles que l'agilité et le Design Thinking, tout en accélérant la transformation digitale amorcée par la BMCI ces dernières années.

Depuis son inauguration en mars 2024, le DesigLab c'est :

- Plus de 300 visiteurs (Collaborateurs, Startups, Partenaires...)
- Plus de 15 thématiques (Agile, Design Thinking, UX, Lean...)
- Plus de 25 formations et ateliers (Workshop, Co-création...)
- 2 partenariats signés (Technopark & Kluster CFCIM)

2.10 Politique d'investissement

La stratégie de développement poursuivie par BMCI s'est matérialisée à travers les investissements ci-après :

Investissements en immobilisations réalisés entre 2022 et 2024

En KMAD	2022	2023	2024
Total Investissements (acquisitions au cours de l'exercice) dont :	205 612	231 791	233 073
Investissements Immobiliers	25 891	52 274	44 874
Investissements IT	175 435	170 129	185 054
Autres Investissements	4 286	9 389	3 143

Source : Groupe BMCI

En décembre 2024, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 233 MMAD, restant stable par rapport à décembre 2023. L'année 2024 confirme l'engagement de la BMCI dans ses efforts d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2023, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 232 MMAD contre 206 MMAD en décembre 2022, l'année 2023 étant marquée par la continuité de l'effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2022, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 206 MMAD contre 186 MMAD en décembre 2021, l'année 2022 étant marquée par un effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

Les investissements IT ont représenté en moyenne 79% du total des investissements sur la période étudiée. Ils sont suivis des investissements immobiliers avec un poids de 18%. Ces investissements correspondent principalement à la gestion d'obsolescence au niveau des immeubles d'exploitation et les aménagements d'exploitation.

2.11 Moyens techniques et informatiques

2.11.1 Réseau d'agences

Dans le cadre de son programme de développement, et en vue d'améliorer son efficacité opérationnelle, BMCI a lancé en 2015 un plan d'optimisation de son réseau d'agences (Retail et Corporate).

Cette démarche a pour objectifs d'anticiper l'évolution digitale de l'activité, d'adapter le maillage physique à la mutation des zones où il est implanté et d'assurer le redéploiement des conseillers vers des clientèles ou des secteurs à forts enjeux.

En parallèle, la BMCI a équipé tout le réseau d'agences par un dispositif de sécurité physique et électronique conforme à la demande du ministère de l'intérieur. Ainsi, toutes les agences sont dotées d'un agent de sécurité, d'une téléalarme, d'une télévidéosurveillance et d'un moteur ferme porte avec télécommande. La supervision du dispositif se fait en central, au siège social de la BMCI, par un prestataire de service.

Ainsi, dans la continuité du projet de transformation de son modèle de distribution, la BMCI a déployé à partir de décembre 2020 un nouveau modèle d'agences baptisé « Agence express / agence sans caisse ». Ce modèle vise à dédier des espaces au conseil et accompagnement des clients tout en leur donnant accès au reste du réseau BMCI, à développer l'autonomisation du client à travers la promotion des solutions de self care ainsi qu'à élargir la présence de la Banque et sa couverture du territoire.

En 2022, la banque a poursuivi le déploiement de son nouveau modèle de distribution avec le réaménagement et le relooking de ses agences afin de répondre au mieux aux attentes des clients.

Dans la continuité de ce modèle, la Maison du PRO a été lancée pour accompagner les clients Professionnels et TPME ainsi que les nouveaux porteurs de projets dans le cadre du programme national INTILAKA.

Il s'agit d'un concept de « ONE STOP SHOP » offrant une meilleure expertise grâce à des RM dédiés ainsi qu'un conseil centralisé à travers la présence et l'animation des métiers spécialisés.

Le dispositif BMCI MEDICAL, offre innovante de la BMCI lancée en 2014, poursuit sa croissance dans l'accompagnement des Professionnels de Santé dans l'ensemble de leurs projets.

Dans le cadre du développement du selfcare, le Digital a continué de monter en force en répondant aux attentes évolutives de ses clients. Ceci à travers l'enrichissement fonctionnel de l'application BMCI Connect pour une meilleure autonomie dans la réalisation des opérations quotidiennes et un meilleur parcours client.

Quant au Parc GAB, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées afin d'offrir un service Cash libre-service pertinent et un taux de disponibilité stable et élevé.

Par ailleurs, la BMCI continue à cultiver un haut niveau de service et d'expertise avec un effort orienté vers la formation et la posture commerciale ainsi que la montée en compétence du Business Center pour une meilleure satisfaction et une expérience client améliorée.

En 2024 afin d'accompagner le Nouveau Modèle de Distribution, la Direction IMEX a poursuivi son projet de remise à niveau des agences de la BMCI. Soixante agences ont ainsi été sélectionnées par la ligne de métier Retail pour le rajeunissement et la rénovation de leur façade, ainsi que la modernisation du mobilier et des équipements.

D'autre part, la Direction IMEX a poursuivi un chantier plus conséquent, englobant un lot d'agences entièrement réaménagées selon la nouvelle charte définie et ont été livrées et inaugurées pendant le dernier trimestre 2023. La Direction IMEX poursuivra ce trend sur les années à venir afin qu'un plus grand nombre d'agences puissent bénéficier de cette mise à niveau, la finalité étant de mieux refléter la nouvelle identité de la BMCI.

Réseau (en nombre)	2022	2023	2024
Guichets permanents	327	307	294
Guichets périodiques	1	1	1
Distributeurs et GAB	326	308	295
Succursales et agences à l'étranger	-	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-	-

Source : BMCI - Rapport Financier Annuel 2024

Le nombre de guichets permanents est passé de 327 à 294 entre 2022 et 2024.

2.11.2 Moyens techniques et informatiques

Introduction

La BMCI dispose d'un système d'information mis en place pour une gestion quotidienne des relations entre, d'une part, ses agents et sa clientèle, et d'autre part, son personnel en agences et celui des organismes centraux.

Consciente de l'importance d'un système d'information performant, la BMCI veille à disposer d'un arsenal applicatif et technique à la pointe de la technologie et à la hauteur de ses ambitions pour une efficacité opérationnelle sans faille. Le Corebanking SAB se positionne au cœur de ce système d'information.

Systèmes critiques

Au lendemain de la refonte de son Corebanking, BMCI a mis en place un vaste programme de stabilisation et d'optimisation de ses systèmes critiques afin de répondre aux exigences Clients et réglementaires. Cette phase de stabilisation, achevée avec succès en mars 2024, a été le premier prérequis pour une migration vers la version du Corebanking. Le second prérequis a été la migration de l'infrastructure technologique qui hébergera la version nouvelle. Ce second prérequis a aussi été achevé avec succès en 2024. Les travaux d'encadrement et de préparation à la migration vers la version AT6 ont commencé. La migration sera achevée en 2026.

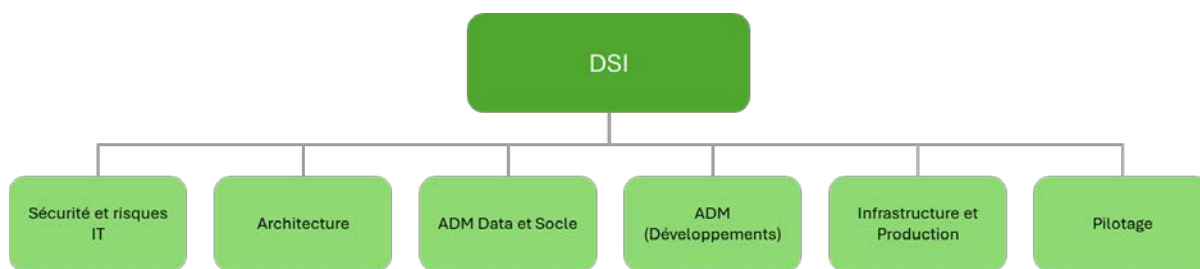
Ce programme intervient dans un contexte caractérisé par l'évolution constante des normes des régulateurs et des exigences du Groupe BNP Paribas (Normes comptables, KYC, Cybersécurité), ce qui nécessite une montée en charge soutenue. L'enjeu de ce programme a également été la transformation des systèmes bancaires backend, posant ainsi le socle d'une banque digitale et accélérant son développement dans les années à venir.

Organisation

Le programme de Transformation IT, entamé en 2023, a permis de conférer plus d'autonomie et de souveraineté de BMCI quant à son IT à travers le regroupement au sein de la DSI BMCI de l'ensemble des intervenants IT (DSI BMCI et BDSI). Ce programme a abouti à une nouvelle organisation IT, un renforcement des effectifs IT et, indubitablement, à un nouveau operating model garantissant la réussite de la transition organisationnelle, le nivellement des process et de la qualité des services IT. Pour BMCI, la Transformation IT renforce le rôle de la DSI en tant qu'enabler à sa croissance et à son développement :

- Une IT plus proche des Métiers, un premier pas vers une organisation Agile
- Simplification et optimisation de la Gouvernance et du monitoring des KPI
- Intégration end2end du Framework de Production
- Maîtrise des coûts IT et refonte de la stratégie d'outsourcing

La nouvelle Organisation de la DSI BMCI s'articule, au 31/12/2024, comme suite :



190 ETP internes répartis en deux entités BDSI et BMCI sous gouvernance BMCI

Dispositif renforcé par 100 Assistants externes et 35 Intérimaires sous contrats BMCI.

Stratégie de la DSI BMCI et principaux chantiers en cours

Vision et axes stratégiques

La vision de la stratégie IT de BMCI est alignée sur la feuille de route stratégique de la Banque :

« Transformer l'IT, la Data et le Digital en un puissant levier permettant de délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité, en alignement avec la stratégie commerciale de la Banque et les normes Groupe et réglementaires ».

La stratégie IT se décline en 7 axes majeurs :

- **Axe 1** : Maintenir les systèmes critiques en condition opérationnelle optimale ;
- **Axe 2** : Accroître la souveraineté sur le SI et adopter le mode AGILE dans les processus de delivery ;
- **Axe 3** : Développer l'offre de solutions digitales pour les clients internes et externes ;
- **Axe 4** : Mettre les données au cœur de la création de valeur
- **Axe 5** : Renforcer notre dispositif de Cybersécurité
- **Axe 6** : Embarquer des technologies de pointe pour performer l'infrastructure IT
- **Axe 7** : S'aligner à l'élan du Groupe en adoptant des politiques IT plus « Sustainable »

Projets significatifs lancés ou menés au cours de l'exercice écoulé

Axe 1 : Maintenir les systèmes critiques en condition opérationnelle optimale.

Le plan de stabilisation du SI, en 2023/2024 a permis de solutionner les contraintes et les besoins survenus au lendemain de la migration du CORE BANKING SAB à la BMCI vis-à-vis du Client BMCI ainsi que des instances réglementaires. Un pilotage rapproché avec BAM a permis de maintenir une cadence de travail élevée et de clôturer l'ensemble de ses exigences et recommandations ► **Achevé à 100%**

Dans l'optique de réduction de risques et de traitement de l'obsolescence, un upgrade de Core Banking SAB vers la version AT6 a été lancé en 2024. Ce programme s'articule en 2 phases, une première phase (upgrade de l'environnement technique) ayant été terminée avec succès en 2024.

Axe 2 : Accroître la souveraineté sur le SI et adopter le mode AGILE dans les processus de delivery.

Comme précisé précédemment, cet axe vise à conférer à la BMCI plus d'autonomie et de souveraineté sur son IT :

- Une organisation et une gouvernance IT BMCI cible qui couvre toute la chaîne de valeur IT (Production IT, Architecture IT, Gestion de patrimoines IT, gestion des données, ...) ► **Achevé à 100% (2024)**

- Une IT plus proche des Métiers, notamment grâce à l'accélération vers l'Agile : 3 Tribes, et 3 centres d'expertise ont été créés ...) ► **En cours**
- Implémentation du Framework de Production du Groupe : création de filières de support applicatif et support technique en local
- Un plan de rétention des talents, de développement de nos compétences clés et un monitoring plus fin de la stratégie d'outsourcing. ...) ► **En cours**
- Intégration (fusion/absorption) de la filiale BDSI au sein de la BMCI à horizon juin 2025.
- Maîtrise des coûts IT. **En cours**

Axe 3 : Développer l'offre de solutions digitales pour les clients internes et externes

La convergence des assets digitaux est toujours l'axe majeure de la feuille de route digitale avec, en ligne de mire, l'omnicanalité des parcours clients, digitaux et non digitaux :

- Evolutions continues des assets digitaux, à l'écoute du « VOC », des best practices, ...
- Mise en place d'architecture micro-service permettant leurs réutilisabilités ;
- Développement des APIs pour affranchir les évolutions du CoreBaking ;
- Intégration de l'IA (premiers UC en coding)
- Digitalisation des processus internes pour accélérer la réactivité opérationnelle ;

Axe 4 : Mettre les données au cœur de la création de valeur

Le plan de transformation vise l'atteinte de plusieurs objectifs : Une data fiable, documentée, disponible et partagée, des rôles et responsabilités clairs entre les parties prenantes de la Data, des méthodes de valorisation de la data agiles et industrialisée, des assets IT permettant de matérialiser les usages innovants de la Data ► **En cours**

Ce plan se décompose en plusieurs streams prioritaires :

- Définition et production de données (dont données BAM)
- Fiabilisation et enrichissement des données
- Diagnostic et documentation des référentiels
- Accélération de la data analytics à travers la supervision et l'optimisation des dashboards

Axe 5 : Renforcer notre dispositif de Cybersécurité

Dans la continuité de la mise en œuvre du programme Cyber Trust 25 dont la transformation s'inscrit dans le plan 2022-2025 du Groupe est motivée par l'adaptation de la filière aux nouveaux enjeux du monde de la Cybersécurité ► **En cours**

- Renforcer le cadre de pilotage des risques IT et en particulier des risques fournisseurs, en finalisant le déploiement de l'outil Groupe GRC (Service NOW) ainsi que des comités de suivi des fiches de risques et des comités trimestriel avec les fournisseurs critiques ; ► **En cours**
- Renforcer le dispositif de sécurité des données et des applications en se basant sur un inventaire d'actifs IT exhaustif, fiable et mise à jour régulièrement ; ► **Achévé en 2024 (100%)**.
- Renforcer le setup de la Sécurité de Production en clarifiant les rôles et responsabilités et en traitant les faiblesses identifiées notamment autour de la sécurité des réseaux, la gestion des vulnérabilités, la gestion des comptes à privilège ; ► **En cours**
- Renforcer le setup local de la Sécurité Monétique en déployant une solution de Patching, chiffrant les flux de bout-en bout et en assurant une gestion de l'obsolescence par anticipation ; ► **En cours**
- Doter la Banque d'un outil de cartographie des flux du SI (internes/externes) et d'un outil de scan du réseau (Security in Asset Management) ;

- Doter la Banque d'une Cellule de suivi du risque réglementaire cyber (Consolidation des textes BAM, DGSSI et suivi régulier de la directive de la DGSSI (DNSSI) et des directives de BAM (incluant la directive autour du Cloud) ; ▶ **Achevé en 2024 (100%)**.
- Attirer les meilleurs talents du marché de la Cyber au Maroc en internalisant le maximum de compétences afin de pérenniser le dispositif et réduire le risque de perte de compétence-clé. ▶ **En cours**

À la suite des missions d'audit interne, la Banque a lancé un programme visant à renforcer davantage son dispositif de contrôle ; ▶ **En cours**

Axe 6 : Embarquer des technologies de pointe pour performer l'infrastructure IT

Le déploiement de la stratégie IT, sur ses couches business et applicative, suppose une infrastructure technique performante et évolutive. La BMCI a investi dans des technologies de pointe et lancé des projets innovants :

- Smartworking ; ▶ **En cours**
- SDWAN (refonte du réseau Agences) : ▶ **En cours**
- Softphonie ; ▶ **En cours**

Notre feuille de route technologique est fortement pilotée par la mitigation de risques IT : au lendemain de missions d'audit et de réévaluation IT à 360°, un travail conséquent a été réalisé pour s'aligner aux recommandations. L'imbrication et la collaboration de plusieurs expertises locales et Groupe BNP ont permis rapidement d'identifier et de remédier à un certain nombre de risques (Gouvernance, Projets, Sécurité IT, ...) ▶ **achevé 100% (2024)**

... Afin de garantir un alignement continu aux nouveaux standards établis, un plan de pérennisation IT est en cours d'exécution. ▶ **En cours**

Axe 7 : Sustainable IT

Le Groupe BNP Paribas s'est engagée à la réduction l'impact environnemental de ses opérations

A ce titre, la stratégie « Sustainable IT » du Groupe s'articule autour de 10 principes organisés en 4 piliers : Gouvernance & sensibilisation, Applications, Equipements, Datacenters. Sensible à l'importance du sujet, BMCI s'aligne à l'ambition du Groupe en érigeant le « Sustainable IT » au rang d'axe stratégique. Une feuille de route progressive permettra à BMCI de participer fortement à l'ambition du Groupe dans la réduction de son empreinte Carbonne. ▶ **En cours**

Conclusion

La réussite de la stratégie de la Banque et de ses lignes métier repose fortement sur la capacité de l'IT, individus et assets, à répondre aux attentes et aux défis de demain. L'IT de la BMCI se transforme et se réorganise autour des métiers afin de mieux répondre à leurs priorités et aux besoins des clients. Progressivement, nous mettons en place des mécanismes agiles, collaboratifs et orientés clients afin de se focaliser sur ce qui compte en priorité pour la BMCI et accélérer le développement des solutions attendues par les métiers et les clients.

Bien préparée depuis plus d'un an à l'intégration des équipes de BDSI dans l'IT de la BMCI, la fusion-absorption s'est réalisée en totale transparence pour l'activité de la BMCI et sans impact sur la qualité de service pour les clients de la Banque. Le 23 juin 2025, 120 employés de BDSI sont ainsi venus renforcer le Département IT de la Banque, sans impact d'un point de vue technique.

Le principe de fusion retenu a permis de réduire fortement les risques liés à cette transformation et de conserver tous les emplois et employés de BDSI qui ont trouvé leur place dans la nouvelle organisation. La nouvelle organisation de l'IT est bien en place et la continuité de services a été assurée, permettant à la BMCI d'avoir entièrement la main sur la gouvernance de son IT.

2.11.3 Qualité

2.11.3.1 Dispositif d'écoute et de mesure de satisfaction client / collaborateurs

L'année 2024 a confirmé la volonté de la Banque d'améliorer ses services en étant à l'écoute de ses Clients. L'objectif étant d'élaborer des solutions en adéquation avec leurs besoins et de rehausser le niveau de satisfaction et le degré de recommandation.

Pour cela, un dispositif d'enquêtes NPS récurrentes et Ad hoc a été défini et déployé, de manière globale et sur chacun des parcours client prioritaires. Il mesure le niveau de satisfaction et de recommandation des clients particuliers, professionnels, banque privée, corporate ainsi que des collaborateurs.

Ce dispositif consiste à recueillir les appréciations, feedbacks et motifs de satisfaction et d'insatisfaction des clients sur différentes thématiques. Il se décline en 3 types d'enquêtes :

- 1- **Enquêtes NPS Relationnelles** : évaluent le score de recommandation (NPS) de la BMCI pour l'ensemble des segments de clientèle servie et positionne la banque par rapport aux acteurs de la place.
- 2- **Enquêtes NPS Transactionnelles** : visent à fournir une appréciation de l'expérience des clients sur les principaux parcours comme le home Banking, le crédit habitat, le crédit à la consommation, les interactions avec le conseiller en agence, le service après-vente, la monétique et autres.
- 3- **Enquêtes E-NPS** : menées auprès des collaborateurs de la Banque, ces enquêtes permettent d'évaluer leur expérience globale par rapport à divers parcours notamment ceux en lien avec la gestion de la relation client.

2.11.3.2 Elargissement du processus de prise en charge des clients détracteurs en agence :

Afin d'agir sur le score de recommandation (NPS) de la Banque, le processus de prise en charge des clients ayant remonté un feedback sollicité via une enquête, a été élargi à l'ensemble du réseau et à l'ensemble des enquêtes relationnelles et transactionnelles.

L'initiative consiste en un dispositif permanent d'entretiens de prise en charge qui cible les clients promoteurs comme détracteurs, c'est-à-dire, à la fois ceux disposés à recommander la BMCI afin de consolider la relation avec eux et ceux qui ne sont pas disposés à la recommander afin d'agir pour rétablir la satisfaction.

Les entretiens avec les clients détracteurs permettent d'explicitier les causes racines d'insatisfaction, de proposer des solutions personnalisées à chaque problématique, et de suivre l'état d'avancement des actions correctives jusqu'à résolution.

En 2024, l'ensemble des collaborateurs du réseau ont été formés à ce dispositif et dotés des outils nécessaires pour remonter les reportings adéquats, permettant ainsi aux équipes centrales de concevoir et suivre des plans d'action consolidés pour l'amélioration des indicateurs de satisfaction et recommandation.

Ce dispositif s'inscrit dans les priorités stratégiques de la BMCI qui œuvre pour instaurer une culture et un environnement de service 100 % orienté client.

2.11.3.3 Plan de reconquête client :

Compte tenu des difficultés vécues par les clients suite à la bascule informatique, et en vue d'en atténuer l'impact, un plan de reconquête global a été conçu par le pôle Expérience client conjointement avec les lignes de métiers et entités centrales de la Banque.

Le plan de reconquête, qui s'étend sur plusieurs mois, s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la satisfaction client et repose sur plusieurs axes stratégiques dont le plus impactant consiste à regagner la confiance des clients à travers des entretiens de fidélisation et rétention menés par la force de vente, à son initiative. Il est à scope très large en termes de segments clients et ne se base pas sur des feedbacks clients remontés, contrairement au dispositif de prise en charge des détracteurs, mais plutôt sur une démarche proactive couvrant l'ensemble des clients susceptibles d'être impactés par la bascule.

Ces entretiens, physiques ou téléphoniques, ont permis d'expliciter les enjeux de la refonte informatique aux clients, de recueillir leurs feedbacks, d'identifier les préjudices subis et d'évaluer leur impact sur la situation du client.

Les entretiens ont également permis d'identifier des solutions à mettre en place pour chacun des clients contactés, de proposer des prises en charge personnalisées et d'assurer un suivi renforcé.

En quelques semaines, plusieurs milliers de clients particuliers, professionnels et entreprises ont été contactés, suivis et analysés à travers un dispositif de remontée dédié et des résultats pilotés par le pôle Expérience Client et suivis par la Direction Générale de la Banque.

2.11.3.4 Traitement des réclamations clients :

En prévision de l'augmentation du flux des réclamations liées aux incidents informatiques, une démarche proactive a été adoptée, caractérisée par la mise en place d'un dispositif dédié à la gestion des réclamations liées aux incidents, en amont de la bascule.

Le dispositif s'est matérialisé par le renforcement des effectifs en charge du traitement des réclamations et la création d'une cellule entièrement dédiée aux incidents. Ces collaborateurs spécialisés ont été formés et outillés pour assister les clients impactés de manière personnalisée et assurer un suivi de bout en bout jusqu'à résolution.

4. Situation financière du Groupe BMCI

Avertissement :

Les comptes annuels des exercices 2022, 2023 et 2024 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

2.12 Informations financières consolidées sélectionnées entre 2022 et 2024

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2022 et 2024

En KMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Produit Net Bancaire	3 054	3 438	3 789	12,56%	10,21%
Résultat d'Exploitation	420	614	738	46,04%	20,19%
Coût du risque	-562	-633	-810	12,86%	27,79%
Résultat Net Part du Groupe	229	171	325	-25,19%	90,11%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2023-2024

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2023-2024 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 10,21% du PNB sur la période passant de 3 438 MMAD en 2023 à 3 789 MMAD en 2024 ;
- ✓ Une hausse de 20,19% du résultat d'exploitation passant de 614 MMAD en 2023 à 738 MMAD en 2024 ;
- ✓ Une hausse du coût du risque du Groupe BMCI de 27,79% sur la période en passant de 633 MMAD en 2023 à 810 MMAD en 2024 ;
- ✓ Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 325 MMAD en 2024, en hausse de 154 MMAD par rapport à l'exercice 2023.

Revue analytique 2022-2023

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2022-2023 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 12,56% en moyenne du PNB sur la période passant de 3 054 MMAD en 2022 à 3 438 MMAD en 2023 ;
- ✓ Une hausse de 46,04% du résultat d'exploitation passant de 420 MMAD en 2022 à 614 MMAD en 2023 ;
- ✓ Une hausse du coût du risque du Groupe BMCI de 12,86% sur la période en passant de 562 MMAD en 2022 à 633 MMAD en 2023 ;
- ✓ Et, une baisse de 25,19% du RNPG (-58 MMAD) enregistrée entre 2022 et 2023.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2022 et 2024

En KMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Crédits à la clientèle	54 488	58 854	59 194	8,01%	0,58%
Dettes envers la clientèle	44 269	47 464	48 393	7,22%	1,96%
Total Bilan	70 755	75 201	78 074	6,28%	3,82%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels du Groupe BMCI sur la période entre fin 2023 et fin 2024 se présente comme suit :

- ✓ Une légère progression des prêts et créances sur la clientèle de 340 MMAD, soit une variation de 0,58% sur la période ;

- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 929 MMAD, soit une variation de 1,96% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 2 873 MMAD entre 2023 et 2024, soit une variation de 3,82% sur la période.

Revue analytique 2023-2022

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux du Groupe BMCI sur la période entre fin 2022 et fin 2023 se présente comme suit :

- ✓ Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 4 366 MMAD, soit une hausse de 8,01% sur la période ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 3 195 MMAD, soit une hausse de 7,22% sur la période ;

Le total bilan affiche une hausse de 4 446 MMAD entre 2022 et 2023, soit une augmentation de 6,28% sur la période.

2.13 Rapports des Commissaires aux Comptes

2.13.1 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2024

OPINION

Nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l’Industrie et de ses filiales** (le « groupe »), qui comprennent l’état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l’état consolidé du résultat global, l’état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **7.345.468 KMAD** dont un bénéfice net consolidé de **326.070 KMAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d’Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L’OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels, jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l’objet la banque.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L’AUDIT

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé d’audit	Réponse d’audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 67.030 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.836. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
---	---

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 16 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Abderrahim GRINE

Associé

Fidaroc Grant Thornton

Faïçal MEKOUAR

Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2023

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.217.709 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 171.026.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à la note sur les passifs éventuels jointe au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils soient sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 66.251; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7.397. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2023 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
--	---

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Casablanca, le 28 mars 2024

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faiçal MEKOUAR
Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2022

Nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l’Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l’état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l’état consolidé du résultat global, l’état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 278 300 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 184 888.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d’Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L’OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

QUESTIONS CLES DE L’AUDIT

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 62 140 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7 652. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2023

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

2.13.2 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2024

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **9.840.115 KMAD** dont un bénéfice net de **291.892 KMAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à l'état B35 sur les passifs éventuels, joint au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</i>	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5.822 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 49.149. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance
--	--

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 16 avril 2025

BDO Audit, tax & Advisory S.A
Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faical MEKOUAR
Associé

- **Exercice clos le 31 décembre 2023**

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9.787.064 dont un bénéfice net de KMAD 193.922.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OBSERVATION

Nous vous renvoyons à l'état sur les passifs éventuels joint au présent rapport, qui expose les contrôles en cours dont fait l'objet la banque.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5.339 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 49.592. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 mars 2024

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Abderrahim GRINE
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Faiçal MEKOUAR
Associé

- **Exercice clos le 31 décembre 2022**

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9 039 693 dont un bénéfice net de KMAD 244 340.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5 737 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 47 463. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 27 avril 2023

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

2.14 Présentation des comptes consolidés IFRS

2.14.1 Périmètre de consolidation

2.14.1.1 Présentation du périmètre de consolidation 2022-2024

En vertu de la circulaire n°56/G/2007 de Bank Al-Maghrib du 8 octobre 2007, le Groupe BMCI a adopté à compter du 1er janvier 2008 les normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou influence notable) sur les différentes entités du Groupe BMCI. L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe BMCI se détaille comme suit :

Entité	Secteur d'activité	2022		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	87%	87%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33%	33%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Asset Management	Gestion d'actif	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	76%	76%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	74%	74%	IG

Source : Groupe BMCI

Entité	Secteur d'activité	2023		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	87%	87%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33%	33%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	70%	70%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	74%	74%	IG

Source : Groupe BMCI

Entité	Secteur d'activité	2024		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	86,91%	86,91%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33,34%	33,34%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	69,81%	69,81%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	73,93%	73,93%	IG

Source : Groupe BMCI

2.14.2 Variations du périmètre de consolidation sur la période 2022-2024

Le pourcentage de détention de DIGIFI a varié passant de 76% à 70% entre 2022 et 2023. BMCI Asset Management est sorti du périmètre de consolidation en 2023.

Aucune variation du périmètre de consolidation n'est observée entre 2023 et 2024.

2.14.3 Impact FTA de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 (contrats de location), publiée le 13 janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27.

La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de IFRS 15.

Méthode de transition

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1er janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres. La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

- ✓ Contrat de location relatif à des bien de faible valeur.
- ✓ Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1er janvier 2023 et fin décembre 2024 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2023	31/12/2023	Augmentation / Diminution	Autres	31/12/2024
Valeur brute (bail commercial)	574 441	544 143	-74 063	-	470 080
Amortissements et dépréciations	194 175	217 544	-8 931	-	208 612
Total Immobilier	380 265	326 599	-65 131	-	261 468
Valeur brute (Matériels informatiques)	45 971	45 971	-	-	45 971
Valeur brute (Automobiles LLD)	10 327	10 327	-	-	10 327
Amortissements et dépréciations (Matériels informatiques)	45 971	45 971	-	-	45 971

Amortissements et dépréciations (Auto LLD)	6 111	6 977	311	-	6 667
Total Immobilier	4 215	3 349	311	-	3 659
Total droits d'utilisation	384 481	329 948	-64 821	-	265 127
Impôt différés actif (IDA)	146 805	130 238	-	-17 580	112 658
Total	531 286	460 186	-64 821	-17 580	377 785

Source : Groupe BMCI

Variation de la dette de location

L'état de variation de la dette de location entre le 1er janvier 2023 et fin décembre 2024 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2023	31/12/2023	Intérêts courus	Paielements	Autres	31/12/2024
Passif de location						
Dettes de location - (Bail Commercial)	392 554	341 678	8 528	-68 142	-3 160	278 904
Dettes de location - (Matériel Inform)						
Dettes de location - (Automobiles LLD)	4 216	3 324	10	-593		2 740
Total Dette de location	396 771	345 002	8 538	-68 735	-3 160	281 645
Impôt différés Passif (IDP)	142 258	124 555			-18 504	106 051
Capitaux propres	-5 997	-9 371				-9 371
Résultat	-1 746				-540	-540
Total	531 286	460 186	8 538	-68 735	-22 204	377 785

Source : Groupe BMCI

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2024 se présente comme suit :

Eléments	2 022	2 023	2 024
Intérêts et charges assimilées	780 340	1 107 655	1 172 754
Dont : charges d'intérêts sur dettes locatives	12 231	9 618	8 548
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	234 983	251 844	257 772
Dont : Dotations aux amortissements sur droit d'utilisation	79 465	79 869	69 805

Source : Groupe BMCI

2.14.4 Mise à jour du modèle de probabilité de défaut et du Forward Looking

Lors de la mise en application de la norme IFRS9 en 2018, la BMCI a utilisé une approche simplifiée du modèle de migration pour le calcul de l'ECL.

A partir de 2022, un chantier de revue du modèle avec les équipes de modélisation du groupe a été ouvert et des données plus récentes ont été fournies aux équipes afin que les paramètres du modèle de migration de Rating puissent être mis à jour en conséquence.

2.14.5 Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le compte de résultat consolidé IFRS sur les trois dernières années se présente comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Intérêts et produits assimilés	3 073	3 536	3 822	15,08%	8,08%
Intérêts et charges assimilés	-780	-1 108	-1 173	41,95%	5,88%
Marge d'intérêt	2 292	2 428	2 649	5,93%	9,09%
Commissions perçues	550	533	594	-3,05%	11,34%
Commissions servies	-62	-69	-65	11,62%	-5,39%
Marge sur commissions	488	464	528	-4,90%	13,82%
Gains / pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-13	-7	0,6	50,88%	-109%
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	394	611	625	55,04%	2,34%
Gains / pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	381	604	626	58%	22,70%
Produits des autres activités	43	90	121	>108%	33,75%
Charges des autres activités	-151	-149	-135	-1%	-9,53%
Produit net bancaire	3 054	3 438	3 789	12,56%	10,21%
Charges générales d'exploitation	-1 837	-1 939	-1 983	5,52%	2,29%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-235	-252	-258	7,18%	2,35%
Résultat brut d'exploitation	982	1 247	1 548	27,02%	24,10%
Coût du risque	-562	-633	-810	12,78%	27,89%
Résultat d'exploitation	420	614	738	46,04%	20,19%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	7	4	-4,5	-38,01%	-210,11%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-10	-5	-17	-46,74%	231,46%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	417	613	716	46,84%	16,92%
Impôts sur les résultats	-232	-442	-390	90,07%	-11,63%
Résultat net de l'exercice	185	171	326	-7,50%	90,6%
Résultat net part du groupe	229	171	325	-25,19%	90,11%
Résultat hors groupe	-44	-0,2	0,9	-99,54%	>100%
<i>Résultat par action (en dirham)</i>	<i>17</i>	<i>13</i>	<i>24</i>	<i>-25,53%</i>	<i>84,62%</i>

Source : Groupe BMCI

2.14.5.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe BMCI s'élève à 3 789 MMAD en 2024. L'évolution du PNB entre 2022 et 2024 se détaille par nature comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Marge d'intérêt	2 292	2 428	2 649	5,93%	9,09%
Marge sur commissions	488	464	528	-4,90%	13,84%
Résultat des opérations de marché	381	604	626	58,27%	22,70%
Résultat des autres activités	-107	-59	-15	44,67%	74,6%
Produit net bancaire	3 054	3 438	3 789	12,56%	10,21%

Source : Groupe BMCI

Evolution des composantes du PNB entre 2022 et 2024

- Marge d'intérêt

Eléments	2 022			2 023			2 024		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	2 771	-467	2 304	3 195	-593	2 602	3 465	-571	2 893
Comptes et prêts / emprunts	2 296	-192	2 104	2 681	-332	2 349	2 942	-341	2 601
Opérations de pensions	6	-4	2	5	-5	1	1	-3	-2
Opérations de location-financement	468	-270	198	509	-257	252	522	-227	294
Opérations interbancaires	71	-101	-30	59	-175	-117	55	-185	-130
Comptes et prêts / emprunts	71	-95	-24	59	-139	-81	55	-121	-66
Opérations de pensions	-	-6	-6	-	-36	-36	-	-63	-63
Emprunts émis par le groupe	-	-213	-213	-	-339	-339	-	-416	-416
Actifs disponibles à la vente	231	-	231	282	-	282	302	-1	301
Marge d'intérêt	3 073	-780	2 292	3 536	-1 108	2 428	3 822	-1 173	2 649

Source : Groupe BMCI

- Marge sur commissions

Eléments	2 022			2 023			2 024		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	116	-44	73	103	-50	52	113	-48	64
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	96	-43	53	81	-50	31	88	-48	40
sur titres	18	-	18	22	-	22	24	-	24
de change	2	-	2	0,07	-	0,07	-	-	-
sur inst. financ. à terme & opérat. HB	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	434	-18	416	430	-18	412	481	-17	464
Produits nets de gestion d'OPCVM	28	-	28	9	-	9	12	-	12
Produits nets sur moyen de paiement	161	-	161	182	-	182	219	-	219
Assurance	78	-	78	87	-	87	87	-	87
Autres	167	-18	149	152	-18	133	163	-17	146
Produits nets de commissions	550	-62	488	533	-69	464	594	-65	528

Source : Groupe BMCI

- Résultat des opérations de marché

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	394	611	625	55,04%	2,4%
Titres à revenus variables	-	-	-	-	-
Titres de transaction	4	64	180	>100%	>100%
Réévaluation des positions de change manuel	334	417	446	24,67%	7,01%
Autres	56	130	-0,6	>100%	<100%
Gains/Pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables	-13	-7	0,6	49,66%	>100%
Résultat des opérations de marché	324	513	629	58,53%	3,64%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

A fin 2024, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 351 MMAD (soit 10,21%), pour s'établir à 3 789 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La hausse +9,09% de la marge nette d'intérêt en 2024 (qui atteint 2,65 Mds MAD).
- La hausse de +22,70% du résultat des opérations de marché en 2024 (qui atteint 629 MMAD) sous l'impact de la hausse des titres de transactions/placements y compris provisions (+116 MMAD), le gain de change (+31 MMAD) et la baisse du résultat sur produits dérivés (-32 MMAD). Cette hausse d'explique par l'environnement favorable du marché financier notamment en terme de liquidité.
- La hausse de +13,82% des commissions en 2024 (qui atteignent 528 millions MAD).
- La hausse de +9,09% de la marge d'intérêt s'explique principalement par :
 - La hausse de 292 MMAD de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle par les effets conjugués de : (i) la hausse de 252 MMAD (soit 10,71%) des produits issus des comptes de prêts/emprunts envers la clientèle ; (ii) l'augmentation de 42 MMAD (soit 16,63%) des produits issus des opérations de location-financement, et ;
 - Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -130 MMAD en 2024 contre -117 MMAD en 2023 en baisse de 13 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêt sur les opérations de pensions de 28 MMAD ;
- La hausse de 116 MMAD (+22,70%) du résultat des opérations de marché s'explique principalement par :
 - La hausse de 14 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la hausse des gains nets sur les titres de transaction de 116 MMAD ; (ii) l'augmentation de 29 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la baisse du compte « autres » de 131 MMAD qui correspond à une baisse combinée de 41 MMAD sur les instruments financiers dérivés et une baisse de 90 MMAD sur les titres restants du portefeuille ;
 - La hausse de 7,2 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La hausse de 64 MMAD (soit 13,82%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La hausse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe de 52 MMAD notamment sous l'impulsion de la hausse de 37 MMAD sur les produits nets de moyens de paiements
 - La hausse de 12 MMAD (soit 22,48%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la hausse de 9 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) et la hausse de 2,8 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres.

Revue analytique 2023-2022

A fin 2023, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 384 MMAD (soit 12,57%), pour s'établir à 3 438 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

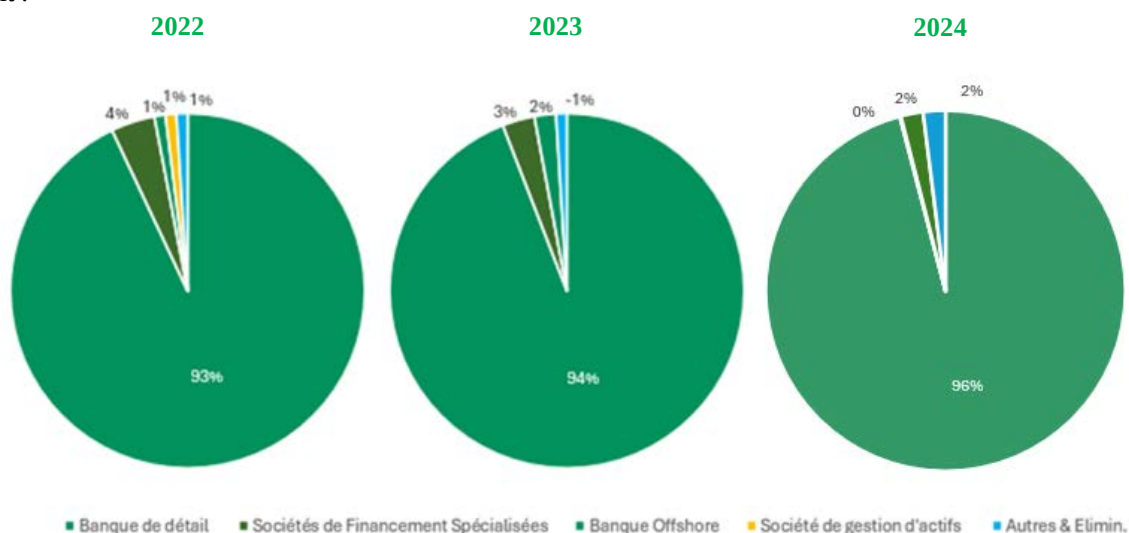
- La hausse de 136 MMAD de la marge d'intérêt passant de 2 292 MMAD en 2022 à 2 428 MMAD en 2023. Cette augmentation résulte des effets conjugués ci-dessous :
 - L'augmentation de 298 MMAD de la marge nette sur opérations avec la clientèle passant de 2 304 MMAD en 2022 à 2 602 MMAD en 2023 (soit +12,94%). Cette progression s'explique principalement par i) la hausse de 245 MMAD de la marge sur les comptes de prêts/emprunts envers la clientèle, combinée à ii) la hausse de la marge sur les opérations de locations financement de 55 MMAD (soit 27,66%) ;
 - La hausse de 126 MMAD des charges d'intérêts sur les emprunts émis par le Groupe, passant de 213 MMAD en 2022 à 339 MMAD en 2023, principalement justifiée la hausse des certificats de dépôt ;
 - Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -117 MMAD en 2023 contre -30 MMAD en 2022 en baisse de 87 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêt sur les

comptes et prêts / emprunts de 57 MMAD et la baisse de la marge nette sur les opérations de pensions de 30 MMAD ;

- La hausse de 189 MMAD (+58,27%) du résultat des opérations de marché qui s'explique principalement par :
 - La hausse de 217 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la hausse des gains nets sur les titres de transaction de 60 MMAD ; (ii) l'augmentation de 82,5 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la hausse du compte « autres » de 74,4 MMAD qui correspond à la plus-value de l'opération de cession de BMCI Asset Management ainsi qu'à l'amélioration du niveau de juste valeur de titres non consolidés, et ;
- La baisse des pertes sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables pour 6,8 MMAD. Elles sont de 6,5 MMAD en 2023 contre 13,3 en 2022
- La baisse de 24 MMAD (soit 4,90%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La baisse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe qui sont passées à 412 MMAD en 2023 contre 416 MMAD en 2022 et ce sous les effets conjugués suivants : (i) la baisse de 19 MMAD des produits nets de gestion des OPCVM, (ii) la hausse de 21 MMAD des produits nets sur moyen de paiement ; et (iii) la hausse des commissions assurance de 9,8 MMAD et la baisse des autres prestations de services bancaires et financiers de 15,1 MMAD.
 - La baisse de 20,2 MMAD (soit 27,8%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la baisse de 22,2 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) la hausse de 3,8 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres, et (iii) la baisse de 1,7 MMAD des commissions nettes sur les opérations de change.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2022 et 2024

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe BMCI sur la période 2021- 2023 se détaille comme suit :



Source : Groupe BMCI

Le PNB du Groupe BMCI est généré principalement par trois entités du groupe, à savoir : BMCI Bank, BMCI Offshore et BMCI Leasing pour respectivement 96%, 2,69% et 0,82% (soit près de 99,9% du total PNB généré par le Groupe) en moyenne entre 2022 et 2024.

Ventilation du PNB par secteur opérationnel entre 2022 et 2024

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2024 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Marge d'intérêt	2 500	18	82	47	2 649
<i>En % du</i>	<i>94,39%</i>	<i>0,69%</i>	<i>3,11%</i>	<i>1,80%</i>	<i>100%</i>
Marge sur commissions	463	0	26	40	528
<i>En % du</i>	<i>87,66%</i>	<i>-0,05%</i>	<i>4,90%</i>	<i>7,5%</i>	<i>100%</i>
Produit net bancaire	3 640	31	102	16	3 789
<i>En % du</i>	<i>96,07%</i>	<i>0,82%</i>	<i>2,69%</i>	<i>-0,85%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2024, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail à hauteur de 96,07% du PNB généré par le Groupe. Cette contribution provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2024.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2023 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Marge d'intérêt	2 331	95	54	-52	2 428
<i>En % du</i>	<i>96,0%</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,2%</i>	<i>-2,1%</i>	<i>100%</i>
Marge sur commissions	416	0	14	35	464
<i>En % du</i>	<i>89,5%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>3,0%</i>	<i>7,5%</i>	<i>100%</i>
Produit net bancaire	3 303	101	65	-32	3 438
<i>En % du</i>	<i>96,1%</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,9%</i>	<i>-0,9%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2023, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail à hauteur de 96,1% du PNB généré par le Groupe. Cette contribution provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2023.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2022 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Société de gestion d'actifs ²¹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Marge d'intérêt	2 220	135	28	0	-91	2 292
<i>En % du</i>	<i>96,9%</i>	<i>5,9%</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-4,0%</i>	<i>100,0%</i>
Marge sur commissions	433	-0,23	12	19	25	488
<i>En % du</i>	<i>88,8%</i>	<i>-0,0%</i>	<i>2,5%</i>	<i>3,8%</i>	<i>5,0%</i>	<i>100,0%</i>
Produit net bancaire	2 835	139	37	19	24	3 054
<i>En % du</i>	<i>92,8%</i>	<i>4,6%</i>	<i>1,2%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,8%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2022, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail à hauteur de 92,8% du PNB généré par le Groupe. Cette contribution provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2022.

2.14.5.2 Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 241 MMAD en 2024 contre 2 191 en 2023, soit une hausse annuelle moyenne de (2,30%) sur la période. L'évolution de ces frais de gestion entre 2023 et 2024 se présente comme suit :

¹⁷ BMCI Bank

¹⁸ BMCI Leasing

¹⁹ BMCI Offshore

²⁰ Arval, BMCI Finance, BMCI Bourse, BMCI Assurance, Akar Real Estate, Digifi, Digiserv

²¹ BMCI Asset Management

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 22-23	Var 24-23
Charges générales d'exploitation	-1 837	-1 939	-1 983	5,52%	2,29%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-235	-252	-258	7,18%	2,35%
Frais de gestion	-2 072	-2 191	-2 241	5,71%	2,30%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

A fin décembre 2024, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 241 MMAD, en hausse de 2,30% par rapport à fin décembre 2023, principalement porté :

- Par une hausse de 2,29% des charges générales d'exploitation, principalement composées des frais de personnel qui augmentent du fait de l'impact de l'augmentation salariale convenue au niveau du GPBM à partir de juillet 2023 (impact 6 mois en 2023 vs année pleine en 2024);
- La hausse de 2,35% des dotations aux amortissements du fait de la stratégie d'investissement significative IT de la BMCI ;
- L'augmentation des prestations fournisseurs du fait de l'inflation subie ces deux dernières années.

Revue analytique 2023-2022

A fin décembre 2023, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 191 MMAD, en hausse de 5,71% par rapport à fin décembre 2022, principalement portés par la hausse des charges générales d'exploitation de 5,52% conjuguée à la hausse des dotations aux amortissements de 7,18%.

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2024

En MMAD	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Frais de gestion	2 195	41	13	-8	2 241
En % du	98%	2%	1%	0%	100%

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2023

En MMAD	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Frais de gestion	2 131	41	10	8	2 191
En % du	98%	2%	0%	0%	100%

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2022

En MMAD	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Société de gestion d'actifs ²¹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Frais de gestion	1 971	44	9	15	34	2 072
En % du	95%	2%	0%	1%	2%	100%

Source : Groupe BMCI

Les frais de gestion sont principalement imputables à la banque de détail, qui pèse en moyenne pour 97% de ces charges sur la période 2022-2024.

2.14.5.3 Résultat brut d'exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2022-2024 se détaille comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Produit net bancaire (PNB)	3 054	3 438	3 789	12,56%	10,21%
Charges générales d'exploitation	-1 837	-1 939	-1 983	5,57%	2,24%

Dotations aux amort/prov. / immob.	-235	-252	-258	7,18%	2,35%
Frais de gestion	-2 072	-2 191	-2 241	5,75%	2,25%
Résultat brut d'exploitation	982	1 247	1 548	27,02%	24,10%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 548 MMAD en 2024 contre 1 247 MMAD en 2023, en hausse de 301 MMAD (soit +24,10%). Cette évolution résulte principalement de l'effet de la hausse de la marge d'intérêt de 9,1% passant de 2 428 MMAD en 2023 à 2 649 MMAD en 2024 et de la hausse du résultat des opérations de marché de 22,70% à 629 MMAD.

Revue analytique 2023-2022

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 247 MMAD en 2023 contre 982 MMAD en 2022, en hausse de 265 MMAD (soit +27%). Cette évolution résulte de l'effet de la hausse de la marge d'intérêt de 5,93% passant de 2 292 MMAD en 2022 à 2 428 MMAD en 2023 et du résultat des opérations de marché de 58,27%.

Les dons au séisme de Al Haouz ont eu un impact de -3,01% sur le résultat brut d'exploitation en 2023.

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2024

En MMAD	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 445	-10	89	24	1 548
<i>En %</i>	<i>93%</i>	<i>-1%</i>	<i>6%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2023

En MMAD	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 172	60	55	-40	1 247
<i>En %</i>	<i>94%</i>	<i>5%</i>	<i>4%</i>	<i>-3%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2022

En MMAD	Banque de détail ¹⁷	Sociétés de Financement Spécialisées ¹⁸	Banque Offshore ¹⁹	Société de gestion d'actifs ²¹	Autres & Elimin. ²⁰	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	864	96	29	3	-10	982
<i>En %</i>	<i>88%</i>	<i>10%</i>	<i>3%</i>	<i>0%</i>	<i>-1%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI20

Sur la période étudiée, la banque de détail pèse en moyenne pour 92% du Résultat Brut d'Exploitation du Groupe suivie des sociétés de financement spécialisées et de la banque offshore qui génèrent respectivement et en moyenne 5% et 4% du Résultat Brut d'Exploitation du Groupe.

2.14.5.4 Coefficient d'exploitation

L'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2022-2024 se détaille comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Produit net bancaire (1)	3 054	3 438	3 789	12,56%	10,21%
Frais de gestion (2)	2 072	2 191	2 241	5,75%	2,25%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	67,85%	63,75%	59,15%	-4,13 pts	-4,6 pts

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2024, le coefficient d'exploitation s'est établi à 59,15% en baisse de 460 pbs par rapport à fin décembre 2023, cette baisse est principalement portée par une hausse moins importante des frais de gestion de 2,25% par rapport au PNB (hausse de 10,21%) au terme de l'exercice 2024.

A fin décembre 2023, le coefficient d'exploitation s'est établi à 63,75% en baisse de 413 pbs par rapport à fin décembre 2022.

2.14.5.5 Coût du risque

Le coût du risque du groupe BMCI s'affiche à 810 MMAD à fin 2024 contre 633 MMAD en 2023, soit une hausse de 177 MMAD (28%) sur la période analysée.

L'évolution du coût du risque entre 2022 et 2024 se détaille comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	82	204	10	>100%	-95,1%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-27	22	-29	>100%	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-32	21	-19	>100%	<-100%
Engagements par signature	5	2	-10	-60,0%	<-100%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	109	182	40	67,07%	-78,0%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	81	191	27	>100%	-85,9%
Engagements par signature	28	-8	12	<-100%	>100%
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)				n/a	n/a
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-332	26	-465	>100%	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-265	44	-451	>100%	<-100%
Engagements par signature	-67	-18	-15	-73,1%	-16,7%
Autres actifs	-	-	-	n/a	n/a
Risques et charges	-172	-49	-94	-71,5%	91,8%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-422	181	-549	>100%	<-100%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-151	-834	-273	>100%	-67,26%
Récupérations sur prêts et créances	11	19	12	72,7%	-36,8%
> Comptabilisés au coût amorti	11	19	12	72,7%	-36,8%
> Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Décotes sur crédits restructurés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur engagements par signature	-	-	-	n/a	n/a
Autres pertes	-	-	-	n/a	n/a
Autres produits	-	-	-	n/a	n/a
Coût du risque	-562	-633	-810	12,6%	27,9%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 810 MMAD contre 633 MMAD à fin 2023, en hausse de 177 MMAD.

Le détail de cette évolution s'explique par :

- Bucket 1 : les dépréciations sur actifs sains ressortent en dotation (29 MMAD), liée principalement à une hausse de la production ;
- Bucket 2 : les dépréciations sur actifs sensibles ressortent en reprise (40 MMAD), permettant ainsi d'atténuer la dotation observée sur le bucket 1. Cette reprise est expliquée par la hausse des

déclassements notamment sur le portefeuille Retail, s'inscrivant ainsi dans la gestion prudente des risques adoptée par la banque. Néanmoins, le portefeuille continue de démontrer une bonne résilience des effets de la crise financière (Covid, pression inflationniste...) ;

- Bucket 3 : La banque continue de s'inscrire dans une gestion saine et prudente de ses risques en renforçant son taux de provision sur le stock de créances en souffrance. En effet, l'évolution de la charge nette²² des dépréciations sur les actifs en Bucket 3 s'explique principalement par :
 - L'augmentation de 495 MMAD sur les instruments de dettes comptabilisés au coût amorti, s'expliquant par la hausse des déclassements sur le portefeuille Retail ainsi que le renforcement des niveaux de provisionnement sur certains dossiers présentant des perspectives de récupération fragiles ;
Compensé par :
 - La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables de 561 MMAD, principalement liée à un retour à un niveau habituel de radiation de créances en souffrance. En effet, lors de l'exercice 2023, la banque a procédé à des opérations de radiation importantes sur des créances compromises par utilisation de provision préalablement constituées. Ces opérations de radiation conformes aux exigences BAM et DGI permettent d'alléger le bilan d'anciennes créances contentieuses dont les perspectives de recouvrement sont inexistantes et dont toutes les voies de recours sont épuisées.
- La charge de risque comprend également le coût du risque relatif à la fraude sur les crédits.
- La hausse des provisions pour risques et charges de 45 MMAD.

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 633 MMAD contre 562 MMAD à fin 2022, en hausse de 71 MMAD.

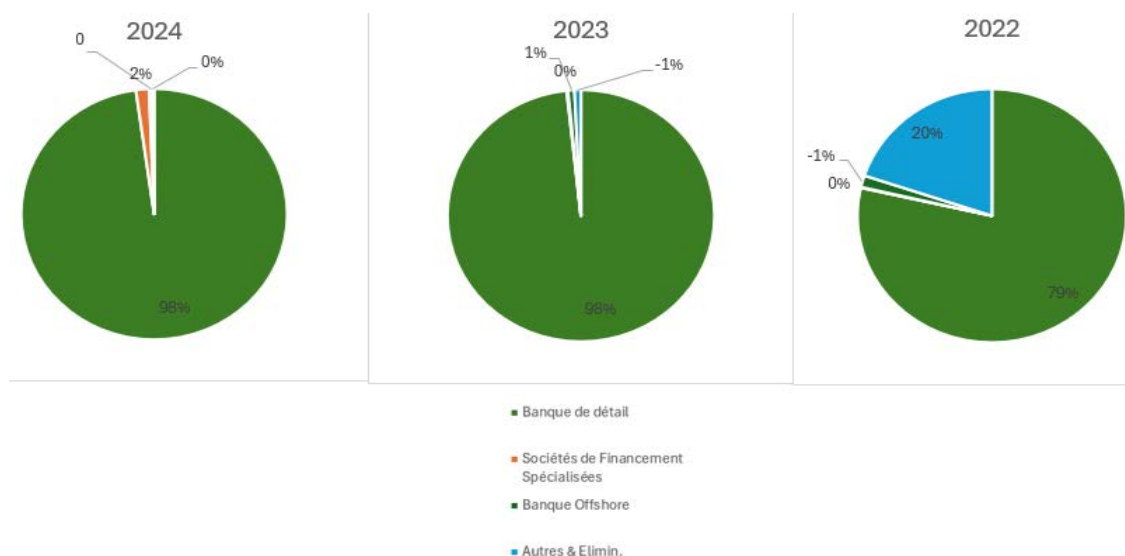
Le détail de cette évolution s'explique par :

- Bucket 1 et Bucket 2 : les dépréciations sur actifs sains ressortent en nette reprise (+122 MMAD) portée par l'amélioration de la qualité de risque de portefeuille, ainsi que la maîtrise du risque intrinsèque du portefeuille qui se traduit par un effet positif sur les provisions ;
- Bucket 3 : La banque continue de s'inscrire dans une gestion saine et prudente de ses risques en renforçant son taux de provision sur le stock de créances en souffrance. En effet, la hausse de la charge nette²³ des dépréciations sur les actifs en Bucket 3 de 317 MMAD s'explique principalement par :
 - L'augmentation de 683 MMAD sur prêts et créances irrécouvrables, s'expliquant par la radiation de certains dossiers présentant des perspectives de récupération fragiles ;
Compensé par :
 - L'amélioration des récupérations sur pertes et créances de 8 MMAD.
- La charge de risque comprend également le coût du risque relatif à la fraude sur les crédits.
- La baisse des provisions pour risques et charges de 123 MMAD.

Contribution au coût du risque par secteur opérationnel entre 2022 et 2024

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

²² Cette charge nette inclut les engagements par signature, les pertes sur prêts et créances irrécouvrables, et les récupérations sur prêts et créances.



Source : Groupe BNCI

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BNCI entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2022	2023	2024	Var 23-22	Var 24-23
Banque de détail ¹⁷	455	634	798	39,34%	26%
Sociétés de financement spécialisées ¹⁸	0,6	-1	13	<-100%	<-100%
Banque Offshore ¹⁹	-8,6	5	-3	>100%	<-100%
Société de gestion d'actifs ²¹	-1,9	-	0	-	-
Elimination et autres ²⁰	117	-5	2	<-100%	>100%
Total Coût du risque	562	633	810	12,70%	27,96%

Source : Groupe BNCI

Revue analytique 2024-2023

Au 31 décembre 2024, le total coût du risque a affiché une hausse de 27,96% (+177 MMAD) par rapport à fin 2023 pour s'établir à 810 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 99%.

Revue analytique 2023-2022

Au 31 décembre 2023, le total coût du risque a affiché une hausse de 12,70% (+71 MMAD) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 633,4 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 99%.

2.14.5.6 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BNCI s'élève à 738 MMAD à fin 2024 contre 614 MMAD à fin 2023. L'évolution du résultat d'exploitation se détaille comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Résultat brut d'exploitation	982	1 247	1 548	27,00%	24,14%
Coût du risque	-562	-633	-810	12,70%	27,96%
Résultat d'exploitation	420	614	738	46,15%	20,20%

Source : Groupe BNCI

Revue analytique 2023-2024

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 124 MMAD entre 2023 et 2024 expliquée principalement par l'effet cumulé de la hausse du coût de risque de 177 MMAD, et la hausse du résultat brut d'exploitation de 300 MMAD.

Revue analytique 2022-2023

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 194 MMAD entre 2022 et 2023 expliquée principalement par l'effet cumulée de la hausse du PNB et de la bonne maîtrise des frais de gestion notamment les charges d'exploitation.

2.14.5.7 Résultat net

L'évolution du résultat net part du groupe se détaille comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Résultat d'exploitation	420	614	738	46,15%	20,19%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	7	4	-4	-42,20%	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-10	-5	-17	49,17%	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	417	613	716	46,95%	16,92%
Impôts sur les résultats	-232	-442	-390	90,41%	-11,63%
Résultat net de l'exercice	185	171	326	-7,55%	90,66%
Résultat net part du groupe	229	171	325	-25,23%	89,90%
Résultat hors groupe	-44	-0,2	-0,9	99,55%	>100%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

A fin 2024, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une hausse de 155 MMAD pour s'établir à 326 MMAD en 2024 contre 171 MMAD en 2023 sous l'effet de (i) la hausse des résultats opérationnels du Groupe BMCI et (ii) la baisse de la charge d'impôt constatée à la suite du dénouement du contrôle fiscal²⁴ générant une baisse de l'impôt sur le résultat de 11,63% (-52 MMAD).

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 325 MMAD en 2024, en hausse de 154 MMAD par rapport à l'exercice 2023.

Revue analytique 2023-2022

A fin 2023, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une baisse de 14 MMAD pour s'établir à 171 MMAD en 2023 contre 185 MMAD en 2022 sous l'effet de la charge d'impôt constatée à la suite du dénouement du contrôle fiscal²⁵ générant une progression de l'impôt sur le résultat de 90,1% (+209 MMAD) et ayant un impact de 167 MMAD sur le résultat net.

Par ailleurs, Les dons au séisme de Al Haouz ont eu un impact de -10% sur le résultat net en 2023.

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 171 MMAD en 2023, en baisse de 57,8 MMAD par rapport à l'exercice 2022.

Contribution au résultat net par pôle d'activité entre 2022 et 2024

Le tableau suivant présente la contribution par pôle d'activité au résultat net du Groupe BMCI sur les trois derniers exercices :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Banque de détail ¹⁷	283	167	309	-40,92%	84,41%
Sociétés de financement spécialisées ¹⁸	39	20	-26	-48,21%	-228,63%
Banque offshore ¹⁹	21	29	53	37,69%	81,12%
Société de gestion d'actifs ²¹	4	-	-	-	-
Elimination et autres ²⁰	-162	-46	-10	-72,25%	-78,75%
Résultat net de l'exercice	185	171	326	-7,50%	90,66%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

²⁴ Le dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2019-2022 s'élève à 200MMAD

²⁵ Le dénouement du contrôle fiscal portant sur les exercices 2019-2022 s'élève à 200MMAD

Le résultat net affiche une hausse de 155 MMAD entre 2023 et 2024, s'établissant à 326 MMAD en 2024 contre 171 MMAD en 2023, soit 90,66%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La hausse de 141 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 167 MMAD en 2023 à 309 MMAD en 2024 ;
- Le recul de 47 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de 20 MMAD en 2023 à un résultat de -26 MMAD en 2024 lié aux résultats de BCMI Leasing sous les effets de la hausse des charges financières (principalement des effets taux) et de la baisse des marges sur Immobilisation en crédit-bail.
- La hausse de 24 MMAD du résultat net de la Banque offshore, qui s'affiche à 53 MMAD en 2024 contre 29 MMAD en 2023.
- L'amélioration du résultat net des secteurs éliminations et autres de 36 MMAD pour s'établir à -10 MMAD en 2024 contre -46 MMAD en 2023.

Revue analytique 2023-2022

Le résultat net affiche une baisse de 14 MMAD entre 2022 et 2023, s'établissant à 171 MMAD en 2023 contre 185 MMAD en 2022, soit -7,55%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La baisse de 116 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 283 MMAD en 2022 à 167 MMAD en 2023 ;
- Le recul de 19 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de 39 MMAD en 2022 à un résultat de 20 MMAD en 2023 essentiellement expliquée par la hausse des frais financiers de BMCI Leasing suite à la hausse du taux directeur ;
- La hausse de 8 MMAD du résultat net de la Banque offshore, qui s'affiche à 29 MMAD en 2023 contre 21 MMAD en 2022 ;
- La baisse des éliminations intra-groupe de 116 MMAD qui s'élèvent à 46 MMAD en 2023 contre 162 MMAD en 2022.

2.14.6 Analyse du bilan consolidé IFRS

Avertissement

Les comptes annuels des exercices 2022, 2023 et 2024 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Le bilan actif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23- 22	Var 24 - 23
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	777	1 363	1 794	75,24%	31,62%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 822	1 796	2 475	-1,38%	37,79%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n/a	n/a
Actifs financiers à la juste valeur par KP	2 601	1 490	1 750	-42,72%	17,45%
Titres au coût amorti	5 792	6 981	7 119	20,53%	1,98%
Prêts et créances sur les EC et assimilés, au coût amorti	1 905	1 162	2 466	-38,99%	>100%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 488	58 854	59 194	8,01%	0,58%
Ecart de rééval. Actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n/a	n/a
Placements des activités d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Actifs d'impôt exigible	57	165	29	>100%	-82,38%
Actifs d'impôt différé	318	301	301	-5,17%	0,11%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 150	1 259	1 153	9,44%	-8,44%

Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n/a	n/a
Participations dans des entreprises MEE	17	15	7	-10,49%	-53,43%
Immeubles de placement	26	24	22	-6,77%	-7,27%
Immobilisations corporelles	1 176	1 142	1 066	-2,88%	-6,66%
Immobilisations incorporelles	540	561	611	3,88%	8,96%
Ecart d'acquisition	88	88	88	0%	0%
TOTAL ACTIF	70 755	75 201	78 074	6,28%	3,82%

Source : Groupe BMCI

Le bilan passif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Banques centrales, TP, SCP	0	0	0	n/a	n/a
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	2	8	-41,79%	>100%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n/a	n/a
Dettes envers les EC et assimilés	6 998	6 303	6 816	-9,93%	8%
Dettes envers la clientèle	44 269	47 464	48 393	7,22%	2%
Titres de créance émis	5 963	6 877	7 801	15,33%	13%
Ecart de rééval. passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n/a	n/a
Passifs d'impôt courant	31	10	35	-68,54%	>100%
Passifs d'impôt différé	244	187	258	-23,51%	38%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 697	4 095	4 270	10,75%	4%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n/a	n/a
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Provisions pour risques et charges	762	744	845	-2,28%	15%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	n/a	n/a
Dettes subordonnées	1 510	2 302	2 302	52,49%	0%
Capitaux propres	7 278	7 218	7 354	-0,83%	2%
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	-	0%
Réserves consolidées	552	501	457	-9,24%	-9%
- Part du groupe	485	475	430	-2,13%	-9%
- Part des minoritaires	67	27	26	-60,35%	-4%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-1	4	20	>100%	>100%
Résultat net de l'exercice	185	171	326	-7,50%	91%
- Part du groupe	229	171	325	-25,23%	90%
- Part des minoritaires	-44	0	1	-99,55%	0%
TOTAL PASSIF	70 755	75 201	78 074	6,28%	4%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 78 074 MMAD en progression de 4% par rapport à fin 2023.

L'augmentation de 2 873 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 340 MMAD (soit +0,58%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 59 194 MMAD à fin 2024 ;

- La progression de 138 MMAD (soit +1,98%) des Titres au coût amorti qui atteignent 7 119 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse de 260 MMAD (soit +17,45%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 1 750 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse de 431 MMAD (soit +31,62%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 1 794 MMAD à fin décembre 2024 contre 1 363 MMAD à fin 2023 ;
- La progression de 1 304 MMAD (soit >100%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 2 466 MMAD à fin 2024.

L'augmentation de 2 873 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 513 MMAD (soit +8%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 6 816 MMAD à fin 2024 ;
- L'augmentation de 929 MMAD (soit +2%) des dettes envers la clientèle passant de 47 464 MMAD à fin 2023 à 48 393 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse de 924 MMAD (soit +13%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 7 801 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse des capitaux propres du Groupe BMCI de 127 MMAD (soit +2%) qui s'élèvent à 7 354 MMAD à fin 2024.

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 75 201 MMAD en progression de 6,28% par rapport à fin 2022.

L'augmentation de 4 446 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 4 366 MMAD (soit +8,01%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 58 854 MMAD à fin 2023 ;
- La progression de 1 189 MMAD (soit +20,52%) des Titres au coût amorti qui atteignent 6 981 MMAD à fin 2023 ;
- La diminution de 1 111 MMAD (soit -42,73%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 1 490 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 586 MMAD (soit +75,40%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 1 363 MMAD à fin décembre 2023 contre 777 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 743 MMAD (soit -38,99%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 1 162 MMAD à fin 2023.

L'augmentation de 4 446 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La diminution de 695 MMAD (soit -9,93%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 6 303 MMAD à fin 2023 ;
- L'augmentation de 3 195 MMAD (soit +7,22%) des dettes envers la clientèle passant de 44 269 MMAD à fin 2022 à 47 464 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 914 MMAD (soit +15,32%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 6 877 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 792 MMAD (soit +52,47%) des dettes subordonnées qui s'élèvent à 2 302 MMAD à fin 2023 en raison d'une émission obligataire subordonnée de 750 MMAD en 2023 ;
- La diminution des capitaux propres du Groupe BMCI de 60 MMAD (soit -0,83%) qui s'élèvent à 7 218 MMAD à fin 2023.

2.14.6.1 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux :

L'évolution du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux » sur la période analysée est détaillée comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	777	1 363	1 794	75,40%	31,62%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Au terme de l'exercice 2024, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une hausse de 431 (soit +31,62%) passant de 1 363 MMAD en 2023 à 1 794 MMAD en fin d'exercice. Dans la même optique que l'exercice précédent, cette variation est due au solde de BAM qui dépend des flux reçus/émis le jour de l'arrêté ainsi que la situation de liquidité au niveau du marché orientant la capacité de BMCI à placer ses excédents.

Revue analytique 2023 - 2022

Au terme de l'exercice 2023, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une hausse de 806 (soit +75,40%) passant de 777 MMAD en 2022 à 1 363 MMAD en fin d'exercice. Cette variation est due au solde de BAM qui dépend des flux reçus/émis le jour de l'arrêté ainsi que la situation de liquidité au niveau du marché orientant la capacité de BMCI à placer ses excédents.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur s'établissent à 2 475 MMAD à fin décembre 2024. L'évolution de ces actifs se détaille comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 480	1 418	2 123	-4,18%	49,72%
<i>Dont Titres cotés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-cotés</i>	1 480	1 418	2 123	-4,18%	49,72%
Actions et autres titres à revenu variable	297	337	315	13,40%	-6,53%
<i>Dont Titres cotés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-cotés</i>	297	337	337	13,40%	0,00%
Instruments dérivés	45	41	37	-8,10%	-9,76%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 822	1 796	2 475	-1,43%	37,79%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Entre fin décembre 2024 et 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une hausse de 679 MMAD (soit +37,79%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La hausse de 705 MMAD (soit +49,72%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-cotés pour s'établir à 2 123 MMAD à fin 2024 contre 1 418 MMAD à fin 2023 ;
- La baisse de 4 MMAD (soit -9,76%) des instruments dérivés, passant ainsi de 41 MMAD à fin décembre 2023 à 37 MMAD à fin 2024 ;
- La baisse de 22 MMAD (soit -6,53%) des actions et autres titres à revenu variable pour s'établir à 315 à fin 2024, contre 337 à fin 2023.

Revue analytique 2023 - 2022

Entre fin décembre 2023 et 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une baisse de 26 MMAD (soit -1,43%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La baisse de 62 MMAD (soit -4,18%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-cotés pour s'établir à 1 418 MMAD à fin 2023 contre 1 480 MMAD à fin 2022 ;

- La baisse de 4 MMAD (soit -8,10%) des instruments dérivés, passant ainsi de 45 MMAD à fin décembre 2022 à 41 MMAD à fin 2023 ;

La hausse de 40 MMAD (soit 13,40%) des actions et autres titres à revenu variable à 337 MMAD à fin 2023 contre 297 MMAD à fin 2022.

2.14.6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ces actifs se détaillent par nature à sur la période analysée comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Effets publics	2 555	1 467	1 706	-42,58%	16,29%
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	n/a	n/a
Valeurs assimilés	46	22	43	-51,10%	95,45%
Actifs financiers à la juste valeur par KP	2 601	1 490	1 750	-42,72%	17,45%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une hausse de 260 MMAD (17,45%) passant de 1 490 MMAD à fin décembre 2023 à 1 750 MMAD à fin décembre 2024.

La hausse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la progression de 16,29% des effets publics (+ 239 MMAD), suite à la baisse observée des taux entraînant un rééquilibrage de la stratégie de placement de la BMCI.

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2023 et 2024.

Revue analytique 2023 – 2022

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une baisse de 1 111 MMAD (-42,73%) passant de 2 601 MMAD à fin décembre 2022 à 1 490 MMAD à fin décembre 2023.

La baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la diminution de 42,58% des effets publics (- 1 088 MMAD) liée à l'évolution du portefeuille de placement suite à la stratégie de réduction de l'exposition en juste valeur de la BMCI dans un contexte de taux haussier.

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2022 et 2023.

2.14.6.3 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances du Groupe BMCI s'établissent à 61 653 MMAD à fin décembre 2024. L'évolution des prêts et créances du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se détaille comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Comptes et prêts	1 163	278	1 326	-76,08%	>100%
Autres prêts et créances	739	881	1 134	19,17%	28,72%
Créances rattachées	5	5	11	8,10%	>100%
Provisions	-2	-2	-6	2,80%	>100%
Prêts et créances envers les EC	1 905	1 162	2 466	-38,99%	>100%
Créances commerciales	6 313	7 060	6 584	11,82%	-6,72%
Autres concours à la clientèle	44 594	47 665	49 186	6,89%	3,19%
Valeurs reçues en pension	1 486	1 547	1 166	4,13%	-24,63%
Comptes ordinaires débiteurs	3 657	3 630	3 631	-0,73%	0,00%
Créances rattachées	142	181	225	27,27%	24,31%
Provisions	-7 276	-7 028	-7 452	3,41%	6,02%
Opérations avec la clientèle	48 915	53 055	53 340	-8,46%	0,54%
Crédit-bail immobilier	1 172	1 109	943	-5,38%	-14,99%

Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 036	4 240	4 499	5,05%	6,11%
Créances rattachées	741	819	796	10,50%	-2,81%
Provisions	-376	-369	-384	-1,89%	4,07%
Opérations de crédit-bail	5 573	5 799	5 853	4,05%	0,95%
Prêts et créances envers la clientèle	54 488	58 854	59 194	8,01%	0,58%
TOTAL	56 393	60 016	61 659	6,42%	2,74%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Entre fin décembre 2023 et 2024, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une hausse de 1 643 MMAD, soit +2,74% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 298 MMAD (soit >100%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement à la hausse des comptes et prêts de 1 048 MMAD (soit >100%) expliqué par la hausse des prêts accordés aux établissements de financement spécialisés ainsi qu'un prêt au jj accordé à la maison mère fin 2024.
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 340 MMAD (soit +0,58%) portée par :
 - ✓ La hausse des opérations de crédit-bail de 55 MMAD (soit +0,95%), sous l'effet conjugué de : (i) la baisse du crédit-bail immobilier de 166 MMAD (soit -14,99%) par rapport à fin 2023 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 260 MMAD (soit +6,13%) et (iii) la baisse des créances rattachées de 22 MMAD (soit -2,74%) ;
 - ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 285 MMAD (soit +0,54%) due à l'effet combiné de : (i) la baisse des créances commerciales de -475 MMAD (soit -6,72%) ; (ii) la hausse des autres concours à la clientèle de 1 520 MMAD (soit +3,19 %) et (iii) la baisse des valeurs reçues en pension de 381 MMAD (soit -24,63%)

Revue analytique 2023 - 2022

Entre fin décembre 2023 et 2022, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une hausse de 3 623 MMAD, soit +6,42% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 743 MMAD (soit -38,99%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement à la baisse des comptes et prêts de 885 MMAD (soit -76,08%). Cette baisse est expliquée par la situation confortable de liquidité en fin d'année 2022 dans un marché interbancaire demandeur de liquidité favorisant le placement des excédents de la BMCI ;
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 4 366 MMAD (soit +8,01%) portée par :
 - ✓ La hausse des opérations de crédit-bail de 226 MMAD (soit +4,05%), sous l'effet conjugué de : (i) la baisse du crédit-bail immobilier de 63 MMAD (soit -5,38%) par rapport à fin 2022 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 204 MMAD (soit +5,05%) et (iii) la hausse des créances rattachées de 78 MMAD (soit +10,50%) ;
 - ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 4 140 MMAD (soit +8,46%) due à l'effet combiné de : (i) la hausse des créances commerciales de 747 MMAD (soit +11,82%) ; (ii) la hausse des autres concours à la clientèle de 3 071 MMAD (soit +6,89 %) ; (iii) la hausse des valeurs reçues en pension de 61 MMAD (soit +4,13%) et (iv) la diminution des comptes ordinaires débiteurs de 27 MMAD (soit -0,73%).

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024
Banque de détail	1 864	1 086	2 363

Banque Offshore	40	77	75
Sociétés de financement spécialisées	-	-	-
Société de gestion d'actifs	1	-	-
Autres	-	-	27
Total Prêts et Créances sur les EC	1 905	1 162	2 465

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2024, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en hausse de 1 304 MMAD (>100%), principalement en raison de la hausse de 1 278 MMAD de la contribution de la Banque de détail. A fin décembre 2022, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en hausse de 371 MMAD (+24,18%), principalement en raison de la progression de 331 MMAD (+21,59%) de la contribution de la Banque de détail.

A fin décembre 2023, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en baisse de 743 MMAD (-39%), principalement en raison de la diminution de 778 MMAD de la contribution de la Banque de détail.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024
Banque de détail	47 755	49 629	49 253
Banque Offshore	2 299	4 407	5 052
Sociétés de financement spécialisées	4 418	4 800	4 885
Société de gestion d'actifs	3	-	-
Autres	13	17	4
Total Prêts et Créances sur la clientèle	54 488	58 854	59 194

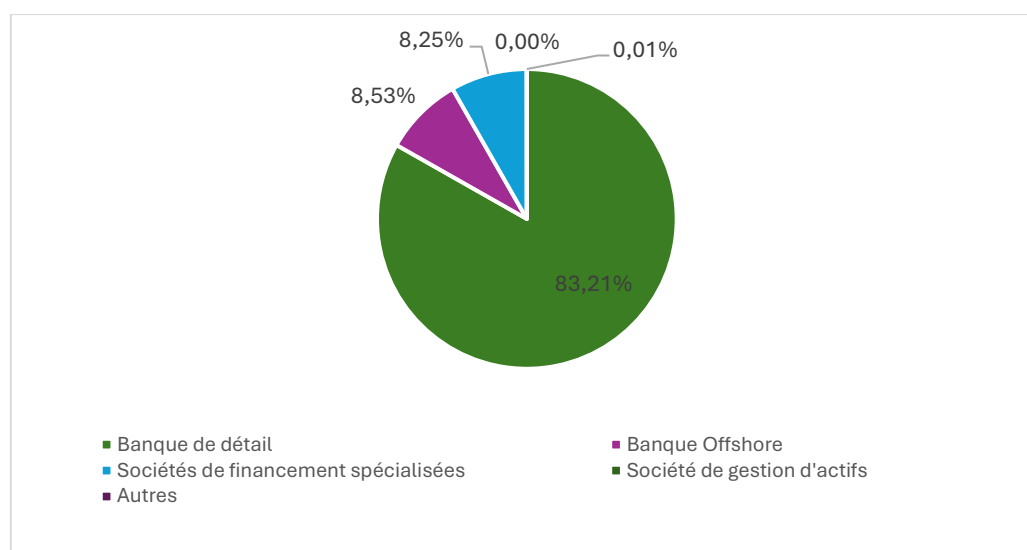
Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2024, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 83,21% suivie de la Banque Offshore avec une part de 8,53% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,25%.

A fin décembre 2023, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 84,33%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 7,49% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,16%.

A fin décembre 2022, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 87,64%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 4,22% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,11%.

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité à fin décembre 2024



Source : Groupe BMCI

2.14.6.4 Répartition des actifs financiers par Bucket sous IFRS 9 entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2024, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2024								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	1 750	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 750	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 472	6	0,23%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	48 905	335	0,69%	9 023	627	6,95%	9 101	6 873	75,52%
Titres de dettes	7 119	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	58 496	341	0,58%	9 023	627	6,95%	9 101	6 873	75,52%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 76 620 MMAD (dont un encours de 58 496 MMAD relatif au « Bucket 1 », 9 023 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 9 101 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2024.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,58% pour le B1 et 6,95% pour le B2 et 75,52% pour le B3.

Entre 2023 et 2024, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 est passé de 0,64% à 0,69%.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » a connu une baisse passant de 8,21% en 2023 à 6,95% en 2024, marquée par une amélioration de la qualité de risque, notamment sur le portefeuille Corporate.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 3 a connu une baisse par rapport à 2023, sous un effet base lié à la radiation de dossiers ayant des perspectives fragiles de récupération et des niveaux de provisionnement élevé et de nouveaux déclassements aux niveaux de provisionnement moindres expliqué par des perspectives de récupération optimistes.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2023, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2023								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	1 490	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	1 490	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 164	2	0,17%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	50 026	320	0,64%	7 965	654	8,21%	8 260	6 423	77,76%
Titres de dettes	6 981	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	59 661	322	0,54%	7 965	654	8,21%	8 260	6 423	77,76%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 75 886 MMAD (dont un encours de 59 661 MMAD relatif au « Bucket 1 », 7 965 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 260 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2023. Le taux de répartition des encours a baissé par rapport à l'année 2022 à la suite des radiations de CES sur les clients Corporate et Retail de BMCI.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,55% pour le B1 et 8,21% pour le B2 et 77,76% pour le B3.

Entre 2022 et 2023, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 est passé de 0,66% à 0,55%. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse de volume d'activité de la banque.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 a connu une baisse marquée par une amélioration de la qualité de risque notamment sur le portefeuille Corporate.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 3 a augmenté par rapport à 2022, sous l'effet du renforcement de la couverture des dossiers ayant des perspectives fragiles de récupération.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2022, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2022								
	Enc.	B1 Dép.	Tx *	Enc.	B2 Dép.	Tx *	Enc.	B3 Dép.	Tx *
Titres de dettes	2 601	-	0,00%	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	2 601	-	0,00%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 907	2	0,08%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	44 533	341	0,77%	8 940	845	9,45%	8 666	6 467	74,62%
Titres de dettes	5 792	-	0,01%	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	52 232	343	0,66%	8 940	845	9,45%	8 666	6 467	74,62%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 69 839 MMAD (dont un encours de 52 232 MMAD relatif au « Bucket 1 », 8 940 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 666 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2022.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,66% pour le B1 et 9,45% pour le B2 et 74,62% pour le B3.

L'évolution des taux de répartition entre 2021 et 2022 marque une hausse des transferts du Bucket 2 en Bucket 1 en raison de l'amélioration de la qualité de risque de portefeuille et une maîtrise des transferts du Bucket 2 vers le Bucket 3. Quant au Bucket 3, le taux de répartition des encours a augmenté par rapport à l'année 2021, sous l'effet des déclassements mais leur taux de croissance reste bien maîtrisé et bien en deçà des taux de croissance de l'encours sur la même période.

Entre 2021 et 2022, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 a légèrement progressé en raison d'un effet de base lié à la hausse de volume d'activité de la banque.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 a augmenté en raison d'un effet de base lié à la sortie de la Watch List de deux groupes à fortes expositions. Il ne reflète aucunement une dégradation de la qualité de risque. En effet, bien que le taux se soit dégradé, le montant de dépréciation générées par le bucket 2 marque une baisse par rapport à 2021.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 3 a augmenté par rapport à 2021, sous l'effet de renforcement de la couverture des dossiers déjà classés.

En synthèse, l'évolution des taux de répartition²⁶ par Bucket se présente comme suit :

En %	STAGE 1	STAGE 2	STAGE 3
2 022	71,70%	14,40%	13,90%

²⁶ Taux de répartition : Encours affecté à chaque Bucket sur l'encours global
BMCI – Document de référence relatif à l'exercice 2024

2 023	78,62%	10,50%	10,88%
2 024	76,35%	11,78%	11,88%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des taux de répartition par bucket s'explique par une migration des encours du bucket 1 vers le bucket 2 à la suite de la revue de la qualité de risque du portefeuille. Le taux de répartition en Bucket 3 affiche une hausse et s'établit à 11,93% contre 10,88% en 2023 et 13,90% enregistrée en 2022.

2.14.6.5 Compte de régularisation et autres actifs et passifs

Les comptes de régularisation et autres actifs et passifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se détaillent comme suit :

En MMAD	Déc-22	Déc-23	Déc-24	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Débiteurs divers	415	347	321	-16,34%	-7,49%
Valeurs et emplois divers	99	86	70	-13,48%	-18,60%
Autres actifs d'assurance	-	-		n/a	n/a
Autres	-	39	38	>100%	-2,56%
Autres actifs	514	472	429	-8,16%	-9,11%
Produits à recevoir	77	82	83	6,81%	1,22%
Charges constatées d'avance	50	58	29	16,28%	-50,00%
Autres comptes de régularisation	509	647	612	27,03%	-5,41%
Comptes de régularisation actif	637	787	724	23,54%	-8,01%
Compte de régularisation et autres actifs	1 150	1 259	1 153	9,48%	-8,42%
Opérations diverses sur titres	-	37	47	>100%	27,03%
Créditeurs divers	1 538	1 583	1317	2,92%	-16,80%
Autres Passifs d'assurance	-	-		n/a	n/a
Autres passifs	1 538	1 619	1 364	5,29%	-15,75%
Charges à payer	757	1 299	1509	71,54%	16,17%
Produits constatés d'avance	277	346	413	25,04%	19,36%
Autres comptes de régularisation	1 125	830	985	-26,20%	18,67%
Comptes de régularisation passif	2 158	2 475	2 907	14,70%	17,45%
Compte de régularisation et autres passifs	3 697	4 095	4 270	10,75%	4,27%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Au 31 décembre 2024, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élèvent à 1 153 MMAD contre 1 259 MMAD à fin décembre 2023, en baisse de 106 MMAD (soit -8,42%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La baisse de 43 MMAD (soit -9,11%) des autres actifs en lien avec : (i) la diminution des débiteurs divers de 26 MMAD et (ii) le recul des valeurs et emplois divers de 16 MMAD
- La baisse de 63 MMAD (soit -8,01%) des comptes de régularisation actif, en raison principalement de la régression des autres comptes de régularisation de 35 MMAD (soit -5,41%) et la baisse des charges constatées d'avance de 29 MMAD ;

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 175 MMAD (soit +4,27%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) la hausse de 10 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la baisse de 266 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 210 MMAD des charges à payer et (iv) l'augmentation de 67 MMAD des produits constatés d'avance passant de 346 MMAD à fin 2023 à 413 MMAD à fin 2024.

Revue analytique 2023 - 2022

Au 31 décembre 2023, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élèvent à 1 259 MMAD contre 1 150 MMAD à fin décembre 2022, en hausse de 109 MMAD (soit +9,48%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La baisse de 42 MMAD (soit -8,16%) des autres actifs en lien avec : (i) la diminution des débiteurs divers de 68 MMAD ; (ii) le recul des valeurs et emplois divers de 13 MMAD et (iii) la hausse de 39 MMAD du poste « autres » ;
- La hausse de 150 MMAD (soit +23,54%) des comptes de régularisation actif, en raison principalement de la progression des autres comptes de régularisation de 138 MMAD (soit +27,03%) et la hausse des charges constatées d'avance de 8 MMAD ;

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 398 MMAD (soit +10,75%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) la progression de 37 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la hausse de 45 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 542 MMAD des charges à payer et (iv) l'augmentation de +25,04% des produits constatés d'avance passant de 277 MMAD à fin 2022 à 346 MMAD à fin 2023.

2.14.6.6 Immobilisations

Les immobilisations du Groupe BMCI s'élèvent à 1 677 MMAD à fin décembre 2024 et se détaillent comme suit entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 :

En MMAD	Déc-2022			Déc-2023			Déc-2024		
	VB	Σ Amort	VN	VB	Σ Amort	VN	VB	Σ Amort	VN
Terrains et constructions	1 215	-294	921	1 211	-377	833	1 193	-460	733
Equip. Mobilier, installation	702	-561	141	766	-600	166	784	-614	169
Autres immobilisations	655	-541	114	704	-562	142	748	-589	164
Total Immobilisations corporelles	2 572	-1 396	1 176	2 681	-1 539	1 142	2 726	-1 660	1 066
Logiciels informatiques acquis	1 029	-589	441	1 051	-592	459	1 183	-675	509
Autres immobilisation incorporelles	100	-	100	103	-	103	102	-	102
Total Immobilisations incorporelles	1 129	-589	540	1 153	-592	561	1 286	-675	611
TOTAL	3 701	-1 985	1 716	3 834	-2 131	1 703	4 012	-2 334	1 677

Source : Groupe BMCI

Les immobilisations du Groupe BMCI sont majoritairement constituées des immobilisations corporelles qui représentent sur les trois derniers exercices en moyenne de 66%, de la valeur totale des immobilisations.

Revue analytique 2024 - 2023

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 178 MMAD entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Cette hausse s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 45 MMAD des immobilisations corporelles qui s'explique par la baisse de la valeur brute des terrains et constructions de 18 MMAD compensée par l'augmentation des équipements mobilier et installation pour 18 MMAD et la hausse des autres immobilisations pour 45 MMAD
- La hausse de 133 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

Revue analytique 2023 - 2022

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 133 MMAD entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023. Cette augmentation s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 109 MMAD des immobilisations corporelles qui s'explique par l'augmentation de la valeur brute des immobilisations tenant compte de la stratégie de la banque visant à investir dans le redesign des agences, le renouvellement du matériel ;
- La hausse de 24 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

2.14.6.7 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 8,7% du total bilan sur la période analysée. Les dettes envers les établissements de crédit se détaillent par nature entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 comme suit :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Comptes et emprunts	5 989	5 341	5 121	-10,81%	-4,13%
Valeurs données en pension	1 001	951	1 682	-5,00%	76,88%
Total en principal	6 990	6 292	6 803	-9,98%	8,10%
Dettes rattachées	8	11	13	33,24%	23,00%
Valeur au bilan	6 998	6 303	6 816	-9,93%	8,13%
Opérations internes au groupe	3 789	5 232	4 423	38,08%	-15,46%
Comptes ordinaires créditeurs	52	49	226	-7,27%	365,51%
Comptes et avances à terme	3 732	5 175	4 190	38,67%	-19,05%
Dettes rattachées	5	8	7	72,33%	-12,50%
Total Dettes envers les EC	6 998	6 303	6 816	-9,93%	8,13%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 6 816 MMAD en hausse de 513 MMAD par rapport à fin décembre 2023, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 221 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 5 341 MMAD à fin décembre 2023 à 5 121 MMAD à fin décembre 2024 ;
- La hausse de 731 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 951 MMAD à fin décembre 2023 à 1 682 MMAD à fin décembre 2024. En effet, la BMCI participe aux programmes TMPE et PIAFE de la Banque Centrale, et les emprunts accordés dans ce cadre ont augmenté de 340 MMAD entre 2023 et 2024. Cette participation implique des valeurs données en pension d'un montant équivalent par collatéral titres ;
- L'augmentation de 178 MMAD des comptes ordinaires créditeurs qui passent de 49 MMAD à fin décembre 2023 à 226 MMAD à fin décembre 2024.

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 6 303 MMAD en baisse de 695 MMAD par rapport à fin décembre 2022, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 648 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 5 989 MMAD à fin décembre 2022 à 5 341 MMAD à fin décembre 2023 ;
- La baisse de 50 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 1 001 MMAD à fin décembre 2022 à 951 MMAD à fin décembre 2023 ;
- L'augmentation de 3 MMAD des dettes rattachées qui passent de 8 MMAD à fin décembre 2022 à 11 MMAD à fin décembre 2023.

2.14.6.8 Dettes envers la clientèle

Au 31 décembre 2024, les dettes envers la clientèle s'établissent à 48 393 MMAD contre 47 464 MMAD à fin décembre 2023, en hausse de 929 MMAD. L'évolution des dettes envers la clientèle sur la période analysée se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Comptes ordinaires créditeurs	31 582	34 009	34 959	7,69%	2,79%
Comptes d'épargne	6 262	5 946	5 781	-5,03%	-2,78%
Autres dettes envers la clientèle	6 325	7 454	7 613	17,84%	2,13%
Valeurs données en pension	79	-	-	n/a	n/a
Dettes rattachées	22	55	40	>100%	-26%
Dettes envers la clientèle	44 269	47 464	48 393	7,22%	1,96%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 949 MMAD entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 159 MMAD (soit +2,13%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 7 454 MMAD à fin décembre 2023 à 7 613 MMAD à fin décembre 2024.
- La hausse de 950 MMAD des comptes ordinaires créditeurs passant de 34 009 MMAD à fin 2023 à 34 959 MMAD à fin décembre 2024 ;
- La diminution de 165 MMAD (soit -2,78%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 5 781 MMAD à fin décembre 2024 contre 5 946 MMAD à fin décembre 2023.

Revue analytique 2023 - 2022

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 3 195 MMAD entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 129 MMAD (soit +17,85%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 6 325 MMAD à fin décembre 2022 à 7 454 MMAD à fin décembre 2023. Cette hausse est due à la hausse des DAT et des autres comptes créditeurs ;
- La hausse de 2 427 MMAD des comptes ordinaires créditeurs passant de 31 582 MMAD à fin 2022 à 34 009 MMAD à fin décembre 2023 ;
- La diminution de 316 MMAD (soit -5,04%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 5 946 MMAD à fin décembre 2023 contre 6 262 MMAD à fin décembre 2022.

Ventilation des dettes envers la clientèle par pôle d'activité entre 2022 et 2024

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Banque de détail	43 040	46 407	45 638	7,82%	-1,66%
Sociétés de financement spécialisées	36	20	18	-43,06%	-10,00%
Banque Offshore	1 193	1 037	2 737	-13,11%	163,93%
Société de gestion d'actifs	-	-	-	n/a	n/a
Autres	-	-	-	n/a	n/a
Total Dettes envers la clientèle	44 269	47 464	48 393	7,22%	1,96%

Source : Groupe BMCI

La Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de dettes envers la clientèle sur la période allant de 2022 à 2024.

2.14.6.9 Titre de créance émis

L'évolution des titres de créance émis par la BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 s'affiche comme suit :

Eléments	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Titres de créances émis	5 963	6 877	7 801	15,33%	13,45%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les titres de créance émis s'établissent à 7 801 MMAD, en hausse de 925 MMAD, soit une hausse de 13,45% par rapport à fin décembre 2023, en lien avec la hausse des crédits accordés et les besoins en ressources.

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les titres de créance émis s'établissent à 6 877 MMAD, en hausse de 914 MMAD, soit une hausse de 15,32% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution à la hausse est justifiée par l'accompagnement de l'évolution des crédits et les besoins en ressources

2.14.6.10 Dettes subordonnées

L'évolution des dettes subordonnées de la BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 s'affiche comme suit :

Eléments	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 23 - 22
Dettes subordonnées	1 510	2 302	2 303	52,47%	0,04%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 2 303 MMAD, stables par rapport à l'exercice 2023, l'émission obligataire réalisée en 2023 ayant été allouée au rachat des obligations émises en 2018 et 2019 par la BMCI.

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 2 302 MMAD, en hausse de 792 MMAD (soit +52,47%) par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse s'explique par l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD en 2023.

2.14.6.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 845 MMAD à fin décembre 2024.

Entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23-22	Var 24-23
Provisions pour risques d'exéc des engag. par signature	267	292	275	9,21%	-5,64%
Provision pour engagements sociaux	116	114	122	-1,72%	6,90%
Provision pour litige et garanties de passif	98	87	50	-11,20%	-42,39%
Provisions pour risques fiscaux	-	-	-	n/a	n/a
Provisions pour impôts	-	-	-	n/a	n/a
Autres provisions pour risques et charges	280	251	398	-10,36%	58,17%
Total Provisions pour risques et charges	762	744	845	-2,28%	13,55%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 845 MMAD à fin décembre 2024 contre 744 MMAD à fin décembre 2023, en hausse de 101 MMAD (soit +13,55%). Cette hausse s'explique principalement par :

- La baisse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 16 MMAD (soit - 5,64%) lié essentiellement à une garantie de partage des risques avec BMCI Leasing sur les clients en commun avec la BMCI et qui sont déclassés en compromis ;
- La hausse des provisions pour engagement sociaux de 8 MMAD (soit +6,90%) en passant de 114 MMAD en 2023 à 122 MMAD en 2024 ;
- La hausse des autres provisions pour risques et charges de 146 MMAD (soit +58,17%). Ces provisions comprennent notamment les dotations aux provisions pour différents risques en anticipation des nouvelles dispositions réglementaires, notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 19G de Bank Al-Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Revue analytique 2023 - 2022

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 744 MMAD à fin décembre 2023 contre 762 MMAD à fin décembre 2022, en baisse de 18 MMAD (soit -2,34%). Cette baisse s'explique principalement par :

- La hausse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 25 MMAD (soit +9,39%) lié essentiellement à une garantie de partage des risques avec BMCI Leasing sur les clients en commun avec la BMCI et qui sont déclassés en compromis ;

- La baisse des provisions pour engagement sociaux de 2 MMAD (soit -1,88%) en passant de 116 MMAD en 2022 à 114 MMAD en 2023 ;
- Le recul des autres provisions pour risques et charges de 29 MMAD (soit -10,21%).

2.14.6.12 Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI s'établissent à 7 345 MMAD à fin décembre 2024, en hausse de 128 MMAD par rapport à fin décembre 2023. L'évolution des capitaux propres entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	0,00%	0,00%
Réserves consolidées	552	501	457	-9,24%	-9,02%
- Part du groupe	485	475	430	-2,13%	-9,30%
- Part des minoritaires	67	27	26	-60,53%	-0,75%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-1	4	21	<-100%	>100%
Résultat net de l'exercice	185	171	326	-7,50%	90,70%
- Part du groupe	229	171	325	-25,10%	89,90%
- Part des minoritaires	-44	0	1	-99,54%	<-100%
Capitaux propres	7 278	7 218	7 345	-0,83%	1,77%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 345 MMAD en hausse de 128 MMAD (soit +1,77%) par rapport au à fin décembre 2023. Cette évolution est due principalement à (i) la hausse du résultat net de l'exercice de 155 MMAD, (ii) la baisse de 45 MMAD des réserves consolidées et (iii) à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 17 MMAD.

Revue analytique 2023 - 2022

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 218 MMAD en baisse de 60,3 MMAD (soit -0,83%) par rapport au à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la baisse de (i) 50,7 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 14 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 4,5 MMAD.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024 se détaille comme suit :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Banque de détail	7 315	7 181	7 244	-1,83%	0,88%
Sociétés de financement spécialisées	133	188	242	41,70%	28,72%
Banque Offshore	16	41	63	>100%	53,66%
Société de gestion d'actifs	13	-	-	-100,00%	n/a
Autres	-199	-192	-204	-3,32%	6,25%
Total Capitaux propres	7 278	7 218	7 345	-0,83%	1,76%

Source : Groupe BMCI

La Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de capitaux propres sur la période 2022-2024.

2.14.6.13 Engagements de financements

Entre fin décembre 2022 et fin décembre 2024, les engagements de financements du Groupe BMCI se détaillent comme suit :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Engagements de financements donnés	7 419	6 353	7 644	-14,37%	20,32%
Aux établissements de crédit	97	21	780	-78,47%	>100%

QP en %	1,00%	0,33%	10,20%	-74,86%	>100%
A la clientèle	7 322	6 332	6 862	-13,52%	8,37%
QP en %	99,00%	99,67%	89,77%	0,99%	-9,93%
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-	2	-	-
QP en %	-	-	0,03%	-	-
Engagements de financements reçus	-	-	-	-	-
Des établissements de crédit	-	-	-	-	-
De la clientèle	-	-	-	-	-

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

A fin décembre 2024, les engagements de financements donnés se sont établis à 7 644 MMAD, en hausse de 1 291 MMAD (soit +20,32%). Cette hausse s'explique principalement par la progression des engagements de financements donnés à la clientèle de 530 MMAD (soit +8,37%) entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 89,77% du total des engagements donnés en 2024.

Revue analytique 2023 - 2022

A fin décembre 2023, les engagements de financements donnés se sont établis à 6 353 MMAD, en baisse de 1 066 MMAD (soit -14,37%). Cette baisse s'explique principalement par le recul des engagements de financements donnés à la clientèle de 990 MMAD (soit -13,52%) entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 99,7% du total des engagements donnés en 2023.

Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Engagements de garantie donnés	9 094	9 403	11 625	3,39%	23,63%
D'ordre des établissements de crédit	3 174	2 879	3 750	-9,30%	30,28%
D'ordre de la clientèle	5 920	6 524	7 874	10,20%	20,70%
Cautions admin et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	5 568	5 275	8 596	-5,26%	62,96%
des établissements de crédit	3 838	3 387	6 731	-11,74%	98,70%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	1 684	1 888	1 865	12,10%	-1,18%
d'autres organismes de garantie	45	0	0	-100,00%	0,00%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024-2023

A fin 2024, les engagements de garantie donnés se sont établis à 11 625 MMAD, en hausse de 23,63% par rapport à fin décembre 2023. Cette hausse est due à l'effet combiné de :

- ✓ La hausse des engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit de 872 MMAD (+30,28%), s'expliquant par la hausse des prêts accordés aux établissements de financement spécialisés ainsi qu'un prêt au jour le jour accordé à la maison mère fin 2024.
- ✓ L'augmentation des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 1351 MMAD (+20,70%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une hausse de 62,96% à près de 3 321 MMAD à fin 2024, principalement en lien avec :

- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit de 3 343 MMAD (+98,70%) ;
- ✓ La baisse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 22 MMAD (-1,18%) ;

Revue analytique 2023-2022

A fin 2023, les engagements de garantie donnés se sont établis à 9 403 MMAD, en hausse de 3,39% par rapport à fin décembre 2022. Cette baisse est due à l'effet combiné de :

- ✓ La diminution des engagements de garantie donnés d'ordre des EC de 295 MMAD (-9,30%) ;
- ✓ L'augmentation des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 604 MMAD (+10,20%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une baisse de 5,26% à près de 293 MMAD à fin 2023, principalement en lien avec :

- ✓ La baisse des engagements de garantie reçus des EC de 451 MMAD (-11,74%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 204 MMAD (+12,10%) ;
- ✓ La baisse des engagements de garantie reçus d'autres organisme de garantie à l'ordre de 45 MMAD (-100%).

2.14.6.14 Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

Eléments	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Déc 2022	1 328	5 214	0	714	-	7 255	24	7 278
Résultat au 31 Décembre 2023	-	-	-	171	-	171	-	171
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	4	4	-	4
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-5	-	4	-	-5
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-5	4	0	-	0
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2023	1 328	5 214	-	646	4	7 191	26	7 218
Dividendes	-	-	-	-239	0	-239	0	-239
Autres	-	-	-	22	-	22	-	22
Résultat au 31 Décembre 2024	-	-	-	325	-	325	0	326
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	17	17	-	17
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	2	-	2	-	2
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	2	17	19	-	19
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2024	1 328	5 214	-	756	21	7 318	27	7 345

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 345 MMAD, en hausse de 128 MMAD (soit +1,77%) par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution est due principalement à la baisse de (i) 45 MMAD des réserves consolidées et la hausse (ii) de 155 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 17 MMAD.

Revue analytique 2023 - 2022

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 218 MMAD, en baisse de 60 MMAD (soit -0,83%) par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la baisse de (i) 50,7 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 14 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la hausse des gains ou pertes latents ou différés de 4,5 MMAD.

2.14.7 Tableau de flux trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe BMCI entre 2022 et 2024 se présente comme suit :

En MMAD	2 022	2 023	2 024	Var 23- 22	Var 24- 23
Résultat avant impôts	417	613	716	46,84%	16,92%
+/- Dot. nettes aux amort. des immob. corp. et incorp.	235	252	258	7,18%	2,35%

+/- Dot. nettes pour dépréciation des actifs financiers	592	636	833	7,45%	30,92%
+/- Dot. nettes aux provisions	7	-17	101	->100%	->100%
+/- Q-P de résultat lié aux sociétés MEE	7	4	-4	-38,87%	->100%
+/- Autres mouvements	81	15	-37	-80,92%	->100%
Total des éléments non mon. inclus dans le RNAI	921	890	1 149	-3,39%	29,13%
+/- Flux liés aux opérations avec les EC	5 080	-1 305	-1 549	->100%	18,72%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 604	-1 820	-184	13,38%	-89,88%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs finan.	-1 026	867	-118	->100%	->100%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs non finan.	153	289	282	89,11%	-2,45%
- Impôts versés	14	-615	-169	->100%	-72,54%
Dim./(aug.) nette des actifs/passifs proven. des activités opérat.	2 616	-2 584	-1 738	->100%	-32,74%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opération.	3 955	-1 081	128	->100%	->100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux particip.	-11	0	13	-97,41%	->10%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	2	2	2	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corp. et incorp.	-153	-239	-232	56,46%	-2,94%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-162	-239	-217	47,40%	-9,01%
+/- Flux de trésor. provenant/à destinat. des actionnaires	-133	-239	-239	80,00%	0,00%
+/- Autres flux de trésor. nets provenant des activités de finan.	-752	792	0	->100%	-99,98%
Flux net de trésor. lié aux opérations de finan.	-885	553	-239	->100%	->100%
Aug./(dimin.) nette de la trésor. et des équivalents de trésor.	2 908	-767	-328	->100%	-57,21%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-1 851	1 057	290	->100%	-72,55%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 582	777	1 363	-50,92%	75,47%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	-3 433	280	-1 073	->100%	->100%
Trésorerie et équivalents de trésor. à la clôture	1 057	290	-38	-72,55%	->100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	777	1 363	1 794	75,47%	31,62%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	280	-1 073	-1 832	->100%	70,77%
Variation de la trésorerie nette	2 908	-767	-328	->100%	-57,21%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 128 MMAD à fin 2024 en hausse de 1 209 MMAD par rapport à fin 2023. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 635 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -1 820 MMAD en 2023 à un flux de -184 MMAD en 2024 ;
- La baisse de 244 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant de -1 305 MMAD à fin 2023 à -1 549 MMAD à fin 2024 ;
- La baisse de 985 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers du Groupe BMCI passant de 867 MMAD à fin 2023 à -118 MMAD à fin 2024 ;
- La hausse du résultat avant impôt de 104 MMAD (soit +16,92%) à fin décembre 2024.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à -217 MMAD à fin décembre 2024, en hausse de 22 MMAD par rapport à fin décembre 2023.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à -239 MMAD à fin décembre 2024, affichant ainsi une baisse de 792 MMAD par rapport à fin décembre 2023. Cette variation s'explique par les deux effets suivants :

- Les autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières, liée principalement à l'émission obligataire subordonnée ont baissé de 792 MMAD
- Les flux de trésorerie provenant/ à destination des actionnaires sont restés quasiment inchangés

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une hausse de 439 MMAD entre fin décembre 2024 et fin décembre 2023.

Revue analytique 2023 - 2022

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à -1 081 MMAD à fin 2023 en baisse de 5 036 MMAD par rapport à fin 2022. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 216 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -1 604 MMAD en 2022 à un flux de -1 820 MMAD en 2023 ;
- La baisse de 6 385 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant d'un flux positif de 5 080 MMAD à fin 2022 à un flux négatif de -1 305 MMAD à fin 2023 ;
- La hausse de 1 893 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers du Groupe BMCI passant d'un flux négatif de -1 026 MMAD à fin 2022 à un flux positif de 867 MMAD à fin 2023;
- La hausse du résultat avant impôt de 196 MMAD (soit 46,9%) à fin décembre 2023.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à - 239 MMAD à fin décembre 2023, en baisse de 77 MMAD par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est due principalement à la diminution des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe BMCI de 86 MMAD. Cette baisse est due à la sortie de cash en 2023 relative au volume des investissements réalisés en immobilisations corporelles.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à 553 MMAD à fin décembre 2023, affichant ainsi une hausse de 1 438 MMAD par rapport à fin décembre 2022. Cette variation s'explique par les deux effets suivants :

- La hausse de 1 544 MMAD des autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières, liée principalement à l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD en 2023 ;
- La baisse de 106 MMAD des flux de trésorerie provenant/ à destination des actionnaires.

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une baisse de 3 675 MMAD entre fin décembre 2023 et fin décembre 2022.

2.14.8 Rentabilité des actifs et capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres et des actifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2023 se récapitule comme suit :

En MMAD	Déc-2022	Déc-2023	Déc-2024	Var 23 - 22	Var 24 - 23
Résultat net (1)	185	171	326	-7,55%	90,64%
Total actif (2)	70 755	75 201	78 074	6,28%	3,82%
Fonds propres	7 278	7 218	7 318	-0,83%	1,39%
Capitaux propres - Résultat net (3)	7 093	7 047	6 992	-0,65%	-0,78%
ROA (Return on Assets) (1/2)	0,26%	0,23%	0,42%	-3,3 pbs	+19 pbs
ROE (Return On Equity) (1/3)	2,61%	2,43%	4,66%	-18,3 pbs	+224 pbs

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2024 - 2023

Sur la période 2023-2024, le ROE du Groupe BMCI marque une augmentation de 19 points de base pour s'établir à 4,66% à fin décembre 2024 contre 2,43%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du résultat net de 90,64% à fin 2024.

Le ROA affiche une augmentation de 224 points de base entre fin décembre 2023 et fin décembre 2024 et s'établit à 0,42%.

Revue analytique 2023 - 2022

Sur la période 2022-2023, le ROE du Groupe BMCI marque une diminution de 18,3 points de base pour s'établir à 2,43% à fin décembre 2023 contre 2,61%. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du résultat net de 7,55% à fin 2023.

Le ROA affiche une diminution de 3,3 points de base entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023 et s'établit à 0,23%.

2.14.9 Solvabilité et adéquation des fonds propres

2.14.9.1 Solvabilité et adéquation des fonds propres

Le Groupe BMCI dispose d'une assise financière lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste les ratios de solvabilité dégagés sur la période 2022-2024.

Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2022-2024

- Sur base sociale

Eléments	2 022	2 023	2 024
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 649 351	6 668 243	6 697 213
Fonds propres de catégorie 1	6 649 351	7 418 243	7 447 213
Total Fonds Propres	8 406 512	8 934 800	9 165 083
Actifs pondérés	56 489 040	58 762 766	60 362 571
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	<i>11,77%</i>	<i>11,35%</i>	<i>11,09%</i>
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	<i>11,77%</i>	<i>12,62%</i>	<i>12,34%</i>
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	<i>14,88%</i>	<i>15,20%</i>	<i>15,18%</i>

Source : Groupe BMCI

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 15,18% au 31 décembre 2024.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 12,3% en 2024 contre 12,62% en 2023 et 11,77% en 2021 (vs. une exigence réglementaire de 9%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de catégorie 1 (CET1) doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant total des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

- Sur base consolidée

Eléments	2 022	2 023	2 024
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 399 734	6 342 152	6 431 589
Fonds propres de catégorie 1	6 399 734	7 092 152	7 181 589
Total Fonds Propres	7 903 820	8 393 974	8 702 554
Actifs pondérés	60 079 581	62 302 798	66 161 762
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	<i>10,65%</i>	<i>10,18%</i>	<i>9,72%</i>
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	<i>10,65%</i>	<i>11,38%</i>	<i>10,85%</i>
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	<i>13,16%</i>	<i>13,47%</i>	<i>13,15%</i>

Source : Groupe BMCI

La circulaire 1/W/2021, entrée en vigueur en mars 2021, modifie et complète les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 de Bank Al Maghrib du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.

Les impacts pour la BMCI de l'entrée en vigueur de la circulaire 1/W/2021 concernent essentiellement :

- Le changement de la pondération des expositions sur les petites et moyennes entreprises de 100% à 85% engendrant une diminution du montant des actifs pondérés au titre du risque de crédit et donc une amélioration du ratio de solvabilité à niveau de fonds de propres inchangé.
- Le renforcement des exigences en fonds propres au titre du risque de marché relatif aux positions sur les certificats sukuku détenus par la fenêtre participative BMCI Najmah augmentant légèrement le ratio de solvabilité.

Par rapport au traitement prudentiel des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, le changement de pondération prévu dans la circulaire 1/W/2021 n'aura pas d'impact significatif sur les actifs pondérés au risque au titre du risque de crédit de la Banque compte tenu du stock réduit des immobilisations acquises par voie de dation en paiement de la BMCI.

Le ratio de solvabilité sur base consolidé traduit une capacité importante du Groupe à faire face à ses engagements via ses fonds propres. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 10,18% et 11,38% pour les deux premiers ratios et 13,47% à fin décembre 2023. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 9,72%, 10,85% et 13,15% à fin décembre 2024.

Evolution des principaux ratios prudentiels prévisionnels

Les ratios prévisionnels de BMCI sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur :

- Sur base sociale

Montants en millions MAD	Déc-2024	Juin-2025	Déc-2025	Juin-2026
	Réalisé	Réalisé	Projection	Projection
Core Equity Tier 1	6 697	6 835	7 025	7 301
Total Tier 1	7 447	7 585	7 775	8 051
Total Tier 2	1 718	1 680	1 680	1 680
Total Equity	9 165	9 265	9 455	9 731
RWA	60 363	61 571	62 979	65 462
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	11,09%	11,10%	11,15%	11,15%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	12,34%	12,32%	12,34%	12,30%
Tier 2 Ratio	2,85%	2,73%	2,67%	2,57%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	15,18%	15,05%	15,01%	14,86%

Source : Groupe BMCI

- Sur base consolidée

Montants en millions MAD	Déc-2024	Juin-2025	Déc-2025	Juin-2026
	Réalisé	Réalisé	Projection	Projection
Core Equity Tier 1	6 432	6 563	6 684	6 945
Total Tier 1	7 182	7 313	7 434	7 695
Total Tier 2	1 521	1 521	1 520	1 520
Total Equity	8 703	8 834	8 954	9 215
RWA	66 162	66 429	67 124	68 817
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	9,72%	9,88%	9,96%	10,09%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	10,85%	11,01%	11,07%	11,18%
Tier 2 Ratio	2,30%	2,29%	2,26%	2,21%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	13,15%	13,30%	13,34%	13,39%

Source : Groupe BMCI

2.14.9.2 Liquidity Cover Ratio (LCR)

A compter de juillet 2019, une nouvelle exigence réglementaire est entrée en vigueur, obligeant les banques à respecter un ratio minimum de liquidité de 100%. Depuis son entrée en vigueur, le ratio LCR est respecté sur une base de calcul sociale et consolidée par le Groupe BMCI.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de la BMCI (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Année	LCR base consolidée	LCR base sociale
Déc-22	125%	155%
Déc-23	124%	175%
Déc-24	140%	186%
Juin-25	140%	186%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2024 un ratio de liquidité LCR Banque Centrale Consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (100%). Au 31/12/2024, le LCR social s'élève à 186% contre 175% enregistré en 2023, et le consolidé à 140% contre 124% enregistré en 2023.

2.14.9.3 Leverage ratio ou ratio de levier

Après son entrée en vigueur en 2021 (Circulaire n°6/W/2021), les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

Le ratio de levier du Groupe BMCI sur base sociale et consolidée sur la période 2022-2024, se présente comme suit :

- Sur base sociale :

Montants en millions MAD	Déc-22	Déc-23	Déc-24
Fonds propres de catégorie 1	6 649 351	7 418 243	7 447 213
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	73 703 512	73 703 512	79 388 388
Ratio de levier	9,02%	10,06%	9,38%

Source : Groupe BMCI

- Sur base consolidée :

Montants en millions MAD	Déc-22	Déc-23	Déc-24
Fonds propres de catégorie 1	6 399 734	7 092 152	7 181 589
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	74 917 816	74 917 816	82 744 859
Ratio de levier	8,54%	9,47%	8,68%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2024 un ratio de levier consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (3%). Au 31/12/2024, le ratio de levier social est à 9,38% contre 10,06% enregistré en 2023, et le consolidé à 8,68% contre 9,47% enregistré en 2023.

2.14.10 Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés (Comptes non audités)

Les comptes d'exploitation trimestriels du Groupe BMCI à fin mars 2025 sont présentés ci-après :

En KMAD	Mars-24	Mars-25
Intérêts et produits assimilés	923 210	939 303
Intérêts et charges assimilés	287 601	264 516
Marge d'intérêt	635 609	674 787
Commissions perçues	139 203	156 239
Commissions servies	13 486	17 623
Marge sur commissions	125 717	138 615
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	171 103	181 882
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	65	16
Produits des autres activités	9 669	16 387
Charges des autres activités	32 519	28 275
Produit net bancaire	909 643	983 413
Charges générales d'exploitation	522 433	528 696
Dotations aux amort/prov. / immob.	63 524	71 766
Résultat brut d'exploitation	323 686	382 951
Coût du risque	123 736	187 922
Résultat d'exploitation	183 934	189 264
Q-P du résultat net des entreprises MEE	- 2 216	- 3 983
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 13 800	- 1 781
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôt	183 934	189 264
Impôts sur les résultats	80 779	83 984
Résultat net de l'exercice	103 155	105 280
Résultat net part du groupe	102 020	110 154
<i>Résultat par action (en dirham)</i>	<i>8</i>	<i>8</i>

Source : Groupe BMCI

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés – à fin mars 2025

Produit net bancaire

Le Groupe BMCI a réalisé un Produit Net Bancaire consolidé de 983 millions de dirhams à fin mars 2025, en hausse de 8,1% par rapport à fin mars 2024. Cette progression est principalement portée par la hausse de la marge d'intérêt (+6,2%) ainsi que la bonne performance des activités de marché, avec un gain net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat en croissance de 6,3%.

Frais de gestion

À fin mars 2025, les Frais de Gestion consolidés (charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements) s'élèvent à 600 millions de dirhams, en hausse contenue de 2,4% par rapport à mars 2024.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 61% à fin mars 2025, en amélioration par rapport aux 64,4% enregistrés à fin mars 2024.

Résultat brut d'exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé s'établit à 383 millions de dirhams à fin mars 2025, en hausse de 18,3% par rapport à la même période de l'année précédente, traduisant une amélioration de la marge opérationnelle du Groupe.

Coût du risque

Le Coût du Risque consolidé ressort à 188 millions de dirhams à fin mars 2025, en hausse de 51,9% par rapport à fin mars 2024, traduisant un renforcement de la politique de couverture du risque de crédit dans un contexte prudentiel.

Résultat avant impôts

Le Résultat Avant Impôts consolidé atteint 189 millions de dirhams à fin mars 2025, en légère hausse de 2,9% par rapport à fin mars 2024, malgré un alourdissement du coût du risque

Résultat net

Le Résultat Net consolidé s'établit à 105 millions de dirhams à fin mars 2025, en progression de 2,1% par rapport à fin mars 2024.

La part du Groupe s'élève à 110 millions de dirhams, contre 102 millions un an plus tôt, soit une hausse de 7,8%.

Les comptes bilanciels consolidés trimestriels de BMCI au premier trimestre 2025 sont présentés ci-après :

Bilan Actif

En MMAD	déc-24	Mars-25
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 794	1 144
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 475	2 709
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 750	1 594
Titres au cout amorti	7 119	7 158
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 466	4 807
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	59 194	58 364
Actifs d'impôts exigibles	29	28
Actifs d'impôts différé	301	288
Compte de régularisation et autres actifs	1 153	1 159
Participations dans des entreprises mises en équivalence	7	3
Immeubles de placement	22	22
Immobilisations corporelles	1 066	1 043
Immobilisations incorporelles	611	607
Écarts d'acquisition	88	88
TOTAL ACTIF	78 074	79 013

Source : Groupe BMCI

Bilan Passif

En MMAD	Dec-24	Mars-25
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	2
Dettes envers les EC et assimilés	6 816	7 043
Dettes envers la clientèle	48 393	49 846
Titres de créance émis	7 801	7 028
Passifs d'impôt courant	35	31
Passifs d'impôt différé	258	229
Comptes de régularisation et autres passifs	4 270	4 290
Provisions pour risques et charges	845	805
Dettes subordonnées	2 303	2 284
Capital et réserves liées	6 542	6 542
Réserves consolidées	457	780
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	21	29
Résultat net de l'exercice	326	105
TOTAL PASSIF	78 074	79 013

Source : Groupe BMCI

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés – à fin mars 2025

Dépôts de la clientèle

Les Dépôts de la Clientèle Consolidés ont enregistré une hausse de 3% pour atteindre 49,8 milliards de dirhams à fin mars 2025 contre 48,4 milliards de dirhams au 31 décembre 2024. Les ressources non rémunérées représentent 77,4% à fin mars 2025.

Engagements par signature

Les Engagements par Signature Consolidés se sont établis à 20,8 milliards de dirhams à fin mars 2025, soit une hausse de 7,9% par rapport au 31 décembre 2024.

2.14.11 Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés (Comptes non audités)

Les comptes d'exploitation semestriels consolidés du Groupe BMCI à fin juin 2025 sont présentés ci-après :

En Mds MAD	Juin-24	Juin-25	Var S1 25 – S1 24
Produit net bancaire	1,89	1,99	5,4%
Frais de gestion	1,15	1,19	4,0%
Résultat brut d'exploitation	0,7	0,8	7,5%
Coût du risque	0,4	0,4	10,1%
Résultat avant impôt	0,4	0,4	6,8%
Résultat net	0,2	0,2	2,5%

Evolution des principaux indicateurs consolidés – à fin juin 2025

Produit net bancaire

Le Groupe BMCI a réalisé un PNB consolidé de 1,99 Mds MAD à fin juin 2025 en hausse de 5,4% par rapport à fin juin 2024, essentiellement du fait de la hausse de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions respectivement de 5,2% et 6,8%.

Frais de gestion

A fin juin 2025, les frais de gestion s'élèvent à 1,19 Mds MAD, soit une augmentation de 3%. Le coefficient d'exploitation est en amélioration et s'affiche à 60% à fin juin 2025 contre 61% à fin juin 2024.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 796 MMAD à fin juin 2025, soit une hausse de 7,5% par rapport à la même période en 2024.

Coût du risque

Le coût du risque a enregistré une hausse de 10,1% par rapport à fin juin 2024, à la suite du renforcement des provisions sur le portefeuille de crédit (stage 1 et 2).

Résultat avant impôts

Le Groupe BMCI affiche un résultat avant impôts consolidé de 385 MMAD à fin juin 2025, soit une hausse de 6,8% par rapport à fin juin 2024.

Résultat net

Le résultat net s'est établi à 218 MMAD à fin juin 2025, soit une hausse de 2,5% par rapport à fin juin 2024..

3. Perspectives du Groupe BMCI

3.1 Orientations stratégiques du Groupe BMCI

Dans un marché bancaire en pleine mutation, la BMCI place, aujourd'hui plus que jamais, le client au cœur de ses préoccupations en se mobilisant pour la mise en œuvre d'un vaste chantier de transformation de la banque, qui couvre tous les aspects : Développement commercial, efficacité opérationnelle, refonte informatique, capital humain et finance durable.

Ainsi et dans la continuité des chantiers lancés pour atteindre sa vision stratégique, BMCI a mis en place son plan stratégique « Twenty4Change » lancé en 2022 dans l'objectif de redynamiser son activité commerciale, revoir son positionnement et adapter son modèle opérationnel, aligné avec la feuille de route relative au plan GTS 2025 du Groupe BNP Paribas.

3.2 Vision et ambitions stratégiques du Plan Twenty4Change

A travers le plan stratégique « Twenty4Change », la BMCI a réaffirmé sa volonté de devenir la Banque de référence au Maroc pour les clients recherchant des prestations à forte valeur ajoutée, mettant à leur service l'expertise, l'exigence de qualité et l'Engagement du Groupe BNP Paribas.

Dans la même optique, la BMCI s'est fixée des objectifs stratégiques ambitieux, parmi lesquels :

- Faire progresser son Produit Net Bancaire à un rythme plus important que celui du marché ;
- Faire évoluer le Net Promoter Score, indicateur de mesure de la satisfaction client, en visant le premier tiers des banques de la place ;
- Adapter son modèle opérationnel pour accroître l'efficacité, optimiser le coefficient d'exploitation et améliorer la rentabilité de la banque ;
- Faire Evoluer le Net Promoter Employee, indicateur de mesure de la satisfaction collaborateur.

3.3 Axes stratégiques du plan Twenty4Change

En 2024, la BMCI a connu la finalisation de son plan stratégique « Twenty4Change », marquant ainsi une étape clé de sa transformation. Ce programme, ayant mobilisé l'ensemble des collaborateurs autour de neuf streams stratégiques pendant ces dernières années, a permis de concrétiser des avancées significatives en matière d'expérience client, de transformation du modèle relationnel, de digitalisation, d'optimisation des processus, de renforcement du Positive Banking et de valorisation du Capital Humain.

Parce qu'être « la banque d'un monde qui change » exige de s'adapter de manière agile et continue à tous les niveaux aux changements de l'entreprise et de son environnement, le Programme Stratégique « Twenty4Change » a connu à mi-parcours un ajustement stratégique de sa feuille de route, afin de s'assurer de l'alignement du Plan avec les priorités de la banque et les nouveautés du marché et de garantir sa cohérence et son alignement avec la feuille de route relative au Plan GTS 2025 du Groupe BNP Paribas.

En 2024, la BMCI a intensifié ses efforts pour finaliser les projets en cours et consolider ses transformations, en mettant plus que jamais le client au cœur de ses préoccupations. Parmi les chantiers majeurs qui ont structuré cette transformation figurent :

- Le développement commercial ;
- L'efficacité opérationnelle ;
- La refonte informatique ;
- Le capital humain ;
- La finance durable.

3.3.1 Développement commercial des activités Retail & Corporate

Depuis le lancement du plan Twenty4Change, le développement commercial s'est concentré sur les segments à fort potentiel grâce notamment à la valorisation du savoir-faire, l'expertise et l'engagement du Groupe afin d'accroître la dynamique de développement tant sur les activités Retail Banking que Corporate Banking ; ce qui a positivement impacté les performances de la banque sur les dernières années.

3.3.2 Expérience client et Qualité de service au cœur des engagements

Le Plan Stratégique Twenty4Change a placé l'amélioration de l'expérience client et de la qualité de service au centre des priorités de la BMCI avec, pour principal objectif, de promouvoir une culture et un environnement de service cent pour cent « Client Centric ». En résultat, le NPS de la banque ressort en amélioration sur plusieurs segments.

3.3.3 Finance durable : la Banque à impact positif

Consciente de l'importance des enjeux liée à la Finance durable et soucieuse d'un arrimage parfait entre sa stratégie et celle du Groupe Bnp Paribas, la BMCI a intégré au niveau de son plan stratégique un stream transverse couvrant l'ensemble des sujets et questions liées à la Finance Durable. A cet effet, la BMCI inscrit la finance durable parmi ses axes de développement stratégique à l'horizon 2025

3.3.4 Amélioration de l'efficacité opérationnelle

Le Plan Stratégique Twenty4Change a été l'occasion d'engager un vaste chantier d'optimisation des processus de bout en bout, notamment sur les processus identifiés comme les moins performants et/ou les plus critiques pour une expérience client de qualité et un fonctionnement optimal de la banque.

La gouvernance de ce stream est pleinement axée sur la priorisation par la valeur afin de se concentrer sur les bonnes priorités court terme vis-à-vis de nos clients et partenaires tout en conservant une ambition forte à moyen terme.

Dans la continuité de la stratégie de digitalisation de la banque, l'année 2024 a également été marquée par le déploiement de nouvelles optimisations et fonctionnalités digitales et de nouveaux enrichissements fonctionnels au niveau de l'application BMCI Connect offrant davantage d'autonomie et une nette amélioration de l'expérience client.

Processus de « bout en bout »

Plusieurs processus ont fait l'objet d'une revue « bout en bout » et concernent les processus Facturation, Crédit corporate, Réclamations et Virement international. La refonte de bout en bout de ces processus a permis de palier aux principaux irritants clients, avec des impacts sur l'amélioration de la productivité et du temps commercial, la réduction des délais de traitement, ainsi que la mise à niveau avec les nouvelles directives réglementaires.

Dans une perspective de renforcement des actions d'optimisation des processus, un programme Lean Management a été lancé via l'acculturation et la mise en place de méthodologies Lean au sein d'entités opérationnelles.

Optimisation des Frais Généraux

Trois principales initiatives ont été identifiées avec un impact direct sur la rationalisation de nos postes de charge. Ces initiatives ont fait l'objet de monitoring rapproché entre plusieurs Directions, et ont permis d'atteindre d'importantes économies.

Dans le cadre du plan de transformation, le dispositif de pilotage a également été revu avec le passage d'une gestion projet à la gestion selon les OKR « Objectives & Key Results », orientés résultats et création de valeur.

Les OKR ont été définis pour le Stream Excellence Opérationnelle avec trois grands objectifs identifiés et font l'objet d'un suivi mensuel des réalisations, toujours en alignement avec le plan stratégique de la banque.

3.3.5 Déploiement d'un dispositif IT, Data, Digital plus intégré et d'une organisation plus agile

L'Information et la Technologie (IT), la Data & le Digital ont constitué une pierre angulaire du programme stratégique Twenty4Change ayant pour finalité de délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité tout en étant aligné avec la stratégie commerciale de la banque et les normes en vigueur.

3.3.6 Engagement des collaborateurs

A travers son Plan Stratégique, le Groupe BMCI a ajusté son dispositif de gestion du Capital Humain afin de susciter l'engagement et la mobilisation des collaborateurs pour accompagner sa transformation, qui s'est traduit par une amélioration des résultats des enquêtes de satisfaction à destination des collaborateurs, avec l'atteinte d'un

score NPE positif historique au titre de la dernière enquête de l'année 2024, et une rétention des collaborateurs performants.

3.3.7 L'amélioration du dispositif de pilotage de la BMCI

Afin de sécuriser la bonne exécution du plan stratégique, garantir l'alignement stratégique permanent, et l'adaptation continue de la stratégie aux changements de l'environnement, les mesures suivantes ont été mises en place au niveau de la banque :

- Une consolidation financière annuelle de l'impact global du plan stratégique de la banque en top-down et un raccordement budgétaire bottom-up des différents projets / initiatives du plan au budget ;
- Un risk assessment conduit annuellement pour identifier les zones de risques à adresser afin de sécuriser l'exécution du Plan. Il s'agit, sur le plan de la forme, de couvrir entre autres les sujets en lien avec la gouvernance interne du plan, l'appropriation de la méthodologie de pilotage et tout autre élément susceptible d'affecter la qualité du suivi du Plan. En matière de fond, l'objectif est d'assurer un réalignement constant des initiatives du plan avec les ambitions stratégiques et de garantir une actualisation des feuilles de route, le cas échéant.

1.1 Réajustement de la feuille de route du Plan Twenty4Change

Un chantier de réajustement de la feuille de route du Programme Stratégique Twenty4Change a été opéré à mi-parcours de la réalisation du Plan, avec une volonté de faire le point sur les actions réalisées depuis le lancement en 2021. En effet, l'exercice de réajustement de la feuille de route du plan a permis de passer en revue la vision ainsi que les ambitions stratégiques de la BMCI, de cerner notre positionnement par rapport à la trajectoire et aux ambitions initialement définies, et de mettre en perspective les priorités de la banque à la lumière de plusieurs éléments, notamment :

- La prise en considération de facteurs exogènes en lien avec l'évolution du contexte macroéconomique, notamment le cadre géopolitique mondial ainsi que le contexte de hausse des taux au Maroc ;
- L'intégration de considérations inhérentes au fonctionnement de la BMCI à l'instar de l'évolution du Plan de Transformation IT de la BMCI ainsi que le renforcement des équipes managériales de la banque, ce qui a permis de porter un regard neuf sur l'ensemble des sujets embarqués dans le plan stratégique T4C.

Ainsi, le réajustement de la feuille de route du Plan Twenty4change a permis de reconfirmer la vision ainsi que les ambitions stratégiques du Plan tout en identifiant les chantiers à adresser de manière plus ample. Ce chantier a également permis d'actualiser nos priorités en fonction de la capacité à faire et de l'impact escompté en termes de création de valeur, et de vérifier l'alignement de la feuille de route avec le Plan GTS 2025 du Groupe.

1.2 Trajectoire financière (non chiffrée) de la banque à l'horizon 2027

Le plan d'action soutenant la construction de la trajectoire budgétaire à horizon 2027 consiste à accélérer et pérenniser la dynamique commerciale enclenchée à travers des objectifs de croissance ambitieux et orientés sur des segments cibles.

A ce titre, les priorités stratégiques du Retail Banking s'articulent autour de trois axes : (i) l'orientation du Business Model vers le Mass Affluent et les clients professionnels ; (ii) l'amélioration de la satisfaction client (iii) la promotion de l'omnicanalité et du digital.

S'agissant de la ligne de métier Corporate, son développement s'appuie sur six principaux axes stratégiques, en l'occurrence : (i) la croissance des revenus bancaires à travers l'intensification de la captation des dépôts à vue, l'augmentation de la part de marché sur les crédits moyen terme et la multiplication du cross-sell ; (ii) la promotion de la finance durable considérée en tant que vecteur de différenciation et de développement, (iii) l'optimisation des process et la transformation de l'organisation ; (iv) le maintien de la présence de la banque et sa capacité d'écoute auprès des clients ; (v) l'innovation dans les solutions digitales et les parcours clients ainsi que (vi) le travail sur le management et la posture des collaborateurs afin d'assurer davantage de productivité et de performance.

Pour sa part, le Capital Markets a l'ambition de participer activement au développement de la franchise Corporate Banking au Maroc. A ce titre, des stratégies différenciées par segment de clientèle ont été mises en place afin d'accélérer le rythme de développement.

En synthèse, la BMCI fait converger l'efficacité économique du Groupe avec les attentes de l'ensemble des parties prenantes, en développant des solutions de financement innovantes, investissant dans la transformation digitale et maintenant son empreinte positive sur la société afin de :

- Consolider la performance financière et développer les activités sur tous les segments
- Contribuer au développement du tissu économique marocain via des mécanismes de financement innovants
- Accompagner la croissance de ses clients et enrichir les parcours clients pour répondre à une gamme élargie de besoins et d'usages
- Promouvoir une culture de diversité, d'égalité, d'inclusion et de finance durable
- Développer des solutions répondant à une économie de services simples, utiles et sécurisés pour les clients
- Renforcer l'efficacité opérationnelle afin de répondre de manière réactive et sécurisée aux besoins des clients

4. Faits exceptionnels

Situation économique et impacts potentiels sur l'économie nationale

L'année 2024 a confirmé la résilience de l'économie mondiale, la modération des politiques monétaires ayant été soutenue par des mesures budgétaires adaptées. Le Fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance mondiale stable, autour de 3,2 % en 2024 et 2025. Cette dynamique reste freinée par les efforts persistants de lutte contre l'inflation, le ralentissement de l'économie chinoise, l'aggravation des tensions géopolitiques, ainsi que la volatilité des échanges internationaux et des investissements.

Le Maroc a su faire preuve de résilience et maîtriser ses équilibres macroéconomiques, sécurisant ainsi son accès aux financements.

Croissance légèrement plus faible en 2024 :

En 2024, la croissance du PIB a connu une légère décélération, selon les chiffres du HCP, pour atteindre 3,8% sous l'effet des conditions climatiques défavorables, ayant pénalisé la campagne céréalière. Le PIB agricole aurait ainsi baissé de 4,8% en 2024 par rapport à 2023. L'activité hors agriculture est restée soutenue.

En 2025, la reprise économique est progressive, en effet l'économie marocaine a enregistré une progression de 4,8% au T1 2025. Ce regain aurait marqué l'ensemble des branches d'activités grâce au redressement de la production agricole. Ainsi, la croissance devrait rebondir à 4,6% contre 3,8% en 2024.

Reflux de l'inflation en 2024 :

En 2024, l'atténuation des pressions inflationnistes a été confirmée sous l'effet de la désinflation des produits alimentaires et non-alimentaires due à un repli des prix de l'énergie au niveau mondial. Elle termine l'année avec un taux moyen autour de 0,9%, après 6,1% enregistré en 2023.

Dans le sillage du retour de l'inflation à des niveaux normatifs, la Banque Centrale a renoué avec une politique monétaire plus accommodante à travers trois réductions de son taux directeur, le portant à 2,25%

En 2025, l'inflation continuerait à évoluer à des niveaux modérés, se situant à 1,1% et sa composante sous-jacente ralentirait à 1,2%. Cette évolution confirme l'efficacité des mesures monétaires et un retour graduel à une stabilité des prix, tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

Dettes souveraine demeurant viable grâce à l'évolution favorable des recettes fiscales :

L'année 2024 s'est achevée par un déficit budgétaire de 3,9%, grâce à une bonne maîtrise des finances publiques, profitant de la performance exceptionnelle des recettes fiscales et des financements innovants. En effet, l'année 2024 a connu une performance fiscale notable, grâce au renforcement du contrôle fiscal, ainsi que la mise en place de l'opération de l'amnistie fiscale.

En 2025, le déficit budgétaire devrait se stabiliser au même niveau que 2024 et les finances publiques devraient continuer à tirer profit des réformes fiscales et la baisse ou suppression des subventions de certains produits de base.

Demande extérieure robuste pour les biens et services du pays :

En 2024, les exportations ont connu un accroissement de 5,8% à la fin d'année, grâce à la bonne dynamique de l'automobile et phosphates, et l'augmentation des importations portées par la hausse du besoin en biens d'équipements et en produits alimentaires. Ceci-étant, malgré un déficit commercial qui s'est creusé, les réserves de change se sont consolidées grâce à la bonne performance touristique, l'accroissement des transferts MRE, et l'envolée des flux des IDE.

En 2025, les échanges devraient se renforcer à moyen terme, l'impact direct des mesures tarifaires américaines devant rester limité. Ainsi, les exportations s'accroîtraient de 5,1%, tirées notamment par une expansion de celles de phosphate et dérivés. En revanche, au regard de la situation défavorable sur le marché européen, les ventes de l'industrie automobile connaîtraient une quasi-stagnation en 2025. En parallèle, les importations augmenteraient de 5,1% portées en particulier par une progression des acquisitions de biens d'équipement, alors que la facture énergétique s'allégerait davantage. De leur côté, les recettes de voyages continueraient d'enregistrer des performances remarquables, tandis que les transferts des MRE poursuivraient le recul observé ces derniers mois.

Avis de vérification

En mars 2023, la BMCI a reçu de l'Office des Changes un avis de vérification portant sur les opérations de change. Cette vérification est toujours en cours, et aucune notification n'a été reçue par la banque à la date de clôture des comptes.

En janvier 2024, la BMCI a reçu de la CNSS un ordre de mission pour une vérification comptable couvrant les exercices 2020 à 2023. La banque a reçu de la part de la CNSS au titre de son contrôle, des observations sur les régularisations proposées au titre des périodes couvertes par le contrôle. La banque a présenté les détails et justificatifs demandés par la CNSS pour leur permettre de clôturer leur mission. Cette vérification est toujours en cours.

5. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la BMCI ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la BMCI.

6. Facteurs de risque

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance. Dans le cadre de ce dispositif :

La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.

La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les risques significatifs suivants :

- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de concentration ;
- Les risques de marché ;
- Le risque de taux ;
- Le risque de liquidité ;
- Les risques opérationnels.

6.1 Le risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La Note de Contrepartie, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quel que soit la nature de la contrepartie.
- Le Taux de Récupération Global, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie. Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

6.1.1 Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de Métier et la Direction des Risques. Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- Contrôles de la 1^{ère} ligne de défense : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- Contrôles la 2^{ème} ligne de défense : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant la surveillance du risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- Contrôles de la 3^{ème} ligne de défense : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

6.1.2 Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition excessive vis-à-vis d'une contrepartie, d'un groupe d'affaire, d'un secteur pouvant engendrer des pertes pour la Banque

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un secteur donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ;)

6.2 Le risque de marché

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles : Risque de taux d'intérêt, Risque de change, Risque sur titre de propriété, Risque sur produit de base, Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

6.2.1 Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires, aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas.

Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques. Adoption des standards du Groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- **Un contrôle de la 1^{ère} ligne de défense** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

- **Un contrôle de la 2^{ème} ligne de défense** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PNL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité Risk EM du Groupe BNP Paribas.
- **Un contrôle fonctionnel de la 3^{ème} ligne de défense** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limites-en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La (Value at Risk) GEAR

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du risque de change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change. Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GeaR « Gross earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

Risque de taux et risque obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie du change, obligataires et swaps de taux d'intérêt.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year équivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GeaR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour trésorerie du change, trading obligataire et swaps de taux d'intérêt.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis aux Responsables ALM Trésorerie et Capital Markets, à la Direction Générale et à la Direction des Risques. Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord

préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trading sont réalisés semestriellement depuis 2012. Ils sont effectués selon deux approches :

- Stress tests minimaux avec les scénarios réglementaires et qui consistent à calculer l'impact des mouvements des paramètres de marché des portefeuilles sur le ratio Bale 2 de la banque.
- Stress tests spécifiques avec des scénarios internes et qui consistent à calculer l'impact des mouvements des paramètres de marché des portefeuilles sur le ratio Bale 2 de la banque.

6.3 Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,

Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bps. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de

prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler : Le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité, Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques, La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché, le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

6.4 Risques opérationnels

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif. Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

6.5 Application de la réglementation Bâle II

La BMCI a mis en place un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

La Banque a également mis en œuvre un processus complet d'identification des risques (Risk Identification) et a déterminé une règle objective pour définir la matérialité de ces risques en fonction des niveaux de gravité et de probabilité (auxquels les événements générés par lesdits risques se produisent).

En particulier, les types de risques définis comme importants par le biais du processus d'identification des risques englobent :

- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 1 : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel ;
- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 2 : risque de concentration, risque de liquidité, risque de taux (IRBB), risque de réputation, risque stratégique et risques financiers liés au changement climatique.

L'ICAAP, Internal Capital Adequacy Assessment Process, est exploité en étroite coordination avec ses processus stratégiques interconnectés, en particulier :

- Le Processus budgétaire
- Le plan stratégique pluriannuel,
- Le Risk Identification, processus permettant la détermination des risques significatifs.

En effet, le rapport ICAAP permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la BMCI pour couvrir, dans le cadre d'une hypothèse de continuité de l'activité, les risques générés par les activités commerciales de la Banque et ce sur la base d'une évaluation interne de ces risques.

Ce rapport répond à la demande de Bank Al-Maghrib, comme l'exige la Directive numéro 3/W/2021 « Directive relative au processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres internes » diffusée le 04 Mars 2021. Il examine également les principes et directives internes de BNP Paribas en matière d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, qui sont promues et pleinement applicables à la BMCI.

Ces principes et directives sont mises à jour chaque année pour tenir compte de tous les retours d'information de Bank Al Maghrib et des autres superviseurs du groupe BNP Paribas.

La Banque Centrale a publié fin 2024 la Directive n° 1/W/2024 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne, marquant ainsi l'entrée en vigueur du dispositif ILAAP pour une application en 2026.

Il s'agit d'un dispositif réglementaire qui vise à assurer en permanence une adéquation de la liquidité par rapport à l'ensemble des risques encourus par les établissements bancaires et les besoins y afférents.

En même temps, la Banque Centrale a publié la circulaire CN° 4/W/2024 relative aux dispositions de calcul du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

La BMCI a lancé les actions nécessaires afin de se conformer aux exigences de la directive et mettre en place les composantes clé de l'ILAAP :

- Un cadre de gouvernance
- Une identification des risques de liquidité (Risk ID, profil de risque de Risk Appetite)
- Programme de Stress test
- Planification de la liquidité et du financement, en lien avec la stratégie de la banque

Ceci inclut le suivi d'un certain nombre d'indicateurs internes et réglementaires (LCR, NSFR,...), et la mise en place d'un système de contrôle qui atteste de la fiabilité des données, de la conformité à la réglementation et aux procédures, de la validité des hypothèses de modélisation et de l'efficacité de la gestion de la liquidité.

Sur base d'une gap analysis, l'ALMT s'est organisé en mode projet pour lancer le déploiement du dispositif au sein de la BMCI.

Le projet est lancé sous la direction de l'ALMT, impliquant une contribution active de plusieurs fonctions comme Risques, Finance, la DSI, ainsi que la tutelle ALMT EM pour un apport d'expertise et un retour d'expérience ILAAP au sein du Groupe BNPP.

La gouvernance du projet passe par un comité de pilotage dédié sous la responsabilité du Directoire, dont les attributions consistent à valider les livrables, arbitrer les points de décisions et allouer les moyens techniques et humains exigés par le projet. Des présentations en comités ALCO et en comités de risque du Conseil de surveillance seront réalisées périodiquement afin d'informer les membres sur l'avancement général projet.

6.6 Plan de continuité d'activité (PCA)

Une méthodologie PCA respectant les normes et les standards internationaux dans le domaine de la gestion de la continuité d'activité. Cette méthodologie permet d'offrir un cadre et un point de référence que peuvent adopter toutes les activités au sein du groupe, pour développer des plans et processus de continuité d'activité pour leurs activités propres.

La démarche PCA

La démarche PCA BMCI s'articule ainsi autour des phases suivantes :

La méthodologie Groupe a été développée afin d'aider l'ensemble des entités à mettre en œuvre, améliorer et maintenir la Continuité d'Activité (CA) de façon cohérente et selon les Normes & Standards du Groupe. Elle se résume par le schéma ci-dessous :

Phase 1 : Comprendre l'activité

- Analyse d'impact métier/ Business Impact Analysis BIA.
- Evaluation du risque.

Phase 2 : Développer la stratégie

- Plan de traitement du risque.

Phase 3 : Mettre en œuvre la stratégie

- Procédures fonctionnelles :
 - Plan de Continuité d'Opérations (PCO).

-
- Procédures organisationnelles :
 - Plan d'Hébergement (PHEB).
 - Plan de Gestion de Crise (PGC).
 - Plan de Communication (PCOM).
 - Procédures techniques :
 - Plan de Secours Informatique (PSI).
-

Phase 4 : Intégrer la continuité d'activité

- Tests PCA.
 - Organisation de veille.
 - Sensibilisation et communication du personnel BMCI.
-

Phase 5 : Maintenance permanente

- Audit interne et contrôle.
 - Formation du personnel impliqué.
 - Tests périodiques.
 - Mise à jour de la documentation.
-

Pilotage du dispositif PCA

Afin d'assurer le déploiement et la bonne gestion du PCA, le dispositif PCA fait l'objet d'un suivi périodique par le Directeur Général Adjoint lors du Comité de Pilotage PCA, aussi bien qu'un suivi permanent par le Comité de Contrôle Interne (CCI).

Scénarii de crise et analyses d'impact

Périmètre couvert :

Périmètre fonctionnel

- Des activités liées aux métiers du siège.
 - Des activités liées aux métiers du réseau.
 - Des activités liées aux métiers des filiales.
 - Des activités sous-traitées à des sociétés prestataires
-

Phase 2 : Développer la stratégie

Le PCA BMCI couvre tous les sites commerciaux, de production et annexes identifiées et rattachés à

L'activité de la banque selon des scénarii bien identifiés.

Il concerne également l'ensemble des processus qui interviennent dans l'activité bancaire y compris les prestataires.

Scénarii développés :

Ces scénarios sont organisés autour de 4 domaines :

Le domaine de l'immobilier

- Indisponibilité du siège
 - Indisponibilité du réseau
 - Indisponibilité des sites BMCI
-

Le domaine des valeurs / prestataires

-
- Défaillance d'un prestataire
 - Grève générale chez un prestataire externe.
-

Le domaine des systèmes d'information

- Indisponibilité des liens télécoms avec BNP Paribas.
 - Indisponibilité du système d'information.
-

6.7 Organisation et gestion des risques

6.7.1 Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

6.7.2 Risque de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle II en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché représente 1% du total des exigences de tous les risques.

6.7.3 Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2. La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État-Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques pour le Conseil de Surveillance, Comité de la Conformité, Comité d'Audit) ;
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction des Risques
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour ;
- Une plateforme RISK360 centralisant les outils de pilotage Risque Opérationnel dédiés commune à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI ;
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données ;
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en termes de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant ;

- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés ;
- Le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la direction OPC « Operational Permanent Control », l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs ;
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (NAC) et des Transactions exceptionnelles (TAC), mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées ;
- Un dispositif de maîtrise de gestion du risque des activités externalisées.
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

6.7.4 Risque lié à l'environnement et au changement climatique

Le Groupe BMCI place le changement climatique au cœur de sa stratégie de gestion des risques ESG, en se positionnant résolument en faveur de la transition vers une économie bas Carbone. Dans cette optique, le Groupe fonde sa gouvernance des risques environnementaux et des risques liés au changement climatique sur :

- Un dispositif de gestion de risques qui s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques, en mettant l'accent sur l'élaboration de politiques de financements et d'investissement encadrant les activités du groupe dans les secteurs présentant des enjeux ESG significatifs ;
- Un dispositif spécifique dédié à l'évaluation des risques ESG inhérents à ses produits et services, en vue de limiter les impacts environnementaux engendrés par ses activités bancaires ;
- Des initiatives de sensibilisation mises en œuvre sur les sujets environnementaux pour disséminer les meilleures pratiques environnementales.

IV. Annexes

1. Statuts

<https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/07/BMCI-statuts-a-jours-2023.pdf>

2. Rapport Financier Annuel :

2024 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2025/05/RFA-2024-BMCI-.pdf>

2023 : <https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2024/04/RFA-2023-BMCI.pdf>

2022 : https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/05/Rapport-Financier-annuel-2022-V6_RFA-DEF_compressed.pdf

3. Communiqués de presse

Communiqués financiers : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

Autres communiqués de presse : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/actualites-et-presse/>

4. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-bmci-national-rating-at-aaa-mar-outlook-stable-20-01-2025>